

Université de Montréal

**Apprentissage et changement : l'*Advocacy Coalition Framework* et
l'évolution de la politique militaire africaine de la France
1994-2008**

Par
Patrice Emery Bakong

Département de Science politique
Faculté des Arts et sciences

Thèse présentée à la Faculté des Arts et Sciences
en vue de l'obtention du grade de Ph.D. en Science Politique

Juillet 2011

© Patrice Emery Bakong

Université de Montréal
Faculté des Arts et des Sciences

Cette thèse intitulée :
**Apprentissage et changement : l'*Advocacy Coalition Framework* et
l'évolution de la politique militaire africaine de la France
1994-2008**

présentée par
Patrice Emery Bakong

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Christine Rothmayr-Allison
Président-rapporteur

Frédéric Mérand
Directeur de recherche

Mamoudou Gazibo
Membre du jury

Bruno Charbonneau
Examineur externe

.....
Représentant du doyen

Résumé

La politique militaire de la France en Afrique est en évolution. La véracité factuelle de ce constat est désormais difficilement contestable. Ce changement s'observe d'abord dans le discours où l'on parle de plus en plus d'anciennes pratiques dépassées et reconnaît que ce qui était politiquement possible et admis il y a vingt ans ne l'est plus aujourd'hui. Ce processus s'incarne ensuite dans la modification des instruments d'action ainsi que dans les modes et les niveaux d'utilisation de ces instruments.

Partant de ces considérations, le présent travail se propose d'examiner les facteurs à l'origine de cette évolution. Il part des réponses jusqu'ici proposées pour apporter un éclairage nouveau au sujet des forces et dynamiques à la base des changements annoncés ou observés. Contrairement à la littérature existante qui a jusqu'ici privilégié les approches matérialistes et utilitaristes pour expliquer les transformations entreprises et celles promises dans la politique militaire africaine de la France, cette étude propose, à l'inverse, une perspective inspirée des approches cognitives et axée sur le processus d'apprentissage. Ainsi, plutôt que de voir dans les réformes ici analysées le résultat exclusif de changements structurels ou systémiques survenus dans l'environnement économique, social ou international des États, notre analyse fera davantage valoir que cette transformation a pour l'essentiel été une adaptation faite à la lumière des leçons tirées d'expériences antérieures.

Cette analyse s'appuie sur l'*Advocacy Coalition Framework*. Développée par Paul A Sabatier et ses collègues, il postule que la prise de décision en matière de politique publique peut être mieux comprise comme une compétition entre coalitions de cause, chacune étant constituée d'acteurs provenant d'une multitude d'institutions (leaders de groupes d'intérêt, agences administratives, chercheurs, journalistes) qui partagent un système de croyances lié à l'action publique et qui s'engagent dans un effort concerté afin de traduire des éléments de leur système de croyances en une politique publique.

Mots-clés: Afrique, France, Rwanda, politique militaire, apprentissage, *Survie*.

Abstract

France's military policy in Africa is changing. It is henceforth difficult to contest the factual truth of this statement. This change is firstly observed in discourse where there is increasing reference to old, out-dated practices as well as the recognition that what was politically possible and acceptable twenty years ago is no longer today. This process of change is found secondly in the modification of action tools as well as the way and at which level these tools are implemented.

Using these reflections as a starting point, the current study proposes to examine the factors at the root of this evolution. In referring to hypotheses put forth in the past, this study will shed new light on the struggles and dynamics at the base of these predicted or observed changes. Unlike existing literature which has, until now, favoured material and utilitarian approaches to explain the transformations already undertaken and promised in African military politics, this study will suggest a perspective inspired by cognitive approaches and centered on policy learning. Thus, rather than seeing these reforms as the exclusive result of structural or systematic changes which occurred in the economic, social or international environment of the States, our analysis will emphasize that this transformation was mainly an adaptation made following lessons learned over the course of previous experiences.

This analysis is founded on the Advocacy Coalition Framework. Developed by Sabatier and Jenkins-Smith, the Advocacy Coalition Framework focuses on the interaction of advocacy coalitions, each composed of actors from various governmental and private organizations who both share a set of normative and causal beliefs and engage in a non-trivial degree of co-ordinated activity over time in order to transform the elements of their beliefs system into public policy.

Keywords: Africa; France; Rwanda; Military Policy; Policy learning; *Survie*

Remerciements

La thèse. Certes pas l'œuvre d'une vie, mais tout de même... C'est l'aboutissement d'un long processus qui pour moi a commencé depuis ma plus tendre enfance. Une œuvre personnelle aussi. Mais à laquelle a contribué une armée de personnes, parfois anonymes, mais toujours généreuses, charitables et attachantes qui, chacune, ont donné tout ce qu'elles avaient pour nous mener à la réussite. Évoquer chacune nommément serait fastidieux, voire impossible. De ma maîtresse d'école maternelle chez les Sœurs catholiques de Mvog-Ada à la dame du comptoir de la bibliothèque des arts et sciences de l'Université de Montréal, elles sont nombreuses ces personnes à qui j'adresse ici mes plus sincères remerciements.

Ma gratitude et mon infinie reconnaissance vont principalement à deux personnes.

D'abord à Frédéric Mérand, mon directeur de thèse. Lui qui a su me donner cette dernière chance, au moment où j'en avais presque plus, de réaliser cette œuvre. Sans lui, cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Et sans ses conseils, sa disponibilité et sa célérité dans la correction des manuscrits, elle aurait peut-être pris encore plus de temps. Je tiens à souligner ici sa direction méticuleuse, méthodique et exemplaire. À Frédéric, je resterai à jamais reconnaissant.

Ensuite à Marie-Thérèse Miningou, ma coloc. Elle qui, plus qu'une sœur, a généreusement choisi de me débarrasser de toutes les tâches de la vie quotidienne pour m'occuper exclusivement de ma thèse. Je lui suis à jamais redevable.

Mes remerciements vont également à tous ceux, nombreux, qui m'ont aidé à réfléchir aux questions développées dans cette thèse, que ce soit au cours de conversations amicales ou lors d'entretiens dirigés. Je pense tout particulièrement à Emmanuel Cattier et à Annie Faure de l'association *Survie*, aux députés Noel Mamère et Pierre Brana, au Lieutenant Beyvin et au colonel Hogard. Leurs témoignages et leur collaboration ont été particulièrement édifiants. Je pense également à mes camarades de l'Université de Montréal, plus particulièrement à Djallil Lounnas, Jérémie Gomand, Laura Stephanelli, Landry Signé et, surtout, à Afshin Hojati, le meilleur d'entre nous. Qu'ils ont été d'un précieux appui! Je pense enfin à Mamoudou Gazibo mon directeur de mémoire à la maîtrise. Lui qui m'a initié et a su guider mes premiers pas dans la réflexion, la recherche et la rédaction en science politique.

Il y a également eu de nombreux amis et parents dont je ne saurais manquer de rappeler le soutien et l'appui indéfectibles durant toutes ces années. Je pense à Mélanie Loisel qui m'a toujours motivé, à Marguerite Ngo Ngan qui m'a longtemps soutenu, à Julie Mercier et Kim Dupré qui m'ont continuellement encouragé, à Élisabeth Ricard pour son soutien plus qu'affectif et, surtout, à ma belle-sœur Armelle Prisca Fossi qui m'a hébergé chez elle à Paris une année durant. À toutes, j'exprime toute ma profonde gratitude. Également à tous ceux, innombrables, qui m'ont inlassablement

posé cette question honnie : « est-ce que tu as fini ta thèse? ». Il s'agissait, j'en conviens, de la plus belle invitation à plus d'efforts.

Un remerciement spécial à Amani et Hinti, les bien-aimés enfants de mon ami Maurice. Je n'ai pas été très présent pour eux en raison des contraintes imposées par cette thèse. J'espère qu'ils me le pardonneront. Je leur dis qu'ils n'ont en réalité jamais quitté mon esprit.

À ma famille enfin, principalement à ma mère et à mon petit frère restés au Cameroun. Longtemps éloignés d'eux, c'est avec émotion que je les retrouverai très bientôt.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Remerciements.....	iii
Liste des sigles.....	xiii
Introduction Générale.....	1
Stabilité et changement dans la relation militaire franco-africaine.....	3
Trois décennies de stabilité relative de la politique militaire africaine de la France.....	3
Les ambiguïtés d'un changement.....	5
Problématique d'ensemble.....	10
Plan de travail.....	12
Chapitre I : Perspective théorique et méthodologique de l'analyse de l'évolution de la politique militaire de la France en Afrique...16	
1.1. État de la question.....	16
1.1.1. Les facteurs conjoncturels.....	17
1.1.1.1. La fin de la guerre froide et la redistribution des forces au niveau international.....	17
1.1.1.2. La nouvelle donne européenne.....	18
1.1.1.3. Le renouvellement du personnel politique en France et en Afrique.....	20
1.1.2. Les facteurs structurels.....	21
1.1.2.1. La multiplication des conflits armés et leurs effets.....	21
1.1.2.2. Les difficultés économiques de l'Afrique et leurs conséquences.....	23
1.1.3. Bilan critique de la littérature.....	24
1.2. L' <i>Advocacy Coalition Framework</i> : vue d'ensemble.....	29

1.2.1. Les composantes de base l' <i>Advocacy Coalition Framework</i> ...	29
1.2.1.1. Les coalitions de cause.....	30
1.2.1.2. Les systèmes de croyances.....	31
1.2.1.3. Les sous-systèmes politiques.....	33
1.2.2. La dynamique du changement politique.....	34
1.2.2.1. L'apprentissage et le rôle des idées.....	34
1.2.2.2. Le poids des perturbations extérieures.....	37
1.3. Expliquer l'évolution de la politique africaine de la France en matière de défense et de sécurité.....	38
1.3.1. Doctrine et fondements, mécanismes et dispositifs traditionnels de la Coopération militaire française en Afrique.....	38
1.3.1.1. Doctrine, principes fondamentaux et fondements de la Coopération militaire franco-africaine.....	39
1.3.1.2. Mécanismes et dispositifs traditionnels de la Coopération militaire franco-africaine.....	41
1.3.2. <i>Survie</i> , le Rwanda et l'évolution de la politique militaire de la France en Afrique.....	45
1.3.2.1. <i>Survie</i> et l'engagement en faveur du Tiers-monde.....	45
1.3.2.2. La tragédie rwandaise et le changement d'échelle.....	47
1.3.2.3. Le changement par l'apprentissage.....	48
1.4. Démarche méthodologique.....	50
1.4.1. L'identification des coalitions de cause.....	51
1.4.2. Les orientations normatives des coalitions.....	53
1.4.3. La dynamique de changement.....	54
1.4.4. Les choix documentaires.....	58
1.4.5. Le choix de l'approche historique.....	62

1.4.6. le choix de l'étude de cas.....	64
--	----

Chapitre II. Les racines du mouvement citoyen en France et l'expérience *Survie*.....68

2.1. De la prohibition à la reconnaissance : les évolutions récentes de la liberté d'association en France.....	70
--	----

2.1.1. L'aspiration à l'unité et l'interdiction des corps intermédiaires.....	72
--	----

2.1.2. La reconnaissance des groupements privés.....	75
--	----

2.1.3. L'émancipation des associations et les déterminants de leur épanouissement.....	77
---	----

2.2. <i>Survie</i> : un organisme politique dédié à la solidarité internationale.....	82
--	----

2.2.1. Le Manifeste-appel des Prix Nobel et le lancement des campagnes SURVIE en Europe.....	82
---	----

2.2.2. La campagne SURVIE en France.....	85
--	----

2.2.3. La mise en place d'une organisation formelle.....	88
--	----

2.2.3.1. Engagements et paramètres de l'action de <i>Survie</i>	89
---	----

2.2.3.2. Les profils sociaux des animateurs de <i>Survie</i>	93
--	----

2.2.3.3. L'indispensable travail de partenariat.....	95
--	----

Chapitre III. Du combat politique contre la pauvreté aux événements du Rwanda.....99

3.1. <i>Survie</i> et l'engagement politique à l'égard des problèmes de la faim et du sous- développement.....	99
---	----

3.1.1. La mobilisation des maires de France.....	100
--	-----

3.1.2. L'élargissement du champ de mobilisation et le renforcement des propositions de <i>Survie</i>	102
---	-----

3.1.3. La traduction des demandes de <i>Survie</i> en proposition de loi..	105
--	-----

3.1.4. L'échec du projet.....	108
3.2. Le tournant rwandais : de l'interventionnisme classique à la Controverse.....	113
3.2.1. La structuration de la violence et la modification des paramètres de l'action militaire française au Rwanda.....	114
3.2.1.1. L'opération <i>Noroît</i> et les premières polémiques.....	115
3.2.1.2. L'intérêt naissant de la communauté internationale pour le Rwanda.....	118
3.2.2. L'extrême de l'horreur et l'amplification des controverses...	122
3.2.2.1. Le déchaînement de violence et l'intervention militaire Française.....	122
3.2.2.2. Les premières controverses autour de l'opération <i>Turquoise</i>	126
a) Le projet français critiqué pour son caractère unilatéral.....	126
b) Une entreprise politique sous couvert d'humanitaire.....	129
c) Dans les livres.....	131
Chapitre IV. <i>Survie</i> et le développement d'un nouvel axe de plaidoyer.....	135
4.1. La cristallisation par <i>Survie</i> de la thèse de l'implication et de la responsabilité de la France dans le génocide au Rwanda.....	136
4.1.1. La campagne isolée de <i>Survie</i> contre les risques de violences ethniques au Rwanda.....	136
4.1.1.1. La mobilisation de Jean Carbonare.....	137
4.1.1.2. Le durcissement des accusations et l'imputation à la France du soutien direct aux responsables du génocide.....	142
4.1.2. La constitution de coalitions de cause.....	145

4.1.2.1. L'Observatoire Permanent de la Coopération Française.....	145
4.1.2.2. La Coalition pour ramener à la raison démocratique la politique africaine de la France.....	151
4.2. Une nouvelle vague d'actions politiques après 1995.....	157
4.2.1. L'instigation d'un concept évocateur : la <i>Françafrique</i>	159
4.2.2. La soumission de la politique militaire française à la réflexion publique.....	162
4.2.2.1. La sensibilisation de l'opinion publique et la société civile à la question de la politique africaine de la France.....	162
4.2.2.2. La sollicitation de l'instance législative.....	167
Chapitre V. La formulation d'une nouvelle politique militaire africaine de la France.....	175
5.1. Les prémisses d'un nouveau cadre de coopération franco- africain : du développement d'un nouveau discours à la remise en cause de certaines postures traditionnelles de la France en Afrique.....	176
5.1.1. La nouvelle rhétorique et les intentions politiques du Président Chirac.....	177
5.1.2. Le choix d'une vision globale de l'Afrique.....	179
5.1.2.1. L'ouverture de la France à « l'Autre Afrique ».....	179
5.1.2.2. Une priorité néanmoins marquée en faveur de l'Afrique francophone.....	181
5.1.3. L'inflexion des positions de Lionel Jospin et le retour de Jacques Chirac à ses positions de départ.....	182
5.1.3.1. L'évolution des perspectives africaines de Lionel Jospin....	183
5.1.3.2. Le re-fléchissement des positions de Jacques Chirac ou le retour à la case départ.....	186
5.2. Le cadre traditionnel de la coopération militaire française en Afrique.....	188

5.2.1. Le cadre politique et opérationnel de la coopération militaire française en Afrique.....	188
5.2.1.1. Les principes fondamentaux de la coopération militaire française en Afrique.....	189
5.2.1.2. L'organisation de l'infrastructure militaire de la France en Afrique.....	192
5.2.2. Le cadre administratif et institutionnel de la coopération militaire française en Afrique.....	194
5.2.2.1. Au niveau ministériel.....	194
5.2.2.2. Au niveau administratif.....	196
5.3. Le réaménagement du cadre de coopération militaire français en Afrique.....	198
5.3.1. La recherche d'une cohérence administrative et institutionnelle en matière de coopération militaire et de défense.....	199
5.3.1.1. Le rééchelonnement des organes ministériels concernés par la coopération militaire française avec l'Afrique.....	199
5.3.1.2. Le réaménagement des organes administratifs centraux et la naissance de la DCMD.....	202
5.3.2. Le maintien de la paix en Afrique : le programme RECAMP et ses applications empiriques.....	205
5.3.2.1. Les origines du programme RECAMP.....	206
5.3.2.2. Principes généraux et finalités du programme RECAMP.....	208
5.3.2.3. Une initiative fondée sur le multilatéralisme.....	211
Chapitre VI. L'activisme judiciaire de <i>Survie</i> et la mobilisation de l'élite militaire et des milieux proches de l'armée.....	219
6.1. Engagements et mobilisations en faveur de la sanction du génocide rwandais et de ses commanditaires.....	219
6.1.1. Le soutien aux initiatives nationales et internationales.....	220

6.1.2. Campagne pour une Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda.....	224
6.1.2.1. Mobilisation et mise sur pied d'une Mission d'information parlementaire.....	224
6.1.2.2. Résultats, conclusions et réactions à la suite du rapport de la Mission d'information parlementaire.....	227
6.1.3. Dix ans après : la résurrection de la mémoire du génocide....	230
6.1.3.1. Retour sur le passé et création d'une Commission d'Enquête Citoyenne.....	231
6.1.3.2. L'offensive judiciaire de la CEC et accusations contre l'armée française.....	236
6.2. La mobilisation de l'élite militaire et des milieux proches de l'armée française.....	243
6.2.1. Le travail discursif de l'élite militaire et des milieux proches de l'armée.....	243
6.2.1.1. La mobilisation de l'élite militaire.....	243
6.2.1.2. La réaction du milieu du renseignement.....	247
6.2.2. L'Ordonnance du juge Bruguière et la traduction politique du combat de l'armée.....	251
6.2.2.1. L'Ordonnance du juge Bruguière.....	251
6.2.2.2. L'Association <i>France-Turquoise</i> et la riposte politique de l'armée.....	255
Chapitre VII. Mobilisations et engagements de campagne électorale...	260
7.1. Mobilisations et interpellations en vue des élections de 2007..	260
7.1.1. Le plaidoyer des cercles associatifs africains.....	260
7.1.2. La mobilisation des organisations de la société civile Française.....	263
7.1.3. Voter pour une France solidaire.....	268

7.2. Discours et engagements de campagne électorale.....	270
7.2.1. Discours et prises de position officielles.....	271
7.2.1.1. François Bayrou.....	272
7.2.1.2. Ségolène Royal.....	277
7.2.1.3. Nicolas Sarkozy.....	268
7.2.2. Réponses des candidats à l'Appel des organisations des sociétés civiles française et africaine.....	281
7.2.2.1. Nicolas Sarkozy.....	281
7.2.2.2. François Bayrou.....	282
7.2.2.3. Ségolène Royal.....	284
7.2.2.3. Les autres candidats.....	285
Conclusion.....	289
Bibliographie.....	311

Liste des sigles

ACF	Advocacy coalition framework
ACRI	African crisis response initiative
AIRCRIGE	Association internationale de recherches sur les crimes contre l'humanité et les génocides
APD	Aide publique au développement
APR	Armée patriotique rwandaise
ATTAC	Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens
BPST	British Peace Support Team
CCCF	Comité catholique contre la faim
CEC	Commission d'enquête citoyenne
CEDETIM	Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale
CFA	Communauté financière africaine
CFD	Caisse française de développement
CIAN	Conseil français des investisseurs en Afrique
CIMADE	Comité inter-mouvements après des évacués
CLADHO	Comité de liaison des associations de défense des droits de l'homme
CRID	Centre de recherche et d'information pour le développement
DCMD	Direction de la coopération militaire de défense
ENVR	Écoles nationales à vocation régionale

FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FDI	Food and Disarmament International
FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme
FPR	Front patriotique rwandais
GAJ	Groupement d'appui juridique contre l'impunité au Rwanda
GOMN	Groupe d'observateurs militaires neutres
MINUAR	Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda
MMC	Mission militaire de coopération
OBSARM	Observatoire des transferts d'armements
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPCF	Observatoire permanent de la coopération française
OUA	Organisation de l'unité africaine
PC	Parti communiste
PIB	Produit intérieur brut
PS	Parti socialiste
RECAMP	Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix
RFI	Radio France internationale
SAM	Sous-direction de l'assistance militaire
TAP	Tribunal aux armées à Paris
UDC	Union du centre

UDF	Union pour la démocratie française
UEO	Union de l'Europe occidentale
UMP	Union pour la majorité présidentielle
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
ZHS	Zone humanitaire sûre

Introduction Générale

La politique militaire de la France en Afrique est en évolution. « La véracité factuelle de ce constat est désormais difficilement contestable »¹. Comme le faisait en effet remarquer Philippe Marchesin en 1998, « nombre de signes montrent que nous sommes à la fin d'un cycle, se traduisant par une remise en cause de la politique française traditionnelle vis-à-vis de l'Afrique »². Ce changement s'observe d'abord dans le discours où l'on parle de plus en plus « d'anciennes pratiques dépassées [et] reconnaît que ce qui était politiquement possible et admis il y a vingt ans ne l'est plus aujourd'hui »³. « L'Afrique de 2008 n'est pas l'Afrique de 1960 [...]. Ce qui a été fait en 1960 n'a plus le même sens aujourd'hui »⁴. Ainsi s'était également exprimé le Président Sarkozy, le 28 février 2008, devant les parlementaires Sud-africains, dans une allocution au cours de laquelle le Chef de l'État français s'était d'autre part engagé de manière solennelle à « rénover la relation entre la France et l'Afrique »⁵.

Ce processus de changement s'incarne ensuite dans la modification des instruments d'action ainsi que dans les modes et les niveaux d'utilisation de ces instruments. François Soudan a pu observer à cet égard, qu'« on ne

¹ François Soudan, « La France lâche l'Afrique », *Jeune Afrique* (Paris), 27 mars – 2 avril 2001, 20.

² Philippe Marchesin, « La politique africaine de la France en Transition », *Politique africaine* 71 (1998), 91. Voir aussi Guy Martin, « Continuity and Change in Franco-African Relations », *The Journal of Modern African Studies* 33 (1995), 1-20.

³ Philippe Marchesin, « La politique africaine de la France en Transition », 91.

⁴ France, Présidence de la République, *Discours de M. le Président de la République devant le Parlement Sud-Africain*. (2008), 5. En ligne : http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cview&press_id=1106&cat_id=7&lang=fr (Page consultée le 2 mai 2008).

⁵ *Id.*

s'implique plus en première ligne »⁶. Plus significatif encore, les conventions militaires qui ont traditionnellement été à la base des relations entre la France et ses anciennes colonies sont, à Paris, aujourd'hui officiellement considérées comme caduques. C'est le Président français Nicolas Sarkozy qui en personne a le plus adéquatement exprimé ce changement. Lors de son discours devant les deux chambres réunies du Parlement sud-africain, ce dernier s'est en effet promis de :

- remettre à plat et de renégocier chacun des accords de défense signés entre la France et les pays africains;
- publier l'intégralité de ces accords et à impliquer plus étroitement le parlement français dans la définition des grandes orientations de la politique militaire de la France en Afrique;
- réorienter le mandat des militaires français sur le continent;
- élargir la perspective sécuritaire de la France en faisant de l'Europe un partenaire majeur de l'Afrique en matière de paix et de sécurité⁷.

Commentant les engagements du président français, la journaliste belge Colette Braeckman a ainsi parlé de la « chronique d'un désengagement annoncé »⁸.

Ce discours apparaissait en effet comme l'expression d'une détermination du Chef de l'État français à repenser en profondeur la politique globale ainsi qu'à adapter la stratégie militaire de la France à l'égard de l'Afrique subsaharienne. Ce travail explore les raisons de ce changement. Il discute tout d'abord de la question de la stabilité et du changement dans la

⁶ François Soudan, « La France lâche l'Afrique », 20.

⁷ France. Présidence de la République. 2008. *Discours de M. le Président de la République devant le Parlement Sud-Africain. Le Cap- Jeudi 28 février 2008*, 6.

⁸ Colette Braeckman, « La France va réduire sa présence », *Le Soir* (Bruxelles), 29 février 2008, 15.

relation militaire franco-africaine avant ensuite de préciser la problématique et les contours de notre démarche.

Stabilité et changement dans la relation militaire franco-africaine

Immédiatement après la fin de la Guerre froide et plus particulièrement depuis les événements tragiques de 1994 au Rwanda, la politique militaire africaine de la France est entrée dans une période de transition. L'observation est de Shaun Gregory⁹. Auparavant, selon Guy Martin, la politique militaire africaine de la France a été caractérisée par l'exclusivité, la stabilité et la continuité¹⁰.

Trois décennies de stabilité relative de la politique militaire africaine de la France

Depuis les premiers moments des indépendances africaines, l'approche militaire de la France en Afrique s'est en effet caractérisée par la permanence et la continuité tant du point de vue de ses objectifs que dans ses méthodes et ses institutions. Certes qu'il est sans doute exagéré et même fallacieux d'affirmer que rien n'a changé entre 1960 et 1990. À ce propos, Daniel Bach observe justement que « jusqu'à l'élection de François Mitterrand en mai 1981, trois phases d'évolution, exclusives de toute rupture brutale mais néanmoins clairement distinctes, ont marqué la politique

⁹ Shaun Gregory, « The French Military in Africa : Past and Present », *African Affairs* 99 (2000), 435.

¹⁰ Guy Martin, « Continuity and Change in Franco-African Relations », *The Journal of Modern African Studies* 33 (1995), 5.

africaine de la France »¹¹. Ces tendances selon l'auteur ont coïncidé avec les présidences successives du Général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing. Pour l'auteur en effet, les actions entreprises par ces derniers se sont révélées « parfois porteuses d'innovation »¹². Plus tard sous Mitterrand, Stéphane Hessel soutient que « les gouvernements ont encouragé et popularisé des orientations de coopération novatrices et cherché, plus que tous les prédécesseurs, à les intégrer à la vie publique »¹³.

Pour autant, et au-delà des quelques aménagements que leurs démarches respectives ont pu susciter, Yves Gounin reconnaît que jusqu'en 1994, « c'est la continuité des comportements et plus encore des mentalités qui doit retenir l'attention là où une présentation platement chronologique de la relation franco-africaine postule des ruptures trompeuses »¹⁴. Cette période, selon plusieurs autres auteurs, a en effet été caractérisée par la continuité et la permanence d'une gestion conservatrice de la coopération. La stabilité ainsi désignée a été constatée bien plus tôt, par John Chipman¹⁵. En dépit de quelques « ravalements de façade » opérés au gré des évolutions politiques internes à la France et à l'Afrique, il ne fut guère possible, d'après Thibault Stéphane Possio, de constater de changements majeurs dans le discours sur la

¹¹ Daniel C. Bach, « Dynamique et contradictions dans la politique africaine de la France », *Politique Africaine* 5 (1982), 47.

¹² *Id.*

¹³ Stéphane Hessel, « La France de Mitterrand et le tiers-monde », dans George Ross, Stanley Hoffmann, Sylvia Malzacher dirs., *L'expérience Mitterrand : continuité et changement dans la France contemporaine* (Paris : Presses Universitaires de France, 1987), 411-428, 428.

¹⁴ Yves Gounin, *La France en Afrique. Le combat des Anciens et des Modernes* (Bruxelles : De Boeck, 2009), 21.

¹⁵ John Chipman, *French Power in Africa* (Oxford and Cambridge : Basil Blackwell, 1989).

nécessité d'une coopération particulière avec l'Afrique¹⁶. De de Gaulle à Mitterrand, la continuité de la diplomatie militaire française à l'égard de l'Afrique aurait ainsi été la règle :

depuis la colonisation, un « complexe » franco-africain s'est mis en place. Les indépendances n'ont guère eu de prises sur lui. Il s'agit d'un système ni tout à fait français ni tout à fait africain dont le centre de commandement se situe à Paris, à la « cellule africaine » de l'Élysée où pèse l'ombre tutélaire de Jacques Foccart, et les tentacules s'étendent en Afrique. Ce complexe qui a traversé sans coup faillir la décolonisation et la Guerre froide se fissure à partir de 1994¹⁷.

Les ambiguïtés d'un changement

En effet selon plusieurs observateurs, c'est à un changement de cap que l'on assiste depuis le début des années 1990 dans la relation franco-africaine. Ce changement selon Antoine Glaser et Stephen Smith se caractérise notamment par la fin progressive de la présence française en Afrique. Pour ces auteurs, « par quel bout qu'on prenne la question, le nombre de ses expatriés installés en Afrique, de ses coopérants civils ou militaires, les effectifs de ses forces « pré-positionnés », le niveau de son aide publique ou de ses échanges commerciaux, la France lâche l'Afrique »¹⁸. Le symbole de cette évolution, les auteurs le situent principalement dans la crise qui secoue la Côte-d'Ivoire depuis 2002. La France, écrivent-ils, « a rapatrié

¹⁶ Tibault Stéphane Possio, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique* (Paris : Éditions Publibook, 2007), 18. Voir également Jean-François Bayart, « France-Afrique, aider moins pour mieux aider », *Politique Internationale* 56 (1992), 141-159.

¹⁷ Yves Gounin, *La France en Afrique. Le combat des Anciens et des Modernes*, 47.

¹⁸ Antoine Glaser et Stephen Smith, *Comment la France a perdu l'Afrique* (Paris : Hachette, 2005), 111.

ses ressortissants sous les huées, sinon sous les balles. Ailleurs, elle est déjà partie en catimini [...] L'aide a été amputée, les coopérants ont été retirés, Seule l'armée française est restée enfermée dans ses bases, garde prétorienne de régimes indéfendables »¹⁹. Après avoir été le gendarme de l'Afrique pendant plus de quatre décennies, la France selon ces derniers a finalement perdu « son » Afrique. Sa retraite du continent affirment-ils, « ne fait pas de doute »²⁰.

Autre auteur, Roland Adjovi affirme lui aussi que la politique africaine de la France connaît depuis la fin de la Guerre froide quelques évolutions qui se sont accélérées durant les années 1999 et 2000. La nouveauté selon l'auteur réside à deux niveaux.

D'abord la France s'intéresse à plus de pays hors du champ classique (strictement francophone) avec l'établissement d'une nouvelle catégorisation. Ensuite la France affiche une réelle volonté d'inscrire ses relations dans un cadre multilatéral, et ce développement constitue aussi une nouveauté, sans que la logique traditionnelle n'en pâtisse fondamentalement²¹.

Comme Louis et Francis Dominici, l'auteur soutient que la coopération établie au début des années 1960 est en cours de réajustement. D'une part écrit-il, la France collabore de plus en plus avec les organisations sous-régionales africaines dans la gestion des questions de sécurité sur le continent. D'autre part, elle inscrit sa politique dans le cadre d'organisations

¹⁹ *Ibid.*, Voir page couverture arrière.

²⁰ *Ibid.*, 111.

²¹ Roland Adjovi, « La politique africaine de la France », *Annuaire Français des Relations Internationales* 2 (2001), 427.

multilatérales auxquelles elle appartient²². De leur côté, Louis et Francis Dominici, soutiennent que la relation privilégiée engagée par le Général de Gaulle quarante ans plus tôt s'est dramatiquement affaiblie au cours des vingt dernières années. Citant en exemple le conflit ivoirien et la crise de succession togolaise de 2005, les auteurs prétendent ainsi que quoiqu'il en soit, ces deux événements « ont montré que la France est en train de perdre son statut de partenaire principal de l'Afrique francophone »²³.

À l'autre bout du spectre, nombre d'autres chercheurs soutiennent l'argument contraire de la continuité et de la permanence de la politique africaine de la France après la fin de la Guerre froide. Dans un article publié en 1996, Franck Petiteville soutient à cet effet que la coopération franco-africaine était encore « essentiellement lisible sous la forme d'un clientélisme international, traditionnellement géré de manière conservatoire et ritualisée »²⁴. L'auteur parle également des « invariants idéologiques et institutionnels de la coopération franco-africaine depuis ses origines »²⁵. Il précise qu'au-delà des réformes si souvent annoncées depuis quarante ans, les Chefs d'État africains, les Présidents français et les quelques réseaux et lobbys franco-africains ont régulièrement pesé de tout leur poids pour, dit-il, « garder la haute main sur cette politique [et] pour que les évaluations critiques de la coopération française, qui se sont succédé depuis trente ans, ne

²² *Ibid.*, 431.

²³ Louis Dominici et Francis Dominici, *France Afrique. Échecs et renouveau* (Paris : L'harmattan, 2005), 15.

²⁴ Franck Petiteville, « Quatre décennies de "coopération franco-africaine" : usages et usure d'un clientélisme », *Études Internationales* 27 (1996), 572.

²⁵ *Id.*

débouchent sur aucune réforme substantielle de celle-ci »²⁶. Depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, la refonte annoncée du dispositif de coopération s'est selon ce dernier « limitée à un toilettage de surface »²⁷.

Disposant d'un recul temporel plus important, Bruno Charbonneau arrive lui aussi à la même conclusion. L'auteur parle des « soi-disant changements des années 1990 »²⁸. Il soutient qu'en même temps qu'elle imposait des contraintes à la politique de la France à l'égard de l'Afrique, la mondialisation néolibérale a en effet également offert aux protagonistes de la relation franco-africaine de nouvelles opportunités pour re-légitimer la politique militaire de la France et les forces pré-positionnées sur le continent. À travers une analyse des prétendues multilatéralisation et multinationalisation de la politique africaine de la France, Bruno Charbonneau affirme que la fusion des discours et pratiques sur le développement et sur la sécurité ne vise en réalité qu'à reproduire l'hégémonie française au détriment des États africains. Ces discours ont réussi à confondre politique de développement et politique militaire. Par conséquent observe-t-il, le militarisme français utilise depuis quelques années la promotion des principes néolibéraux et la démocratie de marché à la fois

²⁶ *Id.*

²⁷ *Ibid.*, 594.

²⁸ Bruno Charbonneau, *France and the New Imperialism : Security Policy in Sub-Saharan Africa* (Burlington : Ashgate Publishing Company, 2008), 4.

comme objectif légitime, mais aussi comme stratégie de guerre et moyen pour assurer la paix sur le continent²⁹.

Ce débat stabilité contre évolution est tranché par deux auteurs Pierre Pascallon et Tony Chafer. Le premier affirme en effet qu'après les indépendances africaines en 1960, la France s'est imposée comme le « gendarme de l'Afrique ». Entre 1960 et 1995, elle a assuré la défense des pays francophones en les dotant d'un véritable « parapluie sécuritaire »³⁰. En 1995, on va assister selon ce dernier à une évolution sensible de la politique de sécurité de la France. Ce tournant est marqué par un désengagement qui laisse place à un certain retrait militaire français de la scène africaine³¹. Cette période prend fin en 2002 avec le réengagement militaire de la France en Afrique. À l'attentisme des années précédentes, succède un nouvel interventionnisme. Celui-ci, cependant, se fait autrement que dans le passé. Il se fait dans un contexte évolué, « avec des principes et selon des modalités différents par rapport à la période d'après les indépendances »³².

Ce constat semble en effet être le prolongement d'une observation faite par Tony Chafer en 2002. Celui-ci écrivait en effet que l'environnement international et les conditions domestiques changeants ont entraîné une modernisation partielle de la politique africaine de la France. La nouvelle donne internationale a, dit-il, imposé des contraintes et fourni à la France de

²⁹ *Id.*

³⁰ Pierre Pascallon, « Quelle évolution pour la politique de sécurité de la France en Afrique ? » dans Pierre Pascallon, dir., *La politique de sécurité de la France en Afrique* (Paris : L'Harmattan, 2004), 15.

³¹ *Ibid.*, 28.

³² *Ibid.*, 32.

nouvelles opportunités pour poursuivre ses intérêts nationaux en Afrique, le tout dans un contexte de mondialisation et de libéralisme international. Ces contraintes, malgré leur pression, n'ont toutefois empêché selon l'auteur le maintien en place de certaines caractéristiques essentielles de la « relation spéciale », notamment le rôle joué par les *réseaux*. Cette situation ne saurait pourtant interdire de conclure, à son avis, que la relation franco-africaine est en ce moment dans une phase résolue de transition³³.

Problématique d'ensemble

Partant de cette observation, le présent travail se propose d'examiner les facteurs à l'origine de ce changement. Il part des réponses jusqu'ici proposées pour apporter un éclairage nouveau au sujet des forces et dynamiques à la base des évolutions annoncées ou observées dans la relation militaire franco-africaine. Contrairement à la littérature existante qui a jusqu'ici privilégié les approches matérialistes et utilitaristes pour expliquer les transformations entreprises et celles promises dans la politique militaire de la France à l'égard de l'Afrique, cette étude propose, à l'inverse, une perspective inspirée des approches cognitives et axée sur le processus d'apprentissage. Ainsi, plutôt que de voir dans les réformes ici analysées le résultat exclusif de changements structurels ou systémiques survenus dans l'environnement économique, social ou international des États, notre analyse

³³ Tony Chafer, « Franco-African Relations : No Longer So Exceptional? », *African Affairs* 101 (2000), 343.

fera davantage valoir que cette transformation a pour l'essentiel été une adaptation faite à la lumière des leçons tirées d'expériences antérieures.

Aussi, comme on pourra également le voir, les explications classiques ont constamment privilégié des perspectives élitistes ou *top-down*. À cet égard, l'attention des analystes s'est généralement portée sur les intentions et le volontarisme des dirigeants politiques. Dans le cas de la France dont on décrit généralement le processus de prise de décision en matière de politique étrangère, et notamment africaine, comme essentiellement, sinon exclusivement concentré et centralisé au sommet de l'État³⁴, le choix des auteurs a constamment été de privilégier des explications axées sur l'observation de ce qui se passait au sommet de la hiérarchie politique.

En empruntant à Ken Lertzman et ses collègues, on peut ainsi observer qu'alors qu'un courant impressionnant de pensée s'est progressivement développé autour de l'idée que les changements de politiques n'émanaient pas exclusivement des élites et qu'ouvrir la « boîte noire » du système politique pouvait révéler l'existence active d'un faisceau complexe de forces sociétales dont le pouvoir repose sur la valeur de leurs idées, le rôle des idées et de l'apprentissage d'une part et celui des agents extra-gouvernementaux d'autre part, éprouvent encore de la difficulté à s'imposer dans l'explication des résultats politiques³⁵. Ce sont ces limites que

³⁴ Voir Christian de Brie, « En finir avec le gouvernement de l'Élysée », *Le Monde Diplomatique* (Paris), Avril 1995, 8-9; Albert du Roy, *Domaine réservé. Les coulisses de la diplomatie française* (Paris : Éditions du Seuil, 2000) ; Marcel Merle, *La Politique étrangère* (Paris : Presses Universitaires de France, 1984).

³⁵ Ken Lertzman, Jeremy Rayner and Jeremy Wilson, « Learning and Change in the British Columbia Forest Policy Sector : A Consideration of Sabatier's Advocacy Coalition Framework », *Canadian Journal of Political Science* 29 (1996), 113.

nous tenterons de combler voire dépasser en proposant une lecture nouvelle du mouvement observé vers un nouveau type de coopération militaire entre la France et l’Afrique.

Plan de travail

Nous proposons cette analyse en sept chapitres.

Le premier vise à présenter les cadres théorique et méthodologique qui sous-tendent notre analyse. Pour construire notre argumentation, nous allons sur le plan théorique nous appuyer sur *l’Advocacy Coalition Framework* (ACF), le cadre d’analyse développé par Paul A. Sabatier et ses collègues. Par la vision globalement plus complexe qu’elle offre du changement politique mais aussi en raison de sa capacité à situer les éléments cognitifs et à les intégrer dans le contexte des facteurs non cognitifs (institutionnels, socio-économiques, etc.), cette approche nous permettra principalement de mieux saisir ce que Bo Rothstein qualifie de relation d’influence entre les humains qui font l’histoire et les circonstances dans lesquelles ils sont capables de le faire³⁶. Au niveau méthodologique, nous faisons le choix d’adopter une démarche historique. Celle-ci consiste à revisiter l’histoire de la relation militaire entre la France et l’Afrique en établissant, à chaque étape de ce développement, le lien entre certains événements ou situations et les évolutions observées.

³⁶ Bo Rothstein, « Labor-Market Institutions and Working-Class Strength » dans Sven Steinmo, Kathleen Thelen and Frank Longstreth, eds., *Structuring Politics. Historical Institutionalism in Comparative Analysis* (Cambridge : Cambridge University Press, 1992), 35.

À la suite de cette mise en contexte théorique et méthodologique, nous nous proposons ensuite de revenir sur l'environnement et l'histoire dans lesquels ont surgi en France les mouvements collectifs intéressés à la problématique de la solidarité internationale et notamment africaine. Ce deuxième chapitre sera l'occasion de proposer la généalogie de *Survie*, d'identifier ses composantes et de décrire la nature initiale de son combat.

Le troisième chapitre consistera à montrer le changement d'échelle effectué par cette association à partir du printemps 1994. Nous verrons ainsi comment, à la faveur des événements du Rwanda, elle va procéder au changement de son cadre discursif en délaissant graduellement le champ du combat contre la faim et la pauvreté au profit de la critique et de la stigmatisation du phénomène plus précis de la coopération militaire africaine de la France.

Le quatrième chapitre y revient plus en détail et se propose de mettre en lumière les dynamiques générées par cette association, notamment comment elle a su agréger d'autres collectifs autour d'une cause et d'une démarche communes axées sur la dénonciation et l'appel récurrent à la transformation de la politique militaire africaine de la France.

Le cinquième chapitre montrera comment la perception et les images créées puis mises de l'avant par ces entrepreneurs ont envahi la sphère politique française et se sont imposées dans les discours. Il s'attachera ensuite à décrire les premiers ajustements politiques puis administratifs et institutionnels introduits par le gouvernement français au sous-secteur

concerné par la coopération militaire avec l’Afrique. Il reviendra enfin sur la réforme principale de la coopération militaire, celle qui a consisté à promouvoir un nouveau type d’engagement militaire français dans les conflits africains.

Le sixième chapitre va porter sur l’autre axe du combat de *Survie*, celui qui a consisté à envahir le champ judiciaire. Il va porter sur la description des batailles menées dans le cadre des accusations et charges déposées principalement contre l’armée française pour son action au Rwanda. Il va également s’intéresser à la réaction de celle-ci.

Dans le septième chapitre on verra comment, dans la continuité du travail d’analyse et de mobilisation mené collectivement depuis 1994 par les acteurs de la société civile, *Survie* et ses alliés ont à nouveau voulu inscrire leur action dans la perspective des échéances électorales du printemps 2007. Ce chapitre reviendra sur leur mobilisation, notamment sur la manière dont ces organisations ont souhaité alimenter le débat électoral en interpellant les partis et candidats sur la problématique de la coopération militaire franco-africaine. Il détaillera également les engagements de campagne pris par les candidats en réponse à ces revendications.

La conclusion sera le lieu d’évaluer les réformes ou promesses de réformes faites et de dire s’il s’agit d’adaptations aux aspects secondaires ou de changements au noyau central ou propre du programme initial de la coopération militaire française à l’égard de l’Afrique. Elle sera aussi le lieu d’une synthèse des enseignements à tirer. Dans cette partie, nous reviendrons

notamment sur les apports de la thèse et, plus particulièrement, sur son apport par rapport autres facteurs explicatifs. Il s'agira pour nous de nous positionner par rapport aux autres modèles d'analyse qui traitent de la politique étrangère en général mais aussi de la politique militaire africaine de la France en particulier.

Chapitre I : Perspective théorique et méthodologique de l'analyse de l'évolution de la politique militaire de la France en Afrique

Ce travail cherche à comprendre les paramètres de l'évolution de la politique militaire africaine de la France. Le mener à bien commande de partir de l'état de la question. Si l'on voit en effet que la politique africaine de la France en matière de défense et de sécurité est dans une phase résolue de changement, il nous revient ici d'examiner et de préciser les déterminants de cette évolution. Plusieurs auteurs se sont auparavant consacrés à cet exercice. Présenter leurs conclusions constitue la première étape indispensable à notre ambition de proposer une explication alternative.

1.1. État de la question

L'Afrique, écrivait John Chipman, soulève non seulement de l'intérêt, mais surtout des passions en France³⁷. En appui à cette observation, Jean-Christophe Ruffin ajoute que la relation France-Afrique s'est imposée dans la littérature courante comme « un puissant sujet de fantasme, un lieu où s'affrontent des pulsions primaires assez largement irrationnels »³⁸. Si l'on considère la période qui va de la fin de la guerre froide à ce jour, l'on est en effet frappé par l'abondante littérature qui traite des liens entre la France et le continent noir. Au cours des deux dernières décennies, une grande attention a été portée sur les développements observés dans le rapport de l'une à l'autre. L'exploration de cette littérature laisse entrevoir la prévalence de deux

³⁷ John Chipman, *French Power in Africa*, 1.

³⁸ Préface à Yves Gounin, *La France en Afrique. Le combat des Anciens et des Modernes* (Bruxelles : De Boeck, 2009), 5.

catégories de facteurs – conjoncturels et structurels – qui, constamment rappelés, seraient à l'origine des processus de transformation ici analysés.

1.1.1. Les facteurs conjoncturels

Ils se fondent principalement sur des éléments politiques nés de la situation internationale générée par le déclin de l'Empire soviétique et par le départ de certaines personnalités politiques.

1.1.1.1. La fin de la guerre froide et la redistribution des forces au niveau international.

L'un des tout premiers arguments rencontrés dans la littérature pour expliquer l'évolution des rapports militaires entre la France et l'Afrique est lié à la fin de la guerre froide et aux transformations du système stratégique international. D'une façon générale, les auteurs ont continuellement souligné qu'avec l'effondrement du bloc soviétique, l'idée d'une présence exclusive de la France pour contenir l'influence communiste sur le continent africain avait perdu de sa pertinence. L'argument s'articulait autour de l'idée qu'il aurait existé, depuis les années soixante, comme une sorte de sous-traitance stratégique de l'Afrique francophone confiée à la France par les États-Unis. Cette dévolution par le chef de file du bloc occidental d'une partie de ses responsabilités mondiales aux anciennes puissances coloniales avait finalement permis à la France de renforcer sa présence et son influence en Afrique sub-saharienne francophone. Or avec l'implosion de l'Empire soviétique, comme l'a souligné Jean-Germain Gros, les vieilles relations

basées sur la logique de la guerre froide étaient totalement devenues caduques. Elle avait entraîné avec elle la fin des domaines réservés :

avec la levée de la menace dite communiste, l'Occident, les États-Unis en particulier, n'a plus besoin de gendarmes régionaux. La stabilité politique et la conformité idéologique ne sont plus suffisantes pour céder une bonne partie du continent africain à une puissance moyenne comme la France³⁹.

Après avoir veillé pendant près de quatre décennies à ce qu'il n'y ait pas d'infiltration soviétique dans sa sphère d'influence, la France, à la faveur des grands bouleversements géopolitiques du début des années quatre-vingt-dix, voyait ainsi ses prétentions tout comme les fondements de sa politique militaire en Afrique francophone balayer par ces évolutions subites du monde⁴⁰. D'où la réévaluation de son approche à l'égard de ce continent.

1.1.1.2. La nouvelle donne européenne.

Dans la lignée de ces bouleversements, il demeure d'autre part que l'évolution de la coopération militaire entre la France et les États d'Afrique subsaharienne francophone a aussi été la conséquence de l'inscription de la diplomatie française dans le cadre de la construction politique et économique de l'Europe. Avec la fin de la guerre froide et la logique des blocs, se sont en effet accélérés les processus de construction et d'élargissement de l'espace et de la communauté européens. Ces deux phénomènes, d'après certains auteurs, ont imposé d'importantes contraintes à l'action diplomatique française. Le

³⁹ Jean-Germain Gros, « Les relations franco-africaines à l'âge de la globalisation », *African Sociological Review* 2 (1998), 6.

⁴⁰ Vincent Hugué, « Afrique centrale : l'épouvantail américain », *Politique Internationale* 77 (1997), 157.

renforcement de la coopération avec l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), l'implication rehaussée de la France dans les institutions multilatérales européennes et le pouvoir de plus en plus dévolu à ces dernières auraient eu pour effet de limiter la capacité de l'ancienne métropole à poursuivre une politique étrangère autonome⁴¹. L'accélération graduelle de l'intégration économique et les contraintes d'équilibre budgétaire imposées par l'appartenance à l'union monétaire européenne auraient de leur côté réduit le poids de l'aide disponible pour les partenaires africains. Dans son analyse de la situation, Jean-François Bayart affirmait à cet effet qu'« en choisissant, en 1983, de poursuivre son intégration à l'Europe communautaire, la France, sans trop se l'avouer, se décidait définitivement à minimiser ses engagements subsahariens pour se consacrer aux choses sérieuses : le développement de ses échanges avec les sociétés industrialisées occidentales et asiatiques »⁴². En inscrivant sa politique étrangère dans une dynamique européenne et en refondant progressivement ses liens avec une Communauté qui désormais s'élargissait vers l'Est, la France, peu à peu, aurait ainsi été amenée à se détourner tout aussi progressivement de l'Afrique⁴³. Ces évolutions auraient ainsi conduit l'Hexagone à penser sa participation et son implication à la défense et à la sécurité de l'Afrique en des termes absolument nouveaux.

⁴¹ Tony Chafer, « Franco-African Relations : No Longer So Exceptional? », *African Affairs* 101 (2000), 354.

⁴² Jean-François Bayart, « France-Afrique : la fin du pacte colonial », *Politique africaine* 39 (1990), 50.

⁴³ Voir Éric Fottorino, « La démocratie à contre-cœur », *Le Monde* (Paris), 24 Juillet 1997, 14.

1.1.1.3. Le renouvellement du personnel politique en France et en Afrique.

L'autre mutation marquante souvent évoquée dans la littérature pour expliquer les raisons de l'évolution de la coopération militaire entre la France et l'Afrique a souvent été le renouvellement graduel du personnel politique africain et français. Dans un article publié au lendemain de la mort de Jacques Foccart, Éric Fottorino avait tenu à rappeler que dans le cadre du fonctionnement de la relation entre la France et les États d'Afrique noire francophone, « le champ » apparaît comme « une affaire personnelle de la France, une affaire de personnes »⁴⁴. Pour de nombreux observateurs, la coopération entre la France et les pays d'Afrique subsaharienne francophone a en effet continuellement reposé sur un ensemble complexe de liens d'amitié et de fidélité qui unissaient les membres de l'élite française et africaine. Cette situation, selon Jean-Germain Gros, « rendit souvent indivisibles les relations entre États supposés souverains et celles entre amis »⁴⁵. Selon le portrait des amitiés que dresse ce dernier, il ressort en effet que :

Jean-Christophe Mitterrand, fils de François Mitterrand et coordonnateur de la politique africaine à l'Élysée dans les années 80, et Jean-Paul Habyarimana, fils de Juvénal Habyarimana du Rwanda, étaient de bons amis. Edem Kodjo, ancien Premier Ministre du Togo, et Alain Juppé, Premier ministre de Jacques Chirac, étaient tous deux « énarques ». Valéry Giscard d'Estaing, le prédécesseur de Mitterrand, avait apparemment une jolie concubine centrafricaine, courtoisie de Jean-Bedel Bokassa [...] ⁴⁶.

⁴⁴ Éric Fottorino, « L'aventure ambiguë d'un empire en usufruit », *Le Monde* (Paris), 22 juillet 1997, 10.

⁴⁵ Jean-Germain Gros, « Les relations franco-africaines à l'âge de la globalisation », 3.

⁴⁶ *Id.*

Dans la mesure où la gestion courante des relations entre la France et l’Afrique semblait davantage reposer sur les sentiments personnels et les liens de fraternité que sur des procédures institutionnelles légalement établies, certains auteurs ont en effet vu dans l’évolution de la politique de la France, la conséquence des alternances observées au sommet des États⁴⁷. Symboliques à cet égard, sont les disparitions dans les années quatre-vingt-dix de Jacques Foccart, Félix Houphouët-Boigny ou François Mitterrand dont on ne saurait contester les rôles éminents tenus dans cette relation. En motivant devant les élus sud-africains sa décision de revoir la politique africaine de la France en matière de défense et de sécurité par le fait que « l’ancien modèle de relations entre la France et l’Afrique n’est plus compris par les nouvelles générations », le président Sarkozy se situait clairement dans la lignée de cette pensée⁴⁸.

1.1.2. Les facteurs structurels

Font pendant à ces explications les arguments d’ordre structurel. Ils sont de deux ordres et découlent principalement des convulsions et des crises dont l’Afrique a été témoin au cours des années écoulées.

1.1.2.1. La multiplication des conflits armés et leurs effets.

Le premier de ces facteurs est relatif à l’instabilité sociopolitique induite par la multiplication des conflits sur le continent. Au cours des années

⁴⁷ Voir Daniel Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », *Modern and Contemporary France* 4 (1996), 435.

⁴⁸ France, Présidence de la République, *Discours de M. le Président de la République devant le Parlement Sud-Africain. Le Cap- Jeudi 28 février 2008.*

quatre-vingt-dix, l'Afrique a en effet connu une période de grande turbulence sociale et politique. La dérégulation internationale et l'avènement du multipartisme y ont ensemble accru les phénomènes de tensions et d'anomie. Si dans un nombre proportionnellement réduit de pays les transitions de la troisième vague de démocratisation ont sensiblement suivi un cours normal et débouché sur des gouvernements élus, dans la grande majorité des cas, elles ont plutôt provoqué des situations particulièrement tragiques de guerre civile et d'effondrement des États⁴⁹. Aussi, l'effet de contagion, facilité par les déplacements de populations, a d'autre part contribué à donner à ces affrontements une dimension trans-étatique voire régionale.

Trois régions ont particulièrement été touchées par ce phénomène : la corne de l'Afrique, la région d'Afrique centrale et celle d'Afrique de l'ouest. Avec les guerres d'Algérie, du Rwanda, des deux Congo, de Centrafrique, du Tchad, de Côte-d'Ivoire, c'est la majeure partie de l'Afrique francophone qui a ainsi plongé dans les affres de la guerre⁵⁰. Pour la France qui était liée à ces États africains par des accords de coopération militaire, la multiplication des interventions dans différents foyers de tension - soit pour contenir les conflits, soit pour extirper les nationaux pris au piège de la violence - devenait particulièrement coûteux. Des plans d'évacuation *Marianne* destinés à extraire les populations françaises des zones de combat, un cadre du ministère français de la Défense pouvait ainsi dire : « cela coûte horriblement cher et

⁴⁹ Christopher Fomunyoh, « Democratization in Fits and Starts ». *Journal of Democracy* 12 (2001), 38-39

⁵⁰ Voir Patrice Emery Bakong et Mamoudou Gazibo, « Les nouveaux conflits d'Afrique subsaharienne », dans Jocelyn Coulon, dir., *Guide du maintien de la paix* (Montréal : Athéna Éditions, 2005), 99-124.

nous n'avons pas les moyens d'entretenir des charters permanents de parachutistes qui se promèneraient entre toutes les capitales en crise »⁵¹. La pression exercée sur ses ressources financières, diplomatiques et militaires aurait alors amené la France à revoir ses engagements militaires vis-à-vis de l'Afrique.

1.1.2.2. Les difficultés économiques de l'Afrique et leurs conséquences.

Le deuxième facteur structurel souvent mentionné est relatif à l'effondrement des économies africaines. Dès la fin des années soixante-dix, la position du continent dans le commerce international allait décroissant. L'effondrement du cours des matières premières et la recherche par les pays industrialisés de produits de substitution entraînaient également avec eux la baisse de la part du continent dans les échanges mondiaux. Aggravé par les chocs pétroliers des années soixante-dix, le ralentissement de la croissance dans les économies développées réduit presque à néant le pouvoir de marchandage des producteurs africains. Le glissement se poursuit au cours des années quatre-vingts qui apparaîtront par la suite comme « la décennie perdue »⁵². Au regard des chiffres compilés par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), avec un taux de croissance des exportations et des importations estimé à environ six à sept pour cent, le volume des échanges de marchandises pour l'Afrique était, en termes réels, largement inférieur à celui

⁵¹ Cité par François Soudan, « France-Afrique : le bateau ivre », *Jeune Afrique* (Paris), 13-19 février 1992, 22.

⁵² Naomi Chazan et. Al., *Politics and Society in Contemporary Africa* (Boulder : Lynne Rienner, 1999), 325.

de toutes les autres régions du monde⁵³. La libéralisation croissante et les effets néfastes de la mondialisation ont ajouté à cette situation des phénomènes qui tendaient d'autre part à pressuriser les populations vulnérables d'Afrique et à exclure leurs États du champ de l'économie mondiale. De ces difficultés, l'Europe de l'Est, le Grand Maghreb et les nations asiatiques, grâce à leur proximité géographique et aux possibilités de leurs économies, auraient ainsi graduellement dérobé au sous-continent africain sa place de « chouchou »⁵⁴. C'est dans cette perspective que se serait alors resituée la nouvelle approche militaire de la France envers le continent africain.

1.1.3. Bilan critique de la littérature

Ce bref survol de la littérature donne à l'évidence un aperçu assez succinct des arguments rencontrés dans la littérature et qui tentent de nous éclairer sur les facteurs explicatifs des transformations observées ou annoncées dans l'approche militaire française en Afrique. Malgré leur réelle contribution dans la compréhension de ce phénomène, ces arguments restent cependant quelque peu lacunaires. Tout d'abord, l'argument résolument utilitariste – notamment structurel - qui fait valoir qu'à cause des crises internes et des performances économiques insuffisantes l'Afrique se serait graduellement vue délaisser par la France désormais intéressée à trouver

⁵³ Organisation Mondiale du Commerce, *Statistiques du commerce international* (Genève : Organisation Mondiale du Commerce, 2001), 11-14. En ligne http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2001_f/stats2001_f.pdf (Page consultée le 12 mai 2008).

⁵⁴ Jean-François Bayart, « France-Afrique : la fin du pacte colonial », 50.

ailleurs les avantages promis par de nouveaux pôles de développement méritent d'être nuancés. La multiplication des crises ne saurait en effet faire perdre de vue une certaine réalité : la France détient encore une main mise assez ferme en Afrique francophone sur d'importants secteurs économiques lucratifs comme les mines, l'agroalimentaire, le bâtiment et les travaux publics, les télécommunications, l'électricité, les assurances et les banques⁵⁵. À cet effet, et comme l'ont fait remarquer François Constantin et Bernard Contamin, la réorientation des axes dominant le système des échanges entre la France et l'Afrique ne peut se faire sous la forme d'un jeu à somme nulle, plusieurs opérateurs publics et privés ne pouvant tout simplement se désintéresser aussi soudainement d'un continent dans lequel ils ont tant investi en termes politiques, économiques, affectifs et symboliques⁵⁶.

Aussi, au niveau européen, l'observation minutieuse des faits démontre que malgré d'importants développements dans le sens de l'intégration, le bilatéral et l'intergouvernemental continuent encore de primer sur la dimension communautaire dans les échanges euro-africains⁵⁷.

De l'autre côté, les explications d'ordre conjoncturel semblent davantage ignorer la notion d'action humaine - individuelle ou organisationnelle. Elles mettent plutôt l'accent sur les variables systémiques matérielles et excluent le modèle de l'individu. Ce faisant, elles préviennent

⁵⁵ Voir Roland Marchal, « France and Africa : the emergence of essential reform? », *International Affairs* 74 (2002), 360.

⁵⁶ François Constantin et Bernard Contamin, « Perspectives africaines et bouleversements internationaux », *Politique Africaine* 39 (1990), 57.

⁵⁷ Voir Bruno Coquet, Jean-Marc Daniel, Emmanuel Fourmann, « L'Europe et l'Afrique : flux et reflux », *Politique Africaine* 49 (1993), 6-30.

la prise en compte des idées et de tout autre processus cognitif dans l'analyse. Et lorsqu'elles parviennent indirectement à intégrer la dimension humaine en invoquant l'effet des changements brusques de personnels politiques, elles insistent essentiellement sur le rôle des élites. Ce qui laisse ainsi à penser, pour emprunter à Peter A. Hall, que la politique serait globalement l'apanage des officiels publics opérant en toute indépendance des organisations sociétales⁵⁸.

En 1993, Philip Gordon avait déjà affirmé qu'il n'était pas exclu que certains fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité de la France qui, d'après l'auteur, reposaient encore sur une vision et une conception gaullistes du rôle de la France dans le monde subissent des modifications majeures. À l'origine de cette évolution, l'auteur y voyait clairement le changement de génération. François Mitterrand, avait-il imaginé, aurait probablement été le dernier président français à avoir été adulte au moment de la Deuxième Guerre mondiale; et très peu de ses successeurs potentiels posséderaient selon Gordon un sens aussi élevée de la nation et de l'histoire que ce dernier partageait avec son illustre prédécesseur. L'actuelle génération de leaders politiques français, devait-il conclure, allait tôt ou tard céder la place à une génération nouvelle qui devrait reconnaître que les objectifs et les stratégies hérités de l'époque gaulliste n'étaient plus adaptés à ce monde considérablement bouleversé⁵⁹. Dans la relation franco-africaine, l'analyse

⁵⁸ Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain », *Comparative Politics* 25 (1993), 276.

⁵⁹ Philip H. Gordon, *A Certain Idea of France. French Security Policy and the Gaullist Legacy* (Princeton: Princeton University Press, 1993), 184.

minutieuse des faits tend pourtant à montrer que la mort de certaines personnalités, à l'instar d'Houphouët-Boigny (1993), Habyarimana (1994), Mitterrand (1996), Mobutu et Foccart (1997) ne peut être interprétée comme la fin des *Réseaux*. Selon Roland Marchal, une nouvelle génération a ouvertement démontré sa capacité et sa volonté à remplacer les personnalités disparues, suggérant ainsi le maintien de la politique traditionnelle de la France à l'égard de l'Afrique. Parmi ces nouveaux acteurs, l'auteur cite Pierre Pasqua (fils de Charles Pasqua), Jean-Christophe Mitterrand (fils de François Mitterrand) et Jacques Toubon (ancien ministre de la justice du gouvernement Juppé)⁶⁰.

Le renouvellement des élites politiques, malgré le doute au sujet de son influence sur l'évolution de la politique militaire africaine de la France, suggère cependant la possibilité de l'impact des éléments cognitifs dans les transformations en ce domaine. Il présuppose, sans toutefois lui donner un contenu explicite, l'influence éventuelle de ce que Paul A. Sabatier appelle les systèmes de croyance, entendus comme les représentations sociales, les idées ou les valeurs des acteurs individuels ou collectifs⁶¹.

Basée sur une approche bien élitiste, cette explication néglige également de prendre en considération le poids et le rôle de plusieurs autres catégories d'acteurs, non-étatiques, qui interagissent entre eux et avec l'État. Pourtant comme il est désormais admis, à côté des acteurs institutionnels, la

⁶⁰ Roland Marchal. 2002. « France and Africa : the emergence of essential reform? ». *International Affairs* 74 (2), 355-372, 361.

⁶¹ Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment » dans Paul A. Sabatier, dir., *Theories of the Policy Process* (Boulder, Colorado: Westview Press, 1999), 121.

politique nationale implique depuis la fin du vingtième siècle, l'interaction d'une multitude d'acteurs aux ressources de pouvoir concurrentes. Certaines regroupent des acteurs économiques ou des firmes. D'autres représentent des réseaux de professionnels ou de scientifiques qui revendiquent une expertise ou une compétence dans des domaines précis. Peter M. Haas les appelle les communautés épistémiques⁶². D'autres enfin sont constitués de réseaux d'activistes motivés par des enjeux normatifs plutôt que matériels et liés entre eux par des systèmes de signification, des valeurs partagées, un discours commun et un échange nourri d'informations et de services⁶³. Ces valeurs, selon l'argument de Thomas Ward, ont justement une capacité considérable non seulement d'influencer les États dans la manière dont ils poursuivent leurs intérêts primordiaux, mais, aussi, de façonner ces intérêts eux-mêmes⁶⁴.

Partant des carences ainsi rattachées aux explications courantes et sans vouloir négliger le poids des éléments matériels dont nous admettons la réalité de l'influence, nous serons dans cette étude amené d'un côté à reconsidérer le rôle des idées et de l'apprentissage dans l'élaboration progressive d'une nouvelle politique militaire africaine de la France et, de l'autre, à repérer empiriquement les acteurs pertinents dans ce processus. Pour cela, nous nous appuyerons sur l'*Advocacy Coalition Framework*. Parmi les schémas d'analyse contemporains, ce dernier, de l'avis d'Henri Bergeron

⁶² Peter Haas, « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination ». *International Organization* 46 (1992), 1-35.

⁶³ Margaret E. Keck and Kathryn Sikkink, *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics* (Ithaca : Cornell University Press, 1998), 2.

⁶⁴ Thomas Ward, *The Ethics of Destruction. Norms and Force in International Relations* (Ithaca : Cornell University Press, 2001), 3.

et ses collègues, « constitue certainement l'une des tentatives les plus stimulantes de modélisation et d'analyse des politiques publiques »⁶⁵.

1.2. L'*Advocacy Coalition Framework* : vue d'ensemble

Comme déjà mentionné, l'*Advocacy Coalition Framework* a été développé par Paul A. Sabatier et plusieurs de ses collègues. Des variantes de cette approche ont également été proposées, notamment celle élaborée dans le domaine des relations internationales par Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink⁶⁶. Exposé dans une série d'articles et chapitres de livres, le modèle de l'*Advocacy Coalition Framework* vise principalement à expliquer les changements de l'action publique dans des secteurs spécifiques d'activité, et ce sur des périodes de dix ans ou plus, en mettant en relation des variables cognitifs et des aspects non cognitifs considérés comme déterminants dans les analyses des politiques publiques. Il considère les politiques comme le résultat d'une confrontation continue entre coalitions présentes dans un sous-système donné.

1.2.1. Les composantes de base l'*Advocacy Coalition Framework*

Elles sont au nombre de trois : les coalitions de cause qui renvoient aux acteurs pertinents, les systèmes de croyance spécifiques à chaque coalition et

⁶⁵ Henri Bergeron, Yves Surel et Jérôme Valluy, « L'*Advocacy Coalition Framework*. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques? », *Politix* 11 (1998), 195. Voir également Ken Lertzman et al., « Learning and Change in the British Columbia Forest Policy Sector : A Consideration of Sabatier's *Advocacy Coalition Framework* », 114.

⁶⁶ Margaret E. Keck and Kathryn Sikkink, *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*.

les sous-systèmes qui constituent l'unité d'analyse de base du modèle théorique.

1.2.1.1. Les coalitions de cause

Par coalitions de cause, Paul A. Sabatier et ses collègues décrivent un ensemble

d'acteurs provenant d'une multitude d'institutions (leaders de groupes d'intérêts, agences administratives officielles, législateurs, chercheurs et journalistes) qui partagent un système de croyance lié à l'action publique et qui s'engagent dans un effort concerté afin de traduire des éléments de leur système de croyance en une politique publique⁶⁷.

Élément central du modèle théorique, la coalition de cause est ainsi définie comme un ensemble constitué d'acteurs issus d'organisations gouvernementales et privées qui non seulement partagent un ensemble de croyances normatives et causales mais, également, participent de manière non triviale à une activité coordonnée dans le temps. Plus que les intérêts matériels communs, ce sont les croyances et les valeurs fondamentales partagées qui constituent l'ensemble qui maintient soudée la coalition. Elle ne s'identifie pas à un espace géographique ou social déterminé et demeure représentée à tous les niveaux de l'échiquier politique et social⁶⁸.

À l'intérieur d'un sous-système, les acteurs peuvent se regrouper en une poignée de coalitions de cause (une à quatre). La plupart d'entre elles n'incluent pas uniquement les groupes d'intérêt, les agences administratives

⁶⁷ Paul A. Sabatier et Edella Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue Française de Science Politique* 50 (2000), 227.

⁶⁸ Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe ». *Journal of European Public Policy* 5 (1998), 107.

ou les comités législatifs de quelque palier de gouvernement que ce soit. Elles vont au-delà de la traditionnelle notion de « triangle de fer » - groupes d'intérêt, agences gouvernementales et comités législatifs - pour englober les journalistes, les analystes, les chercheurs et toute personne susceptible de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration, la production et la promotion d'idées visant à faire pression sur les acteurs politiques afin de les amener à adopter de nouveaux programmes d'action⁶⁹. À tout moment, chaque sous-système pourra renfermer un nombre variable d'individus et/ou d'organisations non associés à aucune de ces coalitions. L'importance de ces acteurs restera cependant marginale dans le long terme car ces derniers disparaîtront soit du fait des frustrations ou par perte d'intérêt, soit parce qu'ils finiront par intégrer l'une ou l'autre des coalitions⁷⁰.

1.2.1.2. Les systèmes de croyance.

Le système de croyance propre à chaque coalition s'organise principalement autour d'une structure hiérarchique tripartite. Au niveau le plus élevé, le noyau central (*'deep core'*) inclut des croyances ontologiques et normatives de base. Celles-ci peuvent aller de la simple conception de la nature humaine à la valorisation relative de la liberté individuelle ou de l'égalité sociale. Fait également partie de cette échelle, le clivage familial

⁶⁹ Paul A. Sabatier, « Policy Change Over a Decade or More », dans Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, eds., *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach* (Boulder: Westview Press, 1993), 23-24.

⁷⁰ Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », 120.

gauche/droite⁷¹. Au deuxième niveau, se situent les croyances centrales qui constituent le noyau propre à une politique (*'policy core'* beliefs). Celui-ci renferme pour chaque coalition les perceptions et les orientations normatives de base qui s'appliquent à un secteur déterminé de politique publique. Lesdites orientations incluent les priorités dans les valeurs fondamentales telles que l'importance relative du développement économique contre la protection de l'environnement, les perceptions générales concernant la gravité ou les causes principales d'un problème, les stratégies ainsi que les instruments d'action à privilégier, etc. Ce sont ces croyances propres à une politique et non le noyau central qui fondamentalement constituent le principal ciment qui maintient soudée la coalition. Les aspects secondaires (*secondary aspects*) qui représentent le troisième niveau du système de croyances d'une coalition portent davantage sur la mise en œuvre des choix centraux de la politique et s'appliquent seulement à des aspects spécifiques d'un secteur de la politique publique⁷².

En règle générale, l'*Advocacy Coalition Framework* suppose que les croyances de premier niveau, celles qui renvoient au noyau central d'une politique sont fondamentalement difficiles à changer, notamment parce qu'elles s'apparentent à la conversion religieuse. Les croyances centrales, celles qui réfèrent au noyau propre, apparaissent généralement comme moins fermement tenues. Bien que plusieurs d'entre elles sont en général

⁷¹ Hank C. Jenkins-Smith and Paul A. Sabatier, « Evaluating the Advocacy Coalition Framework », *Journal of Public Policy* 14 (1994), 181.

⁷² Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », 121-122.

presqu'exclusivement normatives et donc difficiles à modifier, la majorité renferme cependant des éléments empiriques susceptibles de changer à la suite d'une accumulation graduelle de données. L'ACF soutient explicitement qu'il est également plus facile de changer une croyance secondaire qu'une croyance centrale, cette dernière ayant une portée plus profonde et plus large. Pour ce qui est des aspects secondaires, ils s'ajustent plus facilement à la lumière de nouvelles informations, d'expériences ou changements de considérations stratégiques⁷³.

1.2.1.3. Les sous-systèmes politiques

L'un des arguments fondamentaux du modèle de Sabatier est que l'unité d'analyse la plus appropriée pour mieux comprendre et expliquer le changement politique dans les sociétés industrialisées, doit être le sous-système politique plutôt qu'une institution gouvernementale particulière. Par sous-système, l'auteur désigne un domaine politique au sein duquel un réseau d'individus, issus de diverses organisations publiques et/ou privées, interagissant régulièrement sur une période de dix ans ou plus et vivement concernés par un enjeu spécifique tel que le contrôle de la pollution atmosphérique, le transport terrestre ou la santé mentale, cherchent activement à influencer la formulation et la mise en œuvre d'une politique publique à l'intérieur de cette sphère ou domaine. Ce domaine représente le site d'activité des coalitions de cause et se reconnaît à quatre critères fondamentaux :

⁷³ *Id.*

- (1) Les participants doivent se considérer comme formant une communauté relativement autonome fondée sur le partage d'un domaine d'expertise;
- (2) Les acteurs identifiables doivent durablement chercher à influencer les politiques publiques dans ce même domaine;
- (3) Il existe des segments administratifs compétents sur le domaine en question à tous les niveaux de gouvernement
- (4) Il existe des groupes d'intérêts, voire même des fragments de groupes, qui considèrent ce domaine comme un sujet politique fondamental⁷⁴.

1.2.2. La dynamique du changement politique

Élément central du modèle théorique, l'ACF s'applique principalement à mettre en évidence le processus de changement des politiques publiques. C'est sur ce point que porte l'essentiel de son effort d'analyse. Il assume à cet effet que le changement d'une politique n'est pas simplement le résultat d'une compétition entre groupes d'intérêts - compétition au cours de laquelle les ressources financières et les règles institutionnelles jouent un rôle éminemment central -, mais davantage le produit de la mise en relation de deux facteurs essentiels : l'apprentissage et les perturbations extérieures au sous-système.

1.2.2.1. L'apprentissage et le rôle des idées

L'*Advocacy Coalition Framework* pose comme argument de base l'idée que le changement est habituellement le produit de phénomènes d'apprentissage. Par apprentissage, Peter A. Hall désigne toute tentative

⁷⁴ Cité par Henri Bergeron, Yves Surel et Jérôme Valluy, « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques? », 206. Voir également Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe », 111 et 114.

délibérée d'ajuster les objectifs ou les techniques d'une politique en réponse à une expérience antérieure ou à la disponibilité d'informations nouvelles⁷⁵. Il s'agit, selon Bruno Palier, d'une dynamique à travers laquelle « les acteurs des politiques publiques tirent des leçons des politiques passées, de leurs réussites ou de leurs échecs, pour les adapter ou pour en changer »⁷⁶.

Inspiré des travaux de Hugh Hecllo, Sabatier présente ainsi l'apprentissage comme un ensemble de « modifications relativement persistantes de la pensée ou des intentions de comportement résultant de l'expérience et/ou de nouvelles informations concernant l'atteinte ou la révision des objectifs de la politique »⁷⁷. Ce processus implique une information crédible, un savoir accru au sujet des paramètres d'un problème ou des éléments qui l'affectent. Il apparaît comme le résultat d'une accumulation graduelle de preuves, et survient quand l'introduction d'un nouvel ensemble d'idées en vient à modifier les croyances des membres d'une coalition⁷⁸.

L'*Advocacy Coalition Framework* assure d'autre part que l'apprentissage reste d'abord une activité instrumentale, c'est-à-dire que les membres des différentes coalitions cherchent principalement à mieux comprendre le monde dans le but de modifier les orientations gouvernementales ou de faire avancer plus efficacement leurs objectifs

⁷⁵ Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain », 278.

⁷⁶ Bruno Palier, *Gouverner la sécurité sociale : les réformes du système français de sécurité sociale depuis 1945* (Paris : Presses Universitaires de France, 2002), 57.

⁷⁷ Paul A. Sabatier, « An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein », *Policy Sciences* 21 (1988), 133. Traduction libre.

⁷⁸ Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », 122.

politiques⁷⁹. Dans ce processus, les membres de chaque coalition font généralement appel à une panoplie de stratégies qu'ils utilisent comme instruments destinés à faire infléchir le cours d'une politique publique. Au nombre de ceux-ci, Sabatier inclut les boycotts et les manifestations publiques, l'effort en vue d'affecter l'opinion publique à travers les mass médias, la tentative de remplacement de certains dirigeants et la production de témoignages publics, d'analyses techniques ou d'enquêtes orientées sur des questions et enjeux spécifiques. Ce processus de préparation et de publication d'études vise notamment à voir modifier les règles et les budgets⁸⁰.

En la matière et selon ce qu'indiquent Margaret Keck et Kathryn Sikkink, les activistes tendent généralement à formuler les enjeux de façon simple, en termes de bon ou de mauvais, de juste ou injuste. La formule privilégiée est souvent de montrer que la situation décriée n'est ni naturelle ni accidentelle. Ces témoignages font généralement appel aux valeurs et insistent sur la manière et l'ampleur dont certaines situations affectent les intérêts ou les besoins de l'opinion. Ils s'attachent principalement à expliquer et à condamner certaines actions, à identifier les responsables et à proposer des alternatives possibles⁸¹.

⁷⁹ Hank C. Jenkins-Smith and Paul A. Sabatier, « Evaluating the Advocacy Coalition Framework », 182; Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », 142-143.

⁸⁰ Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe », 117.

⁸¹ Margaret E. Keck and Kathryn Sikkink, « Transnational Advocacy Networks in International and Regional Politics » In Friedrich Kratochwil and Edward D. Mansfield, eds. *International Organization and Global Governance* (New-York : Pearson Longman), 169.

L'ACF précise cependant que l'apprentissage ne saurait à lui seul être un élément suffisant, quoiqu'indispensable, capable d'infléchir une politique dans un domaine donné. Pour espérer provoquer un changement, les coalitions, selon Sabatier, doivent bénéficier et profiter de circonstances opportunes produites par des événements extérieurs au sous-système.

1.2.2.2. Le poids des perturbations extérieures

En plus de l'activité cognitive, l'*Advocacy Coalition Framework* suggère que les changements majeurs, ceux qui impliquent des réaménagements au niveau du noyau central d'une politique interviennent essentiellement sous l'influence de facteurs extérieurs au sous-système. Sabatier et ses confrères reconnaissent à cet égard trois sources de perturbations exogènes : les changements de conditions socio-économiques et technologiques, les alternances de coalitions gouvernementales et les effets produits par d'autres sous-secteurs de l'activité politique. L'impact de ces facteurs repose principalement sur leur capacité à saper les prémisses de base d'une politique existante et à modifier de manière significative le soutien politique dont bénéficie une coalition donnée. Les exemples les plus généralement cités par ces derniers sont les embargos pétroliers de 1973 et 1979 ainsi que l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher aux États-Unis et en Grande-Bretagne⁸². Tous ces facteurs de changement font partie de la catégorie d'événements que Thomas A. Birkland

Voir aussi Alison Brysk, « "Hearts and Minds" : Bringing Symbolic Politics Back In », *Polity* 27 (1995), 577.

⁸² Paul A. Sabatier, « Policy Change Over a Decade or More », 22-23.

qualifie de « focalisateurs »⁸³. Ces derniers renvoient généralement à des circonstances soudaines et imprévisibles ou à des moments marquants dont on cherche à commémorer l'occurrence. Il peut s'agir d'un désastre naturel, d'une crise humanitaire, d'un changement brusque de l'économie ou de la célébration d'un événement particulier. Considérant l'incidence de ces derniers, l'ACF estime ainsi que si l'apprentissage doit être considéré comme un aspect déterminant voire nécessaire au changement de politique, il n'est pas à lui seul suffisant. Dans toute dynamique propre, le changement, pour se réaliser, requiert également une perturbation significative parmi les facteurs non-cognitifs extérieurs au sous-système⁸⁴.

1.3. Expliquer l'évolution de la politique africaine de la France en matière de défense et de sécurité

Il ne serait en effet guère possible d'entreprendre cet exercice sans au préalable présenter ce qui était jusque-là établi. Ainsi convient-il, pour mieux comprendre les mutations de la politique militaire africaine de la France, rappeler très brièvement les fondements et la structure intime de ce sous-système traditionnel de la coopération franco-africaine.

⁸³ Thomas A. Birkland, *After Disaster: Agenda Setting, Public Policy and Focusing Events* (Washington, DC. : Georgetown University Press, 1997), 1.

⁸⁴ Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe », 105.

1.3.1. Doctrine et fondements, mécanismes et dispositifs traditionnels de la Coopération militaire française en Afrique

La politique de défense et sécurité de la France en Afrique s'inscrit distinctement dans la longue durée⁸⁵. Après la décolonisation, elle s'est construite autour de la notion de *Coopération*, concept central de la politique africaine de la France des cinquante dernières. Dans la dimension spécifiquement militaire, la notion de *Coopération* a souvent renfermé une double dimension. Elle se définit d'abord comme une doctrine politique sous-tendue par une certaine conception des relations entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique. Elle s'entend ensuite comme un ensemble de mécanismes appliqués à ce sous-secteur politique⁸⁶.

1.3.1.1. Doctrine, principes fondamentaux et fondements de la Coopération militaire franco-africaine

Les relations entre la France et l'Afrique sont particulièrement anciennes. Elles se sont établies au moment de la traite négrière et se sont développées dès les premières heures de l'expansion coloniale au XIX^e siècle. En 1871, autrement dit au lendemain de la défaite contre la Prusse, la conquête de l'Afrique a pris pour la France le caractère d'une compensation à travers laquelle elle espérait recouvrer une position dominante au sein du concert européen. Dès ce moment et jusqu'à l'avènement des États africains à

⁸⁵ Pierre Pascallon, « Quelle évolution pour la politique de sécurité de la France en Afrique ? » dans Pierre Pascallon, dir., *La politique de sécurité de la France en Afrique* (Paris : L'Harmattan, 2004), 15.

⁸⁶ Albert Bourgi, *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal* (Paris : LGDJ, 1979), 9.

l'indépendance, la défense de l'Afrique fut continuellement associée à la défense de la France elle-même⁸⁷.

Malgré le processus mené à terme de la décolonisation, les autorités politiques et les stratèges militaires français n'ont en effet eu de cesse de rappeler l'importance et la nécessité de sauvegarder une dimension spécifiquement africaine de la France. Pour son potentiel en matières premières stratégiques mais également au nom de la fidélité à une certaine idée du rayonnement international de la France, le maintien d'une présence militaire française en Afrique a sans cesse été envisagé et effectivement réalisé. Cette ambition a également été stimulée par l'actualité politique africaine. Au lendemain des indépendances, l'évolution que connaissait le continent apparaissait en effet comme particulièrement troublée et agitée : « la situation était instable, les revendications nationalistes des leaders africains commençaient à préoccuper sérieusement les autorités françaises. La politisation des masses urbaines les inquiétait tout particulièrement, craignant notamment une exploitation des revendications nationalistes par le bloc communiste »⁸⁸.

Face à cette situation, et comme l'a souligné Moshe Ammi-Oz, le problème qui se immédiatement posa à la France consista d'une part à trouver des mécanismes permettant à l'ancienne métropole de profiter des avantages économiques et stratégiques que lui offrait l'Afrique en tant que réservoir de

⁸⁷ Pierre Lellouche and Dominique Moïsi, « French Policy in Africa: A Lonely Battle Against Destabilization », *International Security* 3 (1979), 110.

⁸⁸ Moshé Ammi-Oz, « Les impératifs de la politique militaire française en Afrique noire à l'époque de la décolonisation », *Revue Française d'Études Politiques Africaines* 134 (1977), 71.

matières premières et comme plate-forme stratégique puis, d'autre part, à garantir aux jeunes États du continent la stabilité et la sécurité nécessaires à l'exploitation de ces bénéfices. Dans l'esprit des autorités françaises, l'Afrique ne pouvait en effet fournir à la France un appui permanent économiquement et militairement, en temps normal ou dans la perspective d'un nouveau conflit majeur que si l'évolution politique et sociale qu'elle connaissait était orientée dans un sens favorable. Il leur est apparu que sans un minimum de stabilité politique, sans le maintien intact et la conservation d'un équilibre social viable sur le continent, la France ne pouvait exploiter de façon optimale les ressources politiques, géostratégiques et économiques que lui offrait l'Afrique. D'où la décision « de prendre un certain nombre de mesures propres à assurer et à maintenir l'intégrité interne du continent, c'est-à-dire, dans la pratique, la stabilité politique et sociale »⁸⁹.

1.3.1.2. Mécanismes et dispositifs traditionnels de la Coopération militaire franco-africaine

Pour exercer cette politique, la France a conçu pour l'Afrique un cadre de coopération militaire fondé sur l'application des accords de défense et d'assistance militaire et technique. Au niveau strictement opérationnel, cette politique s'appuie sur deux notions : la présence et l'intervention. La première est assurée par l'assistance militaire technique et par le stationnement, dans divers États, de contingents militaires français. Elle est inscrite dans les accords de défense et prévoit la mise à la disposition des

⁸⁹ *Ibid.*, 72.

forces françaises de bases et d'installations militaires nécessaires à leur déploiement. La seconde renvoie à des missions d'assistance directes, de plus ou moins grande envergure, et qui cherchent le plus souvent à répondre à des situations de crise politique aigue. Elles sont fondées sur des types d'engagement sur le terrain au moyen d'opérations aériennes, terrestres ou maritimes⁹⁰. Ces missions sont dévolues à des forces spécialisées basées en métropole et qui ont été créées et entraînées en vue de remplir de tels engagements. Elles s'appuient également sur un réseau de garnisons militaires pré positionnées sur le continent. De leur rôle respectif, Niagalé Bagayoko a ainsi écrit :

alors que les forces pré positionnées sont le plus souvent présentées comme constituant à la fois le cœur et le symbole de la politique de sécurité française en Afrique, il apparaît qu'en réalité, la pierre angulaire du dispositif français en Afrique s'incarne dans les forces d'intervention [stationnées en France]. Les dispositifs pré positionnés sont avant tout des points d'appui des interventions menées à partir de l'Hexagone. Ces bases, implantées autour de ports et surtout d'aérodrome, ont pour fonction première de servir de pont à la Force d'intervention et de préparer l'opérationnalité de celle-ci. Cet aspect est à la fois le plus méconnu, parce que le moins visible, et pourtant le plus caractéristique de la politique traditionnellement menée par la France en Afrique. Dans la doctrine stratégique française postcoloniale, le primat a en effet été donné à l'intervention depuis le territoire français⁹¹.

Avec le réseau de bases françaises implantées en quelques points sur le continent africain, les forces d'intervention établies en France remplissent

⁹⁰ Jacques Servranckx, « Les actions récentes de la France en Afrique », *Défense Nationale* 36 (novembre), 33-40, 34-35

⁹¹ Niagale Bagayoko-Panone, *Afrique : les stratégies française et américaine* (Paris : L'Harmattan, 2003), 42-43.

ainsi parfaitement la double mission qui leur a été assignée : « en assurant la sécurité des jeunes États nés de la décolonisation, ils concourent à la défense des intérêts africains et malgaches de la France et confortent également efficacement l'influence française dans le monde »⁹².

Au niveau administratif et institutionnel, la coopération militaire française a longtemps été sous la gouverne d'une structure administrative aux multiples centres de décision : Présidence de la République, Cellule africaine de l'Élysée, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Coopération, Ministère de la Défense, Ministère des finances, Caisse française de développement, etc. La prééminence de l'exécutif sur les questions de défense faisait cependant des opérations militaires extérieures de la France un domaine à la totale discrétion du Chef de l'État et de son Gouvernement. Le Parlement ne semblait y avoir aucune prise. Du fait des limites institutionnelles, mais aussi en raison d'une forme « d'autocensure », les parlementaires ont toujours joué en ce domaine un rôle particulièrement mineur⁹³. Ces derniers, comme il est noté dans le *rapport d'information de l'Assemblée nationale sur le contrôle parlementaire des opérations extérieures*, ne participaient tout simplement pas à leur juste mesure au processus décisionnel, du lancement au renouvellement des interventions armées françaises hors du territoire national⁹⁴.

⁹² Jacques Guillemin, « L'importance des bases dans la politique militaire de la France en Afrique Noire francophone et à Madagascar », *Le Mois en Afrique* 188-189 (1981), 31.

⁹³ Observation du député Pierre Brana. Entretien réalisé à Paris le 25 juin 2009.

⁹⁴ Voir France, Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur le contrôle parlementaire des opérations extérieures* (Paris : Assemblée Nationale, 2000), 32.

Pour ajouter à cela, le contrôle citoyen semblait lui aussi faire défaut. Mal informée ou simplement désinformée, l'opinion publique n'a jamais semblé passionnée dans le passé par les affaires d'Outre-mer, sauf lorsque celles-ci avaient une incidence nationale. Elle n'éprouvait que très peu d'intérêt pour cet aspect de la politique française et n'a jamais réagit qu'en fonction de ce qui lui semblait digne de considération, autrement dit la situation domestique⁹⁵.

Instaurée au moment de la décolonisation, la politique militaire africaine de la France devait ainsi permettre à l'ancienne métropole de maintenir des liens multiples qui lui apparaissaient comme indispensables à l'heure où ses anciennes colonies subissaient des transformations politiques et sociales pouvant affecter ou remettre en cause ses intérêts dans cette région. Pendant plus de trente ans après sa conception et sa mise en œuvre par le Général de Gaulle, elle a bénéficié d'une constance et d'une stabilité permanente tant du point de vue de ses finalités que de son mécanisme opérationnel. Elle a également joui d'un consensus quasi absolu de la presque totalité des forces politiques françaises. Seuls, comme l'a noté Jean-François Bayart, le parti communiste et les organisations d'extrême-gauche l'ont parfois remise en cause. Ces derniers n'ont cependant jamais pu ou voulu mobiliser l'opinion publique contre elle aussi massivement qu'ils l'avaient fait contre la guerre du Vietnam ou contre l'assassinat du général Pinochet. Mis à part cette frange isolée de la classe politique française, chacun, selon

⁹⁵ Danielle Domergue-Cloarec, *La France et l'Afrique après les indépendances* (Paris : SEDES, 1994), 109-110.

Bayart, s'est toujours accordé à juger souhaitable le maintien de la présence militaire française au sud du Sahara dans ses conditions et ses modalités originelles⁹⁶.

1.3.2. *Survie*, le Rwanda et l'évolution de la politique militaire de la France en Afrique

Pour comprendre et rendre compte des facteurs à l'origine des évolutions récentes de la politique militaires africaine de la France et notamment des engagements pris le 28 février 2008 par le Président Nicolas Sarkozy, il faut à nouveau revenir assez loin dans l'histoire pour aboutir à la mobilisation engagée par l'association *Survie* et ses partenaires autour d'un enjeu : la réforme du dispositif de coopération militaire africaine de la France.

1.3.2.1. *Survie* et l'engagement en faveur du Tiers-monde

Fruit de l'évolution à travers l'histoire des relations entre le citoyen et l'État français, *Survie* s'est en effet attachée dès sa création en 1984 à mobiliser autour d'elle une communauté de citoyens indignés et résolus à engager, au moyen d'opérations ponctuelles, des actions de plaidoyer destinées à renforcer et à rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté et l'extrême misère dans le monde. Organisées autour des thèmes aussi variés que la faim, la malnutrition ou les règles du commerce international, ces actions avaient pour cible principale les responsables politiques et les élus français. Elles avaient un caractère 'interpellatif' et visaient à amener les

⁹⁶ Jean-François Bayart, « La fin du pacte colonial », 47.

pouvoirs publics à inscrire dans la loi des mesures juridiquement contraignantes destinées à forcer l'État et le Gouvernement français à combattre de façon directe et définitive les problèmes de la faim, de la dette et du sous développement dans le monde. Cette mobilisation devait aboutir en 1989 à la présentation à l'Assemblée nationale d'une *proposition de loi relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées*⁹⁷.

Malgré les efforts répétés de *Survie*, la mise à l'agenda - pour vote à l'Assemblée nationale - d'un projet de loi en ce sens va en permanence se heurter à l'écueil gouvernemental. Toutes les majorités qui se sont succédé au pouvoir en France ont renoncé à donner force de loi à cette proposition. Après une ultime tentative en avril 1994, la conviction était désormais faite, dans les rangs de l'association, qu'à propos de la *Loi pour la survie et le développement*, l'impulsion ne viendrait jamais spontanément de l'exécutif. Les animateurs de *Survie* semblaient d'autre part éprouver un sentiment d'échec pour avoir voulu promouvoir cette loi pendant dix ans. Ainsi comme nous l'a signifié Emmanuel Cattier, « si l'on se place du point de vue de *Survie*, il est clair que nous avons compris que nous devons déplacer notre combat vers un objectif en fait plus réaliste »⁹⁸.

⁹⁷ Voir France, Assemblée nationale, *Proposition de loi n° 758 relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées*, (Paris : Assemblée nationale, 1989), 6.

⁹⁸ Emmanuel Cattier, Président de *Survie* Bas-Rhin. Entretien réalisé à Paris le samedi 20 juin 2009.

1.3.2.2. La tragédie rwandaise et le changement d'échelle

Au printemps 1994, « la complicité [selon François-Xavier Verschave] de la France avec le *Hutu Power* nous ancrera dans cette conviction [que] sans un minimum d'assainissement politique du terrain franco-africain, il n'est pas envisageable de refonder une coopération crédible »⁹⁹.

Immédiatement après le déclenchement du génocide rwandais et à la faveur de l'opération militaire française « *Turquoise* » destinée à y mettre fin, de nombreuses polémiques vont en effet s'engager partout en France au sujet des interventions diplomatiques et militaires françaises dans ce petit pays d'Afrique. De nombreux acteurs issus de différents milieux - journalistes, hommes politiques, militaires, universitaires, militants d'association et d'organisations non gouvernementales – vont ainsi se lancer dans une entreprise de défense, de reconstitution ou de dénonciation de ce que la France y avait accompli depuis 1990. Profitant du contexte favorable généré par l'horreur rwandaise, toute cette entreprise discursive va vite déborder du cadre rwandais et susciter un courant d'opinion consistant à demander avec de plus en plus d'insistance et d'obstination des réformes en matière de coopération militaire avec l'ensemble de l'Afrique.

Parmi les organisations les plus engagées en France dans cette mobilisation, on retrouve principalement l'association *Survie*. Avec *Agir Ici*, elle va construire un mouvement d'opinion sur l'imputation des

⁹⁹ François-Xavier Verschave était à ce moment Vice-président de *Survie-France*. Voir, François-Xavier Verschave, *La françafrrique. Le plus long scandale de la République* (Paris : Éditions Stock, 1998), 75.

responsabilités dans le drame rwandais tout en appelant à une réforme de la coopération militaire africaine de la France. La démarche de cette organisation a souvent été de s'appuyer sur des structures très actives de mobilisation et de diffusion constituées autour de divers collectifs d'associations. Ces structures consistaient principalement en des coalitions plus ou moins souples d'individus ou d'organisations, activement intéressés par la politique militaire et diplomatique de la France en Afrique. Avec ces derniers, *Survie* va ainsi s'attacher à constituer de multiples alliances et mener de multiples actions pour, autour d'un nouvel objectif, exiger des autorités politiques françaises qu'elles s'engagent en faveur d'une autre relation militaire avec l'Afrique.

1.3.2.3. Le changement par l'apprentissage

Des événements du Rwanda, le flot d'articles de presse, de mobilisations de rue, de pétitions, de symposiums, de témoignages, d'interpellations ou de réquisitoires produits et engendrés par *Survie* et ses alliés, et auxquels était associée une démarche dénonciatrice, vont ainsi contribuer à générer l'attention au sujet de la problématique d'ensemble de la politique militaire africaine de la France. La permanence et la régularité de cette démarche vont par la suite contribuer à cristalliser et à fixer les termes du débat autour de cet enjeu. À cette attitude dénonciatrice, les coalitions menées par *Survie* ou auxquelles l'association faisait partie vont associer une démarche judiciaire, laquelle a consisté à s'interroger sur les responsabilités dans la tragédie rwandaise et à se mobiliser afin de faire juger les personnes

désignées comme coupables. Ces deux processus devaient remettre progressivement en cause les croyances reliées au dispositif traditionnel de la coopération militaire franco-africaine ainsi que les principes d'action dont il était porteur. Cette dynamique s'observera d'abord à travers une série d'inflexions, notamment dans le discours politique des autorités françaises, puis dans l'élargissement de la politique africaine de la France en direction de l'Afrique anglophone et lusophone où la France n'avait pas de passé colonial. Elle s'observera ensuite dans la réforme, par simplification, de la structure administrative et institutionnelle chargée de la conduite de ce programme. Elle s'observera enfin et principalement dans la promotion d'un nouveau mécanisme opérationnel de gestion des crises africaines, RECAMP, lequel était destiné à permettre aux Africains d'assurer désormais par eux-mêmes la sécurité de leur continent.

Loin de répondre aux seuls facteurs structurels et conjoncturels constamment mis de l'avant par différents auteurs, ce travail cherchera ainsi à montrer que les réformes engagées dans le domaine de la politique militaire africaine de la France sont aussi et d'abord le résultat d'une dynamique politique. Elles ont découlé de la mobilisation de *Survie* et de ses partenaires qui, à la faveur de l'opération militaire française - *Turquoise* - lancée à la suite des massacres du printemps 1994 au Rwanda, ont entrepris de remettre en question, dans le but de les délégitimer, les éléments fondamentaux du programme de coopération militaire entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique. Le mouvement engagé par cette association - qui à ses débuts

militait contre les problèmes de la faim et du sous-développement dans le tiers-monde - va en France se transformer d'une part en opposition concertée contre les mécanismes traditionnels de coopération militaire et diplomatique de la France en l'Afrique et, d'autre part, en appel à la réforme de la présence militaire française au sud du Sahara. C'est donc autour de cette hypothèse que nous comptons porter l'essentiel de notre effort d'analyse. En posant comme postulat de travail l'idée que la mobilisation de la société civile et l'écho qui lui a été donné dans les médias ont souvent eu pour effet de placer les responsables politiques vis-à-vis de l'opinion publique dans l'obligation sinon d'agir, du moins de reconnaître certaines « évidences » formulées dans les cercles militants et associatifs, nous prévoyons montrer que l'introduction de nouvelles réformes dans l'approche militaire africaine de la France est aussi restée suspendue au jeu des alternances et de la cohabitation au sommet de l'État.

1.4. Démarche méthodologique

Le processus de changement de politique présenté dans ce travail procède d'une large exploration de l'histoire de la relation militaire entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique subsaharienne. Cette démarche se veut linéaire. Elle part d'abord des évolutions observées à travers le temps dans la relation entre l'État et le citoyen en France, l'objectif étant de mettre en perspective la place occupée à travers l'histoire par la société civile dans l'espace politique français. Elle se focalise ensuite sur le récit de la compétition politique telle qu'observée autour de la question de la politique

militaire africaine de la France, en mettant en lien les événements les plus importants, les acteurs majeurs du système, les systèmes de croyance impliqués et les évolutions observées. Elle s'appuiera pour cela sur une analyse de contenu des documents administratifs et officiels, des comptes-rendus de journaux, des monographies et revues scientifiques, des publications des organismes de la société civile ainsi que sur les interviews d'acteurs publics de la relation militaire franco-africaine. Conformément au modèle de l'*Advocacy coalition framework*, elle insistera principalement sur l'action des coalitions de cause, paramètres centraux de l'analyse, et dont il convient au départ de faire la présentation des deux plus importantes du sous-système de la politique militaire africaine de la France.

1.4.1. L'identification des coalitions de cause

Avant 1994, autrement dit avant la tragédie rwandaise, l'espace politique franco-africain était, on l'a vu, dominé par une forme de consensus postcolonial caractérisé par l'intangibilité à travers le temps des fondements géopolitiques institués par le Général de Gaulle. Malgré les changements de gouvernement et les mutations considérables du système politique international, il y a eu jusqu'à cette date comme une perpétuation rigoureuse de l'héritage gaulliste dans la conduite de la politique africaine de la France. Cela fut particulièrement évident pour Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing¹⁰⁰. Cela le fut également pour François Mitterrand dont, selon

¹⁰⁰ Franck Petiteville, « Quatre décennies de "coopération franco-africaine" : usages et usure d'un clientélisme », *Études Internationales* 27 (1996), 578 et 597.

Philippe Marchesin, « les deux septennats, malgré la durée et de timides tentatives, n'auront pas changé la grammaire des relations franco-africaines »¹⁰¹.

À l'automne 1994, suite à l'*Opération Turquoise* menée par la France au Rwanda, deux coalitions antagonistes se sont formées autour de la question fondamentale de la présence militaire française en Afrique. L'une anti-Turquoise, l'autre pro-Turquoise.

La première, dominante, s'est formée dès 1994 autour de l'association *Survie*. Elle était essentiellement constituée d'éléments de la société civile française. Elle regroupait de nombreux universitaires, des journalistes, des citoyens ordinaires et, principalement, des organisations sociales engagées dans le champ de la solidarité internationale. Elle avait également établi des liens particulièrement étroits avec des parlementaires et des partis politiques de gauche, notamment avec le Parti communiste et les Verts. Le cœur de cette coalition anti-Turquoise était l'association *Survie*. Avec *Agir Ici*, elle était la seule association à intervenir dans le champ politique franco-africain. Comme il a été souligné dans un ouvrage de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH), elle est en effet demeurée la seule qui, bien davantage qu'en beaucoup d'autres, a su mobiliser autour d'elle des gens fondamentalement indignés et prêts à s'engager dans l'action militante en faveur d'une part de la rénovation du dispositif de coopération militaire et,

¹⁰¹ Philippe Marchesin, « Mitterrand l'Africain », *Politique Africaine* 58 (1995), 24.

d'autre part, de l'assainissement des relations franco-africaines¹⁰². C'est d'ailleurs à *Survie* que Pierre Péan s'en prend dans son ouvrage *Noires fureurs, blancs menteurs*, organisation qu'il décrit comme « un outil des plus pratiques créé à l'usage des militants pour dénoncer le néocolonialisme »¹⁰³.

Construite autour des militaires et des milieux proches de l'armée française, la seconde coalition, pro-Turquoise, se révèle bien plus tard, en 2005. Elle se forme en réaction à l'activisme de la coalition anti-Turquoise qui avait choisi de traduire en justice les militaires et l'armée française pour leur rôle au Rwanda. Elle est constituée de soldats, anciens du Rwanda, regroupés au sein de l'association *France-Turquoise*. Elle bénéficie également de l'appui de nombreux parlementaires, de gauche comme de droite, mais aussi de personnalités comme Pierre Péan journaliste-enquêteur proche du milieu du renseignement français.

1.4.2. Les orientations normatives des coalitions

La ligne de démarcation des deux coalitions se situe au niveau de l'attribution des responsabilités dans la tragédie rwandaise. L'anti-Turquoise dénonce la complicité de la France dans le génocide et impute la responsabilité de cette tragédie à la politique diplomatique et militaire menée

¹⁰² Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, *À la recherche du citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagnes de l'association Survie* (Paris : La librairie FPH, 1996), 10. Aussi, au cours de nos recherches sur le terrain, chaque organisation que nous avons voulu consulter au sujet des relations politiques, militaires et diplomatiques entre la France et l'Afrique nous renvoyait automatiquement à *Survie*.

¹⁰³ Pierre Péan. 2005. *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994* (Paris : Mille et une nuits), 345.

dans ce pays depuis 1990. Elle s'exprime notamment à travers l'exploitation de la thématique de la *Françafrique*, avatar humoristique brodé par *Survie*. Elle a notamment pour objectif de faire adopter par les responsables politiques français des dispositions concrètes visant à favoriser « une politique militaire de la France en Afrique responsable et transparente »¹⁰⁴.

La pro-Turquoise approuve quant à elle la politique diplomatique et militaire conduite par les autorités françaises et défend les actions menées par la France et son armée au Rwanda depuis 1990. Elle impute au Front Patriotique Rwandais (FPR) la responsabilité du génocide et réfute l'argument selon lequel la France aurait participé d'une manière ou d'une autre à la conception, l'organisation, la planification ou la réalisation de celui-ci. Elle dénonce enfin les attaques menées contre les éléments de l'armée française et insiste sur la nécessité de rétablir l'honneur et la dignité des soldats ayant servi au Rwanda. Elle n'a pas de position politique ferme au sujet des relations entre la France et l'Afrique mais certains de ses éléments ne dédaignent pas le renforcement de celles-ci.

1.4.3. La dynamique du changement

Dans le cas de la politique militaire africaine de la France, il est ainsi possible d'isoler deux coalitions en compétition autant entre elles qu'entre elles et l'État pour la refonte du dispositif de coopération militaire franco-africain. Deux coalitions concurrentes, chacune avec ses propres prescriptions

¹⁰⁴ Voir Plateforme citoyenne France-Afrique, *Livre blanc : pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente* (Paris : L'Harmattan, 2007).

politiques concernant la présence et les interventions militaires françaises en Afrique. Depuis plus de dix ans, elles ont constitué le champ argumentaire du sous-système de la politique militaire africaine de la France. Face à la crise rwandaise, elles ont entrepris, les anti-Turquoise notamment, d'interpeller, d'alerter et de convaincre les autorités politiques françaises de la nécessité d'orienter la politique militaire africaine de la France dans un sens voulu. Leurs actions en ce sens ont consisté à mobiliser l'opinion publique, à critiquer le comportement des autorités politiques et militaires françaises durant et après le génocide, à mener des actions en justice et à proposer des amendements précis au cadre traditionnel de coopération militaire franco-africaine.

Dans le cadre de cette compétition politique relativement fluide, leurs membres ont généralement eu tendance à mettre l'emphase sur la production de rapports destinés aux politiques. Ils ont également cherché de manière continue à accéder aux médias afin d'influencer l'opinion publique. Leurs dirigeants sont souvent apparus sur les plateaux de télévision, à la radio et dans la presse pour partager leurs vues et faire valoir leurs idées et leurs valeurs sur une vaste gamme de sujets politiques. Ce procédé est apparu comme le moyen le plus commun par lequel ces acteurs ont souvent cherché à communiquer leurs points de vue aux hommes politiques et à l'opinion publique.

De même, les membres des coalitions ont souvent eu à témoigner devant les commissions d'enquête parlementaires. Ils ont, aussi, souvent

rencontré les décideurs politiques de manière directe. Selon ce que nous a appris Nicolas Vercken le secrétaire général de Agir-Ici-Oxfam France, le Secrétaire d'État à la Coopération Jean Marie Bockel a par exemple tenu à rencontrer les différents acteurs du monde associatif impliqués dans la relation franco-africaine avant le voyage de Nicolas Sarkozy en Afrique du Sud en février 2008. Les rencontres du genre entre le Secrétaire d'État à la Coopération et les acteurs de la société civile seraient, d'après ses confidences assez communes¹⁰⁵.

Au-delà de ces rencontres, le fait est cependant que l'accès et l'exposition aux médias sont demeurés l'élément critique qui a longtemps déterminé l'influence de ces groupes. Dans une analyse effectuée au sujet de l'influence des *Think Tanks* sur les politiques publiques aux États-Unis, Kent Weaver et Andrew Rich ont montré que les instituts qui attirent une plus large couverture médiatique sont en effet ceux qui ont le plus de chances d'être convoqués à témoigner devant les comités parlementaires. Leur influence, d'après des derniers dépend intimement de la visibilité qu'ils obtiennent dans l'espace public¹⁰⁶. Rich, dans une autre étude, appuie cet argument en affirmant qu'il existe un lien direct entre les *Think Tanks* qui connaissent une présence médiatique accrue et ceux que les décideurs et l'opinion publique

¹⁰⁵ Entretien réalisé à Paris le 22 juin 2009.

¹⁰⁶ Andrew Rich and R. Kent Weaver, « Think Tanks and the U.S. Media ». *The Harvard International Journal of Press/Politics* 5 (2000), 81-103.

considèrent comme influents. Pour ce dernier, plus un organisme parvient à diffuser ses idées, plus il devient influent¹⁰⁷.

Cet élément souligne selon Thomas A. Birkland l'importance et la fonction des médias dans la mise à l'agenda des politiques (*agenda-setting*). L'auteur précise en effet que les médias ont cette capacité à élever certaines questions à l'attention publique. Toutes les grandes sources d'information, classiques ou électroniques, peuvent rehausser l'intérêt pour un sujet et fournir des idées ainsi que des rétroactions aux officiels et aux bureaucrates. Dans ce processus, Birkland souligne également l'importance des images et des symboles¹⁰⁸. Ces derniers représentent selon True, Jones et Baumgartner une mixture d'informations empiriques et d'appels émotifs. Lorsque survient une situation problématique, les coalitions l'amènent généralement dans l'espace public en utilisant ces images et ces symboles afin d'unir à leur cause la sympathie des médias et du grand public¹⁰⁹. Clairement articulé, l'événement social, surtout dans une situation de crise, devient alors difficile à ignorer politiquement¹¹⁰.

Ainsi notre démarche va consister à montrer comment *Survie* et ses partenaires ont entrepris de thématiser le problème de la politique militaire africaine de la France en s'opposant à la politique antérieure. Cela revient à

¹⁰⁷ Andrew Rich, « The Politics of Expertise in Congress and the News Media ». *Social Science Quarterly* (2001), 583-601.

¹⁰⁸ Thomas A. Birkland, *An Introduction to the Policy Process. Theory, Concepts, and Models of Public Policy Making* (New-York: M.E Sharp, 2005), 91.

¹⁰⁹ James L. True, Bryan D. Jones and Frank R. Baumgartner, « Punctuated-Equilibrium Theory. Explaining Stability and Change in American Policymaking » dans Paul A. Sabatier, dir., *Theories of the Policy Process* (Boulder, Colorado: Westview Press, 1999), 101.

¹¹⁰ Thomas A. Birkland, *An Introduction to the Policy Process. Theory, Concepts, and Models of Public Policy Making*, 91.

décrire le processus par lequel cet organisme et ses alliés ont œuvré afin d'élever la question de la politique militaire africaine de la France au rang de problème à résoudre, de le maintenir au devant de la scène et de s'assurer que les solutions proposées répondent à leur compréhension du problème. Pour cela, nous allons nous atteler à retracer les initiatives à forte visibilité publique imaginées par ces collectifs pour attirer l'attention du public et des élites. Parce qu'elles étaient davantage intéressées sinon exclusivement portées à partager leurs idées avec le public plutôt qu'à vouloir travailler en étroite collaboration avec les décideurs publics, notre démarche va ainsi consister à observer puis à raconter le combat public de ces associations. Celui-ci a principalement consisté en des actions populaires, extra-institutionnelles pour l'essentiel, comme les manifestations de rue, les mobilisations collectives, les conférences, les opérations symboliques et les interpellations. Le fait était en effet que *Survie* et ses alliés ont toujours été intéressés à travailler en amont, c'est à dire à la mise à l'agenda des problèmes et à la définition des alternatives. Leur intérêt n'était nullement porté vers l'implémentation des politiques. Leur approche a toujours été d'attirer l'opinion publique et l'attention des élites. D'où la multiplication d'actions d'éclat à grand attrait médiatique.

1.4.4. Les choix documentaires

Une part modeste de ce travail a découlé des entretiens menés auprès des acteurs publics de la relation militaire franco-africaine. La tâche n'a

cependant pas été facile. D'abord parce que les principaux animateurs de *Survie* Jean Carbonare et François-Xavier Verschave sont décédés. Sharon Courtoux est depuis plusieurs années alitée, immobilisée par une grave maladie. Nous n'avons pu la rencontrer. Leur absence, il faut le reconnaître, a été fortement ressentie.

L'actuelle présidente de *Survie* Odile Tobner nous a accordé un entretien très édifiant lors d'un séjour à Paris. Nous n'avons pu la rencontrer à plusieurs reprises comme nous aurions aimé car elle réside une bonne partie de l'année au Cameroun. Nous avons cependant eu des conversations enrichissantes et très instructives avec Emmanuel Cattier et Annie Faure, le président de *Survie* Bas-Rhin et la militante membre de cette association qui a souvent été dépêchée au Rwanda.

Nous avons également rencontré Noël Mamère député des Verts à l'Assemblée nationale. Nous avons eu des entretiens avec Pierre Brana ancien député du Parti socialiste et rapporteur de la Mission d'information sur le Rwanda, Jacques Hogard le Commandant de l'un des trois groupements opérationnels de l'*opération Turquoise*, le Lieutenant-Colonel Beyvin du service d'information de la Direction de la coopération militaire de défense (DCMD), Stephen Decam le secrétaire général du Conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN), Nicolas Vercken le secrétaire de Agir-Ici-Oxfam France, etc. Toutes ces personnes nous ont aidé à réfléchir sur les questions soulevées dans cette thèse. Les difficultés financières – absence de

bourses - nous ont cependant empêché d'effectuer de nombreux séjours en France et surtout en Afrique comme nous l'aurions voulu.

L'indisponibilité marquée des officiels français a également constitué pour nous un handicap. Au départ, nous avons cherché à rencontrer toute personne et toute organisation de la société civile impliquée dans l'action citoyenne en rapport avec le thème traité dans cette thèse. Nous avons par la suite voulu avoir des entretiens avec les officiels français, notamment les députés. Notre choix était particulièrement axé sur les députés qui ont participé à la Commission d'information parlementaire de 1998 sur le Rwanda. En dehors de Pierre Brana et de Noël Mamère, nous n'avons reçu aucune réponse de certains d'entre eux. D'autres nous ont donné des rendez-vous qu'ils ont malheureusement annulés à la dernière minute. Quant au personnel administratif, il était tout simplement inaccessible. Au 2, rue de l'Élysée (adresse de la Cellule africaine de l'Élysée), je me suis fait répondre par le vigile que « ici on ne traite pas des affaires franco-africaines » avant d'être poliment reconduit à la porte. Au Secrétariat d'État à la coopération, on m'a fait remplir un formulaire afin d'obtenir un rendez-vous avec l'un des représentants de la direction Afrique. À ce jour, je n'ai toujours pas reçu de réponse à ma demande.

Afin de contourner ces écueils, nous avons choisi de nous appuyer sur les nombreuses sources écrites. Ainsi le dépouillement de la presse a-t-elle occupé la place centrale dans notre démarche. Parce qu'il s'agit d'un sujet relativement actuel, nous nous sommes ainsi intéressé à l'ensemble des

supports médiatiques - écrit, audio, télévisuel ou électronique - et plus précisément aux éditoriaux, aux reportages, aux articles de fond ou d'opinion qui traitent de façon directe ou incidente des situations ici analysées. L'importance déterminante de la presse vient du fait qu'elle agit d'abord comme un courroie de transmission. Non seulement elle procure et distille de l'information, mais aussi exprime-t-elle de façon ouverte ou déguisée, des opinions qui sont celles des journalistes ou qui proviennent du pouvoir, des individus, des groupes ou des organisations politiques.

Ensuite, comme indiqué plus haut, saisir l'influence des coalitions revient à mesurer leur exposition aux médias. Cela pourrait consister à adopter une approche statistique qui reviendrait par exemple à énumérer le nombre de passages au *Téléjournal* de 20 heures de tel ou tel responsable d'association. Cette approche paraît cependant assez fastidieuse et très peu bénéfique sur le plan analytique. Le dépouillement de la presse permet par contre de saisir et de mieux mesurer la présence des coalitions dans les médias. Cette présence constitue un indicateur tangible de la performance de ces organisations et permet une meilleure compréhension de l'influence de celles-ci. Par leur mobilisation, leurs publications, l'organisation et leur participation à des conférences et autres tables-rondes, les coalitions font clairement ressentir leur présence, surtout lorsque ces entreprises sont relayées par la presse.

Nous aurons aussi recours à la panoplie de monographies, d'articles de revues scientifiques, de documents gouvernementaux, ainsi que de

publications des groupes associatifs qui traitent de la relation franco-africaine. L'analyse de contenu de ces documents va nous offrir une bonne perspective pour l'étude systématique et empirique des systèmes de croyances des élites. Elle va aussi nous permettre de voir comment le problème a constamment été posé et décrit, de ressortir les interprétations sur l'efficacité de la politique en place, les diagnostics établis, les solutions ainsi que les orientations proposées. L'ensemble de ces documents nous a servi de matière première à notre analyse. Aucune hiérarchie n'a été établie entre ces différentes sources. Chacune est considérée en raison uniquement de l'information qu'elle procure au sujet des représentations.

1.4.5. Le choix de l'approche historique

Pour conduire cette analyse, nous nous proposons comme annoncé au tout début de privilégier une démarche historique. Cette approche qui se veut linéaire s'explique tout d'abord par le fait que le changement d'un programme politique, comme l'a souligné Denis Saint-Martin, est généralement la somme de petites actions incrémentales. Dans le monde de la politique publique écrit-il, « la plupart des changements sont de nature incrémentale. Le mot "radical" est souvent utilisé à des fins politiques et doit être constamment traité de façon critique par l'analyste des politiques »¹¹¹. Seule une perspective historique précise-t-il, permet de mieux saisir le caractère incrémental des changements de politique.

¹¹¹ Denis Saint-Martin, « Apprentissage social et changement institutionnel : la politique de l'investissement dans l'enfance au Canada et en Grande-Bretagne ». *Politique et Sociétés* 21 (2002), 52.

La démarche historique nous permettra également d'imputer plus facilement le changement de la politique militaire de la France en Afrique à l'action des coalitions de causes. Dans son article ci-dessus mentionné et où il traite des effets de la politique sociale libérale sur la pauvreté infantile au Canada et en Grande-Bretagne, Denis Saint-Martin affirme également que l'apprentissage qu'ont pu faire les décideurs gouvernementaux quant à ces effets n'est pas seulement le produit de l'évaluation de programmes réalisés de l'intérieur, que le savoir produit par des organismes sociaux situés à l'extérieur du gouvernement. C'est une forme d'apprentissage qui, écrit-il,

est dans une large mesure le produit de processus [...] exogène plutôt que strictement endogène. L'apprentissage en matière de politiques peut se faire de façon endogène ou exogène. Cela peut être le fruit d'un processus issu de l'environnement social qui s'impose plus ou moins fortement aux décideurs gouvernementaux. Ou cela peut provenir de l'intérieur du gouvernement lorsque les décideurs cherchent à réorienter ou à adapter leurs politiques à la lumière des expériences ou des leçons tirées du passé¹¹².

Quand on parle de l'évolution de la politique militaire africaine de la France, on ne peut en effet ignorer la possibilité que les décideurs, eux-mêmes, échangent des idées sur la question. Les éléments de la société civile ne sont pas tout seuls à s'intéresser au sujet, ce qui rend difficile l'attribution de la responsabilité du changement à l'un ou l'autre de ces acteurs. Une perspective historique nous permettra ainsi de suivre les étapes du changement et d'établir le degré de relation de cause à effet.

¹¹² *Ibid.*, 65.

Comme le souligne Benjamin I. Page, l'approche historique fournit aussi un important levier d'inférence causale. Revenant sur une critique des approches basées sur les analyses statistiques, l'auteur écrit en effet que de tous les progrès que le génie des statistiques nous a apportés, il ressort clairement que régler certains aspects causals du lien opinion/politique requiert des méthodes non quantitatives telles que le dépouillement des archives, l'entretien avec les élites ou l'observation participative¹¹³.

1.4.6. Le choix de l'étude de cas

Celui-ci renvoie à la délimitation analytique de l'objet étudié.

Sous domination coloniale française jusqu'en 1960, les relations entre la France et les États d'Afrique se sont en effet établies au lendemain des indépendances sur la base d'une communauté contractuelle définie par les accords de coopération. Si comme l'a noté Albert Bourgi Paris s'était montré incapable d'endiguer le mouvement général d'émancipation des peuples restés longtemps sous tutelle, il s'employa cependant « à en contrôler soigneusement l'évolution en liant étroitement indépendance et Coopération »¹¹⁴. Dans nombre de cas, l'octroi par la France de l'indépendance aux nouveaux États était étroitement conditionnel à l'acceptation de ces derniers de coopérer. Selon la formule d'Alfred Grosser, « on donne l'indépendance à condition que l'État s'engage, une fois indépendant, à

¹¹³ Benjamin I. Page, « Democratic Responsiveness ? Untangling the links Between Public Opinion and Policy ». *PS: Political Science and Politics* 27 (1994), 28.

¹¹⁴ Albert Bourgi, *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal*, 9.

respecter les accords de coopération signés antérieurement »¹¹⁵. Par ces ententes, l'ancienne métropole réussissait ainsi à « prolonger dans un cadre juridique différent l'exercice d'une influence privilégiée »¹¹⁶.

Dans ce nouveau rapport de la France à l'Afrique, la coopération militaire s'est imposée comme le maillon essentiel. Elle est devenue la pièce maîtresse, le point d'ancrage d'un ensemble complexe de pactes économiques, politiques, sociaux et culturels liant la France à ses anciennes colonies. C'est aussi le signe le plus visible de ce tout combiné rassemblés sous le terme générique de *Coopération*¹¹⁷. Comme l'a en effet écrit Maurice Ligtot,

les accords de défense font partie d'un ensemble de liens qui fondent par leur caractère multiple et global, une coopération essentiellement politique des États intéressés et créent entre eux une communauté de destin. Il y a là plus qu'une alliance militaire, car la coopération va de pair avec une certaine harmonisation de la vie diplomatique et, dans certains cas, avec l'existence d'institutions politiques communes¹¹⁸.

C'est parce qu'il conditionne l'ensemble de l'organisation politique, diplomatique et stratégique de la France au sud du Sahara que nous avons ainsi choisi de limiter notre analyse à l'aspect militaire de cette politique de coopération.

¹¹⁵ Alfred Grosser, *La politique extérieure de la V^e République* (Paris : Éditions du Seuil, 1965), 74.

¹¹⁶ Albert Bourgi, *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal*, 9.

¹¹⁷ Pierre Lellouche et Dominique Moïsi, « French Policy in Africa: A Lonely Battle Against Destabilization », 111.

¹¹⁸ Maurice Ligtot, « La coopération militaire dans les accords passés entre la France et les États africains et malgaches d'expression française ». *Revue Politique et Juridique d'Outre-mer* (1963), 517.

Aussi, il convient également de préciser que la mention « Afrique » dans notre travail va se limiter aux États d'Afrique d'expression française, autrement dit aux pays qui, pendant la période coloniale, faisaient partie de l'ensemble politique français, soit *l'Union Française*, soit la *Communauté*. La particularité de ces nations est d'avoir conservé avec la France des relations militaires privilégiées. Pour des raisons conventionnelles, nous excluons cependant les États d'Afrique du Nord francophone (Tunisie, Algérie, Maroc). En raison par contre de la similarité des problèmes et des situations, ce vocable s'étend aussi aux États d'Afrique noire qui, bien que n'ayant jamais appartenu à l'Empire français, tendent cependant à établir avec la France des rapports tout aussi privilégiés. Il s'agit du Rwanda, du Burundi et du Congo-Zaïre.

Du point de vue temporel, nous faisons le choix de limiter notre analyse à 2008, autrement dit au discours sud-africain du Président Nicolas Sarkozy. Ce choix peut être critiquable notamment au regard des nombreux événements survenus dans la galaxie franco-africaine après cette date. Nous pensons toutefois que le changement d'une politique est un phénomène qui peut soit concerner les façons de faire, soit les façons de penser ou encore les deux à la fois. Dans le cas du discours de Nicolas Sarkozy, il s'agit là, du moins, d'un changement majeur de façon de penser. On l'a dit plus haut, la politique militaire africaine de la France se fonde principalement sur les accords de défense militaire signés au lendemain des indépendances. Ce discours remet en cause leur existence dans leur forme actuelle. On peut aussi

dire, sans paraître trop naïf, qu'il ouvre la voie à leur possible abrogation car nul en ce moment ne peut prévoir ce qui en sortira à la suite de leur renégociation. C'est en cela que les engagements du Président Sarkozy, plus que tout autres, nous paraissent fondamentaux puisqu'ils touchent au cœur même de la relation militaire franco-africaine.

Chapitre II : Les racines du mouvement citoyen en France et l'expérience *Survie*

Selon Pierre Rosanvallon, le modèle politique français s'est longtemps singularisé par le rôle prééminent accordé à la puissance publique dans l'organisation de la vie collective¹¹⁹. À la suite de la Révolution qui a mené au renversement de la Monarchie à l'été 1789, le pouvoir central est en effet apparu « comme le seul ressort de la machine sociale »¹²⁰. Dans une ambiance de jacobinisme triomphant, le désir d'unité et l'aspiration à l'avènement d'une société « Une » se sont traduits par le ressentiment et une haine palpable à l'égard de toute forme de corporatisme. L'autorité publique, au nom du bien commun, rejetait alors tous groupes intermédiaires, s'imaginant que ces derniers ne pouvaient porter que sur des intérêts singuliers ou spécifiques pouvant nuire à l'intérêt général¹²¹. La prépondérance de l'autorité publique témoignait alors « d'un État omnipotent régissant sans encombre une société civile atomisée, inorganisée et asservie »¹²².

Reconnu dans le langage politique et courant comme la caractéristique essentielle du système politique français, le modèle centralisateur jacobin n'a cependant cessé d'être critiqué voire combattu. En même temps qu'il était décrit comme dominant, il était également dénoncé et continuellement

¹¹⁹ Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours* (Paris : Éditions du Seuil, 2004), 10.

¹²⁰ Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution* (Paris : Flammarion, 1988), 161.

¹²¹ Marie-Christine Vergiat, « Introduction », *Après-demain* 439 (2001), 3.

¹²² Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, 10.

attaqué. C'est dans le mouvement de cette opposition que sont ainsi nés et se sont progressivement développés des réseaux sociaux organisés¹²³.

Dans le contexte des relations Nord-Sud, l'action de ces derniers s'est dès le début des années 1960 dirigée vers les pays du Sud où elles sont de plus en plus reconnues par les pouvoirs publics comme complémentaires à l'action des gouvernements ou à celle des organisations internationales. Ils représentent à cet égard « un large éventail de la solidarité, de l'assistance la plus classique jusqu'au soutien aux organisations de citoyens des pays du Sud »¹²⁴. Depuis bientôt deux décennies, ils sont également au cœur du débat public pour la redéfinition de la politique militaire française en Afrique. Individuellement ou au sein de différents collectifs d'associations, nombre d'entre eux ont entrepris des campagnes d'opinion et d'autres actions en faveur d'un changement des paramètres de la présence et de l'implication politique et militaire de la France en Afrique.

Pour mieux décrire et ainsi comprendre l'histoire dynamique de leur contribution à cette évolution, il convient tout d'abord de revenir sur l'environnement interne qui a vu renaître les corps intermédiaires en France. Cette démarche suppose de remonter assez loin dans l'histoire, car comme nous comptons le montrer, la création des associations, notamment celles impliquées dans les affaires internationales n'a pas été le fait du hasard. Elle a été le résultat d'une longue évolution, d'abord des relations entre l'État et le

¹²³ *Ibid.*, 13.

¹²⁴ Anne-Sophie Boigallais et Jean-Marie Fardeau, *La mouche du coche. Groupes de pression et changement social : l'expérience d'agir ici* (Lausanne : Fondation pour le progrès de l'homme, 1994), 6.

citoyen dans la France post-révolutionnaire mais, aussi, des rapports entre la puissance publique et les diverses forces sociales et politiques dans le champ de la solidarité internationale.

Il conviendra par la suite de dresser le portrait sociologique interne des mouvements engagés dans le combat pour la réforme de l'approche militaire française en Afrique. L'analyse de la trajectoire individuelle de *Survie* nous permettra ainsi de comprendre, tout d'abord, qui a soutenu la cause de la réforme de la coopération militaire de la France en Afrique et, ensuite, dans le chapitre suivant, comment cette dernière a pu s'imposer comme un enjeu crucial dans l'espace politique et associatif français.

2.1. De la prohibition à la reconnaissance : les évolutions récentes de la liberté d'association en France

Il est une réalité que l'on a continuellement rappelée en France : la pauvreté, voire la carence de la vie associative dans l'espace politique hexagonal. Dans un article sur le pouvoir local et les organismes d'autorégulation de la société civile, Pierre Grémion écrivait en 1978 :

il est en effet peu contestable que les phénomènes de mobilisation sociale communautaire, temporaire, intense, fondée sur des ressources locales, sans recours à un arbitrage externe et sans ossification des structures d'organisation sont insignifiants dans la société française en comparaison d'une société comme la société nord-américaine qui valorise au contraire ce mode d'action collectif¹²⁵.

¹²⁵ Pierre Grémion, *Modernisation et progressisme. Fin d'une époque 1968-1981* (Paris : Éditions Esprit, 2005), 52. Pierre Grémion, « Les associations et le pouvoir », *Esprit* 6 (1978), 19.

Ce sentiment a progressivement envahi les esprits et s'est décliné en diverses formules. Dans les discours ou à travers les essais politiques ou littéraires, on a généralement eu coutume de reconnaître la modicité ou, autrement, l'inconsistance de la société civile en France. Tocqueville a écrit à cet effet :

le pouvoir central en France n'a pas encore acquis au XVIII^e siècle cette constitution saine et vigoureuse que nous lui avons vue depuis; néanmoins, comme il est déjà parvenu à détruire tous les pouvoirs intermédiaires, et qu'entre lui et les particuliers il n'existe plus rien qu'un espace immense et vide, il apparaît déjà de loin à chacun d'eux comme [...] l'agent unique et nécessaire de la vie publique¹²⁶.

Personne, écrit-il, « n'imagine pouvoir mener à bien une affaire importante si l'État ne s'en mêle »¹²⁷. Ces idées « ne restent point dans les livres; elles descendent dans tous les esprits, se mêlent aux mœurs, entrent dans les habitudes et pénètrent de toutes parts, jusque dans la pratique journalière de la vie »¹²⁸. Telle est la situation qui prévaut au lendemain de la Révolution de 1789.

Le besoin de se réunir étant cependant, nous verrons aussi que les corps intermédiaires vont persister malgré la puissance tutélaire de l'État. Ils ne cesseront de se manifester et leur légitimité sera plus tard reconnue et consacrée par la loi.

¹²⁶ Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, 160-161.

¹²⁷ *Ibid.*, 161.

¹²⁸ *Id.*

2.1.1. L'aspiration à l'unité et l'interdiction des corps intermédiaires

Dans l'histoire des associations en France, le temps de la Révolution est essentiellement marqué par la prohibition de toutes les formes de regroupements autonomes. Ces derniers sont dans l'ensemble considérés comme suspects et accusés de corrompre la volonté générale. Dans *Du contrat social ou principes du droit politique*, Jean-Jacques Rousseau écrit en effet que la volonté générale « est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique »¹²⁹. Lorsque selon ce dernier il se forme « des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'État »¹³⁰. De cela affirme l'auteur, il s'ensuit que « pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État, et que chaque citoyen n'opine que d'après lui »¹³¹. Dès cet instant, la présence des associations dans une société est considérée comme une cassure dans l'unité nationale.

Cette conception de l'idée moderne de la société mènera très vite à l'adoption de lois et règlements prohibitifs destinés à abolir les corporations et à retirer aux associations toute forme d'existence légale ou politique. Les 2 et 17 mars 1791, le décret d'Allarde instaure le premier une patente et abolit toute forme de groupement de métier. Les 14 et 17 juin, Le Chapelier fait adopter une loi qui prononce leur condamnation. L'article premier de celle-ci

¹²⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social et autres œuvres politiques* (Paris : Éditions Garnier Frères, 1975), 252.

¹³⁰ *Id.*

¹³¹ *Ibid.*, 253.

dispose que « l'anéantissement de toutes espèces de corporations de citoyens de même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait sous quelques prétextes et quelque forme que ce soient »¹³². L'article 2 ajoute :

les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se retrouveront ensemble se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs¹³³.

Dans le réquisitoire qu'il prononce contre les associations ouvrières, Le Chapelier affirme en effet que la Révolution terminée, il ne devrait désormais plus y avoir de corps ou d'ordres entre le citoyen et l'État. Il n'y aurait plus à son avis que l'intérêt de chaque individu et l'intérêt général. Aussi, il n'était plus « permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par esprit de corporation »¹³⁴. S'inscrivant dans l'esprit et le prolongement de la loi du 14 juin 1791, l'article 291 du code pénal de 1810 consacre plus tard la pénalisation de l'acte d'association. Il dispose que « nulle association de plus de vingt personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du Gouvernement et sous les

¹³² Cité par Malik Boumediene, *La place de la loi et du contrat dans la garantie du droit à la protection sociale de 1945 à nos jours*. Tome 1 (Paris : Publibook, 2003), 66.

¹³³ Cité par Jean-Claude Bardout, *Les libertés d'association. Histoire étonnante de la loi 1901* (Lyon : Éditions Juris-Service, 1991), 67.

¹³⁴ *Ibid.*, 67-68.

conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société »¹³⁵. Les articles 292, 293 et 294 précisent que toute affiliation à une association non autorisée, quel que soit le but de celle-ci, serait punie. Tout individu qui consentirait à accorder, sans la permission de l'autorité municipale, l'usage de sa maison ou de son appartement pour la réunion des membres d'une association même autorisée, encourait lui, les chefs, les directeurs ou administrateurs de cette communauté des peines d'emprisonnement ou des amendes financières¹³⁶.

Ainsi était créé le délit d'association. Ce texte de loi va traverser intact tous les gouvernements et tous les régimes, de 1810 à 1901. La fermeté de ses dispositions sera alourdie par la loi du 10 avril 1834. Désormais, toutes les associations, même celles qui seraient partagées en sections d'un nombre moindre, et dont les membres ne se réuniraient pas tous les jours ou à des jours marqués étaient assujetties aux dispositions de l'article 291 du code civil¹³⁷. Nettement accusées de contrecarrer le désir de se « perdre dans le grand tout »¹³⁸, les structures politiques intermédiaires - clubs, sociétés populaires, syndicats, collectivités locales, mouvements citoyens, etc. - se verront dès ce moment appréhender sous un jour négatif. Le pouvoir central,

¹³⁵ Tiré de M. D. Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public. Tome cinquième* (Paris : Bureau de la jurisprudence générale, 1847), 290.

¹³⁶ Voir Malik Boumediene, *La place de la loi et du contrat dans la garantie du droit à la protection sociale de 1945 à nos jours*, 66.

¹³⁷ Voir l'article premier de la loi. Tiré de M. D. Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public. Tome cinquième*, 290.

¹³⁸ L'expression est de Michelet. Tirée de l'adresse de la Commune de Paris en 1793. Voir Jules Michelet, *Le banquet. Papiers intimes* (Paris : Calmann Lévy, 1879), 232.

seul dépositaire de la légitimité, sera l'unique organisation à être reconnue comme digne de considération.

2.1.2. La reconnaissance des groupements privés

Pendant cette période de prohibition, les associations existent malgré tout. Elles demeurent dans une sorte de clandestinité politique et juridique. Entre tolérance et arbitraire et malgré les tracasseries juridiques et administratives, elles persistent et signent¹³⁹.

En petites réformes et en libertés partielles, la puissance publique sera cependant contrainte de reconnaître et d'accorder à ces entités des droits dont elle avait longtemps récusé l'importance et la légitimité. Ce mouvement est encouragé dès le milieu du XIX^e siècle par un profond courant idéologique qui voyait dans la liberté d'association le fondement du système démocratique et le rempart contre les abus du pouvoir central. Tocqueville sera celui qui le mieux va insister sur ces avantages :

il n'y a pas de pays où les associations soient plus nécessaires, pour empêcher le despotisme des partis ou l'arbitraire du prince, que ceux où l'état social est démocratique. Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus de pouvoir. Dans les pays où pareilles associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement et momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune sorte de tyrannie, et un grand peuple peut être opprimé impunément par une poignée de factieux ou par un homme¹⁴⁰.

¹³⁹ Jean-Claude Bardout, *Les libertés d'association. Histoire étonnante de la loi 1901*, 99.

¹⁴⁰ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique I* (Paris : Gallimard, 1986), 292.

Dans l'esprit de ce dernier, les associations apparaissent nommément comme le support aux autres libertés.

Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère; le progrès de toutes les autres dépend du progrès de celle-là. Parmi les lois qui régissent les sociétés humaines, il y en a une qui semble plus claire et plus précise que toutes les autres. Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité des conditions s'accroît¹⁴¹.

De ce courant intellectuel, un vent favorable aux associations va dès le second Empire commencer à se manifester. La loi du 25 mai 1864 abolit tout d'abord le délit de coalition. Celle du 24 juillet 1867 reconnaît aux coopératives et aux sociétés ouvrières le droit à l'existence. La loi des 21 et 22 mars 1884 autorise quant à elle les syndicats professionnels. Elle proclame que tous « les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des activités annexes et qui concourent à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement »¹⁴².

Après plusieurs années de répression, les associations de métiers, jadis pourchassées, étaient désormais tolérées. Le droit de coalition et de réunion était accordé et les sociétés coopératives cessaient aussi d'être soumises à un régime restrictif. En 1901, la loi du 1^{er} juillet abroge définitivement les articles 291 et suivants du code pénal. Elle affirme en son article 2 : « les

¹⁴¹ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique II* (Paris : Gallimard, 1961), 159-160.

¹⁴² Tiré de Charles Debbasch et Jacques Bourdon, *Les associations* (Paris : Presses Universitaires de France, 1985), 23.

associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable »¹⁴³. Le principe de liberté remplaçait aussi celui de l'autorisation. Longtemps sous haute surveillance et après un siècle d'arbitraire et d'autoritarisme, la loi de 1901 venait ainsi garantir au citoyen son droit à s'associer. Elle levait aussi la chape de plomb qui, depuis la Révolution de 1789, paralysait la capacité des associations à intervenir dans le champ politique.

2.1.3. L'émancipation des associations et les déterminants de leur épanouissement

Au lendemain de la *Libération*, c'est à un développement prodigieux du phénomène associatif que l'on va assister en France. Auparavant, sous l'occupation plus particulièrement, le pouvoir autoritaire de Vichy a essayé de remettre en cause le régime de la loi de 1901. Par une loi du 13 août 1940, le gouvernement du Maréchal Pétain a dans un premier temps prononcé la dissolution de toutes les sociétés secrètes. Il s'était aussi arrogé le droit de dissoudre tout groupement par voie administrative (loi du 11 juillet 1941). Sans toutefois poser d'interdiction générale, les autorités de Vichy ont édicté des mesures qui bannissaient les associations en fonction soit de la qualité de leurs adhérents (juifs, communistes, anciens combattants), soit en fonction de la nature de leur projet (associations professionnelles)¹⁴⁴. En rétablissant la

¹⁴³ Voir l'ensemble du texte de loi et ses modifications subséquentes en annexe du livre de Jean-François Merlet, *Une grande loi de la Troisième République : La loi du 1^{er} juillet 1901* (Paris : L.G.D.J, 2001), 513-560.

¹⁴⁴ Catherine Fillion, « Les projets de réforme des gardes des sceaux de Vichy, ou les rêveries judiciaires du régime de Vichy », dans Bernard Durand, Jean-Pierre Le Crom et Alessandro Somma, dirs., *Le droit sous Vichy* (Frankfurt : Vittorio Klostermann GmbH, 2006), 231-252.

légalité républicaine en 1944, l'ordonnance du 9 août annulera ces mesures restrictives en disposant, en son article 2, que :

sont, en conséquence, nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris pour leur exécution, sous quelque dénomination que ce soit, promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940 et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française¹⁴⁵.

À partir de cette date, la liberté d'association ne sera plus remise en cause¹⁴⁶. Après plusieurs décennies de méfiance et de relations conflictuelles, elles se verront conférer par l'État une légitimité longtemps refusée. Celle-ci sera garantie par la loi. Ainsi en 1950, le Conseil d'État érige le droit à l'association au rang de liberté fondamentale de la République. Le Conseil constitutionnel en réaffirme l'intangibilité et la valeur dans sa décision du 16 juillet 1971. Elle considère

qu'au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la constitution il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association; que ce principe est à la base des dispositions générales de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association [et] qu'en vertu de ce principe les associations se constituent librement et peuvent être rendues publiques sous la seule réserve du dépôt d'une déclaration préalable¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Voir « Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental ». <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071212&dateTexte=20090926#LEGIARTI000006530176> (Page visitée le 2 mai 2009).

¹⁴⁶ Charles Debbasch et Jacques Bourdon, *Les associations*, 24.

¹⁴⁷ France. Conseil Constitutionnel, « Loi complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ». En ligne <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/depuis-1958/decisions-par-date/1971/71-44-dc/decision-n-71-44-dc-du-16-juillet-1971.7217.html> (Page consultée le 11 juillet 2009).

Le développement du phénomène associatif après la Libération allait procéder d'une conjugaison de deux facteurs, l'un national et l'autre international. Au niveau domestique tout d'abord, la volonté de « décongestionner l'État » avait amené les autorités politiques à transférer aux acteurs proches du terrain local des missions, notamment sociales et culturelles, pour lesquelles les institutions étatiques semblaient mal outillées. Dans certains cas, elles iront jusqu'à reconnaître aux instances associatives des privilèges, voire des monopoles d'intervention dans des secteurs entiers de la sphère sanitaire ou éducative¹⁴⁸. Appelées à secourir l'autorité publique dans la gestion des programmes qui relevaient auparavant du domaine exclusif de l'État, cette attitude va progressivement transformer les associations en véritables auxiliaires de l'administration publique¹⁴⁹.

Au-delà de l'élargissement du champ d'action de l'État qui a su profiter à l'éclosion de la vie associative, l'essor des sociétés populaires et des organisations de la société civile va d'autre part procéder des bouleversements intervenus sur la scène internationale. L'indépendance octroyée à de nombreux pays du Sud a en effet suscité l'éveil d'une conscience internationale au sujet des problèmes du sous-développement dans le monde. De la fin de la guerre au milieu des années 1970, les citoyens avaient constamment laissé aux organisations internationales, autrement dit aux gouvernements, le soin de venir à bout de ce fléau. À cette époque, comme le rappelle Anne-Sophie Boisgallais, personne ne pensait que des

¹⁴⁸ Voir René Théry, « L'octroi d'un monopole à une association », *Droit social* (1969), 43.

¹⁴⁹ Martine Barthélemy, *Associations : un nouvel âge de la participation?* (Paris : Presses de sciences Po, 2000), 59.

particuliers pouvaient jouer un rôle actif dans la réduction ou l'élimination de l'injustice dans le monde. L'ampleur de celle-ci était telle qu'on s'imaginait qu'elle était hors de portée des citoyens, même dans les pays libéraux et démocratiques¹⁵⁰.

Au cours de ces années, nombre d'associations, chrétiennes pour l'essentiel, s'étaient pourtant fermement engagées sur le chemin de la solidarité internationale. Fondé en 1946 par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, le *Secours catholique* s'était par exemple donné pour mandat, tel qu'il apparaissait à l'article premier de sa charte, de « rayonner la charité chrétienne, apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires »¹⁵¹. Le 19 juin 1961, est également créé le *Comité catholique contre la faim* (CCCF). Celui-ci est né de l'initiative de plusieurs mouvements d'action catholique qui, à travers cette décision, voulaient donner une traduction concrète à la campagne lancée en 1960 par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) au profit du combat contre la faim¹⁵². En 1968, le CCCF va connaître une transformation avec l'ajout d'une nouvelle mission dans son mandat. En plus de lutter contre la faim, il devait désormais promouvoir le développement

¹⁵⁰ Anne-Sophie Boigallais et Jean-Marie Fardeau, *La mouche du coche. Groupes de pression et changement social : l'expérience d'agir ici*, 7.

¹⁵¹ Cité par Christophe Henning, *Vous, c'est la charité! Biographie de Mgr Jean Rodhain fondateur du Secours catholique* (Paris : Éditions Le Sarment, 2002), 105.

¹⁵² François Mabile, *Émergence et histoire du CCFD. 1959-1969* (Paris : Éditions du CCFD, 1999).

dans le Sud, à travers « l'introduction d'activités économiques (culture, élevage, technique de construction de l'habitat, ateliers, commerce) et l'établissement d'un réseau d'œuvres sociales »¹⁵³. Ce changement s'incarnera dans l'intégration de la notion de « développement » dans la dénomination du CCCF qui devenait le Comité catholique contre la faim et pour le développement¹⁵⁴.

Nés du désir de combler l'écart de développement entre le Nord et le Sud, ces réseaux confessionnels se rencontreront sur le même terrain que des militants de gauche, anticoloniaux, qui trouvaient dans la solidarité internationale, la continuation logique de leur engagement politique¹⁵⁵. Ces derniers avaient choisi de militer dans des organisations non gouvernementales et ont essayé de canaliser la mobilisation des citoyens afin de venir à bout des problèmes de la faim, de la malnutrition et du sous-développement. Leur engagement renferme à cet égard un triple objectif : développer le Sud, informer l'opinion publique dans le Nord et jouer le rôle de contre-pouvoir¹⁵⁶. Persuadées que les réponses charitables étaient dramatiquement insuffisantes, ces organisations concluront tout doucement aux limites de l'assistanat. Devant l'écart grandissant entre un Nord de plus en plus riche et le Sud de plus en plus pauvre, elles seront progressivement amenées à considérer le combat l'injustice et le sous-développement non plus comme une démarche

¹⁵³ Claude Prudhomme, « De la mission aux ONG de solidarité internationale. Quelle continuité? » dans Bruno Duriez et al. *Les ONG confessionnelles. Religions et action internationale* (Paris : L'Harmattan, 2007), 58.

¹⁵⁴ François Mabilie. 2004. *Les catholiques et la paix au temps de la guerre froide* (Paris : L'Harmattan), 275.

¹⁵⁵ Anne-Sophie Boigallais et Jean-Marie Fardeau, *La mouche du coche. Groupes de pression et changement social : l'expérience d'agir ici*, 8.

¹⁵⁶ *Ibid.*, 6-8.

simplement caritative, mais davantage comme une entreprise politique. Leur principale ambition sera d'infléchir les décisions politiques dans tout ce qui touche à la sphère des relations Nord-Sud. Ces derniers ont pour cela imaginé des structures appropriées et envisagé des actions ponctuelles afin de venir à bout de ces fléaux. C'est dans ce contexte que l'association *Survie* va finalement voir le jour en 1984.

2.2. *Survie* : un organisme politique dédié à la solidarité internationale

L'association *Survie* a été créée en 1984. Elle est née dans la foulée de l'investissement de la société civile européenne dans le champ de la solidarité internationale. Principalement, elle tire ses origines de l'initiative de plusieurs Prix Nobel qui, en 1981, ont pris position dans une déclaration contre l'extermination par la faim. Ses racines plongent également dans l'engagement de nombreux citoyens qui, préoccupés par les questions du sous-développement, s'étaient convaincus de l'idée que chacun pouvait faire quelque chose pour changer le monde.

2.2.1. Le Manifeste-appel des Prix Nobel et le lancement des campagnes SURVIE en Europe

Le 24 juin 1981, à l'initiative de Marco Panella, Jean Fabre et Adolfo Perez Esquivel, cinquante-quatre Prix Nobel, « femmes et hommes de science, de lettres et de paix, différents les uns des autres par la religion, l'histoire et la culture », signaient et adressaient « à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté, aux puissants et aux humbles, chacun

avec ses propres responsabilités », un Manifeste-Appel « pour que soient rendus à la vie des dizaines de millions d'êtres humains que la faim et le sous-développement font agoniser ». Cet appel avait la forme d'un plaidoyer. Il partait d'un constat, celui de la réalité d'« un holocauste sans précédent, dont l'horreur englobe en une seule année toute l'horreur des massacres que nos générations ont connus dans la première moitié de ce siècle ». Cette horreur, précisait le document, « dilate de plus en plus, à chaque instant qui passe, le périmètre de la barbarie et de la mort »¹⁵⁷.

Les Prix Nobel avaient dans un second temps défini la cause de cette tragédie comme étant avant tout politique. Le manifeste indiquait en effet que pour surmonter les causes de cette tragédie et conjurer les effets immédiats de cet « holocauste de notre génération », il fallait précisément que les États, les peuples ainsi que les plus hautes autorités internationales s'unissent dans l'action, avec des objectifs ponctuels, précis et appropriés, pour que soit attaquée, combattue et vaincue, partout où elle sévissait, cette mort par la faim qui menaçait, envahissait et condamnait une grande partie de l'humanité. Il fallait sans plus tarder agir. D'où cet appel lancé à tous et à chacun, à ceux « sans pouvoir et sans défense », afin qu'ils « s'organisent, utilisant leurs rares mais durables armes – celle de la démocratie politique et des grandes

¹⁵⁷ Nous avons retrouvé le manifeste-appel des Prix Nobel sur l'internet. Il comprenait le corps du texte ainsi que les signataires. Voir <http://servizi.radicalparty.org/documents/index.php?func=detail&par=45> (Page consultée le 20 juillet 2009).

actions non-violentes “gandhiennes” – pour que soit donnée valeur de loi au devoir de sauver les vivants »¹⁵⁸.

Pour promouvoir cet idéal, les initiateurs du projet avaient créé à Bruxelles une association internationale, le *Food and Disarmament International* (FDI). L’ingénieur Français Jean Fabre fut le premier à en assumer le secrétariat général. Emma Bonino, la future commissaire européenne, l’a remplacé en 1985. La nouvelle organisation s’était donnée un double objectif : « inscrire dans la loi des mesures nouvelles pour la survie et le développement des populations victimes de l’extrême misère et, renforcer et améliorer ce qui, en principe, constitue déjà l’effort en ce sens, l’Aide publique au développement (APD) »¹⁵⁹.

S’appuyant sur le Manifeste-Appel des Prix Nobel, des campagnes pour la Survie et le développement sont lancées et menées à travers l’Europe. En Belgique et en Italie, elles rassemblent des milliers de personnes. Considérant la mobilisation et l’engouement suscités par cet acte de foi, le Parlement européen s’engage le premier à mettre un terme au drame de la faim. Elle adopte dès le 30 septembre 1981 une résolution qui recommande aux États membres de la Communauté « de mettre en œuvre un plan d’urgence de cinq milliards de dollars pour sauver cinq millions de condamnés à mort »¹⁶⁰. En écho à cette initiative et à la faveur d’une grève de la faim menée par le député européen Marco Pannella, les gouvernements

¹⁵⁸ *Id.*

¹⁵⁹ Pierre Laniray, *François-Xavier Verschave, l’homme qui voulait soulever les montagnes* (Paris : Les Arènes, 2006), 60-61.

¹⁶⁰ « Cinq millions de condamnés à mort », *Le Nouvel observateur* (Paris), 21 novembre 1981, 55.

italien, luxembourgeois et britannique décident, à la veille du Sommet européen de Londres des 26 et 27 novembre 1981, de mettre la question de la faim et du sous-développement à l'ordre du jour des travaux.

Auparavant, le 2 novembre 1981, les députés italiens avaient décidé d'engager un débat au Parlement sur la question de la faim dans le monde. Celui-ci a abouti, au terme de quatre années de mobilisation citoyenne, à un vote qui consacrait une somme de neuf milliards et demi de francs en faveur des pays les plus touchés par la faim et la désertification. Plus tôt, en Belgique, la chambre des députés s'était elle aussi engagée, par une loi du 3 octobre 1983, à dégager un montant de dix milliards de francs destinés à la création d'un *Fonds de survie pour le tiers-monde*¹⁶¹.

2.2.2. La campagne SURVIE en France

En France également, on allait assister dès 1981 à une forte mobilisation citoyenne afin d'obtenir des autorités politiques une loi qui garantisse la mise en place d'un dispositif permanent en faveur de la lutte contre la faim et le sous-développement. Cette campagne avait débuté à l'Assemblée nationale où, le 18 novembre 1981, une pluie de tracts demandant aux Français de « ne plus participer à l'holocauste »¹⁶² était venue perturber, pendant quelques minutes, la séance de travail des députés en chambre. Les organisateurs de cette action de protestation s'étaient désignés

¹⁶¹ François Schlosser, « Vingt centimes contre la faim », *Le Nouvel Observateur* (Paris), 22 mars 1985, 30.

¹⁶² « Cinq millions de condamnés à mort », 55.

comme les « membres du comité de soutien aux cinquante-quatre prix Nobel et à Marco Pannella »¹⁶³.

En 1983, un nouvel appel était cette fois lancé à l'adresse de François Mitterrand pour que soient mobilisés tous les moyens publics nécessaires afin de faire reculer « de façon décisive et définitive le génocide silencieux de la faim »¹⁶⁴. L'appel avait été signé par quatre-vingt-sept Prix Nobel, plus de six mille maires de France, une centaine de sénateurs ou de députés et la quasi-totalité des présidents de conseils régionaux. Instruite principalement par les maires de France, cette initiative avait donné naissance à une nouvelle campagne de mobilisation qui devait culminer le 23 juin 1984 par la tenue à Paris, des *Assises de la Survie pour le développement*.

En ce jour, salle Wagram, sept mille maires de plusieurs villes représentant tous les principaux courants politiques¹⁶⁵ de France avaient en effet décidé d'unir leurs voix pour agir et s'adresser, toutes opinions confondues, aux citoyens et aux pouvoirs publics. Leur appel s'énonçait ainsi :

malgré les efforts déployés actuellement, des millions de gens qui pourraient vivre et contribuer au développement de leur société, vont mourir [...] à moins d'une action nouvelle et bien conçue. La France peut et doit entreprendre en se mobilisant à tous les échelons : depuis les communes jusqu'au gouvernement. Dès 1984. Il s'agit de tout mettre en œuvre – compétences, moyens, puissance publique – pour réduire tout de suite de plusieurs millions de statistique de victimes, en partant des zones du tiers

¹⁶³ *Id.*

¹⁶⁴ Pierre Laniray, *François-Xavier Verschave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*, 61.

¹⁶⁵ À l'exception du Front national.

monde où la mortalité est la plus élevée. Cet objectif, qui devra être complété par d'autres mesures est la clef essentielle pour que le développement soit une réalité et non un leurre permanent¹⁶⁶.

En plus des maires, des citoyens ordinaires, des autorités religieuses ainsi que de nombreuses personnalités du monde artistique, de la politique, de la science et de la culture avaient souscrit à cet appel. Ce dernier fut remis au Président François Mitterrand. Pour les animateurs de cette rencontre, les « assises faisaient bien plus que rendre public un consensus inédit. Elles permettaient de mettre au point une action spécifique des communes de France qui viendrait renforcer et compléter l'effort nouveau que l'État peut entreprendre »¹⁶⁷.

Du 11 au 16 juin 1984, s'était également tenue à Addis-Abeba en Éthiopie, la dixième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation (CMA). Cette rencontre revêtait une importance toute particulière dans la mesure où, dix ans plus tôt, en 1974, ce dernier s'était fixé pour objectif d'éliminer la faim et la malnutrition au cours de la décennie à venir. À l'issue des travaux, les trente-cinq États membres et quarante-cinq pays observateurs avaient également émis une déclaration finale dans laquelle, solennellement, ils affirmaient :

il n'est plus possible de prétendre que la faim sévit uniquement parce que l'humanité est incapable de produire assez de nourriture pour tous. Ce sont les hommes qui aujourd'hui en sont en grande partie responsables, ce sont eux qui la créent par leurs erreurs ou leur négligence, eux qui la perpétuent par

¹⁶⁶ « Les maires de France unis contre le génocide silencieux de la faim », *Le Monde* (Paris), 22 juin 1984, 9.

¹⁶⁷ *Id.*

leur insuffisance et qui pourraient l'éliminer définitivement s'ils étaient fermement résolus¹⁶⁸.

Cette profession de foi qui s'était achevée sur une note d'optimisme (« notre génération peut triompher de la faim »¹⁶⁹) avait donné encore plus de profondeur aux assises du 23 juin. Témoinnant plus tard à la suite du décès de François-Xavier Verschave, Jean Fabre, sous l'égide duquel avaient été organisées ces rencontres devait déclarer :

il s'est passé quelque chose au cours de ces assises. Nous étions parvenus à rassembler à peu près tout le monde, même le ministre de la coopération était là, avec Danielle Mitterrand, des journalistes, des maires de toute la France [...]. Il y a eu un vrai déclic. François-Xavier a proposé qu'on lance un mouvement, qu'on monte un réseau, pour que toute la France bouge [...]. À Villeurbanne, on s'est installés autour de la table familiale, dans la salle à manger, et c'est là que s'est construit tout ça¹⁷⁰.

2.2.3. La mise en place d'une organisation formelle

Se référant au Manifeste-Appel de 1981, les initiateurs de la campagne SURVIE en France ont en effet mis sur pied une structure d'action, très peu institutionnalisée et ayant pour dénomination *Survie*. Ses paramètres d'action sont définis par une charte fondée sur la déclaration des Prix Nobel et son siège a été établi à Paris. Construite sous la forme d'une fédération d'associations départementales et de groupes locaux, elle s'est fixée des objectifs qui convergent avec le profil social de ses animateurs.

¹⁶⁸ Gérard Viratel, La X^e conférence du Conseil mondial de l'alimentation, *Le Monde* (Paris), 26 juin 1984, 19.

¹⁶⁹ *Id.*

¹⁷⁰ Cité par Pierre Laniray, *François-Xavier Verschave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*, 63.

2.2.3.1. Engagements et paramètres de l'action de *Survie*

L'engagement de *Survie* a une dimension collective, donc politique. Les statuts de l'organisation indiquent en effet que l'association a été créée « dans le but de promouvoir en France la campagne SURVIE issue du Manifeste des Prix Nobel contre la faim et pour le développement »¹⁷¹. Cette association a été constituée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative à la liberté d'association en France. Ses membres se sont engagés dès le départ à lutter pour :

des réformes politiques visant à renforcer, améliorer et orienter les efforts de coopération de la France et de l'Europe, afin qu'ils contribuent efficacement à abolir la misère qui asservit une partie de l'humanité et fait périr chaque année des millions d'êtres humains¹⁷².

À l'extrême misère et aux problèmes d'injustice en particulier dans les rapports Nord-Sud, les militants de *Survie* ont voulu admettre qu'il était plus que jamais nécessaire de leur trouver une traduction politique. Comme les prix Nobel auparavant, ils ont estimé que les solutions charitables étaient insuffisantes. C'est politiquement, dans l'action collective, qu'il fallait désormais exprimer l'exigence de ce que Sharon Courtoux, l'une des animatrices de *Survie*, qualifia éloquemment de « minimum syndical d'humanité »¹⁷³.

¹⁷¹ Voir article 2 de la charte de *Survie*.

¹⁷² *Id.*

¹⁷³ Voir La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, *À la recherche du citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagne de l'association SURVIE*, 11.

Pour conduire cette opération, *Survie* a inscrit son action autour de deux axes : l'information et la mobilisation des citoyens d'un côté, l'interpellation des leaders et des responsables politiques de l'autre. En son article 2, sa charte souligne en effet que « l'association utilise des moyens d'action non-violents pour, sur les enjeux ci-dessus, informer et sensibiliser l'opinion publique et les détenteurs de pouvoirs divers, afin de les inciter à prendre les initiatives ou les décisions appropriées »¹⁷⁴. Ces moyens sont nombreux et divers. Tantôt d'incitation, tantôt de résistance, ils incluent des campagnes d'information et d'interpellation - des citoyens et des élus -, des interventions publiques destinées à susciter des débats, des travaux d'expertise, des publications pour diffuser l'information, des compilations musicales, etc. *Survie* s'attelle également à mobiliser l'opinion publique au moyen d'actions de rue (tractages, manifestations, actions symboliques), de rassemblements citoyens, de pétitions, de communiqués et d'envois de courriers et de lettres ouvertes. Elle s'emploie à organiser des cycles thématiques, à tenir des colloques, à organiser des conférences-débats, des stands d'information, des projections cinématographiques ainsi que des contre-sommets, à l'instar de ceux organisés depuis 1994 en marge des sommets officiels France-Afrique. L'un de ses principaux outils d'influence a longtemps été la sollicitation directe des élus et des gouvernants à travers des visites rendues un par un par les membres de l'association à leur député, ou des rencontres directes entre les autorités politiques françaises et les

¹⁷⁴ Voir article 2 de la charte de *Survie*.

dirigeants de *Survie*, rendez-vous au cours desquels ces derniers exposaient leur démarche et leurs revendications.

Dans le domaine de la communication, elle se consacre principalement à la diffusion de l'information à travers l'édition de brochures pédagogiques et, surtout, la publication des *Dossiers noirs de la politique africaine de la France* ainsi la lettre mensuelle *Billets d'Afrique et d'ailleurs*¹⁷⁵. Ces périodiques sont en permanence envoyés, dès leur parution, à tous les membres du parlement français. Elles constituent les principales sources d'information de l'association. Avec plusieurs autres collections éditées par l'organisme, elles s'attachent principalement à décrypter l'actualité « françafricaine » et à synthétiser l'ensemble du travail de documentation et de recherche mené par *Survie*¹⁷⁶. Comme l'a souligné le document ci-dessus mentionné de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, « *Billets d'Afrique* est devenu *Le Canard enchaîné* du milieu des décideurs franco-africains [...]. Dans beaucoup de ministères, dans l'administration, dans la presse ou les milieux concernés, c'est devenu le lieu d'information alternative »¹⁷⁷.

Depuis quelques années, l'association a également investi le champ de l'action judiciaire. Concurrément aux campagnes de mobilisation, elle intervient désormais auprès des tribunaux et de toute juridiction pénale,

¹⁷⁵ Cette revue est venue en complément et en continuation d'une autre lettre mensuelle, *Le Point*. *Le Point* a été édité et distribué par *Survie* jusqu'en 1995.

¹⁷⁶ Voir *Survie*, « Nos moyens d'action ». En ligne : <http://survie.org/qui-sommes-nous/presentation/article/nos-moyens-d-actions> (Page consultée le 11 juillet 2009).

¹⁷⁷ La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, *À la recherche du citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagne de l'association SURVIE*, 17 et 19.

« notamment par la constitution de partie civile, lorsque des personnes sont victimes d'infractions en relation avec les principes pour lesquels l'association milite »¹⁷⁸.

Dans cette démarche d'interpellation civique, la France s'est en effet imposée comme la cible politique majeure. L'association a continuellement articulé son action autour de la sensibilisation du public et des responsables politiques de ce pays. Symbolique de cette réalité, le « refus » maintes fois exprimé par l'association-mère de créer des antennes *Survie* ailleurs qu'en France¹⁷⁹.

Pourtant, au départ,

la cible planétaire était très présente, puisque c'était l'appel des Nobel qui servait de référence : cela traduisait l'idée de la construction d'une conscience universelle, et d'une opinion publique mondiale, les deux étant plus ou moins liées. Ce point de départ, estiment certains militants, s'est beaucoup estompé. Il est toujours présent, mais c'est la cible politique française qui s'est imposée¹⁸⁰.

Avec *Billets d'Afrique*, les *Dossiers noirs* et les nombreux ouvrages de référence de l'association, *Survie* parvient cependant à atteindre un auditoire situé à l'extérieur de l'Hexagone :

à Stockholm, tout un réseau d'Africains photocopie le bulletin, le redistribue. Ces supports permettent également de sensibiliser les médias étrangers. Ainsi, précise Sharon Courtoux, nous avons été approchés par la radio nationale de l'Afrique du Sud. Il y a

¹⁷⁸ Voir article 2 de la charte de *Survie*.

¹⁷⁹ Manuel Domergue, « Blanc combat. Recomposition d'un cadre d'injustice anticolonialiste français par l'association *Survie* : le cadre Françafrrique », *Mémoire de maîtrise* (Paris : Institut d'Études Politiques de Paris, 2005), 78.

¹⁸⁰ La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, *À la recherche du citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagne de l'association SURVIE*, 11.

quelques semaines, c'était une radio irlandaise. La BBC, des journalistes scandinaves, néerlandais, suisses, allemands, etc. viennent nous passer à l'antenne ou nous interviewer parce que *Billets d'Afrique* est passé par là. C'est très limité par rapport à la communication de Greenpeace, mais, pour une petite unité comme *Survie*, c'est assez surprenant¹⁸¹.

L'association entretient également des rapports très privilégiés avec des particuliers, notamment des religieux qui travaillent en Afrique. Ces derniers ont longtemps constitué pour elle une source précieuse d'informations et un relais de ses positions¹⁸². Malgré la portée relativement internationale de son message, il reste admis que *Survie* s'adresse d'abord et avant tout au public français. Le travail et les actions de l'association, comme le rappelle Manuel Domergue, demeurent certes essentiellement dirigés vers l'Afrique; mais son discours lui, en est un de français et pour les français. C'est l'auditoire français que *Survie* cherche d'abord à convaincre¹⁸³.

2.2.3.2. Les profils sociaux des animateurs de *Survie*

Depuis l'origine, le militantisme chrétien constitue en effet un aspect fondamental de l'association *Survie*. Certes les militants de cette organisation ne se recrutent pas exclusivement parmi les individus qui expriment une certaine appartenance religieuse. Cependant, on remarque une forte présence de militants soit catholiques, soit protestants parmi les membres de cette organisation. Nombreux sont en effet les animateurs de *Survie* qui, comme Emmanuel Cattier, Michel Bruneau ou François-Xavier Verschave, indiquent

¹⁸¹ *Ibid.*, 18.

¹⁸² Manuel Domergue, « Blanc combat. Recomposition d'un cadre d'injustice anticolonialiste français par l'association *Survie* : le cadre Françafrique », 44.

¹⁸³ *Ibid.*, 78.

ou indiquaient que leurs parents étaient des chrétiens pratiquants ou sont eux-mêmes passés par un militantisme chrétien avant parfois d'abandonner ce type d'activité¹⁸⁴. Cette dimension religieuse n'est cependant pas constamment mise de l'avant dans l'action de *Survie*. Si l'on peut néanmoins voir dans l'engagement de cette organisation une transposition du souci chrétien de l'individu vers les plus démunis, il demeure toutefois que l'association est restée une organisation laïque au sens de neutre en valeurs religieuses. Comme l'a précisé François-Xavier Verschave, cette dernière se bat pour des valeurs, pas contre des mentalités. Elle défend des valeurs fortes, des valeurs humaines en s'adressant à des politiques¹⁸⁵. Cette sécularisation, comme le souligne Manuel Domergue, a ainsi permis à *Survie* d'accueillir d'autres catégories de militants issus principalement de la gauche ou de l'extrême gauche française et pour lesquels des analyses ou des mobilisations en termes ouvertement religieux auraient été pour le moins rebutants¹⁸⁶.

Nombre d'animateurs de *Survie* sont ou ont aussi été en couple avec des personnes d'origine africaine. Domergue cite à cet effet les cas de Bruno, Pierre, Claude, Jean-Paul, Étienne, Éric, Martine et Sébastien¹⁸⁷. Lors des entretiens biographiques que nous avons menés auprès des cadres de *Survie*, nous avons effectivement pu constater que la présidente actuelle de *Survie* Odile Tobner était l'épouse de feu Alexandre Biyidi (alias Mongo Béti),

¹⁸⁴ *Ibid.*, 43.

¹⁸⁵ Cité dans La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, *À la recherche du citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagne de l'association SURVIE*, 11-12.

¹⁸⁶ Manuel Domergue, « Blanc combat. Recomposition d'un cadre d'injustice anticolonialiste français par l'association Survie : le cadre Françafrique », 94.

¹⁸⁷ *Ibid.*, 106.

écrivain camerounais. C'est la première chose qu'elle nous a dite dès l'instant qu'elle a su que nous avions nous même des origines camerounaises. Telle est également la situation d'Emmanuel Cattier, président de *Survie* Bas-Rhin, aujourd'hui marié à une personne d'origine tchadienne. Cette dimension affective, si elle non plus n'est pas constamment mise de l'avant dans l'action de *Survie*, a néanmoins amené l'association à investir le champ africain, mieux adapté à la sensibilité de ses membres.

2.2.3.3. L'indispensable travail de partenariat

L'une des principales composantes de l'action de *Survie* consiste en effet à constituer des coalitions, autrement dit à établir des alliances avec d'autres associations ou groupes ou à agir en leur sein. En 2006 par exemple, *Survie* comptait environ mille six cents adhérents, plusieurs centaines de militants, quelques milliers de cotisants et de sympathisants. L'association compte à ce jour une vingtaine d'Associations territoriales dûment habilitées (ATH). Disséminés à travers les départements et régions de France, ce sont ces regroupements locaux qui par leurs activités relaient les campagnes de l'association à travers le pays. Mais *Survie* ne s'appuie pas uniquement sur l'action de ses membres. Elle travaille constamment avec un éventail de partenaires dans le but de démultiplier son action. *Survie* participe en effet à différents collectifs d'associations et réseaux d'ONG en France avec qui elle travaille sur des thématiques communes. Son partenariat le plus étroit demeure celui établi avec l'organisme *Agir Ici*, une « association cousine »

avec qui elle édite depuis 1993 les bulletins *Billets d’Afrique* et les *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*. Créée en décembre 1988 par des transfuges d’ONG (Peuples solidaires, Terres des hommes), ainsi que de syndicats agricoles comme la Confédération paysanne, cette dernière s’était donnée pour projet « d’Agir Ici pour un monde solidaire ». Depuis l’origine, son fonctionnement est resté marqué par des campagnes sur la dette et sur la politique française de coopération¹⁸⁸.

Survie s’appuie également sur des experts et travaille en collaboration avec un réseau international de chercheurs, journalistes, membres d’ONG et de la société civile. Ce sont ces personnes qui, d’une part lui apportent l’aide et l’assistance nécessaires dans la rédaction des appels ou la définition des objectifs et, d’autre part, lui fournissent des informations, des témoignages et des analyses. Ces alliances sont particulièrement fortes avec les collectifs d’associations basées en Afrique. Ce sont ces dernières qui, à l’instar des organisations africaines de défense des droits de l’Homme et des diasporas africaines, lui fournissent les témoignages sur les réalités vécues sur le continent¹⁸⁹.

Survie crée enfin des synergies avec des acteurs institutionnels dont la présence et l’engagement dans l’arène politique procure davantage de poids et de visibilité aux coalitions et à leurs demandes¹⁹⁰. Ainsi travaille-t-elle

¹⁸⁸ Anne-Sophie Boigallais et Jean-Marie Fardeau, *La mouche du coche. Groupes de pression et changement social : l’expérience d’Agir ici*, 12-14.

¹⁸⁹ Voir *Survie*, « Nos moyens d’action ». En ligne : <http://survie.org/qui-sommes-nous/presentation/article/nos-moyens-d-actions> (Page consultée le 11 juillet 2009).

¹⁹⁰ Voir Marco Giugni, *Social Protest and Policy Change. Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in Comparative Perspective* (Lanham: Rowman and Littlefield Publisher, 2004), 120.

étroitement avec des partis politiques, notamment avec *Les Verts*. Le député Noël Mamère a à cet effet affirmé : « *Survie* me demande d'être leur relais officiel ici à l'Assemblée nationale, d'ouvrir les portes de l'Assemblée nationale pour des initiatives qui sont menées par *Survie* ou par *Agir*, ou par *Survival International* ou par d'autres associations [...] et par les démocrates africains »¹⁹¹.

Ainsi ce qui caractérise *Survie*, c'est l'existence au départ d'une équipe, d'un noyau de « chrétiens de gauche »¹⁹² particulièrement remontés contre l'injustice, notamment à l'égard des pays sous-développés. Longtemps, ils ont cherché à bâtir un projet, celui de la lutte contre la pauvreté dans le monde. Leur croyance centrale en un monde plus juste et débarrasser de la faim va se traduire en une stratégie cohérente visant à réaliser cet objectif normatif. Ces derniers choisiront dans un premier temps d'interpeler leurs élus les plus proches, les maires de France. La stratégie n'aboutissant pas, ils vont ensuite s'adresser aux députés. En liaison avec les élus municipaux, les journalistes, les milieux artistiques et sportifs, ils vont ainsi entreprendre de négocier avec les Parlementaires en vue de parvenir à une « loi pour la survie et le développement », laquelle devait affecter un millième du produit intérieur brut (PIB) français au développement et à l'aide aux populations, notamment africaines, particulièrement vulnérables à la malnutrition, aux maladies et aux dégradations écologiques. Ceci devait se faire selon un mécanisme institutionnel permettant la participation prépondérante de la

¹⁹¹ Entretien réalisé à l'Assemblée nationale à Paris le 6 juillet 2009.

¹⁹² L'expression est de Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers* (Paris : Presses de Sciences Po, 1998), 379.

société civile à la gestion des fonds et des projets retenus. Les échecs rencontrés dans cette entreprise d'interpellation citoyenne vont par la suite amener *Survie* à procéder à une évolution stratégique, à inscrire désormais son action dans la réclamation d'une réforme générale du système français de coopération avec l'Afrique. C'est ce processus de transformation que nous allons maintenant décrire. Partie comme nous l'avons vu de quelque chose qui était considéré dans les milieux internationaux comme le référent fondamental - la lutte pour la justice et la dignité des relations Nord-Sud¹⁹³ -, nous verrons ainsi comment les insuccès rencontrés par *Survie* dans sa démarche d'interpellation des politiques en vue de la lutte contre l'extermination par la faim vont la conduire à une autre perception des enjeux et, plus tard, à la faveur des événements du Rwanda, à un changement d'échelle par rapport à ses objectifs initiaux.

¹⁹³ Voir La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, *À la recherche du citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagne de l'association SURVIE*, 11-12.

Chapitre III : Du combat politique contre la pauvreté aux événements du Rwanda

On peut le dire d'entrée de jeu. La mobilisation de *Survie* autour de la réforme de la politique militaire de la France à l'égard de l'Afrique a découlé d'une succession de revers et d'une profonde amertume liés à l'incapacité de l'association à faire adopter une « loi pour la survie et le développement ».

Initialement, comme on l'a succinctement évoqué, l'association *Survie* luttait uniquement et presque exclusivement contre l'extrême misère et pour la dignité des rapports Nord-Sud. Suite à l'appel des Prix Nobel lancé en 1981, elle a incité des citoyens à s'organiser en collectifs civiques et à se mobiliser pour que soient inscrites dans la loi, des mesures juridiquement contraignantes pour la survie et pour le développement des populations les plus touchées par la malnutrition et la pauvreté. Sa démarche à cet effet fut construite autour d'un projet politique précis : la revendication, à travers un travail sur l'institutionnel, d'une « loi pour la survie et le développement ». Cette démarche sera par la suite abandonnée, l'indignation suscitée par la tragédie rwandaise ayant commandé une nouvelle intelligence des problèmes de coopération.

3.1. *Survie* et l'engagement politique à l'égard des problèmes de la faim et du sous- développement

C'est autour d'un projet de loi pour la survie et le développement que *Survie* a initialement focalisé sa volonté et son action. Par cette initiative, l'association voulait traduire en termes juridiques le refus de l'inhumanité par

la faim exprimé dans le manifeste-appel des Prix Nobel. La stratégie des membres de *Survie* fut à cet effet d'obtenir un résultat politique immédiat, au moins partiel, en interpellant tout d'abord les élus les plus proches, les maires de France.

3.1.1. La mobilisation des maires de France

Le 13 septembre 1985, plusieurs centaines de maires de France ont en effet entamé une grande mobilisation qui fut plus tard appelé « la marche des maires »¹⁹⁴. Partis des Alpes-Maritimes, de la Savoie et du Gers, trois groupes conduits par trois élus - Bernard Jorcin, Bernard Tenet et Albert Duvillard – ont décidé de marcher vers Paris où rendez-vous a été pris place de la Bastille le dimanche 20 octobre 1985. L'initiative avait reçu le soutien de huit mille cinq cents maires de France, soixante pour cent environ des sénateurs et autant de députés de toutes allégeances politiques. Elle avait surtout provoqué un important engouement populaire.

À chaque étape se rappelle Bernard Tenet, des habitants de la région qu'on traversait venaient se joindre à nous pour marcher une journée en notre compagnie. Certains étaient des gens que nous connaissions, d'autres uniquement des personnes sensibilisées par la démarche, qui trouvaient l'occasion de participer en rejoignant la marche lorsqu'elle passait par chez eux [...]. Ainsi à chaque étape, nous étions reçus par la municipalité, avant de participer à une réunion publique avec les habitants de la commune autour de la question de l'aide au développement. Il y avait aussi un aspect médiatique un peu plus large : c'était le début des radios locales, et à chaque étape, une ou plusieurs d'entre elles venaient nous interviewer. Au rythme d'une trentaine

¹⁹⁴ Danielle Rouard, « La marche de M. le maire », *Le Monde* (Paris), 20–21 octobre 1985, 16.

de kilomètres par jour, nous avons mis trois semaines pour arriver à Paris¹⁹⁵.

L'opération des maires a également mobilisé au-delà du cercle des curieux et de la foule d'habitants jonchés le long de l'itinéraire emprunté par les marcheurs :

Pour l'occasion, des artistes et des élus plus importants que nous avaient rejoint la marche. Je me souviens que je marchais à côté de Claude Piéplu. Nous sommes allés place de la Concorde pour une série de discours et une rencontre avec des députés¹⁹⁶.

Au cours de cette campagne de mobilisation, l'essentiel du travail de *Survie* a consisté à organiser les étapes, à mobiliser des militants et à sensibiliser les élus. Celui-ci s'effectua notamment en amont et porta en outre sur la rédaction quotidienne des communiqués de presse et l'organisation de l'arrivée à Paris des élus municipaux.

Selon Bernard Tenet,

Les gens avaient bien accroché à la démarche, ça avait bien fonctionné. La dynamique que nous avons rencontrée tout au long du parcours était étonnante. Les problèmes de développement n'avaient jamais mobilisé les foules, et là, nous rencontrions réellement une mobilisation intéressante tout au long de notre marche. C'est vrai que c'était une action de trois semaines, et il est assez rare de mobiliser à 100% pour une cause pendant aussi longtemps. Là, c'était vingt-quatre heures sur vingt-quatre, une démarche tout de même peu ordinaire!¹⁹⁷

À l'issue de la marche, une délégation des maires accompagnés de François-Xavier Verschave fut reçue par le secrétaire général adjoint de l'Élysée. Ensemble, ils ont signé un appel au Président de la République pour « une grande action de la France contre la famine »¹⁹⁸. Dans les communes,

¹⁹⁵ Cité dans Pierre Laniray, *François-Xavier Verschave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*, 67-68.

¹⁹⁶ *Ibid.*, 68.

¹⁹⁷ *Id.*

¹⁹⁸ Danielle Rouard, « La marche de M. le maire », 16.

trois cents municipalités ont, dans un geste concerté, également choisi d'inscrire dans leur budget une ligne « action-coopération » qui consistait à faire de la lutte contre les causes de la famine une priorité nationale¹⁹⁹.

3.1.2. L'élargissement du champ de mobilisation et le renforcement des propositions de *Survie*

Après les élus municipaux, *Survie* a choisi de s'attaquer à la représentation nationale en s'adressant directement aux parlementaires. Dès 1987, l'association a en effet convié députés et sénateurs de toutes tendances politiques à signer un texte dans lequel chacun s'engageait, solennellement, « à faire en sorte que soit inscrit à l'ordre du jour, débattu et voté, dans les meilleurs délais, un projet de loi faisant de la lutte contre l'extermination par la faim une priorité absolue pour la France »²⁰⁰. Pour les promoteurs de ce projet, l'adoption d'une telle loi devait s'appuyer sur la nécessité d'« assurer immédiatement et durablement la survie et le développement des populations les plus menacées dans une ou plusieurs régions caractérisées par une situation d'urgence endémique et où les taux de mortalité étaient les plus élevés »²⁰¹. Ceci revenait, tout d'abord, à faire bénéficier à des populations très pauvres, d'un mieux-être immédiat et, par la suite, à travailler à faire chuter les taux de mortalité. Il s'agissait au final de « créer les conditions,

¹⁹⁹ *Id.*

²⁰⁰ *Survie*, « Engagement en faveur d'une loi pour la Survie et le Développement signé par 470 parlementaires », *Le point*, 36 (février 1992), 3.

²⁰¹ *Id.*

notamment de sécurité alimentaire, à partir desquelles les populations concernées pourront prendre en mains leur propre développement »²⁰².

La stratégie de *Survie* était fondée sur la mise en œuvre de véritables plans de redressement et de revalorisation des régions caractérisées par la précarité. Elle visait à répondre de manière simultanée à un ensemble de besoins immédiats : production agricole, santé, communications, approvisionnement en eau, irrigation, formation, stockage des denrées alimentaires, reboisement, protection des sols, lutte contre la désertification, etc.²⁰³. Elle prévoyait également des mécanismes politiques ainsi qu'un dispositif institutionnel imputable, chargé de coordonner la gestion quotidienne de ces activités²⁰⁴. Le projet d'une loi pour la survie et le développement visait enfin à affecter un millième des ressources françaises, soit sept milliards de francs par an, pendant cinq ans, au développement de base d'une ou plusieurs vastes régions parmi les plus vulnérables de la planète. Il était conçu dans la perspective d'un élargissement européen et représentait la référence commune à quelque 80 organisations soutenant l'initiative²⁰⁵.

Fin 1987, une majorité de députés, 312 au total, ont signé l'engagement à voter une loi pour la survie et le développement.

²⁰² *Id.*

²⁰³ Claude Marchant, *Nord-Sud : Pour un développement équitable. De l'aide au contrat* (Paris : Syros-Alternatives, 1991), 220.

²⁰⁴ Survie, « Engagement en faveur d'une loi pour la Survie et le Développement signé par 470 parlementaires », 3.

²⁰⁵ Voir, pour la liste des 80 organisations, Survie, « Organisation soutenant la loi », *Le point*, 36 (février 1992), 4.

Parallèlement au travail de conviction mené auprès des députés, *Survie* a continué de conduire diverses autres campagnes en vue de catalyser un large éventail de volontés autour de son projet. En janvier 1988, soixante-quinze Prix Nobel sont à nouveau réunis à Paris - à l'initiative du Président François Mitterrand et du Prix Nobel de la Paix Élie Wiesel - pour discuter des grands enjeux de la planète. Pendant quatre jours, ces derniers ont débattu et réfléchi, à huis clos, aux grands problèmes de l'humanité à l'aube du vingt-et-unième siècle²⁰⁶. Avec eux, le 17 janvier, *Survie* allume quarante mille bougies dans les jardins du Palais Royal pour rappeler que ce sont de près de « quarante mille enfants qui, chaque jour dans le monde meurent de faim ou de maladies curables »²⁰⁷. Plus tard, le 22 avril, juste avant l'élection présidentielle, vingt mille autres personnes relaient l'opération dans plus de deux cents villes et campagnes de France. Avec les autorités morales et religieuses, ATD-Quart Monde, le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) et quatre-vingts autres associations de solidarité internationale, *Survie* organise, pour l'occasion, des centaines de manifestations au cours desquelles sont à nouveau allumées des millions de chandelles. L'opération est baptisée *allumons l'espoir*²⁰⁸. Elle est destinée à demander « pour le septennat à venir une double priorité de solidarité, □ *ici et*

²⁰⁶ « Soixante-quinze Prix Nobel à l'Élysée », *Le Monde* (Paris), 17–18 janvier 1988, 6.

²⁰⁷ « Quarante mille bougies à Paris », *Le Monde* (Paris), 19 janvier 1988, 11. Voir aussi : Charles Vial, « Réunis par MM Élie Wiesel et François Mitterrand soixante-quinze Prix Nobel étudient les grands enjeux de la planète », *Le Monde* (Paris), 19 janvier 1988, 11.

²⁰⁸ « “Allumons l'espoir” contre la grande pauvreté », *Le Monde* (Paris), 21 avril 1988, 23.

là-bas” : une loi contre la grande pauvreté en France, une loi pour la survie et le développement dans les pays les plus pauvres »²⁰⁹.

3.1.3. La traduction des demandes de *Survie* en proposition de loi

Le 26 mai 1989, s’inspirant des propositions de *Survie* et en les enrichissant de quelques précisions, les députés Jean-Pierre Delalande du RPR (Rassemblement Pour la République), Denis Jacquat de l’UDF (Union pour la Démocratie Française), Jean-Paul Fuchs l’UDC (Union Du Centre), Théo Vial-Massat du Parti Communiste (PC) et plusieurs de leurs collègues déposent auprès du Président de l’Assemblée nationale quatre propositions de loi identiques « *relatives à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées* »²¹⁰. Quarante-huit heures plus tard, au Sénat, Lucien Neuwirt et tous les membres du groupe communiste faisaient autant en y déposant deux exemplaires conformes à la proposition de loi enregistrée deux jours plus tôt à l’Assemblée nationale.

En préambule à leur proposition de loi, Jean-Pierre Delalande et les membres du groupe RPR avaient tout d’abord indiqué qu’il était plus que jamais nécessaire, considérant l’incapacité des politiques macro-économiques et financières à stimuler les économies « déstructurées » et « anémiées » des pays du Sud, de donner vie à une structure d’impulsion, garantie par une loi et dotée d’une autorité forte, pour venir en aide aux régions particulièrement

²⁰⁹ Voir Pierre Laniray. 2006. *François-Xavier Verschave, l’homme qui voulait soulever les montagnes*, 71.

²¹⁰ Voir France. Assemblée nationale, *seconde session ordinaire de 1988-1989, compte rendu intégral, séance du mercredi 14 juin 1989* (Paris : Assemblée nationale, 1989), 2160.

sinistrées²¹¹. Les députés étaient d'avis qu'il fallait permettre, mais surtout favoriser l'engagement de tous les français à la cause du développement en mobilisant largement la société civile et en la confrontant aux enjeux du développement²¹². Leur position rejoignait dans l'ensemble le contenu global des propositions formulées par *Survie* et qui consistaient à affecter un millième des ressources françaises au développement selon un mécanisme institutionnel permettant la participation substantielle de la société civile. L'article premier de cette proposition de loi disposait dès lors que la démarche de la France en faveur des régions les plus affectées par la faim et le sous-développement devait être destinée :

à assurer une réduction rapide de la mortalité,
à y créer les conditions de sécurité alimentaire,
à permettre la prise en compte simultanée, dans le cadre de grandes régions, de l'ensemble des besoins fondamentaux - production agricoles, santé, communication, approvisionnement en eau, stockage des denrées alimentaires, protection des sols, création d'activités productives - de façon à atteindre un effet de seuil,
à favoriser durablement l'accès de la population à la responsabilité de son propre développement²¹³.

La loi prévoyait également que « le montant des dotations de l'État consacré chaque année à ces programmes [soit], à compter de la première année, d'au moins 0,2 pour mille, à compter de la deuxième année d'au moins

²¹¹ France, Assemblée nationale, *Proposition de loi n° 758 relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées*, (Paris : Assemblée nationale, 1989), 3-4.

²¹² *Ibid.*, 4.

²¹³ *Ibid.*, 6.

0,6 pour mille, et à compter de la troisième année d'au moins 1 pour mille de la production intérieure brute »²¹⁴.

Pour assurer la gestion de ces ressources, la loi prévoyait de créer une structure institutionnelle permanente chargée de mettre en œuvre et de coordonner la conception et l'animation de ces programmes. Celle-ci avait pour mission :

de promouvoir la mise en place de groupements
partenariaux de coopération [...],
de définir, de concert avec ceux-ci et les autorités des
pays bénéficiaires, des programmes à moyen et long
terme, notamment des contrats de "développement de
terroir",
de favoriser la prise en compte par les autres actions
de coopération des objectifs mentionnés à l'article 1^{er}
de négocier avec les organismes homologues des
autres pays de la Communauté européenne les
conditions d'une collaboration avec ces pays²¹⁵.

En 1989, au moment de son enregistrement à l'Assemblée nationale, plus de la moitié des députés et sénateurs s'étaient personnellement engagés à voter en faveur de cette loi. Après un patient travail de conviction civique et après plusieurs rencontres directes entre les animateurs de *Survie* et nombre de députés, ce texte est souscrit fin 1992 par la majorité de ces derniers. Ils étaient près de soixante-douze pour cent, avec le renouvellement en mars 1993 de l'Assemblée nationale, à apporter ouvertement leur soutien à cette proposition, plus le Premier ministre Édouard Balladur, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé, ceux de la Coopération (Michel Roussin), de

²¹⁴ *Id.*

²¹⁵ *Ibid.*, 6-7.

la Jeunesse et des sports (Michèle Alliot-Marie) et celui du Budget, Nicolas Sarkozy²¹⁶.

3.1.4. L'échec du projet

Dans la campagne pour l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi pour la survie et le développement, *Survie* avait également bénéficié d'importants points d'appui dans la société française, notamment dans les milieux artistiques et celui du football professionnel.

Le 6 juin 1990, une coalition civique née de son initiative et constituée de parlementaires, d'autorités morales et religieuses, d'organisations humanitaires et de personnalités du monde artistique s'était réunie sous l'Arche de la Fraternité pour affirmer, par un serment - dont le texte original sera déposé au Mémorial de la paix à Caen -, la détermination commune de l'ensemble des personnes présentes à « [demander] fermement et sans relâche, jusqu'à ce quelle soit votée, une nouvelle loi pour la survie et le développement des pays les plus pauvres »²¹⁷. L'ouverture solennelle de la cérémonie a été marquée par l'allocution de la comédienne française Carole Bouquet. Siégeaient également à la tribune, les députés Marie-France Lecuir (PS), Jean-Pierre Delalande (RPR), Jean-Paul Fuchs (UDC), Denis Jacquat (UDF), Théo Vial-Massat (PC), Abdoul Ciré Ba, représentant d'un groupement de paysans sénégalais et Jean Carbonare le président de *Survie*.

²¹⁶ *Survie*, « Qui veut de la loi *Survie*? », *Le Point* 51 (Avril 1994), 2. Voir également Pierre Laniray. 2006. *François-Xavier Verschave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*, 73-4.

²¹⁷ *Survie*, « Le serment de l'Arche du 6 juin 1990 : naissance d'une coalition civique », *Le point* 30 (juin 1990), 1-4.

La délégation qui a par la suite été reçue par un conseiller du Premier ministre n'a rencontré, de la part du gouvernement, aucune opposition de principe à l'idée de faire adopter une telle loi²¹⁸.

Tandis que *Survie* épluchait chaque jour la liste de nouvelles personnalités signataires de l'appel, le 10 janvier 1993, lors d'une apparition à l'émission *Téléfoot* sur TF1, Raymond Domenech, alors entraîneur de l'équipe de football de Lyon s'adressa ainsi aux téléspectateurs :

nous footballeurs, ne sommes pas que des machines à taper dans un ballon. Nous sommes des êtres humains, avec des passions et nos convictions. Je rêve que, lors d'une finale de coupe du monde, les joueurs s'arrêtent cinq minutes pour dire au milliard de téléspectateurs qui les regardent : "nous vous donnons de la joie, mais nous aimerions que vous vous mobilisiez aussi pour qu'il n'y ait plus tant d'enfants victimes de la faim",²¹⁹.

À la suite de cette prise de position, l'ancien sélectionneur de l'équipe de France a entrepris, avec François-Xavier Verschave et d'autres grands noms du football français, de mobiliser l'ensemble du milieu du football professionnel afin que ce dernier apporte son aide et son soutien à la mise à l'agenda de l'Assemblée nationale de cette proposition de loi. L'entreprise s'est très vite avérée un succès. Avec Laurent Blanc, Jean-Philippe Durand, Luis Fernandez, Rémi Garde, Fabien Piveteau, Alain Roche, Jean Ahmadou Tigana et bien d'autres, ce sont plus de cinq cents joueurs et entraîneurs de première et de deuxième divisions qui signeront l'appel ci-après :

²¹⁸ *Id.*

²¹⁹ Cité dans François-Xavier Verschave, *La francafrique. Le plus long scandale de la République*, 52.

nous, footballeurs français, nous associons à la majorité de députés de toutes tendances d'accord pour mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale une proposition de loi qui affectera sept milliards de francs par an aux projets prioritaires de développement humain menés avec les populations les plus vulnérables²²⁰.

Suite à cela, les animateurs de *Survie* ont continué leur travail de persuasion désormais auprès du directeur général de la ligue française de football afin qu'un soir de championnat, l'ensemble des quarante-deux équipes de première et de deuxième divisions demandent la mise à l'ordre du jour, à l'Assemblée nationale, de la loi pour la survie. Tous les intervenants du milieu du football ont été mis à contribution. Ils ont été rejoints par les gens du spectacle, les artistes, les écrivains, les hommes d'église, etc. Une nouvelle campagne a été lancée. Elle s'intitulait *un but : le développement*. Les 19 et 20 novembre 1993, sur tous les stades de France, toutes les équipes ont participé à une cérémonie symbolique d'avant-match au cours de laquelle les six cents joueurs évoluant dans le championnat ont chacun signé un ballon marqué de l'inscription *loi survie*. Certaines équipes, à l'instar de Nice, ont fait davantage en faisant porter à tous leurs joueurs un brassard « loi survie » durant tout le match télévisé²²¹. Le 22 novembre, deux délégations de joueurs se sont rendues, l'une à l'Assemblée nationale pour rencontrer les parlementaires signataires de la proposition de loi, l'autre à Matignon remettre les ballons signés au chef du gouvernement.

²²⁰ Survie, « Appel des footballeurs en faveur de la loi pour la survie et le développement », *Le Point* 47 (1993), 2. Voir aussi Survie, « Les footballeurs », *Le Point* 51 (avril 1994), 2.

²²¹ Olivier Villepreux, « Les footballeurs chez Balladur », *L'Équipe* (Paris), 19 novembre 1993, 5.

Malgré les efforts consentis et alors que la liste des nouveaux signataires ne cessait de s'allonger, la mise à l'agenda de la proposition de loi allait se heurter au système décisionnel français. En matière de vote des lois, la Constitution française accorde en effet la priorité non pas au Parlement, mais plutôt au Gouvernement. Elle stipule, en son article 48, que « sans préjudice de l'application des trois derniers alinéas de l'article 28, l'ordre du jour des assemblées comporte, par priorité et dans l'ordre que le gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi déposés par le Gouvernement et des propositions de loi acceptées par lui ».

En 1989, alors qu'il est ministre de la coopération, Jacques Pelletier a fait cette déclaration devant l'Assemblée nationale :

beaucoup d'entre vous ont cité l'association « Survie 89 », notamment MM. Lequiller, Fuchs, Montdargent. Je suis en relation depuis longtemps avec cette association dynamique, qui travaille dans le domaine de la coopération et du développement. En tant que parlementaire, j'avais, il y a deux ans, signé les prémisses de la proposition de loi dont il est question. Mon cabinet entretient avec cette O.N.G. des liens fréquents. Les objectifs de cette proposition de loi sont bons mais je pense très honnêtement qu'ils sont déjà pris en compte, tout au moins pour partie, par la coopération. De plus, il y a d'autres objectifs à prendre en considération et qui ne figurent pas dans ce texte. En particulier, la satisfaction des besoins fondamentaux ne peut pas résulter durablement d'une aide extérieure (sic). Il faut créer dans les pays en développement un accroissement des revenus afin de permettre une meilleure satisfaction des besoins. Il serait de plus difficile de distinguer, au sein de l'A.P.D. française, ce qui ressortit au programme proposé. En tout cas, la France accorde déjà à cette aide plus de 0,1 p. 100 fixé comme objectif. En outre, je me demande si la création d'une agence spécifique ne compliquerait pas un dispositif dont beaucoup

estiment qu'il est déjà trop complexe. M. Bellon a insisté sur ce point et je rejoins sa préoccupation.

Il y a aussi le problème des moyens financiers et de leur utilisation : vous connaissez nos contraintes budgétaires. Je pense qu'il est possible d'atteindre les objectifs définis dans ce texte en utilisant progressivement les accroissements de l'A.P.D. prévus dans les années à venir pour augmenter la part des actions de lutte contre la faim et de développement dans les régions les plus défavorisées. En tout état de cause, nous étudions soigneusement ce texte, de même que les autres propositions qui ont été déposées depuis quelque temps sur ce sujet²²².

Les positions des différents gouvernements, depuis cette date, n'ont jamais évolué. Et la proposition de loi pour la survie et le développement ne fut jamais inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, malgré le fait qu'en avril 1993, la proposition a été redéposée une nouvelle fois par les groupes RPR et PC, ainsi que par 81 députés UDF.

En avril 1994, une nouvelle initiative est lancée à l'adresse des cinq cent soixante-dix-sept députés de l'Assemblée nationale française. Chacun d'eux a reçu, pour qu'elle soit redirigée au Premier ministre, une clef gravée de son nom ainsi que de la mention "loi survie"²²³. Quarante-vingt-seize députés se sont prêtés à l'exercice. Comme d'autres auparavant, cette énième campagne s'est soldée par un nouvel échec, le Gouvernement se refusant à nouveau d'inscrire la proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. À ce même moment, le génocide rwandais était également en

²²² France, Assemblée nationale, *deuxième séance du 20 avril 1989, compte rendu intégral* (Paris : Assemblée nationale, 1989), 364.

²²³ Survie, « La clef de l'ordre du jour », *Le Point* 51 (avril 1994), 1; Survie, « Mise à l'ordre du jour de la "loi Survie": 96 députés envoient la clef au Premier Ministre », *Le point* 53 (juin 1994), 1.

cours; forçant, une nouvelle fois, la France à intervenir militairement sur le continent africain.

3.2. Le tournant rwandais : de l'interventionnisme classique à la controverse

En Afrique, plus qu'ailleurs dans le monde, la fin de la Guerre froide a été célébrée non pas comme l'entame d'une ère nouvelle fondée sur la paix, la croissance économique et la démocratie, mais davantage comme une période d'instabilité caractérisée par la prévalence des conflits armés, la décadence économique et les difficultés de démocratisation politique. Au Rwanda, le déclenchement le 1^{er} octobre 1990 par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) d'une offensive militaire contre le régime de Kigali accusé « de pratiques antidémocratiques, de corruption et de discrimination ethnique »²²⁴ va ouvrir la voie à une situation de violence inextricable. L'attaque, suivie en représailles de l'offensive gouvernementale, va dans un premier temps entraîner une modification des paramètres de la présence militaire française au Rwanda, suscitant avec elle quelques controverses. Elle va ensuite engendrer un début d'intérêt de la communauté internationale pour ce pays. La grande tragédie de 1994 et l'intervention de l'armée française vont par contre susciter l'indignation et accélérer les controverses nées autour de l'action militaire française dans ce pays encastré dans la région des Grands lacs.

²²⁴ Belgique. Sénat. *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda* (Bruxelles : Sénat, 1997), 121.

3.2.1. La structuration de la violence et la modification des paramètres de l'action militaire française au Rwanda

Longtemps sous tutelle belge, ce n'est qu'au milieu des années 1970 que l'influence française s'affirme définitivement Rwanda. Si au départ la France soutient et même parraine le processus de décolonisation puis d'adhésion à l'Onu de ce petit pays d'Afrique francophone, c'est bien tardivement qu'elle se substituera à la place historiquement occupée par la Belgique. À la proclamation le 1^{er} juillet 1962 de l'indépendance du Rwanda et du Burundi, la France n'est en effet représentée que par un seul ambassadeur en résidence au Burundi. Avec le Rwanda, elle n'établit pas non plus de mission permanente de coopération comme ce fut traditionnellement le cas avec ses anciennes colonies. En lieu et place, la France institue plutôt un système *ad hoc* qui consiste à confier à des experts l'élaboration de projets ponctuels.

Il aura fallu près de quinze ans après l'indépendance du Rwanda pour que la France y instaure enfin une présence stable et permanente. Cette dernière se caractérise par la mise en place d'une politique ambitieuse d'aide au développement et, sur le plan militaire, par la signature en 1975 d'un accord d'assistance militaire et technique. La politique africaine classique que la France entendait ainsi mener au Rwanda consistait d'un côté à coopérer au développement et, de l'autre, à contribuer à la stabilité et à la sécurité du pays. Dans ce dernier aspect, il s'agissait principalement d'apporter une aide

en matériel, en personnel et en formation aux cadres militaires rwandais et, de l'autre, à réaliser une assistance militaire technique en temps de paix²²⁵.

3.2.1.1. L'opération *Noroît* et les premières polémiques

Au soir du 1^{er} octobre 1990, alors que le président Habyarimana se trouve à New York où il assiste à un sommet sur l'enfance organisé par UNICEF, une centaine d'hommes venus de l'Ouganda voisin s'emparent de la localité de Kagitumba près de Mutara, dans la partie nord-est du Rwanda. L'effet de surprise aidant, les insurgés envahissent immédiatement la ville de Gabiro à une centaine de kilomètres au nord-est de Kigali. L'envoi sur place d'un nombre significatif de troupes gouvernementales va dans un premier temps contribuer à contenir l'avancée des rebelles. Cette intervention devra également permettre de stabiliser le front à quatre-vingts kilomètres environ de la capitale Kigali²²⁶. Rentré précipitamment des États-Unis, le président Habyarimana qualifie très vite l'attaque d'agression extérieure, ce qui fonde sa demande puis l'obtention d'une aide militaire et technique de ses alliés européens, notamment français.

Le 4 octobre, à la suite d'une nouvelle flambée de violence, le gouvernement français décide en effet de renforcer son dispositif militaire et de fournir aux autorités de Kigali des munitions ainsi que des armes légères. L'opération ainsi baptisée *Noroît* se veut avant tout préventive, voire

²²⁵ Voir France, Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994* (Paris : Assemblée nationale, 1998), 19-21.

²²⁶ Jean Hélène, « Rwanda. Venus d'Ouganda, des réfugiés armés envahissent le nord-est », *Le Monde* (Paris), 4 octobre 1990, 7.

humanitaire. Elle est, selon les précisions du Quai d'Orsay, destinée à assurer la sécurité des six cent cinquante ressortissants français vivant au Rwanda²²⁷.

Mobilisées au départ pour une durée limitée, les troupes françaises resteront au Rwanda bien au-delà du terme et du mandat initialement prévus. Leur présence prendra fin en décembre 1993, après que les accords d'Arusha signés le 12 juillet 1992 ont transféré à l'Organisation des Nations Unies (ONU) le maintien de la paix au Rwanda. Déployés à l'origine pour garantir la sécurité de leurs ressortissants, les militaires français se retrouveront d'autre part dans un rôle de stabilisation du pays²²⁸.

En février 1993, lors d'une nouvelle offensive du Front patriotique rwandais (FPR), deux compagnies supplémentaires de soldats français seront à nouveau envoyées au Rwanda pour assurer la protection des civils français. Durant cette intervention, des observateurs accuseront les soldats français de prendre directement part aux opérations de guerre. Le 14 février, dans une déclaration à l'agence *Reuter*, un représentant de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) affirme à cet effet : « les troupes françaises présentes au Rwanda se sont récemment battues aux côtés de l'armée rwandaise pour repousser les offensives des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) et elles ont elles-mêmes pilonné les positions rebelles dans la région de Ruhengeri »²²⁹. Ces accusations sont immédiatement démenties par le

²²⁷ « Les troubles au Rwanda et l'intervention de parachutistes belges et français », *Le Monde* (Paris), 6 octobre 1990, 4.

²²⁸ Voir France, Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 121.

²²⁹ Cité par Jacques Isnard, « Rwanda : selon les services de renseignement français, les rebelles bénéficieraient du soutien de l'armée ougandaise », *Le Monde* (Paris), 15 février 1993, 5.

gouvernement français qui les qualifie « d'interprétations relevant d'intoxication et de la mauvaise foi »²³⁰. Dans sa livraison du 18 au 24 mars 1993, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* fera par contre état d'une situation similaire :

une fois de plus, le FPR reproche aux Français de prendre part au conflit. Paris dément aussitôt et accuse l'Ouganda de soutenir militairement l'attaque des guérilleros. Mais cette fois, des observateurs du GOMN (Groupe d'observateurs militaires neutres) mis en place sous l'égide de l'OUA pour contrôler le cessez-le-feu, affirment que des soldats français ont bien pris part aux opérations en encadrant l'armée rwandaise. Témoignages que confirment des représentants d'organisations humanitaires internationales et des journalistes étrangers, qui ont pu voir les Français circuler en Jeep à moins de 2 km des zones de combat²³¹.

C'est une politique africaine classique que la France semblait ainsi mener au Rwanda, avec la contribution à la sécurité et à la stabilité du pays. L'opération *Noroît* aura cependant ceci de particulier qu'elle sera à l'origine des premières attentions de *Survie* en regard de l'actualité politique rwandaise et, aussi, des premières polémiques au sujet de l'action militaire française dans ce pays. En 1992, dans l'édition de Juin de sa lettre mensuelle *Le Point*, l'association se demandait en effet : « pourquoi l'armée française combat-elle aux côtés d'une armée rwandaise coupable de multiples exactions? »²³². Ce questionnement visait à présenter l'ensemble de la mission française comme l'expression tangible d'un engagement politique et militaire direct de la

²³⁰ *Id.*

²³¹ Hamza Kaïdi, « Rwanda. La paix dans les limbes », *Jeune Afrique* (Paris), 18-24 mars 1993, 34.

²³² *Survie*, « Pourquoi l'armée française combat-elle aux côtés d'une armée rwandaise coupable de multiples exactions? », *Le Point* 40 (juin 1992), 1.

France en faveur du président Habyarimana. Ce moment marquait également l'apparition dans le champ de l'analyse, des premières mobilisations internationales en regard de ce qui se passait dans ce pays.

3.2.1.2. L'intérêt naissant de la communauté internationale pour le Rwanda

En août 1992, s'exprimant par la voix des associations de défense des droits de l'homme réunis au sein du Comité de Liaison des Associations de Défense des Droits de l'Homme (CLADHO), plusieurs éléments de la société civile rwandaise vont émettre le souhait qu'une commission internationale d'enquête soit dépêchée dans leur pays. Cette mission devait avoir pour but d'enquêter sur les manquements aux droits de l'homme observés dans ce pays depuis le 1^{er} octobre 1990.

En réponse à l'appel de ce collectif, une équipe pluridisciplinaire d'experts formés à l'histoire et à la culture rwandaises, à la médecine légale et au droit international s'est rendue à Kigali et dans d'autres localités du pays²³³. Du 7 au 21 janvier 1993, elle a recueilli volontiers et ce sans distinction des témoignages de tous les groupes et individus concernés par la situation des droits de l'homme au Rwanda. L'équipe a bénéficié de l'entière collaboration des autorités politiques rwandaises ainsi que de la coopération du Front patriotique rwandais qui, comme il sera noté dans le rapport final,

²³³ Jean Carbonare, Philippe Dahinden, René Degni-Segui, Alison Des Forges, Pol Dovinval, Eric Gillet, Rein Odink, Halidou Ouedraogo, André Paradis, William Schabas. Voir Fédération internationale des droits de l'homme et al, *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990 (7-21 janvier 1993)*, (Paris : Fédération internationale des droits de l'homme, 1993), 6-7. Également en ligne à l'adresse : <http://cec.rwanda.free.fr/documents/doc/RapportMars93/ComIntMars93.pdf> (Page consultée le 12 novembre 2009).

ont bien voulu respecter l'indépendance de la Commission, et n'ont jamais cherché à s'imposer ni aux entretiens, ni aux délibérations de celle-ci²³⁴.

Dans le rapport final remis le 8 mars 1993, la commission est arrivée à la conclusion qu'il existait en effet au Rwanda une situation particulièrement « préoccupante » en matière de droit de l'homme et de la personne. Si de l'avis des délégués

tant l'État rwandais que le Front patriotique rwandais se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme, [...] pour ce qui concerne l'État rwandais, la Commission d'enquête internationale est arrivée à la conclusion que les violations des droits de l'homme ont été commises de manière massive et systématique, avec l'intention délibérée de s'en prendre à une ethnie déterminée de même qu'aux opposants politiques d'une manière générale²³⁵.

Les commissaires ont par la suite souligné que « la politique de l'État rwandais a été structurée pendant la période examinée – et elle l'est d'ailleurs encore – par l'objectif d'exacerber le problème ethnique [...]. Cette politique a conduit aux nombreux massacres qui ont été décrits par le présent rapport, dans lesquels l'armée a joué un rôle très privilégié »²³⁶. Le rapport engageait très directement la responsabilité du Chef de l'État rwandais et son entourage immédiat, notamment familial. Il s'attardait également sur l'ampleur de la tragédie ainsi que les mécanismes et techniques utilisés par les auteurs des

²³⁴ Fédération internationale des droits de l'homme et al, *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990 (7-21 janvier 1993)*, (Paris : Fédération internationale des droits de l'homme, 1993), 8.

²³⁵ *Ibid.* 90.

²³⁶ *Ibid.*, 90-91.

violences. Pour ces experts, la situation rwandaise s'apparentait très clairement à une dérive génocidaire. Le rapport mentionnait à cet effet :

l'horreur de la réalité observée estompe en fin de compte l'importance du débat juridique sur la qualification de génocide. De nombreux Tutsis, pour la seule raison qu'ils appartiennent à ce groupe, sont morts, disparus ou gravement blessés ou mutilés; ont été privés de leurs biens; ont dû fuir leurs lieux de vie et sont contraints de vivre cachés; les survivants vivent dans la terreur²³⁷.

Les conclusions auxquelles est parvenue la commission seront très largement diffusées. Chaque pays bailleurs de fonds du Rwanda en recevra copie. Le rapport sera également distribué par le Département des affaires humanitaires des Nations Unies à des participants à une réunion internationale sur l'aide au Rwanda²³⁸. À la faveur de cette diffusion, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies va à son tour diligenter une nouvelle mission d'information au Rwanda. Celle-ci va y séjourner du 8 au 17 avril 1993 et présenter son rapport le 11 août 1993. La mission dirigée par le Sénégalais Bacre Waly Ndiaye va très largement conforter les analyses faites auparavant par la Commission internationale d'enquête.

Elle considère, tout d'abord, « comme globalement acquise la substance des allégations contenues dans le rapport de la Commission internationale d'enquête »²³⁹. Elle conclut ensuite au caractère ethnique des massacres en suggérant que « les victimes des attaques, des Tutsi dans

²³⁷ *Ibid.*, 91.

²³⁸ Human Rights Watch et Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda* (Paris : Karthala, 1999), 115

²³⁹ Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social, *Rapport présenté par M. B.W. Ndiaye, rapporteur spécial, sur la mission qu'il a effectuée au Rwanda, du 8 au 17 avril 1993* (New-York : Organisation des Nations Unies, 1993), 6.

l'écrasante majorité des cas, ont été désignés comme cible uniquement à cause de leur appartenance ethnique, et pour aucune autre raison objective »²⁴⁰. Le rapporteur spécial des Nations unies a ajouté qu'« il est aussi arrivé, par exemple dans le cas des massacres de Bugesera de mars 1992, que des soldats désarment des Tutsi afin de les empêcher de se défendre contre leurs agresseurs ou empêchent, par des barrages, les populations menacées de fuir le lieu des violences »²⁴¹. De la semaine d'investigation passée au Rwanda, la mission va enfin juger de la responsabilité à la fois directe et indirecte des agents de l'État. Elle conviendra qu'« il a été démontré à maintes reprises que des agents de l'État étaient impliqués, soit directement, par incitation, planification, encadrement ou participation à la violence, soit indirectement par incompetence, négligence ou inaction volontaire »²⁴². Pour la mission Ndiaye, la situation était à l'évidence critique voire explosive. Devant ces signaux, elle a jugé que « la communauté internationale ne peut rester indifférente [...] et doit donc apporter son concours là où celui de l'État rwandais est insuffisant ou inexistant »²⁴³. À ce moment cependant, comme l'écrira Mehdi Ba, personne ne voulait alors admettre ni d'ailleurs se figurer qu'un génocide minutieusement préparé n'attendait, pour se réaliser, qu'un signal départ²⁴⁴.

²⁴⁰ *Ibid.*, 23.

²⁴¹ *Ibid.*, 12.

²⁴² *Ibid.*, 10.

²⁴³ *Ibid.*, 18.

²⁴⁴ Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français* (Paris : l'Esprit frappeur, 1997), 15.

3.2.2. L'extrême de l'horreur et l'amplification des controverses

Le signal est venu le 6 avril 1994. Ce jour-là, à 20h30, l'avion transportant le Président Habyarimana est abattu par un missile au moment où il amorçait sa descente sur l'aéroport de Kigali. Celui-ci revenait de Dar-es-Salaam, en Tanzanie où, avec d'autres chefs d'État de la sous-région, il a participé à une conférence internationale sur la situation au Rwanda et au Burundi. L'avion avait également à son bord le président Burundais, Cyprien Ntaryamira, arrivé au pouvoir seulement trois mois plus tôt²⁴⁵. Cet attentat sera le point de départ de tueries de masse et de controverses autour de l'*opération Turquoise* décidée par la France pour mettre fin aux massacres.

3.2.2.1. Le déchaînement de violence et l'intervention militaire française

Dès le moment qui a en effet suivi l'attentat, des troubles vont éclater un peu partout dans la capitale Kigali. À 21 heures, « les escadrons de la garde présidentielle, épaulés par les sinistres milices *interahamwe* vont exécuter, sur la base de listes préétablies, tout ce que Kigali compte de personnalités d'opposition »²⁴⁶. La plupart sont des Hutus - la première ministre, Agathe Uwilingiyimana, le président de la Cour Suprême, des membres du futur gouvernement de transition, des leaders des droits de l'homme, des journalistes - mais aussi tous les Tutsis²⁴⁷. Très vite, la situation vire au chaos. Attisée par les médias, la frénésie génocidaire s'empare de l'ensemble du pays. Elle vise en priorité les Tutsis. Des appels au meurtre

²⁴⁵ « La mort des présidents du Burundi et du Rwanda dans un accident d'avion », *Le Monde* (Paris), 8 avril 1994, 3.

²⁴⁶ Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français*, 16.

²⁴⁷ Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide* (Paris : Karthala, 1995), 13.

sont lancés sur les ondes. Particulièrement active, la Radio Mille Collines appelle les Hutus à se lever comme un seul homme et à défendre leur pays dans ce qui était alors présenté comme la « solution finale »²⁴⁸. Sur les antennes, les animateurs donnent des noms et les coordonnées de Tutsis et Hutus à éliminer. Ils incitent les jeunes à « remplir les tombes », à « exterminer les cafards » et à traquer partout où ils se trouvent, tous ces hommes au « joli petit nez »²⁴⁹.

Des scènes d'horreur se multiplient ainsi partout à travers le pays. Elles n'épargnent personne. Tutsis et Hutus « modérés » sont arrêtés, martyrisés puis exécutés. Plusieurs sont décapités à la machette. Cette « orgie de violence » fera entre huit cent mille et un million de morts. Des familles entières sont décimées. Tout y passe : religieux, malades, vieillards, personnel soignant, les femmes dans les maternités et même les nourrissons dans leurs couffins²⁵⁰.

À Paris, comme ailleurs, l'opinion publique sera grandement frappée par cette folie meurtrière. L'émotion était partout palpable; et la presse française, naguère silencieuse sur la situation au Rwanda, revenait également peu à peu sur l'horreur du génocide²⁵¹.

²⁴⁸ Voir Linda Melvern, « Missing the Story: the Media and the Rwanda Genocide », In Allan Thomson ed., *The Media and the Rwanda Genocide* (Ottawa: International Development Research Center, 2007), 198.

²⁴⁹ Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, 193. Voir aussi Jean-Pierre Chrétien, « “Presse libre” et propagande raciste au Rwanda », *Politique Africaine*, 42 (1991), 109-120.

²⁵⁰ Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, 193.

²⁵¹ Voir à cet effet Jean-Pierre Chrétien, « “Presse libre” et propagande raciste au Rwanda », 109.

Devant l'indescriptible, les autorités françaises n'ont pu rester silencieuses. Le 21 juin 1994, deux mois après le début des massacres, le Premier ministre Édouard Balladur faisait parvenir au président François Mitterrand une note dans laquelle il était écrit : « il n'est pas possible de rester passif devant le drame du Rwanda, parce qu'il s'agit de l'Afrique, parce qu'il s'agit d'un pays francophone, parce qu'il s'agit d'un devoir de morale »²⁵².

Le lendemain, devant les députés à l'Assemblée nationale, il allait ajouter :

depuis deux mois, le drame qui se déroule dans ce pays [le Rwanda] a atteint un degré d'horreur qu'il était difficile d'imaginer. Des centaines de milliers de morts, plus de deux millions de personnes déplacées. Les efforts diplomatiques ont échoué. La Force des Nations Unies qui doit se déployer au Rwanda ne pourra le faire que d'ici plusieurs semaines. Fallait-il laisser les massacres se poursuivre d'ici là? Nous avons pensé que cela n'était pas possible et qu'il était de notre devoir de réagir²⁵³.

Cette position allait conduire au déclenchement de l'*opération Turquoise*. Après moult tractations et à la demande des autorités françaises, le Conseil de Sécurité des Nations Unies allait en effet, dès le 22 juin 1994, adopter une résolution dans laquelle il autorisait la France, ainsi que des pays qui voulaient se joindre à elle, à intervenir au Rwanda et à employer tous les moyens, y compris la force, pour protéger les populations menacées. La résolution précisait également que l'opération devait être temporaire et strictement humanitaire. Elle devait se limiter à une période de deux mois suivant l'adoption de la résolution et viserait, selon les termes employés, « à

²⁵² Cité par Jacques Hogard, *Les larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda* (Paris : Éditions Hugo et Compagnie, 2005), 61.

²⁵³ France. Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 311.

contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger »²⁵⁴.

Sur la base de celle-ci, la France va le même jour mettre en place l'opération baptisée *Turquoise*. Ses forces seront principalement composées de troupes françaises auxquelles s'est jointe une poignée de soldats provenant exclusivement d'États d'Afrique francophone. Leur mission est clairement définie. Elle consiste à « mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force »²⁵⁵. Cette précision découlait directement des termes de la résolution qui donnait aux États-membres le droit d'employer tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs humanitaires énoncés. Les règles d'engagement établies par le pouvoir français appelaient également à l'adoption d'une position de stricte neutralité vis-à-vis des parties en conflit. Il fallait affirmer le caractère humanitaire de l'opération en insistant sur l'idée que la présence des troupes françaises était destinée non pas à combattre les rebelles ou à soutenir les forces gouvernementales, mais davantage à faire cesser les massacres tant des Tutsis que des Hutus²⁵⁶. Contrairement aux missions précédentes menées par la France au Rwanda, l'*opération Turquoise* se voulait d'abord une opération humanitaire dirigée vers les Rwandais et non plus vers les ressortissants français ou européens.

²⁵⁴ Nation Unies. Conseil de Sécurité. *Résolution 929 du 22 juin 1994*. En ligne <http://www.un.org/french/docs/sc/1994/94s929.htm> (Page consultée le 12 décembre 2009).

²⁵⁵ France. Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 322.

²⁵⁶ *Id.* France. Assemblée nationale.

3.2.2.2. Les premières controverses autour de l'*opération Turquoise*

Le projet d'intervention française au Rwanda a dès son annonce suscité des critiques particulièrement sévères tant en Afrique qu'en Europe. L'opération fut à la fois dénoncée par le FPR, les organisations humanitaires présentes au Rwanda, l'Organisation de l'unité africaine, la presse nationale et internationale. Même les élus de la majorité gouvernementale en France étaient divisés sur la question. Certaines critiques mettaient en cause les risques liés à une telle intervention compte tenu de l'opposition exprimée par l'une des parties au conflit. D'autres critiquaient son caractère tardif²⁵⁷. Pour une partie enfin, il s'agissait principalement d'une opération politique sous habillage humanitaire.

a) Le projet français critiqué pour son caractère unilatéral

L'initiative française d'intervenir au Rwanda a en effet été annoncée alors qu'une des parties au conflit s'opposait fermement à une telle opération. Cette opposition était le fait du Front Patriotique Rwandais. Le 21 juin 1994, quelques deux cent cinquante militants et sympathisants de cette organisation se sont à cet effet rassemblés devant l'ambassade de France à Bruxelles pour exprimer leur hostilité à l'initiative française. La manifestation s'est déroulée aux cris de « Mitterrand assassin »²⁵⁸. Elle s'est également tenue en marge de

²⁵⁷ Voir notamment Vincent Hugué, « France : opération rachat », *L'Express* (Paris), 23 juin 1994, 51. Ce dernier a parlé d'un « tardif acte de contrition », d'un « écran de fumée », d'une « opération de rachat » face aux « procès que valaient à la France ses errements rwandais ».

²⁵⁸ Jean de la Guévière, « Prudente approbation et réserves des partenaires européens », *Le Monde* (Paris), 23 juin 1994 : 4.

la réunion des ambassadeurs de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) qui se tenait dans la capitale belge.

Sur le terrain politique, les dirigeants du FPR ont également voulu mettre en garde contre toute intervention militaire française au Rwanda. Dans une lettre envoyée au Conseil de Sécurité, ses dirigeants ont affirmé qu'une telle opération allait nécessairement « conduire à une aggravation du conflit et remettre en cause la présence même de la MINUAR au Rwanda »²⁵⁹.

Ces menaces seront suffisamment prises au sérieux aux Nations unies pour nourrir les réserves des responsables de cette institution. Relayant des informations collectées sur le terrain, le conseiller politique de Boutros Boutros Ghali a ainsi informé le Conseil de la réaction « extrêmement négative » du FPR à l'initiative française. Sans l'accord du FPR a-t-il ajouté, « l'intervention française pourrait s'avérer très compliquée et rendre la situation encore plus difficile »²⁶⁰. Le Général Dallaire qui commandait les forces de l'ONU au Rwanda allait renchérir sur ce point, faisant remarquer que « si la France intervenait sans l'accord des parties, elle pourrait se retrouver en situation d'otage potentiel »²⁶¹.

Des réserves quant au caractère unilatéral de l'opération française ont également été exprimées par des partenaires européens de la France. Au départ, l'idée de la France était de susciter une vaste opération internationale. En dehors du Sénégal, aucune des puissances internationales ne s'est

²⁵⁹ Cité par Bassir Pour Afsane, « La proposition d'une intervention armée à but humanitaire au Rwanda. Le projet français se heurte à de nombreux obstacles », *Le Monde* (Paris), 23 juin 1994, 3.

²⁶⁰ *Id.*

²⁶¹ *Id.*

cependant engagée à envoyer des troupes pour appuyer les forces françaises. C'est l'Italie qui, dans les circonstances, a le mieux exprimé les incertitudes des partenaires européens de la France. Commentant le projet français et l'appel à contribution lancé à son pays, le ministre italien des affaires étrangères Antonio Martino a considéré qu'une intervention « d'un ou de deux pays blancs serait considérée comme un acte de néocolonialisme »²⁶². De l'avis de ce dernier, les Italiens étaient ouvertement « prêts à participer à une intervention humanitaire internationale, mais pas à l'action qu'auraient voulu faire les Français seuls ou avec nous »²⁶³. Une telle action, selon le chef de la diplomatie italienne, aurait nécessairement constitué « un facteur majeur de conflit »²⁶⁴.

Les pays africains étaient eux aussi fortement opposés à une action menée dans le cadre et les conditions définis par la France. Ces derniers ont exprimé leurs réserves dans un communiqué émis le 21 juin 1994 par l'Organisation de l'unité africaine. Dans le contexte où l'une des parties belligérantes s'opposait fermement à l'opération de la France, il était à craindre, selon le communiqué, « de possibles complications, et même qu'une telle intervention ne soit dangereuse »²⁶⁵.

Au sein de la majorité au pouvoir, des voix discordantes s'étaient également fait entendre. S'exprimant le 21 juin 1994 au sujet du projet d'une

²⁶² Marie Pierre Subtil, « Dans l'attente d'une décision des Nations unies. Le projet d'intervention française au Rwanda suscite de plus en plus de critiques », *Le Monde* (Paris), 23 juin 1994, 1.

²⁶³ *Id.*

²⁶⁴ *Id.*

²⁶⁵ *Id.*

intervention française au Rwanda, Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine a indiqué que « quelles que soient les raisons humanitaires, on peut se demander pourquoi s'embarquer seuls dans cette lointaine aventure »²⁶⁶.

Le même jour, dans le quotidien *France-Soir*, Jacques Malmassari affirmait :

la France veut à nouveau forcer le destin, mais elle se trouve tragiquement seule. Ses alliés ne sont pas au rendez-vous humanitaire, encore moins militaire. Les pays africains refusent de soutenir une opération armée tant que l'un des belligérants s'opposera à une action humanitaire. À la question de savoir si, dans ces conditions, il faut risquer la vie de nos soldats, la réponse est évidemment non²⁶⁷.

b) Une entreprise politique sous couvert d'humanitaire

Parmi les principales attaques formulées contre l'intervention française au Rwanda, la plus incisive a été celle qui voulait voir dans cette opération, une entreprise politique drapée d'un manteau humanitaire. *The Guardian* a écrit à cet effet :

aucun pays n'est plus inapte à pacifier le Rwanda que la France, avec sa longue histoire de soutien militaire et diplomatique au régime de l'ex-président Juvénal Habyarimana, architecte d'un régime barbare et anti-démocratique. La France a entraîné les milices style *tonton macoute* d'Habyarimana, et envoyé ses propres troupes au Rwanda pour conforter son régime, lorsqu'il fut menacé par la première offensive du FPR en 1990.

Le déploiement français actuel, que les officiels présentent cyniquement comme humanitaire, en réponse à la demande d'action de l'opinion publique, est plutôt la continuation de l'ancienne politique de l'Élysée contre la prise de pouvoir du Front Patriotique Rwandais (FPR). Les Français mesurent à raison que l'impact régional (sur l'instable

²⁶⁶ « Le projet d'intervention française au Rwanda. La majorité divisée », *Le Monde* (Paris), 23 juin 1994, 4.

²⁶⁷ Cité dans « Dans la presse : la France et le Rwanda », *Le Monde* (Paris), 23 juin 1994, 13.

Zaïre, par exemple) d'un gouvernement éduqué et démocratique au Rwanda pourrait être explosif. La population zaïroise pourrait tenter violemment de renverser la Président Mobutu²⁶⁸.

Henri Vernet dans *Le Quotidien* et Jacques Amalric dans *Libération* ont fait une analyse quasi similaire. Sous le titre « Pourquoi Paris s'engage », le premier a affirmé : « le soudain interventionnisme de la France, ou plus exactement le volontarisme d'un tandem de circonstance Mitterrand-Juppé [...] a de quoi laisser perplexe. Surtout si l'on se souvient de la hâte frénétique qu'avait mis le personnel de l'ambassade française à Kigali, au tout début des massacres il y a deux mois, à plier bagages »²⁶⁹. Par le biais de l'humanitaire, la France s'appliquerait selon ce dernier « à redorer son blason ternis par une longue complicité avec l'ancienne dictature au pouvoir à Kigali »²⁷⁰. De son côté, Jacques Almaric était parvenu à la conclusion selon laquelle la France cherchait principalement à « solder son passif [,] autrement dit à faire un peu oublier ses responsabilités dans le soutien apporté au régime du Président assassiné »²⁷¹. Montrée du doigt par les médias nationaux et étrangers, le moment était venu, selon ce dernier, de prouver que la France avait encore une politique africaine. Au moment où le Zaïre semblait miné de l'intérieur et où la situation politique en Centrafrique (point d'appui des opérations militaires françaises en Afrique centrale) paraissait des plus instables, il semblait important, de dire Vernet, pour la France de sauver ce

²⁶⁸ Cité dans Survie, « Spécial Rwanda », *Billet d'Afrique* Numéro 12, (14 juillet 1994), 3.

²⁶⁹ Henri Vernet, « Pourquoi paris s'engage », *Le Quotidien* (Paris), 26 juin 1994, 4.

²⁷⁰ *Id.*

²⁷¹ Jacques Amalric, « Les raisons d'un revirement français », *Libération* (Paris), 22 juin 1994, 13.

qui pouvait l'être au Rwanda, et par ricochet au Burundi voisin, également sur le fil du rasoir²⁷². L'affaire, selon ce dernier, ne semblait pas « si mauvaise, [tant elle] permettrait à la France, qui s'est surtout illustrée ces temps derniers par la dévaluation du CFA, de rebondir en Afrique en grand frère »²⁷³.

c) Dans les livres

Dès les premiers instants après le génocide, plusieurs essais-accusateurs se sont ajoutés à ce concert de critiques à l'égard de l'attitude et de l'action de la France au Rwanda. En 1994, Colette Braeckman publie *Rwanda. Histoire d'un génocide* et Pascal Krop *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand?* La première, journaliste au quotidien belge *Le Soir*, accuse ouvertement la France d'être la responsable principale du génocide. L'auteur montre d'abord comment les administrations coloniales allemandes, puis belges ont aiguisé les antagonismes ethniques entre Tutsi, race de seigneurs et Hutu paysans bantou serviles. Elle dépeint par la suite comment à l'heure du génocide, les partisans de la solution finale ont su jouer des vieilles rancœurs pour envoyer à la mort de milliers de personnes.

À la charge de la France, Colette Braeckman écrit que l'avion du président Habyarimana a été abattu le 6 avril par deux militaires français pour le compte de radicaux Hutu qui jugeaient le président trop mou à l'égard du FPR. Elle a également révélé comment la France a effectué des livraisons d'armes à l'armée rwandaise, lesquelles ont continué clandestinement

²⁷² *Id.*

²⁷³ Henri Vernet, « Pourquoi Paris s'engage », 4.

jusqu'en juin, bien après le début des massacres. Par tous ces gestes, la journaliste belge concluait alors au caractère délibéré de la complicité de la France dans le génocide rwandais²⁷⁴.

Le second, journaliste à l'hebdomadaire parisien *L'Événement du Jeudi* est quant à lui revenu sur l'ensemble des turpitudes françaises sur le continent noir. Du Togo au Zaïre, « il les pourfend ici à la hussarde »²⁷⁵. Du Rwanda, l'auteur insistera à nouveau sur le fait que la France a formé, entraîné, armé les milices, la garde présidentielle et l'armée rwandaise quatre ans durant²⁷⁶. Ces ouvrages seront immédiatement suivis de *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda* de François-Xavier Verschave²⁷⁷ et, plus tard, de *Rwanda, un génocide français* de Mehdi Ba²⁷⁸. L'ensemble de ces essais puisent généralement dans les mêmes sources et brandissent les mêmes documents pour étayer leur thèse. Leurs auteurs se renvoient les uns aux autres et pratiquent ce que Claudine Vidal a appelé la « citation circulaire »²⁷⁹. À leur lecture, la politique africaine de la France y sort en « lambeaux »²⁸⁰. On évoque l'amitié entre François Mitterrand et le chef de l'État rwandais. On accuse la France d'avoir promptement évacué le personnel français de son ambassade abandonnant honteusement à leur triste

²⁷⁴ Colette Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide* (Paris : Fayard, 1994).

²⁷⁵ L'expression est de Vincent Huguex, « Dans les ténèbres franco-rwandaises », *L'Express* (Paris), 10 novembre 1994, 5.

²⁷⁶ Pascal Krop, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand?* (Paris : J-C Lattès, 1994).

²⁷⁷ François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda* (Paris : La Découverte, 1994).

²⁷⁸ Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français* (Paris : L'esprit frappeur, 1997).

²⁷⁹ Claudine Vidal, « Du soupçon civique à l'enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 », *Critique Internationale* 36 (2007), 74.

²⁸⁰ Vincent Huguex, « Dans les ténèbres franco-rwandaises », 5.

sort, les employés rwandais de sa représentation diplomatique et du centre culturel français²⁸¹. L'*Opération Turquoise* y est présentée comme une action militaro-humanitaire « visant à protéger le repli militaire des forces armées gouvernementales dans l'espoir de meilleurs lendemains, ainsi qu'à exfiltrer vers le Zaïre puis vers l'Europe les dignitaires hutus responsables des massacres »²⁸².

Dès les premières publications, l'*Opération Turquoise* est ainsi vertement critiquée de toute part. Pour certains, le fait était qu'elle était mal fondée, dès le début, en raison de son caractère isolé et unilatéral. Pour d'autres, la France n'était simplement pas la candidate idéale pour mener une telle intervention, elle qui s'était grandement compromise par le passé en se rendant coupable d'une très longue complicité avec les autorités rwandaises. Du côté de *Survie*, l'opération a plutôt servi de révélateur. Elle a amplifié le sentiment d'échec et de déception né de l'incapacité de l'association à faire adopter sa « loi pour la survie et le développement ».

Pendant cette prise de conscience qui s'est produite au cours des années 1990, les événements du Rwanda vont contribuer à ce difficile changement d'orientation qui fera passer *Survie* d'une culture de consensus à une culture d'opposition. Ils l'amèneront également à repenser ses objectifs originaux et à mettre en place des stratégies nouvelles devant mener au changement. Ce basculement confirme l'un des arguments principaux de l'ACF, lequel rappelle que les sous-systèmes politiques ne sont que

²⁸¹ François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda*, 42.

²⁸² Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français*, 18.

partiellement autonomes et que les événements ou perturbations économiques, sociales, politiques ou écologiques extérieures constituent le plus souvent l'un des éléments dynamiques centraux qui affectent les évolutions dans un secteur donné. La discussion introduite dans ce chapitre illustre cet argument. Elle montre comment les événements du Rwanda et les controverses nées de la participation de l'armée française dans cette tragédie vont mettre la table au développement d'un mouvement général de plaidoyer visant à encourager la réforme de la coopération militaire africaine de la France.

Chapitre IV : *Survie* et le développement d'un nouvel axe de plaidoyer

Dans les rangs de *Survie*, l'on avait également été sensible au déchaînement de violence qui s'est emparé du Rwanda au printemps 1994. Mais bien plus que l'horreur qui prenait le monde au visage, c'est l'attitude de la France et le degré soupçonné d'engagement de ses instructeurs militaires aux côtés des personnels rwandais qui bien davantage finit par indigner, puis mobiliser *Survie*. Avant le déclenchement du conflit, le déplacement au Rwanda des représentants de *Survie* avait fait de cette association un observateur privilégié du drame qui s'y nouait progressivement. À la faveur d'un séjour qu'il effectua en 1993 dans le cadre de la *Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990*, Jean Carbonare, le président de *Survie*, avait en effet jugé, avec inquiétude, la situation politique et humanitaire qui prévalait dans ce pays. Cette appréciation l'a du coup amené à conduire de nombreuses campagnes de sensibilisation en vue d'alerter l'opinion publique française et à prévenir les autorités des risques de génocide. Pendant les tueries, et plus tard après l'accalmie des massacres, les représentants associés au mouvement *Survie* ont aussitôt capitalisé sur les controverses qui s'engagèrent immédiatement après l'intervention militaire française au Rwanda pour rediriger leurs campagnes en s'attaquant désormais à la politique militaire africaine de la France. Ils le firent en insistant tout d'abord sur ce qu'ils considéraient comme les responsabilités françaises dans le génocide rwandais.

4.1. La cristallisation par *Survie* de la thèse de l'implication et de la responsabilité de la France dans le génocide au Rwanda

L'action de *Survie* en ce sens s'est d'abord faite de façon isolée, puis par la constitution de coalitions civiques autour d'un objectif précis : l'imputation de la responsabilité du génocide rwandais à la politique africaine de la France. L'essentiel de l'argumentaire a généralement emprunté le ton du réquisitoire et celui de la critique politique voire normative.

4.1.1. La campagne isolée de *Survie* contre les risques de violences ethniques au Rwanda

C'est d'abord seule, de façon isolée, que l'association *Survie* a voulu porter un regard critique sur la situation politique au Rwanda. À partir de 1993, ses représentants ont cherché à mettre en garde contre les risques d'un drame. Ils entreprendront également de démontrer la participation de l'armée française à l'encadrement des forces armées gouvernementales rwandaises. Procédant au moyen de déclarations et de publications « inlassablement répétitives »²⁸³, leur action portera plus tard sur la dénonciation de toutes les formes de soutiens politique, militaire et diplomatique qu'auraient fournis les autorités politiques et militaires françaises au bénéfice des autorités rwandaises entre 1990 et 1994. Celui qui au début a incarné ce combat sera Jean Carbonare, le président de l'Association *Survie*.

²⁸³ Claudine Vidal, « L'enquête du juge Bruguière dans l'espace public ». *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2006-2007*, p. 32. En ligne : <http://www.ua.ac.be/objs/00178895.pdf> (Page consultée le 12 janvier 2010), 31-40.

4.1.1.1. La mobilisation de Jean Carbonare

Dès son retour du Rwanda en 1993, Jean Carbonare s'était résolument lancé dans une entreprise de sensibilisation visant à alerter l'opinion publique française, à la fois des risques de génocide au Rwanda et de l'attitude à cet égard des autorités politiques et militaires françaises. En plus des citoyens et de l'ensemble de la société, ce dernier avait également cherché à attirer l'attention des dirigeants politiques français. La mobilisation de Jean Carbonare a débuté le 24 janvier 1993. Ce jour là, le président de *Survie* est l'invité de Bruno Masure au *Télé-journal* de 20 heures sur *France 2*. Il est venu témoigner de la réalité de ce qu'il a pu observer au Rwanda. Le propos est vif et le témoignage émouvant. Après une présentation sommaire des images de charniers au Rwanda, Bruno Masure intervient :

Bruno Masure : On vient de voir des images tout à fait effrayantes, et vous avez d'autres témoignages à donner sur ces violations des droits de l'homme assez terribles.

Jean Carbonare : Oui. Ce qui nous a beaucoup frappés au Rwanda, c'est à la fois l'ampleur de ces violations, la systématisation, l'organisation même de ces massacres. On a parlé d'affrontements ethniques, mais en réalité, il s'agit de beaucoup plus (...); c'est une politique organisée que nous avons pu vérifier. Dans plusieurs coins du pays, en même temps, éclatent des incidents et ce n'est pas fortuit, ce n'est pas gratuit. On sent que derrière tout ça, il y a un mécanisme qui se met en route. On a parlé de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité dans le rapport que la commission a établi, et nous insistons beaucoup sur ces mots.

Bruno Masure : Alors, ce que vous dites, c'est qu'à la différence de ce qui se passe actuellement dans l'ex-Yougoslavie où on est un peu, malheureusement spectateurs, là nous pouvons avoir

un rôle beaucoup plus actif, nous pouvons agir sur l'événement.

Jean Carbonare : Oui. Deux choses m'ont frappé. D'abord, l'implication du pouvoir. Jusqu'à quel niveau? Nous sommes réservés pour le moment. Mais tous les membres de la mission étaient convaincus que, jusqu'à un niveau élevé dans le pouvoir, il y a une responsabilité très grande. Ce que je voulais ajouter aussi c'est que notre pays, qui supporte militairement et financièrement ce système, a aussi une responsabilité, et des fosses comme celles que vous avez vues, il y en a pratiquement dans tous les villages. Toutes les femmes de la minorité tutsie voient leur mari, leur frère, leur père tués. Elles sont ensuite, comme des bêtes, abandonnées, violées, maltraitées. J'insiste beaucoup. Nous sommes responsables. Vous aussi monsieur Masure, vous pouvez faire quelque chose pour que cette situation change parce qu'on peut changer si on veut. On a trouvé des femmes qui sont terrées au fond de la forêt depuis des semaines avec leurs enfants. On peut faire quelque chose. Il faut qu'on fasse quelque chose pour elles. Notre gouvernement, en pesant sur les autorités de ce pays qu'il assiste militairement et financièrement peut très rapidement... En Yougoslavie, en Somalie, c'est un peu différent, c'est une situation qui nous échappe. Mais là, on peut beaucoup²⁸⁴.

Le 3 février 1993, Jean Carbonare allait revenir sur le destin qui se nouait au Rwanda. Citant en exemple le camp militaire de Bigogwe où, disait-il, des instructeurs français entraînaient des para-commandos rwandais, le président de *Survie* allait à nouveau s'indigner contre la « passivité » et la « complaisance » dont la France à son avis faisait montre²⁸⁵. En échos à ce

²⁸⁴ Extraits tirés de Serge Farnel, « Hommage à Jean Carbonare », *La Nuit Rwandaise* 3 (2009), 477-478 et Emmanuel Cattier, « Le □ chiffon de papier □. Du premier accord d'Arusha à la rébellion des autorités de la France au Rwanda », *La Nuit Rwandaise* 3 (2009), 360.

²⁸⁵ Cité par Catherine Simon, « Rwanda : selon la Fédération internationale des droits de l'homme près de trois cents personnes auraient été victimes de récents affrontements tribaux », *Le Monde* (Paris), 5 février 1993, 4.

témoignage et à la suite de nouveaux massacres perpétrés fin janvier dans le nord-ouest du Rwanda, *Le Monde* écrira :

la France – dont la présence militaire n’a jamais, à ce jour, été publiquement contestée par le gouvernement de transition ni par le président Habyarimana – tient un langage beaucoup plus circonspect. L’ampleur des récentes tueries, si elle se confirme, risque pourtant d’aggraver son embarras. Évoquant le maintien, depuis plus de deux ans, de quelques cent cinquante soldats français au Rwanda, le Quai d’Orsay avait expliqué, vendredi dernier, que c’était là “la meilleure façon d’éviter que des combats sanglants n’opposent la majorité hutue et la minorité tutsie”. Un argument que les familles des quelques trois cents personnes assassinées, dénombrées par la FIDH, apprécieront sans doute modérément²⁸⁶.

La correspondante Afrique du quotidien français avait également cherché à pointer du doigt la responsabilité passive des autorités françaises dans la généralisation de la violence au Rwanda, et notamment dans ce qui s’y préparait. « Il sera également difficile à la France, avait-elle écrit, d’expliquer son silence, compte tenu des informations que les instructeurs militaires français, “en mission stricte de formation” auprès de l’armée rwandaise, n’ont pas manqué de recueillir »²⁸⁷.

En mars 1993, dans sa lettre mensuelle *Le Point*, *Survie* va publier un encadré sous le titre « *Rwanda, cimetière des valeurs républicaines* ». La note précise, à l’évidence, que la France porte une part de responsabilité dans la poursuite des violences et la préparation du génocide qui, dans l’esprit des membres de *Survie*, était alors quelque chose d’entendu. Il y était écrit :

²⁸⁶ *Id.*

²⁸⁷ *Id.*

ce régime de purification ethnique a été sauvé une première fois l'an dernier par les armes et les soldats français. Il bénéficie à nouveau d'une intervention militaire massive de la France, qui forme par ailleurs, au camp de Bigogwe, les plus sinistres unités commandos »²⁸⁸.

Au lendemain de cette publication, Jean Carbonare a confié à Serge Farnel le souvenir de ce qu'il avait ressenti au cours de son voyage d'enquête au Rwanda. De l'avis ce dernier, Jean Carbonare

avait, lors de cette mission, découvert que son pays faisait la guerre et qu'il était engagé avec les meilleurs de ses soldats. Ce furent d'abord les barrages qu'il avait perçus sur toutes les routes, sur toutes les pistes du pays. Il avait très vite compris de quoi il retournait : 85% de la population (les Hutu) était en train d'écraser les 15% (les Tutsi). Des barrages auxquels étaient postés les soldats des Forces rwandaises, les gendarmes et les miliciens des partis du gouvernement, tous armés jusqu'aux dents. Il avait observé qu'ils contrôlaient alors avec attention les cartes d'identité mentionnant l'appartenance ethnique : les Hutu circulaient librement, sans problèmes. Les Tutsi, eux, devaient être munis d'un laissez-passer. L'homme avait fini par comprendre l'objet tragique de ces contrôles : le plus souvent, c'était la disparition pure et simple au barrage²⁸⁹.

Jean Carbonare avait conclu son témoignage en précisant qu'à certains de ces barrages postés tous les dix kilomètres au maximum, « nous remarquons, avec un certain malaise, la présence de soldats français »²⁹⁰.

En même temps qu'il chercha à mettre en évidence les preuves d'une préparation et l'organisation d'un génocide au Rwanda, le président de *Survie* tenta également d'en aviser les autorités politiques françaises. À

²⁸⁸ Survie, « Rwanda, cimetière des valeurs républicaines ... », *Le Point* 42 (mars 1993), 1-2.

²⁸⁹ Cité par Serge Farnel, « Hommage à Jean Carbonare », 476.

²⁹⁰ *Id.*

l'ambassadeur français qui lui avait signifié, à son arrivée au Rwanda, que les menaces de génocide dont il faisait allusion n'étaient là que des rumeurs sans fondement, le diplomate s'entendra répliquer par le président de *Survie*, de retour de son enquête sur le terrain, qu'il s'agissait désormais de « certitudes »²⁹¹.

De retour en France, Jean Carbonare a également réussi à rencontrer les conseillers de François Mitterrand afin de les sensibiliser au sujet de ce qu'il avait éprouvé lors de son voyage au Rwanda. Le président de *Survie* était en effet allé voir Bruno Delaye, le responsable de la cellule africaine de l'Élysée. Il était venu porter à ce dernier un document vidéo de six heures dans laquelle étaient consignés des accusations et des témoignages dont celui d'un repentir rwandais, Janvier Afrika, qui affirmait avoir « assisté à des réunions du groupe connu sous le nom d'Escadrons de la Mort » et auxquelles participaient les plus hauts responsables de l'État rwandais²⁹². Le document était accablant à l'encontre du président Habyarimana et de son épouse. Dans un entretien accordé à Manuel Domergue, Jean Carbonare se souvient alors que Bruno Delaye l'avait reçu les pieds sur le bureau, refusa de visionner le document qui lui était proposé et, après un coup de fil à il ne sait qui, le congédia sans ménagement²⁹³.

²⁹¹ *Ibid.*, 476-477.

²⁹² Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français*, 15.

²⁹³ Manuel Domergue, « Blanc combat. Recomposition d'un cadre d'injustice anticolonialiste français par l'association Survie : le cadre Françafrique », 32.

4.1.1.2. Le durcissement des accusations et l'imputation à la France du soutien direct aux responsables du génocide.

À la suite de l'*Opération Turquoise* et alors que l'actualité rwandaise faisait quotidiennement la Une des journaux, l'association *Survie* allait opérer une transformation idéologique qui allait l'amener à désormais privilégier un langage et une attitude beaucoup plus radicaux. Comme l'a indiqué Sharon Courtoux,

à partir de 1993-1994, nous nous sommes rendu compte que la politique française en Afrique avait atteint, comme disait François-Xavier [Verschave] "l'extrême de l'absurde". Nous avons donc adopté une politique de rupture qui consistait à dire qu'on ne pouvait plus rien négocier avec de telles autorités, et qu'en tant que citoyens, il fallait savoir dire 'non' à ce que faisait la France en notre nom, avec notre argent de contribuable. Nous ne pouvions plus, par exemple, négocier avec le ministère de la coopération avant d'avoir mis clairement sur la table la façon dont se déroulent réellement les relations franco-africaines, lesquelles peuvent mener à quelque chose d'aussi incroyable que la complicité aux côtés d'un régime génocidaire. Donc, rupture. On ne pouvait plus discuter avec cette classe politique qui refusait d'admettre sa responsabilité. Nous sommes devenus de plus en plus conscients du fait qu'un nœud de notre combat consistait à faire admettre aux Français qu'il n'était pas acceptable que leur pays soutienne des dictateurs qui écrasent leur peuple. C'est impossible, impensable²⁹⁴.

D'association consensuelle, *Survie* choisissait ainsi de durcir sa position et d'adopter une attitude d'opposition radicale. Sa stratégie à cet égard sera fondée sur des déclarations et des démarches d'enquêtes où, comme l'a mentionné Claudine Vidal, la tonalité de la dénonciation

²⁹⁴ Sharon Courtoux cité par Pierre Laniray, *François-Xavier Verschave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*, 97.

péremptoire l'emporte largement sur des modalités plus sereines, plus distancées, de la recherche scientifique de la vérité²⁹⁵. Ce processus de transformation se manifeste dans un premier temps par la publication en mai 1994 d'une tribune dans laquelle Jean Carbonare insiste longuement sur les responsabilités de la France dans le drame rwandais. Dans ce document paru dans la lettre mensuelle *Le Point*, le président de *Survie* rappelle tout d'abord que

si les responsabilités locales sont aujourd'hui clairement identifiées, et si une juridiction internationale s'apprête à mettre en route une procédure pour poursuivre et sanctionner les auteurs du génocide, il paraît aussi nécessaire de dénoncer les complices : ceux qui savaient, ceux qui ont soutenu, cautionné, encouragé, entraîné, financé ces autorités dans leurs crimes²⁹⁶.

La France, selon Carbonare, « savait depuis de longues années ce qui se passait au Rwanda. Nos instructeurs militaires ont encadré et formé la garde présidentielle. Ce sont “nos élèves” qui conduisent le génocide actuel »²⁹⁷. Soulignant à grand trait que le temps était venu « de chercher et de reconstruire avec des partenaires sérieux [...] des relations nouvelles, fraternelles, fondées sur le respect, la confiance et les intérêts réciproques au niveau des peuples »²⁹⁸, ce dernier allait d'autre part insister sur la nécessité de « demander des comptes à ceux qui exercent en notre nom le pouvoir que

²⁹⁵ Claudine Vidal. 2007. « L'enquête du juge Bruguière dans l'espace public », 31-32.

²⁹⁶ Jean Carbonare, « Rwanda : notre responsabilité », *Le Point*, Supplément numéro 52 (mai 1994), 1.

²⁹⁷ *Id.*

²⁹⁸ *Ibid.*, 2.

nous leur avons confié »²⁹⁹. Aux longs efforts d'amélioration de la réforme de l'aide publique au développement, le président de *Survie* doublait aussi son discours d'une dénonciation en règle de ce qu'il considérait comme une forme de criminalité politique de la France à l'égard de l'Afrique³⁰⁰. Le document portait notamment des accusations au sujet de la participation de l'armée française à la formation, l'équipement et l'encadrement des forces armées rwandaises. Il critiquait également toutes les formes de parrainage en termes d'instruction, de logistique ou de fourniture d'armes qu'aurait bénéficié les éléments qui ont procédé au génocide. La politique de rupture adoptée par *Survie* consista à cet effet, d'un côté, à dénoncer la présence militaire française en Afrique - et son instrument politique, les accords de défense - et, de l'autre, à demander qu'un débat national soit ouvert sur les responsabilités politiques et militaires de la France dans la préparation et la conduite du génocide. Les responsables de *Survie* étaient d'avis que la politique militaire de la France en Afrique, telle qu'elle avait été menée jusque-là, était ouvertement capable de pires nuisances³⁰¹. Ils s'appuyèrent sur ce sentiment et, résolue à provoquer un débat public sur le rôle de la France au Rwanda, l'association allait immédiatement s'atteler à lancer d'autres mobilisations d'envergure élargies à la constitution de nombreuses coalitions.

²⁹⁹ *Id.*

³⁰⁰ *Id.*

³⁰¹ *Survie*, « *Survie* précise ses objectifs », 1.

4.1.2. La constitution de coalitions de cause

Dans le prolongement de son entreprise visant à raffermir la thèse de la responsabilité de la France dans le génocide rwandais, *Survie* va dans un second temps, entreprendre une nouvelle forme d'opposition qui consistait à susciter, conjointement avec d'autres organisations de solidarité internationale, la création d'instances indépendantes d'analyse, d'évaluation et de dénonciation du système français de coopération. Cette approche consistait généralement en la mise en place de structures permanentes de réflexion et en l'organisation de nombreuses campagnes de mobilisation. L'objectif recherché était de donner toujours plus de visibilité aux revendications de la société civile et de proposer des alternatives aux façons courantes de faire. Deux initiatives ont particulièrement marqué cette dynamique : la création d'un Observatoire Permanent de la Coopération Française (OPCF) et la mise en place d'une Coalition pour ramener à la raison démocratique la politique africaine de la France.

4.1.2.1. L'Observatoire Permanent de la Coopération Française

Au mois de mars 1994, *Survie* a suscité la constitution d'un mouvement citoyen organisé autour de l'Observatoire Permanent de la Coopération Française (OPCF). Cette structure est née d'une initiative conjointe du CRID (Centre de recherches et d'initiatives pour le développement), organisme indépendant de recherche et d'analyse qui

regroupait une vingtaine d'associations de solidarité internationale³⁰². La nouvelle organisation comprenait également de nombreux chercheurs et universitaires, spécialistes des problèmes de coopération, de développement et des questions africaines. La quarantaine d'experts et de représentants de la société civile qui la composaient s'était donnée pour objectif « d'ouvrir – et de maintenir ouvert – le débat, jusqu'ici assez inaudible, sur une politique de coopération largement inadaptée, à partir d'une interpellation émanant de la société civile »³⁰³. Selon ces derniers, la politique française de coopération, telle qu'elle avait été conçue et évolué depuis les années soixante, avait davantage eu pour effet de « conforter les pouvoirs autoritaires, les circuits de pillage et les habitudes de corruption »³⁰⁴. Elle aurait également, à travers la pratique exceptionnelle du domaine réservé, favorisé la marginalisation d'autres acteurs ainsi que la stérilisation du débat public sur les relations entre la France et les pays du Sud. Au regard d'un bilan de trois décennies d'une politique jugée comme globalement négatif, les membres fondateurs de l'Observatoire se sont-ils donnés pour mandat d'essayer « de remédier à un profond déficit du débat politique et méthodologique sur les objectifs, les institutions, les pratiques et les résultats de l'APD [Aide publique au développement] française »³⁰⁵.

³⁰² Survie, «Naissance d'un Observatoire permanent de la Coopération française », *Le Point* 50 (Mars 1994), 1.

³⁰³ *Ibid.*, 2.

³⁰⁴ Voir Observatoire permanent de la coopération française, *Rapport 1995* (Paris : Desclée de Brouwer, 1995), 11.

³⁰⁵ *Id.*

C'est sur la base d'un rapport présenté par François-Xavier Verschave que l'Observatoire permanent de la coopération française a dès le 5 octobre 1994 adopté un premier avis sur la politique militaire de la France en Afrique. Ce dernier avait découlé de préoccupations communes à l'ensemble des membres de ce collectif, préoccupations nées des dysfonctionnements observés au Rwanda³⁰⁶. L'objectif des signataires de ce rapport était de « comprendre comment on a pu en arriver à cette atrocité inouïe, qui l'a voulue et commise, qui l'a encouragée ou laissé faire »³⁰⁷. Cette remise en question se voulait lucide. Elle a porté sur l'examen des mécanismes de coopération et sur les décisions qui ont conduit à ce désastre humanitaire.

Dans une critique particulièrement sévère du système français de coopération, l'Observatoire a d'abord établi que le confinement présidentiel, autrement dit la concentration extrême de la politique africaine au sommet de l'État tendait non seulement à favoriser « la prolifération de schémas géopolitiques archaïques et aberrants » mais, surtout, contribuait à « [couper] l'Élysée de tout débat démocratique, comme de toute réflexion intellectuelle, transformant ainsi la relation franco-africaine en une familiarité douteuse entre chefs d'État et leurs proches »³⁰⁸. De même, l'exécutif paraissait également dépassé par les groupes d'intérêt, ces réseaux politico-affairistes et corporatistes dont les micros-stratégies, de l'avis de l'Observatoire, « se

³⁰⁶ Survie, « France-Rwanda : l'avis de l'Observatoire permanent de la Coopération française », *Le Point* 55 (1994), 2.

³⁰⁷ *Id.*

³⁰⁸ Survie, « France-Rwanda: l'avis de l'Observatoire permanent de la coopération française », *Le Point* 55 (1994), 2.

juxtaposent en un désordre funeste »³⁰⁹. Ces dysfonctionnements se traduisaient finalement par la prévalence de la corruption et des trafics en tous genres qui n'ont pas moins animé, et animent encore nombre d'acteurs de la relation franco-africaine³¹⁰.

Au-delà de la critique portée contre la pratique du « domaine réservé » et de l'hypercentralisation du « Champ » au sommet de l'exécutif, l'Observatoire permanent de la coopération française a par la suite porté un regard critique sur les accords bilatéraux de défense signés entre la France et ses anciennes colonies. Ces derniers étaient davantage perçus « comme une garantie de l'irresponsabilité politique, dispensant un pouvoir dictatorial, voire fasciste, de trouver des accommodements avec ses opposants »³¹¹. De l'avis de l'Observatoire, au Rwanda plus particulièrement, l'existence de tels accords a globalement dissuadé les responsables politiques locaux de faire des concessions aux oppositions politiques internes et externes, persuadés qu'ils étaient du soutien militaire inconditionnel de la France³¹².

L'Observatoire fera plus tard remarquer qu'au début des années soixante, les interventions militaires françaises en Afrique étaient davantage destinées à stabiliser les jeunes États du continent et à les prémunir contre les menaces extérieures (URSS, Libye, etc.). Au milieu des années 1980, sous la justification de la protection des ressortissants français, ces dernières sont de plus en plus apparues comme des opérations de maintien en place des chefs

³⁰⁹ *Id.*

³¹⁰ *Id.*

³¹¹ *Id.*

³¹² *Id.*

d'État amis³¹³. Pour les membres de ce collectif, la France était le seul pays à encore entretenir des bases militaires étrangères sur le continent africain. Rappelant la déclaration de juillet 1978 de l'OUA qui condamnait l'existence des garnisons militaires étrangères sur le continent africain, l'Observatoire faisait alors remarquer qu'il était plus que jamais nécessaire de « reconsidérer leur rôle aujourd'hui et envisager leur suppression progressive »³¹⁴. Cette exigence s'imposait d'autant plus que ces bases « ne garantissent ni la stabilité des États ni la sécurité des peuples victimes de régimes arbitraires »³¹⁵.

À propos des décisions qui, de l'avis de l'Observatoire ont conduit à la tragédie rwandaise, les rapporteurs ont clairement indiqué que la France ne pouvait et ne devait échapper à l'examen de ses propres responsabilités :

elle a soutenu militairement le régime Habyarimana, l'armant, voire combattant à ses côtés; elle a instruit, renforcé ou « assisté » certains des éléments qui exécuteront le génocide (Garde présidentielle, une partie de l'armée, milices d'« autodéfense »); elle a favorisé la division de l'opposition démocratique, pivot des accords d'Arusha; elle n'a pas rompu, durant le génocide, avec les principaux responsables, constitués en « gouvernement intérimaire » – le soutenant diplomatiquement, et facilitant, selon plusieurs sources, la poursuite des livraisons d'armes; elle a reconnu beaucoup trop tardivement le génocide, faisant obstacle, avec d'autres, à une réaction rapide de la communauté internationale; elle ne tire publiquement, ni au Rwanda, ni ailleurs, aucune des

³¹³ Observatoire permanent de la coopération française, *Rapport 1995* (Paris : Desclée de Brouwer, 1995), 97-98.

³¹⁴ *Ibid.*, 100.

³¹⁵ *Id.*

leçons qui se déduisent, pour sa politique africaine, de cet effroyable échec³¹⁶.

Ainsi la France se trouvait-elle interpellée. Au-delà des décisions, voire des nombreuses non-décisions qui conduit à cet échec, les rapporteurs de l'Observatoire ont cependant particulièrement insisté sur le manque de considération des autorités politiques françaises à l'égard des revendications démocratiques des peuples africains. Ils ont bien voulu voir dans l'exercice récent de la politique franco-africaine, le dédain sinon la haine pour la démocratie, lesquels ont mené à la tragédie :

au Rwanda, comme aujourd'hui au Burundi, au Zaïre et en maints pays d'Afrique, une part importante de la société tentait de s'organiser pour s'opposer aux surenchères et délires extrémistes, pour exiger le respect des populations, la priorité du développement humain, la garantie des libertés civiles et politiques. L'exercice de la politique franco-africaine dédaigne ou méprise ces efforts. Il est dès lors probable que les décideurs de cette politique aient choisi, pour soutenir le régime Habyarimana, de ne laisser aucune chance à cette émergence démocratique multiforme. Il s'agirait en ce cas, pire qu'un crime, d'une faute politique gravissime, visant à faire céder le maillon central des accords d'Arusha – donc à précipiter l'affrontement³¹⁷.

Ainsi, avaient-ils conclu, il revenait aux autorités françaises d'en tirer toutes les conséquences juridiques et politiques³¹⁸.

³¹⁶ Survie, « France-Rwanda: l'avis de l'Observatoire permanent de la coopération française », 2.

³¹⁷ *Id.*

³¹⁸ *Id.*

4.1.2.2. La Coalition pour ramener à la raison démocratique la politique africaine de la France

La dimension impressionnante de la tragédie rwandaise va en juin 1994 susciter la constitution d'un autre mouvement citoyen organisé autour de la *Coalition pour ramener à la raison démocratique la politique africaine de la France*. Cette dernière est née d'une initiative conjointe de *Survie* et d'*Agir Ici*. Dix autres organisations de solidarité internationale se sont associées à la démarche³¹⁹. Au moyen de colloques, de publications, d'ateliers de formation, de débats, de manifestations publiques et d'interpellation des candidats, la Coalition s'était proposé de dénoncer les dévoiements de la politique africaine de la France telle qu'elle s'était manifestée, à leur avis, au Rwanda. Elle chercha également à inviter les autorités politiques et militaires françaises à redéfinir les mécanismes de contrôle, de décision et d'intervention de la France en Afrique.

Le premier événement organisé par la Coalition a été la « mise en examen de la politique africaine de la France ». L'activité s'est déroulée sous la forme d'un contre-sommet organisé à Biarritz les 8 et 9 novembre 1994 en marge du XVIII^e sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de France et d'Afrique. Elle a convié au cours d'un forum d'échange, universitaires, hommes politiques, journalistes, militants et responsables d'associations françaises et étrangères pour s'exprimer solidairement sur les manquements et les conséquences de la politique de coopération française en Afrique. La

³¹⁹ Cédétim, Collectif de Paris contre la purification ethnique, Comité pour la défense des droits de l'Homme et de la démocratie au Rwanda, Comité Zaïre Information, Forum de Delphes, Frères des Hommes, Peuples solidaires, RITIMO, Terre des Hommes, Vigilance Rwanda (Voir Billets d'Afrique, novembre 94)

rencontre a eu pour cadre *Le Dahu*, un établissement hôtelier situé à trois cents mètres du Casino municipal où se tenait le sommet officiel.

En trois demi-journées d'échanges, de discussions et de débats, le rendez-vous de Biarritz a amplement pris la forme d'une accusation au cours de laquelle plusieurs témoins se sont relayés à la barre pour, selon l'expression des organisateurs de l'événement, « instruire le procès »³²⁰. Tour à tour, la France sera ainsi

accusée d'avoir apporté son aide au régime □militaro-théocratique, intégriste et raciste□ au pouvoir au Soudan en échange du terroriste Carlos et de quelques avions Airbus. Accusée également de □complicité□ avec le régime du général Eyadema qui conduit le Togo □au bord de l'abrutissement collectif□. Accusée aussi de s'accommoder à bon compte du Maréchal Mobutu qui a mené le Zaïre à un niveau proche de □la désintégration□ et n'a pas hésité à livrer son pays à □une clique de kleptocrates sans scrupules laissant prospérer une économie mafieuse□; Paris, enfin, sera accusé de □complicités de génocide au Rwanda□³²¹.

Dans le texte écrit à l'occasion de ces assises, Constantin Fedorovsky, l'éditorialiste du bulletin *Vert Contact* du parti Vert sera encore plus sentencieux :

l'ombre des charniers du Rwanda est portée, immense, sur le sommet franco-africain de Biarritz. Celui-ci apparaît, du coup, comme un funèbre couronnement pour la politique africaine de la France et éclaire la responsabilité du président Mitterrand. La politique africaine de la France s'est déployée depuis toujours dans le plus grand secret et dans une absence presque totale de contrôle démocratique, la gestion du

³²⁰ Agir Ici et Survie, *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française (Biarritz 8 et 9 novembre 1994)* (Paris : Karthala, 1995), 7.

³²¹ Jean-Pierre Tuquoi, « Sommet de Biarritz. La politique de la France "mise en examen" », *Le Monde* (Paris), 11 novembre 1994, 7.

‘pré carré’ relevant de la cellule africaine de l’Élysée. L’espoir qu’a représenté l’arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 a fait long feu. Les réseaux politico-affairistes de la gauche ont doublé ceux de la droite sans changement d’orientation : les amitiés personnelles entre les potentats africains inféodés à la France et leurs clientèles d’une part, les « Messieurs Afrique » de l’ombre (Jacques Foccart pour la droite, Jean-Christophe Mitterrand fils du président pour la « gauche ») et une ribambelle d’industriels français d’autre part, ont servi à piller des économies exsangues pour alimenter les comptes expatriés des dirigeants africains et, côté français, les finances des entreprises et des grands partis, tout en assurant à la France son pactole de voix à l’Onu...

Cette politique ne pouvait aboutir qu’à un double désastre, politique et économique. Politiquement, les amitiés coupables avec les pires dictateurs (Mobutu, Eyadema, Habyarimana...), laborieusement ripolinés du pluralisme depuis le discours de La Baule, ont mené à couvrir toutes les boucheries. Économiquement, l’abandon du secteur rural (75% de la population africaine), la vente de méga-projets inadaptés, la dégradation des termes de l’échange ont conduit à un surendettement dont la Banque mondiale et le FMI se sont faits les gendarmes avec des contraintes sociales insupportables. La récente dévaluation du franc CFA a résulté de cette gabegie.

La France peut nourrir un grand dessein pour l’Afrique : celui d’établir une relation équitable, un partenariat pour le développement soutenable, respectueux des populations comme de l’environnement, encourageant réellement la démocratie. Encore faut-il arracher ce pan de notre diplomatie à la faune interlope qui l’a dévoyé, le restituer au débat public. Il y aura fort à faire, tant les fastes et les pompes de Biarritz recouvrent d’intérêts, de scandales, de détournements et de coups tordus³²².

En fait de contre-sommet, comme l’écrira Jean-Pierre Tuquoi, « c’est un procès qui a été instruit pendant deux journées de débats. Avec, au bout du

³²² Constantin Fedorovsky, « Le désastre franco-africain », *Vert Contact* (Paris), 12-18 novembre 1994, 1.

compte, une condamnation sans surprise » de la France et de sa politique en Afrique³²³. Le contre-sommet a drainé une foule particulièrement nombreuse et bénéficié d'une large couverture médiatique³²⁴. Il a reçu un écho tout aussi important au niveau politique. Interrogé en conférence de presse sur les accusations qui venaient d'être portées contre la France par la Coalition, François Mitterrand a simplement répliqué : « idéalement, on peut faire tous les contre-sommets que l'on veut »³²⁵.

Le second acte de la Coalition a porté sur la publication de cinq *Dossiers noirs sur la politique africaine de la France*. Ces derniers étaient adressés aux candidats à la présidentielle du 7 mai 1995. Le premier était directement axé sur la tragédie rwandaise et avait été publié le 7 décembre 1994 sous le titre : *Rwanda : depuis le 7 avril 1994, la France choisit le camp du génocide*. Ce volume allait apparaître comme un véritable réquisitoire contre ce que ses rédacteurs considéraient comme la complicité de la France dans la préparation, la conduite et le soutien aux auteurs du génocide.

Le document rappelait tout d'abord que la France savait tout de ce qu'un génocide était en préparation au Rwanda. Plusieurs massacres à caractère ethnique, était-il indiqué, avaient été organisés et de nombreuses personnalités donc Jean Carbonare avaient fait état de l'existence d'un plan de massacre à grande échelle visant les populations tutsies. Le dossier

³²³ Jean-Pierre Tuquoi, « Sommet de Biarritz. La politique de la France "mise en examen" », 7.

³²⁴ Colette Braeckman, « Sommet et contre-sommet à Biarritz », *Le Soir* (Bruxelles), 10 novembre 1994, 5.

³²⁵ Cité par Claude Wauthier, « Le dahu au sommet », *Jeune Afrique* (Paris) : 17-23 novembre 1994, 11.

rappelait également que plusieurs autres signaux avaient été lancés par les diplomates et autres organisations non gouvernementales sur le terrain. Malgré l'abondance de signes avant-coureurs, les membres de la Coalition ont estimé que la France ne fit cependant rien pour enrayer l'escalade génocidaire. Au contraire, elle apporta avant, pendant et après le génocide un appui à la fois logistique, militaire, diplomatique et financier au Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR) qui mit à exécution le plan d'extermination des Tutsis³²⁶.

Au-delà de l'encadrement et de la formation fournis depuis 1990 à l'armée et à la gendarmerie rwandaises, le soutien de la France au régime de Kigali aurait également porté sur la livraison d'armes, de munitions et de matériel militaire. Avant le génocide, de telles livraisons auraient été quasi systématiques. Elles se sont accentuées au début des massacres. Les auteurs de ce dossier citent à cet effet l'ancien chef adjoint de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR), le colonel Luc Marchal qui a soutenu que « l'un des avions français destiné le 8 avril 1994 à l'évacuation des Européens (dans le cadre de l'opération *Amaryllis*) amenait des munitions pour les FAR [Forces Armées Rwandaises] »³²⁷.

Aussi, alors qu'elle abandonnait presque à une mort certaine des milliers de personnes parfois accrochées au portail de l'ambassade de France et auxquelles on refusait l'entrée, la France aurait également aidé à exfiltrer et

³²⁶ Agir Ici et Survie, *Les dossiers noirs de la politique africaine de la France n° 1 à 5* (Paris : L'Harmattan, 1996), 10.

³²⁷ *Ibid.*, 13.

à évacuer vers l'Europe ou les pays d'Afrique voisins, des responsables principaux du génocide.

Le 9 avril, une partie de ces notables du *Hutu power* est convoyée à Bangui par un *Transall* militaire, puis mise dans l'avion pour Paris : la veuve du Président, Agathe Habyarimana, dont la famille est au cœur du dispositif génocidaire; Protais Zigiranyirazo, □monsieur Z□ (personnage central des réunions à la □synagogue□, le quartier général des escadrons de la mort); l'idéologue Fernand Nahimana, qui n'avait pas ménagé, sur Radio Mille Collines, ses encouragements aux éradicateurs; etc. L'évacuation des quelques soixante enfants de l'orphelinat Sainte-Agathe a permis aussi celle de trente-quatre accompagnateurs rwandais – dont beaucoup n'avaient pas l'air de nounous [...]. Malgré ses liens étroits avec les responsables du génocide et ses déclarations incendiaires, madame Agathe Habyarimana, accueillie avec une gerbe de fleurs du Président de la République, a pu séjourner sereinement en France durant plusieurs mois, avec l'aide financière du ministère de la Coopération³²⁸.

Les auteurs de ce premier *Dossier noir* dénoncèrent également le peu d'empressement des autorités françaises à interpellier ou à inculper les responsables présumés du génocide.

Le moins qu'on puisse dire est que la fermeté répressive de la communauté internationale vis-à-vis des responsables du génocide rwandais n'est pas encouragée par la France, membre permanent du Conseil de sécurité. Elle a bataillé ferme, lors de la constitution du TPIR pour replacer et limiter la période sur laquelle ce Tribunal aura compétence : du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994. Cela permet d'effacer toute la période (1990-93) durant laquelle la France s'est compromise avec l'appareil civil et militaire du futur génocide (et ses prémises); cela permet d'essayer de compenser le génocide des Tutsis par les crimes de guerre ou exactions qui se seraient produits ensuite – dans un pays ravagé par la guerre,

³²⁸ *Ibid.*, 32-33.

dont les rouages politiques et administratifs ont été détruits³²⁹.

Devant cette situation que les membres de la Coalition se figuraient à décrire comme particulièrement dommageable, voire funeste pour la France et pour les États d'Afrique noire, ces derniers se trouvèrent aussi à formuler des propositions ainsi que des recommandations en vue de parvenir à une redéfinition de la politique militaire africaine de la France. Cette opération savamment orchestrée à l'approche des élections présidentielles visait notamment à baliser le champ que les nouvelles autorités politiques françaises devaient, de l'avis de ces derniers, assigner au système franco-africain. Ainsi en appelèrent-ils à repenser dans leur contenu global, la logique, les outils, ainsi que les mécanismes de l'engagement militaire français en Afrique. C'est à cette exigence qu'ils cherchèrent aussi, les années après l'élection de 1995, à contraindre les autorités politiques françaises.

4.2. Une nouvelle vague d'actions politiques après 1995

Contrairement à ce que laissaient supposer la mobilisation et l'activisme de *Survie* et de ses partenaires, l'Afrique, mais aussi l'ensemble de la politique étrangère de la France, n'auront finalement tenu que peu de place dans la campagne et les programmes politiques des principaux candidats à l'élection présidentielle d'avril-mai 1995. Les préoccupations d'ordre intérieur, comme l'a souligné Claude Wauthier, n'auront pas permis aux candidats d'exposer plus largement leurs vues et leurs choix sur leurs

³²⁹ *Ibid.*, 48.

engagements diplomatiques³³⁰. Seuls les événements de l'ex-Yougoslavie, pour reprendre l'observation de Roland Marchal, auraient pu les y entraîner. Mais la prudence des candidats ainsi que la situation préoccupante du chômage n'ont pu faciliter l'orientation des discussions en ce sens. S'agissant plus particulièrement de l'Afrique, l'auteur soutient qu'elle fut certes courtisée comme il se doit et comme il a toujours été le cas à l'aube de chaque élection présidentielle française. Toutefois a-t-il relevé, aucun candidat n'a osé faire le déplacement sur le continent, laissant plutôt à un émissaire le soin d'une mission qui aurait probablement pu provoquer des commentaires préjudiciables à son image³³¹.

Malgré ou du fait de cette attention mesurée, *Survie* et les groupes auxquels l'association s'était affiliée n'ont cependant cessé de multiplier des actions en vue de parvenir à une redéfinition de la politique africaine de la France. Leur démarche à cet égard va s'articuler autour de deux axes principaux : la sensibilisation de l'opinion à la question franco-africaine et le développement, en parallèle, d'une démarche judiciaire destinée à établir les responsabilités, à désigner les coupables, à les faire juger et à sanctionner les complicités politiques et militaires du drame humanitaire rwandais. Ce deuxième aspect de leur démarche sera développé dans un autre chapitre. Pour l'instant, nous nous limiterons à montrer comment *Survie* et ses partenaires ont bien voulu poser les jalons du débat au sujet de la politique

³³⁰ Claude Wauthier, « La politique africaine de Jacques Chirac », *Relations Internationales et Stratégiques* 25 (1997), 121.

³³¹ Roland Marchal, « La France en quête d'une politique africaine? », *Politique Étrangère* 60 (1995-1996), 903.

militaire africaine de la France, d'abord en instillant dans le champ lexical franco-africain le concept désormais évocateur de la *Françafrique* puis, dans un second temps, en soumettant à la réflexion publique les enjeux de la présence militaire française en Afrique.

4.2.1. L'instigation d'un concept évocateur : la *Françafrique*

En même temps qu'ils s'appliquaient à esquisser la chronique du bain de sang, à désigner les complices et à démonter l'inférial mécanisme qui y a conduit, les membres des coalitions animées par *Survie* ou auxquelles l'association participait s'attacheront tout particulièrement à susciter l'intérêt du public d'abord en promouvant un nouveau concept d'analyse et d'interprétation de la politique africaine de la France, la *Françafrique*.

Le néologisme *Françafrique* fut en effet inventé en 1973 par le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Ce dernier, en un seul mot, entendait décrire une relation harmonieuse et promise, une entente cordiale et admirable entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique. À l'époque, on parlait alors de *France-Afrique*. Cette formule voulait à ce moment évoquer une alliance fraternelle, une proximité singulière imposée à ces deux partenaires par la force de l'histoire et les contraintes de la géopolitique. Dans son acceptation originelle, la *France-Afrique* voulait alors dépeindre un ensemble complexe de liens, un amalgame particulier de sentiments unissant la France aux éléments africains de son ancien Empire³³².

³³² France, Assemblée nationale, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères sur « la politique de la France en Afrique »* (Paris : Assemblée nationale, 2008), 5.

C'est au tournant de l'année 1994 que le terme est détourné de son sens premier. Grâce au travail de *Survie* et de ses partenaires, l'idée de *Françafrique* en est ainsi venue à décrire un cadre d'injustice et une matière à indignation. Selon la définition qu'en ont donnée ses géniteurs, la *Françafrique* se conçoit principalement comme « une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisée sur l'accaparement de deux rentes : les matières premières et □l'aide publique au développement» (APD) »³³³. Cette nébuleuse travaille principalement à la conservation du pouvoir et à l'extraction des ressources matérielles financières et symboliques. Sa logique et ses méthodes de reproduction sont d'interdire l'initiative en dehors du cercle des initiés. Elle est particulièrement hostile à la démocratie et se perpétue dans la criminalisation de l'État³³⁴.

Dans *Blanc Combat*, Manuel Domergue décrit la *Françafrique* comme un système essentiellement « pervers », un « système boulimique » et « malsain », « un système dégoulinant »³³⁵. Cette acception est également évoquée dans un rapport d'information du Parlement français sur les relations franco-africaines. Celui-ci précise que la *Françafrique* qui aurait en effet pu évoquer un métissage des peuples, une vision commune et un partenariat admirable entre des nations amies, a fini par décrire « la survivance de réseaux d'influence plus ou moins occultes, entretenus par la France en

³³³ Voir Agir Ici et Survie, *France Cameroun, croisements dangereux!* (Paris : L'harmattan, Collection les Dossiers noirs de la politique africaine de la France, 1996), 8.

³³⁴ *Id.*

³³⁵ Manuel Domergue, « Blanc combat. Recomposition d'un cadre d'injustice anticolonialiste français par l'association Survie : le cadre Françafrique », 50-53.

Afrique, voire d'une forme de néocolonialisme, et parfois même d'une complaisance pour des pratiques inacceptables, mêlant pouvoir, faveurs et argent »³³⁶.

Partout dans la littérature, l'idée de *Françafrique* a remplacé et a progressivement été préférée aux concepts de néo-colonialisme, d'anti-impérialisme ou d'anti-colonialisme. Les livres comme *La Françafrique* (1998), *Noir silence* (2000), ou ensuite *De la Françafrique à la Mafiafrique* (2004), de même que les *Dossiers Noirs* et *Billets d'Afrique et d'ailleurs* ont largement contribué à vulgariser cette notion et à l'imposer dans le champ lexical franco-africain. En mai 1996, Michel Faure du journal *L'Express* l'a choisi comme titre de son article. Dans « *La Françafrique est de retour* », ce dernier faisait alors allusion, tout en la dénonçant, à l'intervention militaire française en réponse à des troubles politiques et sociaux en Centrafrique³³⁷. En 2009, la revue *Diplomatie* titrait également en sa Une : « *Que reste-t-il de la Françafrique?* »³³⁸. Le propos du dossier portait sur l'état des relations franco-africaines à la suite d'une visite de Nicolas Sarkozy en Afrique.

En passant dans le langage courant, la notion de *Françafrique* s'est ainsi imposée comme la cristallisation de toutes les critiques envers un système malsain de valeurs et de pratiques. Elle entend symboliser tout un ensemble d'images et de réactions négatives appliquées à la politique africaine de la France. Son sens et sa signification ne sont aujourd'hui

³³⁶ France, Assemblée nationale, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères sur « la politique de la France en Afrique »*, 5.

³³⁷ Michel Faure, « *La Françafrique est de retour* », *L'Express* (Paris), 30 mai 1996, 105.

³³⁸ *Diplomatie*, Numéro 37 Mars-Avril 2009.

disputés de personne. Très rares sont en effet ceux qui en ignorent la valeur et personne aujourd'hui ne conteste la connotation du terme. Construction intellectuelle abstraite, l'expression est passée et s'est imposée dans le langage courant du monde politique, médiatique et de la société française. C'est le consensus ainsi construit autour de cette acception qui bien finit par donner à cet avatar humoristique toute sa force opératoire.

4.2.2. La soumission de la politique militaire française à la réflexion publique

Au lendemain de la présidentielle de 1995 et plus tard après, l'attitude des coalitions constituées avec et autour de *Survie* fut également de susciter, puis de maintenir un débat public au sujet de la présence militaire française en Afrique. L'approche de *Survie* et de ses alliés a consisté à cet effet à s'adresser tout d'abord au commun des citoyens avant, dans un second temps, de solliciter les plus hautes instances législatives françaises.

4.2.2.1. La sensibilisation de l'opinion publique et la société civile à la question de la politique africaine de la France

Dès le mois d'octobre 1996 et ce jusqu'en mars 1997, l'Observatoire Permanent de la Coopération Française s'est en effet attaché à animer, en partenariat avec la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) du centre Georges Pompidou, des cycles de conférences-débats consacrés aux enjeux de la coopération française³³⁹. Depuis sa création en 1976, cet établissement public à caractère administratif s'était notamment investi dans les échanges

³³⁹ Les actes de ce cycle de conférences-débats ont été publiés dans un ouvrage intitulé : La coopération française en questions (Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou, 1998).

portant sur les grandes questions sociales. Au-delà de sa vocation première qui était celle « d’offrir à tous, et dans toute la mesure du possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d’information générale et d’actualité »³⁴⁰, la BPI avait également inscrit dans sa mission l’organisation de toute activité susceptible d’apporter un éclairage décisif sur les différentes dimensions de la vie des hommes. C’est dans le cadre de ce mandat qu’elle confia à l’Observatoire permanent l’organisation d’une série de discussions publiques portant sur la coopération française.

Le thème de la coopération militaire fut débattu le jeudi 16 janvier 1997. Il avait pour intitulé : *La coopération militaire sous le feu des critiques*. L’approche adoptée fut d’aborder l’ensemble de la thématique à partir de quatre contributions proposant des perspectives croisées. Un intervenant était membre de l’Observatoire et, un autre, d’une structure émanant de la société civile. Le troisième était issu du milieu institutionnel, représentant le point de vue officiel. Quant au quatrième, il s’agissait d’un intervenant extérieur, africain essentiellement, appelé à donner un point de vue du continent³⁴¹. Le but d’une telle diversité était de s’assurer de la pluralité des regards³⁴².

³⁴⁰ France. Journal officiel de la République française, *Décret n° 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la bibliothèque publique d’information* (Paris : Journal Officiel, 29 janvier 1976), 740.

³⁴¹ L’atelier fut en effet animé par Dominique Bangoura, présidente de l’Observatoire politique et stratégique de l’Afrique; le Général Michel Rigot, chef de la mission militaire française de coopération; Anne-Sophie Boisgallais, journaliste et membre de l’OPCF; Mwayila Tshiyembe directeur de l’institut panafricain de géopolitique.

³⁴² Voir Marc Pilon, « Présentation », dans *La coopération française en questions* (Paris : Bibliothèque Publique d’information – Centre Georges Pompidou, 1998), 11.

Au terme de ce séminaire, les intervenants sont tous parvenus à l'idée d'une nécessaire réforme du dispositif français de coopération, partant du constat global de son échec, « tant du point de vue des intérêts du continent africain que de ceux de la France elle-même »³⁴³. Les appréciations par ces derniers des mécanismes de défense et de sécurité dans la relation franco-africaine se situaient généralement dans la lignée de celles déjà énoncées dans les avis et rapports précédents de l'Observatoire. Elles portaient principalement sur les finalités de la coopération, la pratique du domaine réservé et le maintien des bases militaires françaises en Afrique. Elles rappelaient, en les dénonçant, « les trop nombreux décalages entre les discours et les pratiques »³⁴⁴. Pour Anne-Sophie Boisgallais, « s'il ne fallait faire qu'une seule critique à la coopération militaire de la France, ce serait son opacité, le secret et l'absence d'évaluation qui entoure ce type de coopération »³⁴⁵. C'est à partir de cette synthèse qu'elle s'attacha, la première, à soumettre à la réflexion publique quelques propositions de principe en vue de la mise en place d'un système de coopération militaire rénové.

La journaliste s'est en effet appliquée à exiger, tant du point de vue des objectifs que des moyens, une plus grande transparence et une plus grande cohérence dans l'engagement militaire français en Afrique. Cette exigence passait principalement par une redéfinition des outils de coopération

³⁴³ *Ibid.*, 9.

³⁴⁴ *Ibid.*, 10.

³⁴⁵ Voir Anne-Sophie Boisgallais, « La coopération militaire sous le feu des critiques », dans *La coopération française en questions* (Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou, 1998), 237.

et une clarification des processus de décision permettant de rendre la politique française moins opaque et plus cohérente avec les objectifs officiels. Ceci revenait prioritairement, de l'avis de madame Boisgallais, à afficher immédiatement le contenu et la teneur des Accords de défense et d'assistance militaire signés entre la France et les États d'Afrique. Cette démarche exigeait également de préciser le rôle des troupes militaires françaises stationnées en Afrique. La journaliste avait d'autre part réitéré l'idée d'une force interafricaine d'intervention supposée permettre au continent africain de garantir par elle-même sa propre sécurité et de dégager la France de sa trop grande proximité avec certains régimes dictatoriaux. Cette exigence était assortie d'un autre devoir, celui d'élargir progressivement et sans discrimination la coopération militaire française à l'ensemble de l'Afrique et, ensuite, d'insérer cette coopération dans une perspective européenne. Plus on tardera dans ces réformes devait-elle conclure, plus les changements et les conséquences d'une telle inertie seront douloureux et dangereux³⁴⁶.

Vue d'Afrique, Mwayila Tshiyembé a pour sa part voulu rappeler ce qu'il considérait comme les « contradictions déchirantes du dispositif gaullien »³⁴⁷. Ce dernier a indiqué à cet effet que le système mis en place par De Gaulle trente ans plus tôt était désormais dépourvu d'objet et de sens, compte tenu d'abord de la disparition du bloc communiste et, ensuite, du changement radical de la nature des menaces pouvant désormais affecter ou

³⁴⁶ *Ibid.*, 237-246.

³⁴⁷ Mwayila Tshiyembé, « La coopération militaire française en Afrique : la fin d'une politique de puissance », dans *La coopération française en questions* (Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou, 1998), 252.

déstabiliser les protégés africains de la France. En recourant aux instruments et à l'approche classiques de la coopération, Mwayila Tshiyembé concluait alors que la France n'était particulièrement plus à mesure de faire face à ces nouvelles formes de menaces³⁴⁸. Il a du même coup appelé à tirer les leçons de cette situation et à mettre la coopération militaire au service de la démocratisation en Afrique. Si la France s'accroche à la défense des dictatures clientélistes, devait-il ajouter, elle risquait bien de « mordre la poussière en Afrique »³⁴⁹.

L'auteur a par la suite évoqué un « excès de bilatéralisme », précisant que les accords bilatéraux de défense, tels qu'ils avaient été conçus puis promus au lendemain des indépendances empêchaient malheureusement la constitution d'un espace stratégique francophone fondé sur la coresponsabilité en matière de défense et de sécurité³⁵⁰. La seule perspective envisageable était à son avis que les accords bilatéraux soient appelés à connaître une réorientation nouvelle. Le moins qu'on puisse souhaiter était alors que

la France adopte une nouvelle politique africaine, en tant qu'acteur international ordinaire, plaçant la coopération militaire au service de la constitution et de l'emploi d'une force publique républicaine, clé de voûte de la défense des droits de l'homme et du citoyen, de la défense des droits des peuples et des libertés fondamentales, de la protection des personnes et des biens, du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre contre une menace interne et externe, en vue du développement³⁵¹.

³⁴⁸ *Ibid.*, 259.

³⁴⁹ *Id.*

³⁵⁰ *Ibid.*, 252.

³⁵¹ *Ibid.*, 260.

C'est à ce prix, devait-il conclure, « que se créera une communauté d'intérêts réciproques bien compris entre l'Afrique et la France »³⁵².

4.2.2.2. La sollicitation de l'instance législative

Après l'opinion publique et la société civile, le deuxième volet de la démarche adoptée par l'Observatoire Permanent de la Coopération Française fut de porter le débat au cœur de la représentation nationale en s'adressant directement aux Parlementaires. L'opération a pris la forme d'une journée-débat qui, organisée le 30 septembre 1997 dans l'enceinte de l'Assemblée nationale française, était également destinée aux médias³⁵³. L'initiative a été parrainée par le Groupe communiste à l'Assemblée nationale ainsi que par les députés écologistes du parti Vert. Elle a aussi bénéficié du soutien des autres groupes parlementaires qui ont manifesté leur intérêt pour l'événement. Le projet a su profiter d'une conjoncture politique favorable, le nouveau gouvernement issu des élections législatives de mai 1997 s'étant montré particulièrement ouvert au changement.

Dans son propos liminaire à l'ouverture de cette journée-débat qui a bien voulu accorder une attention particulière à la coopération militaire, le président de l'Observatoire Marc Pilon a à nouveau insisté sur l'échec de cette « dimension incontournable et essentielle de la politique française »³⁵⁴. Il a également souligné le caractère « tabou » de ce sujet et la quasi

³⁵² *Id.*

³⁵³ Les actes de cette journée-débat ont été publiés dans un ouvrage intitulé : *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala, 1998).

³⁵⁴ Marc Pilon, « Introduction », dans *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala, 1998), 9.

inexistence du débat parlementaire, y compris au sein des partis politiques³⁵⁵. Dans le fond comme dans la forme, le ton et le propos de l'auteur n'ont particulièrement pas évolué. Ses remarques reprenaient dans leur ensemble les idées plusieurs fois exprimées et qui constituaient depuis 1994 la trame des accusations de l'Observatoire à l'égard de la politique militaire de la France en Afrique.

Parce qu'elle s'adressait avant tout aux parlementaires, les organisateurs de cette journée-débat ont voulu donner à ces derniers un temps de parole réservé. Celui-ci fut assuré par un député de chaque groupe.

Par la voix de Noël Mamère, les Verts ont tout d'abord trouvé décisif voire impérieux « d'en finir avec le soutien aux régimes dictatoriaux, avec l'affairisme et le clientélisme, avec la politique de prestige, avec les arrangements secrets et les financements occultes »³⁵⁶. Face à un continent en mouvement, le député écologiste a indiqué comme « nécessaire de concevoir un projet politique nouveau fondé sur un autre modèle de développement et de contrat, sur la responsabilité à l'égard des générations futures, la solidarité Nord-Sud, sur les droits de l'homme et les droits des peuples, sur la transparence des décisions »³⁵⁷.

Dans son intervention, Henri Plagnol du groupe parlementaire UDF a tenu pour sa part à rappeler que le moment était pratiquement venu de « □remettre les pendules à l'heure□ en allégeant le dispositif militaire

³⁵⁵ *Id.*

³⁵⁶ Voir Noël Mamère dans *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala), 133.

³⁵⁷ *Id.*

français en Afrique »³⁵⁸. Pour le député de la circonscription du Val-de-Marne, il fallait plus que jamais avoir le courage de dire que la France ne pouvait plus être le gendarme de l'Afrique, et que l'armée française n'avait plus vocation à faire la police de régimes dictatoriaux et corrompus. Pour éviter que le repli de la France n'ouvre la voie à des situations inextricables d'anarchie ou de guerre civile, Henri Plagnol suggérait également que cette remise à plat du dispositif de coopération militaire de la France avec l'Afrique s'inscrive absolument « dans la perspective de la création d'une force d'intervention africaine. Celle-ci doit se faire avec l'appui de la France et, au-delà de la France, avec l'appui de l'Europe [...] de façon à permettre à nos amis africains de prendre en charge eux-mêmes les problèmes redoutables qui sont ceux du continent »³⁵⁹.

De manière plus structurée, le Parti socialiste a articulé sa *proposition pour un autre partenariat avec l'Afrique* autour de quatre axes. Les deux premiers portaient sur la dimension militaire. Ils militaient, pour le premier, « pour une autre conception institutionnelle de la politique africaine de la France » et, pour le second, « pour la fin de l'ingérence militaire dans la politique des États africains »³⁶⁰. Du point de vue institutionnel, l'engagement du parti socialiste proposait :

de démanteler tous les réseaux parallèles et souterrains tissés sous de Gaulle, Pompidou, Giscard, Mitterrand et Chirac [;]

³⁵⁸ Voir Henri Plagnol dans *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala), 140.

³⁵⁹ *Id.*

³⁶⁰ Voir « Les propositions du PS », dans *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala, 1998), 135.

d'en finir avec la pratique du 'domaine réservé' et de mettre la politique africaine de la France sous le contrôle parlementaire [;]
de regrouper dans un grand ministère □Nord-Sud□ du développement, des droits de l'homme, de l'humanitaire et des migrations, les fonctions actuellement sous contrôle du ministère de l'Intérieur, de la santé ou de la Coopération³⁶¹.

À propos des interventions militaires, la position du parti socialiste se résumait en deux points :

arrêter les ventes d'armes, en commençant d'abord par les pays non démocratiques [et]
renégocier les accords de défense en se dégageant des accords bilatéraux qui donnent des missions de police à l'armée française. Celle-ci pourrait aider les organisations régionales et l'OUA à constituer des structures de sécurité adaptées³⁶².

Toutes ces présentations ont été suivies de débats au cours desquels des personnalités de la société civile, des journalistes et des chercheurs ont eux aussi été appelés à formuler des avis et des propositions. Nombre de leurs recommandations rejoignaient globalement celles énoncées par les députés. Ainsi dans le débat qui a suivi son exposé intitulé « pour une nouvelle approche des problèmes de sécurité », Guy Labertit de la fondation Jean Jaurès a longuement insisté sur la nécessaire régionalisation des mécanismes de sécurité en Afrique. L'approche proposée voulait que « les problèmes de sécurité de l'Afrique soient régis par des organisations interrégionales, telles du moins que les Africains voudront les définir »³⁶³. Cela supposait « une

³⁶¹ *Id.*

³⁶² *Id.*

³⁶³ Guy Labertit, « Pour une nouvelle approche des problèmes de sécurité », dans *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala, 1998), 67.

rationalisation du dispositif militaire français, qui l'empêche d'apparaître comme un soutien aux régimes conservateurs hostiles à l'avènement de la démocratie »³⁶⁴. Laquelle rationalisation, à son tour, devait passer « par la régionalisation des accords de coopération et la définition de nouvelles missions pour les coopérants militaires français »³⁶⁵.

Agir Ici et Survie, par la voix de François-Xavier Verschave, ont de leur côté énoncé un véritable programme politique destiné à redéfinir les modalités d'une nouvelle relation entre la France et l'Afrique. La première de leurs propositions portait sur le caractère indispensable du désenclavement de la politique africaine de la France de la cellule africaine de l'Élysée. Cette opération impliquait à leur avis une « mise à l'index de ses officines affairistes et de ses réseaux sécuritaires et délinquants [,] un sursaut de la démocratie en France même [,] une remobilisation du Parlement sur les enjeux de cette politique et la réanimation du débat public par tous ceux que cette politique concerne »³⁶⁶.

La seconde proposition portait sur l'obligation d'accompagner ces mesures d'une « réflexion stratégique sur l'avenir des relations entre la France, l'Europe et l'Afrique »³⁶⁷. Quant à la troisième, elle concernait plus spécifiquement les accords de défense et d'assistance militaire. *Agir Ici et Survie* les considéraient comme largement dépassés et injustifiés. Conçus à leur avis « il y a presque quarante ans, dans un tout autre contexte et selon un

³⁶⁴ *Id.*

³⁶⁵ *Id.*

³⁶⁶ Voir *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997* (Paris : Karthala, 1998), 160.

³⁶⁷ *Id.*

type de relations aujourd'hui révolu, les accords de défense franco-africains ne sont plus légitimes : des interventions qui se fonderaient sur ces accords, en partie secrets, seraient désavouées par les opinions publiques africaine et française »³⁶⁸. Devant la pertinence désormais émoussée du dispositif traditionnel de la coopération militaire française à l'égard de l'Afrique, les deux associations ont imposé l'exigence de renégocier le rôle militaire de la France sur le continent en tenant plus que jamais compte de l'objectif européen³⁶⁹.

La Journée-débat du 30 septembre 1997 fut à nouveau, pour la société civile, l'occasion de mettre en lumière les caractéristiques de la politique de coopération militaire française, d'en rappeler les travers et de formuler des propositions en vue de la mise en place d'un partenariat nouveau. Partant d'un bilan de trois décennies d'une politique globalement contestée, les participants à ce séminaire sont tous parvenus au même constat d'une réforme nécessaire du dispositif de coopération, tant du point de vue de ses objectifs que de ses instruments d'action. Ils ont également admis qu'il était plus que jamais « imprudent de laisser au pouvoir exécutif le soin de juger seul du sens et de l'efficacité des actions entreprises »³⁷⁰. Les assises du 30 septembre se voulaient par ailleurs une interpellation nouvelle à l'endroit du monde politique. En 1996, les membres de l'Observatoire à l'origine de cette initiative ont appelé à « une plus grande transparence et une plus grande

³⁶⁸ *Id.*

³⁶⁹ *Ibid.*, 160-161.

³⁷⁰ Marc Pilon, « Introduction », 7.

cohérence de l'engagement français en Afrique »³⁷¹. Cela impliquait, à leur avis, de « définir par un débat entre les institutions concernées mais aussi avec le Parlement et les représentants de la société civile, la composante militaire de la politique française en Afrique »³⁷² et, d'autre part, d'exiger du pouvoir politique qu'il « affiche clairement quelles sont la teneur et l'évolution des accords de défense et des accords d'assistance militaire entre la France et nombre de pays africains, ainsi que le rôle éventuel des troupes encore stationnées en Afrique »³⁷³. En un lieu quelque peu symbolique que celui de l'Assemblée nationale, *Survie* et ses partenaires ont à nouveau appelé à l'urgence de réagir :

notre conviction est que si la France ne pose pas des actes forts et rapidement, qui marquent une véritable rupture, les événements décideront pour nous. Une telle rupture est aussi nécessaire pour donner un autre contenu à notre aide publique au développement. Notre conviction est aussi que l'attente est grande de la part des Africains, et que le rejet, déjà perceptible, de la France risque d'en être d'autant plus fort³⁷⁴.

Après avoir retracé la manière dont le personnel rwandais a bénéficié de l'aide et de l'appui politique et militaire de la France avant, pendant et après le génocide, les collectifs citoyens menés par *Survie* ont ainsi porté le débat en amont, sur le contenu global du projet de coopération et sa nécessaire redéfinition. De la tragédie rwandaise, ils ont introduit de nouvelles idées et une autre vision à partir desquelles les paramètres courants

³⁷¹ Observatoire permanent de la coopération française, *Rapport 1996* (Paris : Desclée de Brouwer, 1996), 96.

³⁷² *Id.*

³⁷³ *Id.*

³⁷⁴ Marc Pilon, « Introduction », 8.

de la coopération militaire française avec l'Afrique pouvaient désormais être appréhendés. Ils ont également pu revenir sur les problèmes qui les affectent. Leur discours s'est principalement développé autour de la thématique de la *Françafrique* que l'on a aussi souvent pu écrire *Françafric*. Ils ont par la suite eu recours à une multitude de stratégies incluant la pression sur les autorités législatives, les appels au boycott ou à la mobilisation, l'effort d'influencer l'opinion publique via les médias et les activités de recherche et d'échange d'informations. L'ensemble de cette opération illustre un autre argument de l'ACF, l'apprentissage politique, lequel insiste sur l'impact des débats, des forums d'échange et des mobilisations sur le changement. La discussion dans le présent chapitre a ainsi pu montrer comment les entrepreneurs de *Survie*, par confrontation aux réalités et aux systèmes de croyances gouvernementales, ont cherché à rehausser la compréhension des enjeux courants de la coopération militaire africaine de la France afin de réaliser leurs objectifs politiques centraux. La constance de leur démarche aura donné davantage d'envergure et de visibilité à leurs idées. Répondant maintenant à une autre hypothèse de ce modèle théorique, nous verrons comment les changements successifs de coalitions gouvernementales en France vont aider à institutionnaliser les croyances développées par ces entrepreneurs politiques.

Chapitre V : La formulation d'une nouvelle politique militaire africaine de la France

En Afrique comme en France, la perspective des élections présidentielles de 1995 a nourri l'espoir d'un changement capital en matière de relations franco-africaines. Malgré l'épisode de la Baule, les septennats de François Mitterrand, comme l'a souligné Daniel Bourmaud, n'ont en effet pas « inauguré de rupture dans les relations avec l'Afrique. Elles semblent au contraire avoir consolidé les acquis, parfois les plus contestables, accompagnant l'ère du changement sans jamais véritablement l'épouser »³⁷⁵. Pendant la campagne de 1995, les principaux candidats à la succession de ce dernier vont par contre se prononcer en faveur d'une nécessaire évolution en ce domaine. Chacun s'est publiquement compromis, bien qu'à des degrés variables³⁷⁶. Cette volonté de repli s'affiche dès l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac en mai 1995. Elle ne se traduit cependant par l'introduction de premières réformes tant dans la doctrine, qu'au sein des instruments et méthodes d'intervention militaire de la France en Afrique qu'à partir de 1997 avec l'arrivée des Socialistes de Lionel Jospin au pouvoir.

³⁷⁵ Daniel Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », *Modern and Contemporary France* 4 (1996), 433. Voir également Roland Marchal, « La France en quête d'une politique africaine? », *Politique Étrangère* 60 (1995-1996), 903; François Soudan. 1992. « France-Afrique : le bateau ivre », 20.

³⁷⁶ Voir Agir Ici et Survie, *Les candidats à la présidentielles de 1995 et l'Afrique : le dire et le faire* (Paris : L'Harmattan. Dossier noir n° 5, 1995). Voir également « Objectif Élysée », *La Croix* (Paris), 23 février 1995, 5.

5.1. Les prémisses d'un nouveau cadre de coopération franco-africain : du développement d'un nouveau discours à la remise en cause de certaines postures traditionnelles de la France en Afrique

L'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac en 1995 est intervenue dans un contexte de crise profonde de la coopération franco-africaine. Selon le résumé qu'en donnent Banégas et ses collègues,

en raison du soutien de la coopération militaire française au 'Hutu Power' de Juvénal Habyarimana et des ambiguïtés de l'Opération 'Turquoise', [...] Paris est associé au génocide rwandais. Le choc est immense dans l'opinion publique et dans les administrations en charge des 'dossiers africains', profondément mises en cause. Dans l'Hexagone comme sur le continent, les débats font rage sur la nécessité de refonder et de moraliser cette politique africaine qui a conduit au désastre. La tentation du retrait s'affirme parmi les décideurs politiques et militaires français qui entonnent de plus en plus fréquemment la rhétorique du plus jamais ça!³⁷⁷.

Durant la campagne pour la présidentielle, le candidat Chirac s'est pourtant bien gardé de préciser avec exactitude l'attitude qui serait la sienne en matière africaine si jamais il était élu. À son arrivée au pouvoir, ses positions politiques vont cependant s'affirmer dans ses déclarations officielles ou officieuses. Qu'il s'agisse des questions de doctrine ou de la manière d'appréhender le champ africain, celles-ci semblent désormais contraster avec la régularité et la constance des discours antérieurs.

³⁷⁷ Richard Banégas et al. 2007, « La Fin du pacte colonial? La politique africaine de la France sous J. Chirac et après », *Politique Africaine* 105 (Mars), 12.

5.1.1. La nouvelle rhétorique et les intentions politiques du Président Chirac

Dans la description qu'il donne du nouveau président français, Daniel Bourmaud soutient que de par son parcours, Jean Chirac fait en effet partie de la catégorie des « Africains », autrement dit de la galaxie des hommes politiques français qui, dans le contexte des relations franco-africaines, s'identifient davantage au modèle tissé par le Général de Gaulle. En politique étrangère écrit-il,

c'est un héritier, convaincu de la grandeur de la France, de sa vocation mondialiste et donc attaché au maintien de son statut. Son attachement à l'Afrique s'inscrit donc dans une perspective d'abord stratégique et utilitariste. Mais, ses affinités avec les États sub-sahariens obéissent aussi au registre particulier des relations franco-africaines. Sans être à proprement parler un homme des réseaux, Jacques Chirac maîtrise la subtilité du code qui unit la France à ses anciennes colonies. Il en partage les complicités familiales, sait se montrer peu protocolaire avec ses homologues africains et affiche sa "compréhension" pour les spécificités politiques africaines³⁷⁸.

Une fois élu, Jacques Chirac va se retrouver comme l'ont mentionné plusieurs analystes au carrefour de deux options : revenir à une conception traditionnelle de la politique africaine de la France, ou entreprendre ce que Stephen Smith et Antoine Glaser ont appelé « une politique de désengagement, celle d'une "Eurafrique", voire d'une Afrique onusienne [...], avec des relations franco-africaines "normalisées", sinon banalisées »³⁷⁹.

³⁷⁸ Daniel Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », 435.

³⁷⁹ Stephen Smith et Antoine Glaser, « Deux lignes africaines pour la France. Alain Juppé cherche à limiter l'influence des "réseaux Foccart" en Afrique », *Libération* (Paris), 25 mai 1995, 6-7.

Entre les deux termes de l'alternative, les premiers instants de l'exercice du pouvoir du président nouvellement élu semblent davantage pencher vers la volonté de réforme. La manifestation la plus apparente de cette inclination est apparue dès le lendemain de sa prise de fonction. Le 13 mai 1995, soit moins d'une semaine après son triomphe électoral, Jacques Chirac s'adresse ainsi à Jacques Foccart, celui que Stephen Smith et Antoine Glaser ont qualifié de □l'homme des réseaux françafricains□ : « il faut tout changer, il faut en finir avec tous ces chefs d'État autocrates et corrompus »³⁸⁰. Par cette déclaration, le nouveau président, de l'avis de Daniel Bourmaud, tentait ainsi de fixer les fondements politiques, la ligne de marquage de ce que serait en matière de politique étrangère, son approche à l'égard de l'Afrique³⁸¹.

Ce n'est cependant pas au cours de sa première visite officielle en Afrique du 19 au 23 juillet 1995 que Jacques Chirac allait apporter une réponse définitive au sujet des orientations finales qu'il comptait imposer à la relation franco-africaine. Durant cette tournée qui l'a mené en cinq jours au Maroc, en Côte-d'Ivoire, au Gabon et au Sénégal, le chef de l'État français n'a en effet prononcé aucun discours d'orientation. Ce dernier a certes longuement insisté sur le « devoir de solidarité » à l'égard de l'Afrique³⁸². Mais plus que sur le fond, c'est dans la forme et le style que le nouveau président a inscrit sa marque en poussant, comme l'a écrit Smith, la

³⁸⁰ Cité par Stephen Smith et Antoine Glaser, « Deux lignes africaines pour la France. Alain Juppé cherche à limiter l'influence des "réseaux Foccart" en Afrique », 7.

³⁸¹ Daniel Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », 431.

³⁸² Frédéric Fritscher, « Le président français termine son périple par le Sénégal », *Le Monde* (Paris), 24 juillet 1995, 4.

familiarité des relations franco-africaines loin dans l'intimité avec les dirigeants africains : « dîner 'intime' avec Hassan II, tutoiement des présidents africains, qui le lui rendent bien en l'appelant, avec des degrés de proximité, leur 'parent' »³⁸³.

5.1.2. Le choix d'une vision globale de l'Afrique

Dès son installation à l'Élysée, Jacques Chirac a également inscrit le cadre général de sa politique africaine dans un champ qui se voulait désormais ouvert à l'ensemble du continent. Ce désir s'appuie sur une vocation nouvelle de la France, celle de répondre au besoin de solidarité avec tous les pays sous développés. L'une des premières idées en ce sens sera de repenser le « Champ ». Imaginée par le Président et mise en œuvre par le Premier ministre Alain Juppé, la nouvelle coopération prône alors une approche élargie, étendue au reste de l'Afrique non francophone.

5.1.2.1. L'ouverture de la France à « l'Autre Afrique »

Dans la lettre de mission qu'il adresse à son ministre de la coopération au moment de sa prise de fonction le 19 mai 1995, le Premier ministre Alain Juppé a en effet demandé à ce dernier d'inscrire dans ses priorités le devoir de « renforcer l'unité, la cohérence et la transparence des différents outils de la coopération et [de] mieux insérer la politique de développement dans la

³⁸³ Stephen Smith, « La doctrine africaine de Chirac, l'amie intime. Les mots-clés du nouveau discours présidentiel », *Libération* (Paris), mardi 25 juillet 1995, 7.

politique extérieure de la France »³⁸⁴. Parmi les préconisations du Premier ministre, figure notamment l'idée d'étendre à l'ensemble des pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique et à l'Afrique du Sud, le champ d'action du ministère de la coopération. Cette initiative vise notamment à établir des relations plus nourries et plus étroites avec des pays qui, pour des raisons liées à l'histoire, n'ont jamais occupé une place prioritaire dans la diplomatie française³⁸⁵.

Cette tendance s'exprime dès octobre 1995 lorsqu'à la tête d'une délégation de chefs d'entreprises françaises, le nouveau ministre de la coopération Jacques Godfrain entreprend une visite officielle de deux jours en Angola, pays qui, comme l'affirme un diplomate de la délégation français, représente non seulement une place forte en Afrique australe, mais aussi une porte d'entrée stratégique sur le marché sud-africain³⁸⁶.

L'initiative d'élargissement de la vocation géographique de la France en Afrique impulsée par le Président français va cependant connaître son application la plus concrète en 1996 lors du sommet franco-africain de Ouagadougou au Burkina Faso. À cette rencontre, c'est l'ensemble du continent africain qui fut précisément convié. Celle-ci a connu une affluence record avec quarante-cinq pays représentés, dont vingt-six par leurs Chefs d'État. Elle est ainsi apparue comme le substitut de l'OUA, les pays participants représentant la quasi-totalité des héritages coloniaux du continent. La présence la plus remarquée fut notamment celle du Nigéria dont

³⁸⁴ Cité par Stéphane Dupont, « Développement : l'aide française remise à plat », *Les Échos* (Paris), Jeudi 8 juin 1995, 4.

³⁸⁵ *Id.*

³⁸⁶ Voir Stéphane Dupont, « L'Angola aiguise les appétits de la France », *Les Échos* (Paris), 20 octobre 1995, 7.

c'était la première participation à un sommet Franco-africain. Comme l'a plus tard souligné Peter J. Schraeder, cet élargissement faisait partie d'une stratégie agressive du président Chirac qui visait à renforcer les liens entre la France et les trois puissances régionales de l'Afrique anglophone qu'étaient le Nigéria, l'Afrique du sud et le Kenya³⁸⁷.

5.1.2.2. Une priorité néanmoins marquée en faveur de l'Afrique francophone

En même temps qu'elle chercha à s'ouvrir à l'Afrique lusophone et particulièrement anglophone, la France entreprit également à rassurer les États d'Afrique francophone. Dans de nombreux discours, Jacques Godfrain le ministre français de la Coopération a en effet cru bon rappeler qu'il n'était pas question, à travers ces changements, « de déshabiller l'Afrique francophone pour habiller les pays anglophones »³⁸⁸. Il ne s'agissait pas, à son avis, d'un glissement vers d'autres Afriques ni d'une manière polie de dire aux États d'Afrique francophone que le temps du traitement privilégié était révolu. En s'ouvrant au reste du continent, la France, selon ce dernier, entendait du même souffle conserver la fidélité de ses liens avec la sphère francophone. Il est vrai a-t-il affirmé « qu'il y a une demande de pays lusophones, comme le Mozambique, ou même de l'Afrique anglophone. Mais il faut que les francophones sachent que cette nouvelle coopération avec

³⁸⁷ Peter J. Schraeder, « Cold War to Cold Peace : Explaining U.S-French Competition in Francophone Africa », *Political Science Quarterly* 115 (2000), 403.

³⁸⁸ Cité dans « Paris maintient la priorité à l'Afrique francophone », *Le Monde* (Paris), 9 juin 1995, 5.

d'autres parties de l'Afrique ne se fera pas dans le cadre d'une coopération classique, ni à leur détriment »³⁸⁹.

Malgré tous ces énoncés, les velléités réformatrices de Jacques Chirac ont cependant très vite fléchi, ramenant le président français à une posture bien moins originale. Écrivant en 1996, Daniel Bourmaud souligne en effet que « moins d'un an après l'arrivée à l'Élysée du nouveau président, la politique africaine de la France semble avoir abandonné le grand large prometteur de la réforme pour revenir aux rives mieux balisés mais probablement plus périlleuses de la conformité au passé, limitant l'innovation à la portion congrue parce qu'inévitable »³⁹⁰. Le retour de la gauche au gouvernement en 1997 va pourtant modifier la donne, la nouvelle administration conduite par Lionel Jospin ayant manifesté sa volonté de concilier les attentes en rompant avec les pratiques forgées du temps de ses prédécesseurs.

5.1.3. L'inflexion des positions de Lionel Jospin et le retour de Jacques Chirac à ses positions de départ

À son arrivée au pouvoir, le gouvernement Jospin a aussi proclamé son attachement à la conservation et « au développement d'une francophonie vivante et attractive »³⁹¹. Même si dans son discours-programme à l'Assemblée nationale le 19 juin 1997 le nouveau Premier

³⁸⁹ Alain Frachon et Frédéric Fritscher, « Le président de la République fait sa première visite en Afrique », *Le Monde* (Paris), 20 juillet 1995, 2.

³⁹⁰ Daniel Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », 431.

³⁹¹ Lionel Jospin, « Déclaration de politique générale », *Le Monde* (Paris), 21 juin 1997, 8.

ministre a voulu indiquer que la coopération française aura davantage vocation à répondre au besoin de solidarité de l'ensemble du monde en développement, il a surtout précisé que cette dernière devait préalablement se traduire par le maintien d'un niveau substantiel de relations avec l'Afrique francophone. Comme Premier ministre, il a également insisté sur la nécessité de réévaluer la politique africaine de la France, promettant de manière répétée d'y apporter un changement radical.

5.1.3.1. L'évolution des perspectives africaines de Lionel Jospin

Contrairement à Jacques Chirac dont les commentateurs ont continuellement souligné l'étroitesse des liens avec l'Afrique, Lionel Jospin apparaît plutôt aux analystes comme particulièrement « rebelle aux délices et aux poisons des intrigues africaines »³⁹². Bien qu'il ait dans les années soixante-dix dirigé la section Tiers monde du Parti socialiste - ce qui l'a amené à suivre de près les questions africaines -, Lionel Jospin est surtout connu comme n'ayant pas d'attache particulière avec l'Afrique. De l'avis de Vincent Hugué, il s'agit davantage d'un réformateur opposé à la personnalisation et à la nature clientéliste des relations franco-africaines³⁹³.

Le cheminement politique de Lionel Jospin s'est pourtant développé dans la fidélité à la ligne politique tracée par François Mitterrand à qui il succède au poste de premier secrétaire du Parti socialiste en 1981. Sur l'Afrique et les relations franco-africaines, ses positions s'énoncent alors dans la continuité

³⁹² Vincent Hugué, « Lionel Jospin : l'accueil africain », *L'Express* (Paris), 19 juin 1997, 94.

³⁹³ *Id.*

des engagements de Mitterrand et s'expriment dans un langage très classique.

Ainsi déclare-t-il en 1986 :

La France est attachée au continent noir par des liens multiples, historiques, commerciaux, culturels, financiers, humains. Depuis 1981, elle cherche à en conforter la solidarité [...] La France, l'Afrique, ont beaucoup en commun. Un passé fait d'amitiés, de passions, de responsabilité réciproque et d'intérêts partagés [...]. Cette politique [africaine] a mon accord et l'approbation du parti socialiste. Elle est de l'intérêt de l'Afrique, du tiers monde, de la France, dont le rayonnement culturel, moral, économique, est pour une grande part fonction de tout ce qui est tissé et construit au-delà des mers. Ce pour quoi un gouvernement de gauche tiendra bon sur les grandes orientations tracées depuis cinq ans³⁹⁴.

Huit ans plus tard, au plus fort du génocide rwandais, Lionel Jospin entreprend une métamorphose décisive qui le détournera radicalement des positions traditionnellement exprimées. Au regard de ce qui se passait dans ce petit pays d'Afrique – mais aussi, il faut le reconnaître, à la faveur de la flagrante défaite du Parti socialiste aux élections européennes de juillet 1994 - , Jospin va essayer de se démarquer par une attaque particulièrement incisive contre la politique africaine jusque-là menée par François Mitterrand. Ses désaccords avec les méthodes françafricaines s'expriment d'abord en marge du congrès du Parti socialiste de Liévin. Ainsi déclare-t-il :

la politique africaine est certainement le domaine où, après quelques velléités de rupture avec les errements anciens au début du premier septennat, les socialistes se sont le moins écartés des habitudes prévalant sous

³⁹⁴ Voir « Lionel Jospin : l'adieu à Mitterrand? », dans Agir Ici et Survie, *Les candidats à la présidentielle de 1995 et l'Afrique : le dire et le faire* (Paris : L'Harmattan. Dossier noir n° 5, 1995). En ligne : <http://survie.org/publications/les-dossiers-noirs/les-candidats-a-la-presidentielle/article/lionel-jospin-l-adieu-a-mitterrand> (Page consultée le 12 Juin 2010). Voir aussi *Marchés Tropicaux* du 07-03-1986.

la droite. Les réseaux se sont maintenus, d'autres se sont créés. La situation dramatique de l'Afrique aujourd'hui – y compris dans notre zone traditionnelle d'influence – a naturellement des causes objectives, qui trouvent leur source sur place et qui ne peuvent nous être imputées. Mais la politique du secret, les multiples interventions discrètes, l'indulgence trop longtemps maintenue à l'égard d'excès internes de toutes sortes, les liens personnels entre chefs d'États soi-disant « à l'africaine » prévalant sur les relations diplomatiques en usage avec les autres pays, des politiques d'aide au développement inadaptées ont aussi leur part de responsabilité. Une remise en cause est nécessaire³⁹⁵.

Le 4 mars 1995, devant trois cents étudiants et jeunes du Parti socialiste réunis à l'université de Créteil en banlieue parisienne, Jospin va de nouveau s'attarder sur les errements de la politique africaine de la France, se promettant de remédier à ses plus flagrants travers une fois élu. Il promet la disparition de la cellule africaine de l'Élysée et le rattachement du ministère de la Coopération au ministère des Affaires étrangères. L'objectif de Jospin selon l'analyse de Pascal Virot est alors « de modifier du tout au tout, la conception de nos relations avec les États africains – sous-entendu, telles qu'elles se sont développées sous les deux septennats de François Mitterrand »³⁹⁶. Le 15 mai 1997, pendant la campagne en vue des législatives des 25 mai et 1^{er} juin, le futur Premier ministre va de nouveau oser d'une promesse de grande envergure : « si le peuple nous fait confiance, nous changerons profondément la politique africaine de la France »³⁹⁷. Devenu Premier ministre à faveur de la victoire de son parti, il va dès son premier

³⁹⁵ *Id.*

³⁹⁶ Pascal Virot, « Jospin : un avant-goût de programme en attendant l'intégral », *Libération* (Paris) 6 mars 1995, 16.

³⁹⁷ Vincent Hugué, « Lionel Jospin : l'accueil africain », 94.

discours inscrire son action dans la lignée du changement promis. Cette position, Lionel Jospin l'affirme dès le 19 juin 1997 dans son discours-programme à l'Assemblée nationale au cours duquel il assure :

la France conservera une priorité marquée en faveur de l'Afrique, à laquelle nous unissent des liens anciens, profonds et confiants, tout en définissant avec les États concernés les conditions d'un nouveau partenariat. La France engagera l'indispensable réforme de son système de coopération que cette nouvelle ambition appelle³⁹⁸.

Lionel Jospin sera très vite rejoint sur cette position par le Président Chirac.

5.1.3.2. Le re-fléchissement des positions de Jacques Chirac ou le retour à la case départ

Un temps convaincu de la nécessité d'une réforme radicale de la coopération franco-africaine – position aussitôt remise -, le nouvel épisode de la cohabitation va ramener le Président Chirac à sa posture initiale, le conduisant désormais à promouvoir l'idée d'une nouvelle politique africaine de la France. En Juin 1997, dès les premiers instants de la cohabitation avec les socialistes, il annonce aussitôt une restructuration progressive de l'armée française, opération supposée se traduire par la réduction par redéploiement des forces françaises en Afrique. Le fléchissement des positions de Jacques Chirac va clairement apparaître en septembre 1997, alors que le chef de l'État français est en visite officielle en Mauritanie. En matière d'engagement et de coopération militaire avec l'Afrique, le Président français s'est alors voulu plus précis : « ce qui était politiquement, je dirais, possible, admis, il y a vingt

³⁹⁸ Voir Lionel Jospin, « Le discours de Jospin », 11.

ans, ne l'est plus aujourd'hui »³⁹⁹. La France, devait-il ajouter, « ne veut plus faire d'ingérence ou de ce qui est considéré aujourd'hui comme de l'ingérence dans les affaires des pays africains. Elle a des accords de défense qu'elle entend bien respecter, naturellement [...]. Mais aujourd'hui, la France n'a pas l'intention, ne veut pas faire d'ingérence dans les affaires intérieures des pays africains »⁴⁰⁰. Jacques Chirac a également rappelé l'impact de la restructuration et de la professionnalisation des armées françaises sur la présence militaire française en Afrique. La France, a-t-il indiqué, « a fait une réforme importante qui l'a conduite à professionnaliser son armée et donc à supprimer petit à petit, jusqu'en 2001 ou 2002, le service militaire, et ce que nous appelons le contingent. Par conséquent, le nombre de militaires va se réduire partout, partout où il y a de l'armée française »⁴⁰¹. Pour le Président français, il ne s'agissait toutefois pas de se désengager du continent africain : « la France a des bases en Afrique, elle les maintiendra. Et elle les maintiendra avec le même potentiel militaire »⁴⁰². En réduisant de manière voulue le contingent militaire français en Afrique, il était simplement question, a-t-il cherché à préciser, « de continuer le combat dans le monde,

³⁹⁹ Voir Conférence de presse conjointe de M. Jacques Chirac, président de la République, et de Monsieur Maaouya Ould Sid'ahmed Taya, Président de la République Islamique de Mauritanie. Nouakchott (Mauritanie), le vendredi 5 septembre 1997. En ligne http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences_et_points_de_presse/1997/septembre/conference_de_presse_conjointe_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_maaouya_ould_sid_ahmed_taya_president_de_la_republique_islamique_de_mauritanie-nouakchott.1156.html (Page consultée le 12 janvier 2010).

⁴⁰⁰ *Id.*

⁴⁰¹ *Id.*

⁴⁰² *Id.*

pour la solidarité, et d'adapter, naturellement nos méthodes au temps moderne »⁴⁰³.

5.2. Le cadre traditionnel de la coopération militaire française en Afrique

Pour mieux saisir les transformations opérées dès l'arrivée au pouvoir de l'administration Jospin, il convient bien d'abord de mettre les choses en perspective en évoquant ce qui était jusqu'alors établi. La discussion au sujet de l'évolution de la politique militaire de la France en Afrique suppose ainsi de revenir sur les fondements politiques, administratifs et institutionnels sur lesquels la politique militaire de la France en Afrique a longtemps reposés et opérés. Il s'agit à cet effet de dégager ou de présenter de manière plus ou moins large les paramètres relativement stables qui ont jusque-là dominé et caractérisé le sous-système de la politique militaire africaine de la France.

5.2.1. Le cadre politique et opérationnel de la coopération militaire française en Afrique

De la quinzaine d'États d'Afrique noire et de Madagascar qui ont acquis leur indépendance de la France entre 1958 et 1960, onze ont signé avec l'ancienne métropole des accords à caractère militaire. Ils le firent immédiatement ou quelques temps après la proclamation de leur indépendance. Certains de ces accords avaient un caractère bilatéral (Sénégal, Togo, Mauritanie, Madagascar), d'autres étaient de nature multilatérale

⁴⁰³ *Id.*

(quadripartites avec Centrafrique, Congo, Tchad⁴⁰⁴, quadripartite également avec le Dahomey, Niger et Côte-d'Ivoire). La Haute-Volta qui avait pour sa part refusé de passer avec la France des accords de défense s'était cependant engagée à accorder à l'ancienne métropole des droits d'escale, de transit et de survol de son territoire afin de permettre à cette dernière de remplir ses engagements militaires à l'égard des États voisins. Seuls le Mali et la Guinée se sont tenus à l'écart des engagements militaires avec Paris. Le Cameroun qui n'avait officiellement inclus la question de la défense dans les accords de coopération passés avec la France n'avait cependant cessé de s'appuyer sur cette dernière pour ses besoins de sécurité intérieure⁴⁰⁵.

5.2.1.1. Les principes fondamentaux de la coopération militaire française en Afrique

Le fondement essentiel de ces accords résidait dans la possibilité offerte aux États d'Afrique, pour leur besoin de sécurité, de faire appel à l'aide militaire de la France. Dans son acception originale, la coopération militaire recouvrait deux notions distinctes : l'assistance militaire technique et les accords de défense.

L'assistance militaire technique consistait principalement en aide en matériel, en personnel et en formation de cadres militaires africains. Sur le plan matériel, la Métropole s'était engagée à fournir aux États d'Afrique des appareils militaires ainsi qu'un soutien logistique à leurs armées. Il s'agissait

⁴⁰⁴ Le Gabon s'est associé à cette alliance à la suite d'un protocole signé le 20 juin 1961 à Bangui.

⁴⁰⁵ Maurice Ligtot, *Les accords de coopération entre la France et les États africains et malgache d'expression française* (Paris : la Documentation Française, 1964), 85.

principalement de matériel de combat et d'artillerie, composé pour l'essentiel de vedettes, de patrouilleurs, de blindés ou d'hélicoptères. En retour de ce service et en vue d'assurer la standardisation des armements, chaque État récipiendaire s'engageait à son tour à faire exclusivement appel à l'expertise française pour l'entretien et le renouvellement de ce matériel.

En matière de personnel, l'aide consistait en la mise à la disposition des nouveaux États africains, des officiers et sous-officiers français. Au moment des indépendances, la gendarmerie et les armées africaines se distinguaient en effet par leur sous-équipement, leur inorganisation, l'absence de cadres et le manque d'expérience de leurs recrues. Pour remédier à cette situation, des détachements de personnels militaires français sont ainsi été affectés dans chacune des anciennes colonies. La France s'était également engagée à fournir son concours à la formation des cadres des armées africaines, ce qui constituait le troisième volet de l'assistance technique. En vertu de ces ententes, des ressortissants africains, sur concours ou dans les limites d'un contingent particulier, pouvaient séjourner dans les grandes écoles et établissements militaires français. D'autres pouvaient y être admis à titre de stagiaires. Dans chacun des cas, l'État français se proposait de prendre à sa charge l'ensemble des frais d'instruction ou de stage de ces pensionnaires.

Les accords de défense découlaient quant à eux des principes généraux établis du temps de la Communauté. Matière commune, la défense avait alors « pour objet d'assurer en tous temps, en toutes circonstances et

face à toutes les formes d'agression, la sécurité du territoire de la Communauté, la protection de ses populations et de ses intérêts essentiels »⁴⁰⁶. Elle supposait « la surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes des États membres, ainsi que la recherche et la répression des atteintes à la sûreté extérieure de la Communauté »⁴⁰⁷. Ces principes ont été repris dans les accords de défense signés avec la plupart des États africains au moment des indépendances. Ainsi dans le décret numéro 60-1231 du 23 novembre 1960 portant publication des accords de défense conclus le 17 août 1960 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise, il était écrit :

considérant que si la défense, tant intérieure qu'extérieure, du Gabon dépend de la seule République gabonaise, celle-ci peut, avec l'accord de la République française, faire appel aux forces armées françaises pour sa défense intérieure ou extérieure. [...] Elle peut demander à la République française une aide dans des conditions définies par des accords spéciaux⁴⁰⁸.

Ce sont ces principes qui également ont conditionné l'organisation de l'infrastructure militaire de la France en Afrique.

⁴⁰⁶ France, Journal Officiel de la République française, *Décision du 14 avril 1959 relative aux principes généraux de l'action commune en matière de défense. Article Premier* (Paris : Assemblée Nationale, 18 avril 1959), 4291; voir aussi Guy Dévernois, « Chronique d'outre-mer », *Revue de Défense nationale* 15 (1959), 1499-1500.

⁴⁰⁷ *Id.*

⁴⁰⁸ France, Journal Officiel de la République française, *Décret n° 60-1231 du 23 novembre portant publication des accords particuliers conclus le 17 août 1960 entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement de la République gabonaise, d'autre part* (Paris : Assemblée nationale, 24 novembre 1960), 10482. Voir préambule et Article 3.

5.2.1.2. L'organisation de l'infrastructure militaire de la France en Afrique

L'organisation stratégique militaire de la France en Afrique s'est construite autour de deux notions fondamentales : la présence et l'intervention. La première renvoie à l'infrastructure de défense mise en place par la France et la seconde à l'engagement des troupes militaires françaises dans les opérations de stabilisation en Afrique.

La présence s'incarne tout d'abord dans le réseau de garnisons militaires françaises stationnées en Afrique. Ces installations étaient réparties en cinq catégories distinctes : des bases principales, des bases intermédiaires, des bases de remplacement au cas où une base principale serait neutralisée, des garnisons de sûreté situées dans des zones sensibles et les escales aériennes⁴⁰⁹. Implantés autour de ports et d'aérodromes, ces établissements avaient pour fonction principale de servir de plate-forme et de tremplin aux forces d'intervention stationnées en métropole⁴¹⁰.

La présence s'incarne ensuite dans les forces d'intervention stationnées en métropole. Créées, entraînées et équipées en vue de conduire des opérations militaires à l'extérieur du territoire français, ces unités spécialisées constituent le point le plus significatif du dispositif d'intervention militaire de la France en Afrique⁴¹¹.

⁴⁰⁹ Jacques Guillemin, « L'importance des bases dans la politique militaire de la France en Afrique Noire francophone et à Madagascar », *Le Mois en Afrique* 188-189 (1981), 39.

⁴¹⁰ Moshé Ammi-Oz, « Les impératifs de la politique militaire française en Afrique noire à l'époque de la décolonisation », *Revue Française d'Études Politiques Africaines* 134 (1977), 87-88.

⁴¹¹ *Id.*

De son côté, l'intervention fait plutôt référence à l'engagement et à la participation directe des éléments de l'armée française dans des opérations militaires en Afrique. Elle fait partie de la famille des missions d'assistance, de plus ou moins longue durée, et correspond le plus souvent à des situations de crise aiguë⁴¹². Elle renferme selon Pascal Chaigneau des réalités multiples et se subdivise en quatre types principaux : les interventions militaires de mises en place, les interventions de déstabilisation, la réduction des menaces internes et la riposte aux ingérences étrangères. Leur schéma est fondé sur une stratégie graduée capable de faire face à toutes les formes de menaces, depuis celles de type subversif jusqu'aux agressions externes. Ainsi en cas de troubles empêchant le fonctionnement régulier d'un État, il était prévu une intervention graduelle, d'abord des forces de police et de la gendarmerie locale et, ensuite, des forces armées nationales. Selon que le résultat était infructueux, le deuxième niveau d'opérationnalisation prévoyait l'emploi et l'intervention des forces françaises stationnées dans la demi-douzaine de bases d'appui pré-positionnées sur le continent. Le troisième niveau enfin correspondait aux menaces graves ou aux conflits extérieurs. Ce dernier impliquait indistinctement le concours de la Force d'intervention basée en Europe⁴¹³.

⁴¹² Jacques Servranckx, « Les actions récentes de la France en Afrique », *Défense Nationale* 36 (novembre), 34

⁴¹³ Voir Moshé Ammi-Oz, « Les impératifs de la politique militaire française en Afrique noire à l'époque de la décolonisation », 87-88; Pascal Chaigneau, *La politique militaire de la France en Afrique* (Paris : CHEAM, 1984), 29 et 52; Jacques Guillemin, « L'importance des bases dans la politique militaire de la France en Afrique Noire francophone et à Madagascar », 34; Emmanuel Gepeyre, « La 11^e Division Parachutiste », *Défense Nationale* 36 (1980), 156.

5.2.2. Le cadre administratif et institutionnel de la coopération militaire française en Afrique

Au début des années 1960, le mouvement de décolonisation entamé dans l'Empire français au cours des années 1950 s'était en effet achevé par les indépendances des anciennes colonies françaises d'Asie (Vietnam, Laos Cambodge) en 1954, d'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc – 1956; Algérie 1962) et d'Afrique subsaharienne en 1960. Particulièrement préoccupée par la fragilité des nouveaux États, la France s'était alors engagée, dès l'accession de ces derniers à la souveraineté internationale, à leur garantir la sécurité et à contribuer à leur stabilité politique et sociale. Elle chercha notamment, selon les termes du Général de Gaulle, à participer à « la formation d'États nouveaux, disposant de la totalité de leurs moyens de fonctionnement »⁴¹⁴. C'est à cette priorité que devait répondre la mise en place du dispositif de coopération militaire ci-dessus décrit ainsi que d'un système administratif et institutionnel chargé de la conduire.

5.2.2.1. Au niveau ministériel

Au niveau ministériel, la coopération militaire française à l'égard de l'Afrique était principalement gérée par trois ministères, celui de la Défense, celui des Affaires étrangères et celui de la Coopération. Si le ministère de la Coopération a souvent été mis de l'avant, notamment pour sa mission de mise en œuvre de la politique de coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne francophone, il ne représentait en réalité qu'une partie d'une

⁴¹⁴ Cité par Michel Rigot, « Priorité à la prévention : la Mission Militaire de Coopération », *Le Casoar* (1996), 36.

pluralité d'intervenants. Ses attributions étaient limitées par des critères géographiques, l'assignant simplement dans le rôle de gestionnaire des pays du pré-carré francophone. Le ministère de la Défense exerçait quant à lui son action dans deux secteurs principaux : l'accueil des stagiaires étrangers dans différents centres d'enseignement français et l'organisation des missions de coopération militaire à l'étranger. Dans le cadre de cette prérogative, il revenait au département de la Défense non seulement de veiller à l'organisation et à l'entretien des forces françaises déjà positionnées à l'étranger, mais aussi de mettre à la disposition du ministère de la coopération, les moyens militaires en personnel et en équipement destinés à permettre à ce dernier de mener à bien les missions qui lui étaient assignées. Le ministère des Affaires étrangères était pour sa part chargé d'apporter une aide militaire et technique aux pays situés hors champ⁴¹⁵. À cet ensemble, il fallait également ajouter le rôle du ministère de l'Économie et des Finances dont l'influence se manifeste généralement au moment de l'allocation des crédits. Cette multitude d'intervenants a eu pour conséquence, comme l'a noté Tibault Stéphane Possio, non seulement de remettre en cause la souveraineté du ministère des Affaires étrangères dans son rôle de coordinateur de l'action extérieure de la France mais, aussi, d'un côté, de produire une confusion institutionnelle empêchant toute vision globale et, de

⁴¹⁵ CBA Michel Bonavita, « La coopération militaire française. Aujourd'hui et demain », *Tribune du CID* 9 (1997), 58.

l'autre, de favoriser les logiques sectorielles ainsi que l'éclatement des prises de décision⁴¹⁶.

5.2.2.2. Au niveau administratif

Au niveau administratif et opérationnel, la conduite de la coopération militaire française était assurée par deux institutions distinctes, la Sous-direction de l'Assistance Militaire (SAM) et la Mission Militaire de Coopération (MMC). La première, sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères, était chargée de mener la coopération générale de défense avec les anciens protectorats d'Asie, d'Afrique du Nord ainsi qu'avec le reste du monde tandis que la seconde, rattachée au ministère de la Coopération, régissait exclusivement la coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne francophone.

Point important de cette organisation administrative, les deux administrations n'avaient pas le même statut au sein de leurs ministères respectifs. La Mission Militaire de Coopération dépendait directement du ministre de la Coopération. Son directeur, un Général d'armée pour la plupart du temps, n'avait au-dessus de lui aucune autre hiérarchie fonctionnelle, militaire ou administrative que son ministre de tutelle. Il dépendait directement de celui-ci et avait un accès direct aux plus hautes autorités politiques françaises, notamment au Président de la République⁴¹⁷.

⁴¹⁶ Tibault Stéphane Possio, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique* (Paris : Éditions Publibook, 2007), 50-51.

⁴¹⁷ France. Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur la réforme de la coopération militaire* (Paris : Assemblée Nationale, 2001), 13.

Face à la MMC qui bénéficiait d'une nette priorité en termes de position hiérarchique au sein de son ministère, la coopération générale de défense conduite par la SAM demeure en revanche une des nombreuses sous-directions de la direction des Affaires stratégiques et son responsable n'avait aucun accès privilégié à sa plus haute hiérarchie. Selon le rapport Cazeneuve sur la réforme de la coopération militaire, elle

était au contraire enserrée dans l'organigramme d'un ministère aux mille autres préoccupations. Elle était [...] l'une des six sous-directions de la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, elle-même l'une des six structures dépendant de la direction générale des affaires politiques et de sécurité, avec une autre direction, la direction des Nations Unies et des affaires internationales et quatre instances de moindre dimension, le service de l'action humanitaire, le service des affaires francophones, le service de la politique étrangère et de sécurité commune et la mission de liaison auprès des ONG⁴¹⁸.

La faible coordination et le déséquilibre institutionnel de la coopération est accentué par la nette priorité que la MMC bénéficie également en termes de ressources humaines. Lors de l'examen du projet de loi de finances de 1998, il sera en effet révélé que la MMC allait disposer pour l'Afrique subsaharienne francophone de près de 570 postes d'assistants militaires techniques, autrement dit de coopérants militaires permanents affectés à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères ne disposaient quant à lui que de 67 coopérants pour 80 pays environ. De ce nombre, 44 étaient affectés au Maroc et à la Tunisie. Ainsi, jusqu'en 1997, la coopération avec l'Afrique représente environ 96,4% de l'effort en personnel de la

⁴¹⁸ *Ibid.*, 13-14.

coopération militaire française. Sur les 637 postes existants, 23 seulement sont destinés au monde non-africain. Un effectif alors plus faible que celui des seules missions d'assistance militaire au Tchad (55 postes), en Mauritanie (42 postes), ou à Djibouti (34 postes)⁴¹⁹.

5.3. Le réaménagement du cadre de coopération militaire français en Afrique

Par suite des déclarations d'intention des autorités politiques françaises, le processus de réforme et de modernisation de la politique militaire africaine de la France s'incarnera tout d'abord dans la réorganisation, par simplification, de la structure administrative et institutionnelle de la coopération militaire franco-africaine. Celle-ci devait aboutir, d'une part, à la décision de placer le ministère de la Coopération sous l'autorité politique du ministère des Affaires étrangères et, d'autre part, à la création de la Direction de la Coopération Militaire de Défense (DCMD). Elle était désormais chargée de résoudre seule, la question de la coordination d'un système par trop complexe, où une multitude de personnes, d'agences et de services gouvernementaux se chevauchaient pour la mise en œuvre des politiques décidées en matière de défense et de sécurité⁴²⁰. Le processus de réforme s'incarnera ensuite dans la mise en place d'un programme destiné au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. À ces chapitres, l'administration Jospin s'est notamment inspirée des projets de réforme

⁴¹⁹ *Ibid.*, 14.

⁴²⁰ Voir Jean-Pierre Langellier, « France-Afrique : le temps des réformes », *Le Monde* (Paris), 7 novembre 1995, 1.

dressés par la majorité précédente, s'y est appuyée et leur a donné un aspect plus radical.

5.3.1. La recherche d'une cohérence administrative et institutionnelle en matière de coopération militaire et de défense

Ce processus a été mené à la fois au niveau ministériel et celui de l'administration centrale.

5.3.1.1. Le rééchelonnement des organes ministériels concernés par la coopération militaire française avec l'Afrique

Dès la formation de son premier gouvernement, les prétentions réformatrices d'Alain Juppé se sont prioritairement portées sur la diminution des centres de décision dont la multiplicité rendait difficile l'élaboration et la mise en application d'une politique cohérente et homogène de la France à l'égard de l'Afrique. Le premier projet entrepris par ce dernier fut alors d'essayer de rassembler, sous la houlette du seul ministère des Affaires étrangères, l'ensemble des administrations engagées dans les relations franco-africaines. Le premier volet de la réforme a consisté à travailler à la fusion du ministère de la Coopération avec celui des Affaires étrangères. Un calendrier a été fixé à cet effet. Le 31 août 1995, au cours de la conférence des ambassadeurs de France réunis à Paris, le ministre français des Affaires étrangères Hervé de Charrette a pour cela déclaré que les deux ministères ne formeraient « plus qu'un » d'ici deux ans⁴²¹. La décision, selon ce dernier, avait été prise au moment de la formation du premier gouvernement Juppé.

⁴²¹ Stéphane Dupont, « La disparition programmée du ministère de la Coopération », *Les Échos* (Paris), 1^{er} septembre 1995, 5.

Celui-ci avait choisi, dès ce moment, de reléguer le ministère de la Coopération au simple rang de ministère délégué aux Affaires étrangères.

Parallèlement à cette initiative, le ministre Charrette s'est également prononcé en faveur du regroupement, toujours sous la compétence du ministère des Affaires étrangères, de l'action diplomatique et de l'action économique de la France à l'étranger. Cette mesure visait directement le ministère des Finances, qui exerçait le contrôle sur l'aide économique attribuée par la Caisse Française de Développement (CFD)⁴²². Selon l'analyse de Daniel Bourmaud, cela signifiait

que le ministère de l'Économie qui gère la plus grosse partie des crédits de l'aide publique au développement, près des trois quarts, soit 30 milliards de francs dont 20 milliards consacrés à l'Afrique, serait dépouillé d'une de ses compétences essentielles [...]. Le Quai d'Orsay deviendrait ainsi le chef d'orchestre de l'ensemble des activités extérieures de la France, permettant une mise en cohérence de ce qui était traditionnellement source de rivalités territoriales au sein de l'administration française⁴²³.

Le projet de disparition du ministère de la Coopération au profit de celui des Affaires étrangères sera cependant très vite abandonné. Dans une mise au point significative, Jacques Godfrain de la Coopération s'est à nouveau voulu rassurant :

Ne parlez pas de fusion. Cela ne correspond pas à la réalité. Mais c'est vrai, il va y avoir rapprochement – je préfère ce mot – entre le ministère de la Coopération et le ministère des Affaires étrangères. Tout est bien déjà avancé, et sans doute pourrons-

⁴²² Voir « M. de Charette annonce la suppression du ministère de la Coopération en 1997 », *Le Monde* (Paris), 31 août 1995, 22.

⁴²³ Daniel Bourmaud, « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes », 437.

nous annoncer ce ‘rapprochement’ avant la session budgétaire qui débute le 17 octobre. Mais ne croyez pas que le ministère de la coopération va être avalé par le Quai d’Orsay. Il n’en n’a jamais été question⁴²⁴.

C’est Jacques Chirac qui finalement va mettre un terme à ce conflit qui opposait les différentes institutions concernées par l’Afrique. Dans une allocution prononcée au cours d’un dîner offert en son honneur par le Président du Bénin Nicéphore Soglo en marge du sommet de la francophonie de Cotonou en décembre 1995, le Président français va déclarer que tant qu’il assumera les fonctions de Président de la République, « il y aura un ministère de la Coopération indépendant »⁴²⁵. Par cette déclaration et en réaffirmant le maintien et l’indépendance d’un ministère spécialement dédié aux affaires africaines, le Président français mettait ainsi un point final aux velléités d’absorption du ministère de la Coopération par celui des Affaires étrangères. Il apaisait également les inquiétudes des États africains qui voyaient dans le projet de rattachement des deux ministères, un signe de désintérêt, voire d’abandon de la France. Ce sentiment a clairement été exprimé par le Président béninois qui, à l’adresse de Jacques Chirac, a affirmé : « nous avons des inquiétudes, vous m’avez apporté un certain nombre d’apaisements »⁴²⁶.

L’arrivée au pouvoir de Lionel Jospin allait cependant précipiter les développements en ce sens.

⁴²⁴ Entretien accordé à Julia Ficartier, « France-Afrique. Vive la maison commune », *La Croix* (Paris), 30 septembre 1995, 5.

⁴²⁵ Voir « Afrique : Jacques Chirac contre la suppression du ministère de la Coopération », *Les Échos* (Paris), 4 décembre 1995, 10.

⁴²⁶ Voir « Jacques Chirac affirme que le ministère de la Coopération restera ‘indépendant’ », *Le Monde* (Paris), 4 décembre 1995, 5.

5.3.1.2. Le réaménagement des organes administratifs centraux et la naissance de la DCMD

Fondé sur une base géographique entre la Mission Militaire de Coopération (MMC) pour l'Afrique et la Sous-direction de l'Assistance Militaire (SAM) pour le reste du monde, le système d'organisation administratif de la coopération militaire française est ainsi resté inchangé durant plus de quarante ans. Un réel coup de barre sera donné en 1998 avec l'adoption le 10 décembre 1998 du décret n° 98-1124 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et de l'arrêté signé le même jour et relatif à l'organisation de l'administration centrale du même ministère. Ces mesures administratives vont notamment mettre un terme à l'éclatement institutionnel de la coopération militaire et de défense. Le décret et l'arrêté créent en effet la Direction de la Coopération Militaire et de Défense (DCMD), fruit de la fusion des missions conduites auparavant par la MMC et la SAM. Ils placent également sur un pied d'égalité institutionnel les anciennes SAM et MMC. Avec cette réforme, le statut de la coopération militaire se retrouve ainsi unifié sous le contrôle politique du seul ministère des Affaires étrangères⁴²⁷.

Le décret impose tout d'abord l'association du ministère des Affaires étrangères avec celui de la Coopération qui se voit confirmer au statut de ministère délégué aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, du

⁴²⁷ France. Journal Officiel de la République française, *Décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères* (Paris : Journal Officiel, 1998), 18766.

développement et de la francophonie. Ce dernier se voit d'autre part limité à la coopération civile en perdant toute attribution en matière de conduite de la coopération militaire et de défense. Le nouveau positionnement institutionnel a par la suite mené à un contrôle désormais plein et entier de l'outil de coopération militaire au seul ministère des Affaires étrangères. La gestion opérationnelle - au caractère éminemment technique - est quant à elle restée du ressort exclusif du ministère de la Défense, le ministère des Affaires étrangères n'ayant aucune vocation à se substituer aux armées dans la conduite des opérations de terrain⁴²⁸.

La nouvelle réorganisation administrative a ensuite permis de mettre un terme au découpage traditionnel Afrique francophone et reste du monde. Elle a outre contribué à rétablir l'équilibre entre les différents volets géographiques de la coopération militaire française. Ainsi la DCMD a tout d'abord été divisée en deux sous-directions, l'une de la coopération militaire, l'autre de la coopération de défense. La sous-direction de la coopération de défense avait pour mandat de développer les missions d'ingénierie de défense, autrement dit d'audit et de conseil auprès des ministères de la défense et des états-majors étrangers. Son mandat portait sur l'organisation ou la réorganisation des armées ainsi que la formation au français comme langue de travail en milieu militaire. La sous-direction de la coopération militaire avait quant à elle pour mandat de privilégier une coopération plus centrée sur l'appui technique au profit d'unités militaires étrangères. Elle cessait

⁴²⁸ France. Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur la réforme de la coopération militaire*, 30.

notamment d'être l'héritière de la MMC et son champ de compétence géographique n'était plus exclusivement limité à l'Afrique francophone. Celui-ci comprenait désormais l'Afrique subsaharienne dans son ensemble – y compris l'Afrique du sud - et, aussi, l'Amérique latine⁴²⁹. Ensemble, la sous-direction de la coopération de défense et la sous-direction de la coopération militaire avaient pour mandat, aux termes de l'alinéa 3 de l'article 16 de l'arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, de « préparer et de mettre en œuvre, chacune dans leur domaine de compétence, les actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des États étrangers »⁴³⁰.

Par rapport à la situation qui prévalait avant le décret et l'arrêté du 10 décembre 1998, la nouvelle organisation administrative a aussi eu pour conséquence de renforcer le contrôle politique de la coopération militaire au sein du ministère des Affaires étrangères. Elle a notamment permis d'unifier son statut et sa place sous l'autorité politique du directeur général des affaires politiques et de la sécurité de ce département⁴³¹. Cette réorganisation a d'autre part eu pour conséquence que le directeur général de la coopération militaire et de défense de qui dépendait désormais l'ensemble des opérations militaires françaises à l'étranger n'avait plus directement accès au conseiller de la présidence de la République chargé des questions relevant de sa

⁴²⁹ *Ibid.*, 31.

⁴³⁰ France. Journal Officiel de la République française, *Arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères* (Paris : Journal Officiel, 1998), 18769.

⁴³¹ *Id.*

compétence. Cette nouvelle situation a ainsi conduit la DCMD à s'ériger « en force d'exécution cohérente des orientations ministérielles, exprimées directement par le directeur général des affaires politiques, secrétaire général du ministère, auquel elle est directement rattachée »⁴³². La nouvelle institution a aussi été dotée d'une identité propre et d'un mandat approprié au sein d'un organigramme restructuré, ce qui contrastait avec l'autonomie de la MMC⁴³³.

5.3.2. Le maintien de la paix en Afrique : le programme RECAMP et ses applications empiriques

Après la rationalisation du dispositif administratif et la redéfinition des compétences des multiples institutions concernées par la coopération militaire française en Afrique, les autorités françaises se sont d'autre part convaincues de la nécessité pour l'Afrique de prendre son destin en main. Au principe de substitution ou d'intervention directe qui avait jusque-là prévalu, il leur est en effet apparu essentiel de trouver des formules concrètes visant à permettre aux nations africaines d'être par elles-mêmes les principaux responsables de leur propre sécurité. Ce principe voulait traduire une certitude désormais partagée à l'effet que sans un engagement fort des africains, il ne saurait y avoir de solution stable et durable au maintien de la paix sur le continent⁴³⁴. L'initiative majeure entreprise à cet effet fut la création et à la

⁴³² France. Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur la réforme de la coopération militaire*, 33.

⁴³³ *Id.*

⁴³⁴ Voir Capitaine Mbaye Cissé, « L'Afrique et les défis de la sécurité collective », *Frères d'Armes* 216 (1999), 24.

mise en place d'un programme de soutien aux capacités africaines de maintien de la paix. Baptisée RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix), celle-ci se voulait un programme de partenariat international destiné à renforcer les moyens ainsi que les aptitudes d'armées africaines pré-sélectionnées et spécialement entraînées, à pouvoir participer à des opérations sous-régionales de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations unies et/ou de l'Organisation de l'unité africaine⁴³⁵.

5.3.2.1. Les origines du programme RECAMP

Le programme RECAMP est né et s'est développé dans le sillage de *l'opération Turquoise*. Après le génocide rwandais, le monde, comme l'a souligné Frédéric Fritscher, venait alors de découvrir avec stupeur que le pire était toujours possible. Dans les mois qui ont suivi la tragédie, la nécessité de penser des dispositifs nouveaux à même de favoriser l'établissement d'une paix durable sur le continent s'imposa alors avec plus d'acuité⁴³⁶. L'ambition était de constituer une force interafricaine de maintien de la paix équipée et formée grâce au soutien et à l'apport logistique des pays extra-continentaux.

Cette idée a pour la première fois été évoquée par le Premier ministre français Édouard Balladur. Il l'a exprimée le 28 juillet 1994, soit un peu plus d'un mois après le déclenchement de *l'opération Turquoise*. Dans un discours devant l'Assemblée nationale sénégalaise, le chef du gouvernement français avait alors affirmé qu'il lui paraissait « urgent d'étudier la mise sur pied d'une

⁴³⁵ Emmanuel Ela Ela, « Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 202 (2001), 238.

⁴³⁶ Voir Frédéric Fritscher, « Au menu du sommet de Paris : les guerres qui touchent un quart de l'Afrique », *Le Monde* (Paris), 27-28 novembre 1998, 2.

structure proprement africaine qui soit capable d'intervenir rapidement en Afrique pour les opérations de maintien de la paix »⁴³⁷. Cette initiative consistait selon ce dernier « à avoir un ou deux endroits en Afrique où l'on pourrait pré positionner du matériel et former des unités africaines »⁴³⁸.

La proposition du Premier ministre français sera reprise quelques mois plus tard, lors du XVIII^e Sommet franco-africain de Biarritz. Celui-ci a en effet été placé sous le thème de la sécurité et des interventions militaires. En prélude à cette rencontre, une mission avait été confiée au président Eyadema du Togo afin de préparer un document de travail qui devait servir de base aux discussions. Au cours des échanges, la proposition visant à mettre en place une structure militaire permanente a été rejetée. La mission a plutôt retenu le concept de module de forces en attente, non permanentes, rapidement mobilisables et disponibles pour être engagées dans les opérations de maintien de la paix dans un délai de quatre-vingt-dix jours⁴³⁹.

Deux ans plus tard, au Sommet de Ouagadougou en 1996, les participants n'ont à nouveau pu ignorer la question des conflits africains en cours, tout comme celle de l'instabilité persistante qui régnait dans la région des Grands Lacs. Au cours de ce sommet, la France qui depuis plusieurs mois préconisait l'organisation d'une conférence régionale pour tenter de trouver une solution durable à ces crises poussa encore plus fort pour le renforcement

⁴³⁷ Cité par Marie Pierre Subtil, « L'ouverture du 18^e Sommet franco-africain à Biarritz. Paris souhaite évoquer la création d'une force interafricaine de maintien de la paix », *Le Monde* (Paris), 9 novembre 1994, 3.

⁴³⁸ *Id.*

⁴³⁹ Voir Capitaine Mbaye Cissé, « L'Afrique et les défis de la sécurité collective », 27.

des moyens africains de maintien de la paix⁴⁴⁰. Mais là encore, elle rejeta à nouveau l'idée d'un dispositif lourd et coûteux à caractère permanent. En fait, elle voulait à l'avance que « des contingents aient été définis, formés, que des exercices aient eu lieu, que les questions d'équipement et de transport aient été au moins étudiées, si possible avec les pays ayant des capacités dans ce domaine et pouvant éventuellement apporter leur concours »⁴⁴¹. C'est en considération de ces préalables qu'elle mit sur pied le programme RECAMP, inspiré des modules de forces en attente de l'ONU. Ce nouveau cadre de coopération militaire sera présenté en novembre 1998 au cours du sommet franco-africain du Louvre qui aura aussi pour thème la sécurité.

5.3.2.2. Principes généraux et finalités du programme RECAMP.

Comme devait le déclarer le président Chirac, l'idée maîtresse de l'initiative RECAMP était en effet d'aider les pays africains à se doter de moyens militaires suffisants destinés à leur permettre de participer de façon plus efficace à des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Son principe fondamental était de tendre davantage vers l'africanisation des solutions aux problèmes de sécurité en Afrique en contribuant au renforcement des capacités des États africains en matière de soutien à la paix. Le 25 septembre 1997, devant le Conseil de Sécurité des Nations unies, le Chef de l'État français a également souligné que cette opération visait principalement à « créer un cadre et à fixer un corps de principes qui

⁴⁴⁰ Voir Frédéric Fritscher, « Au menu du sommet de Paris : les guerres qui touchent un quart de l'Afrique », 2.

⁴⁴¹ Emmanuel Ela Ela, « Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale », 237-8.

permettrait à la communauté internationale et aux États africains eux-mêmes de renforcer les capacités de maintien de la paix du continent »⁴⁴².

Tel qu'élaboré par les autorités françaises, le programme RECAMP était fondé sur le principe de la libre participation des États africains ou non-africains au maintien de la paix sur le continent. La priorité était d'élargir le concept de sécurité à la prévention puis à la résolution des conflits en Afrique. En lui-même, il était composé de trois volets principaux : la mise en place d'équipements, l'entraînement aux opérations de maintien de la paix et la formation au maintien de la paix. L'objectif était de former, d'entraîner puis d'équiper, au niveau de la sous-région, des forces destinées à être engagées dans des opérations de paix ou humanitaires. Ces dernières étaient notamment destinées à prévenir ou à stabiliser des crises au moyen de déploiements préventifs.

En cas de conflit ouvert, le rôle des forces ainsi sélectionnées et spécialement entraînées pourrait aussi être de participer au retour de la paix en s'interposant entre les parties belligérantes, en protégeant les populations civiles ou en facilitant le déroulement des opérations humanitaires. Comme l'a souligné Gabriel de Bellescize, l'ambassadeur français en mission pour le RECAMP,

le programme français de soutien aux capacités africaines de maintien de la paix vise plus particulièrement les situations où il est possible de parvenir au règlement pacifique d'un différend, conformément aux dispositions du chapitre VI de la Charte des Nations unies. Un tel règlement, sous l'égide de la communauté internationale, de l'OUA ou

⁴⁴² Cité dans « L'Afrique prend son destin en main », *Frères d'Armes* 211 (1998), 41.

d'une organisation sous-régionale, peut comprendre le déploiement d'une force multinationale de maintien de la paix, d'interposition ou de contrôle de cessez-le-feu. Une telle force ne prend pas position entre les parties au conflit, mais elle vise à faciliter la mise en œuvre d'un règlement négocié, à aider au retour de l'État de droit, à la réintégration de toutes les parties dans un ordre politique pacifique⁴⁴³.

L'objectif à terme de RECAMP étant de permettre aux Africains de promouvoir par eux-mêmes la sécurité de leur continent, la priorité était dès lors d'amener ces derniers à en assumer le rôle principal. Dans une telle perspective, le rôle de la France se limiterait principalement à l'octroi de l'aide, notamment logistique et financière, à la bonne conduite des opérations sur le terrain. L'idée d'une plus grande implication des pays africains dans la recherche de la paix sur le continent imposait alors que « les fonctions de commandement, les postes de responsabilité, la majorité des contributions militaires doivent revenir aux pays africains »⁴⁴⁴. Le programme se voulait aussi fondé sur les moyens existants au sein des armées nationales africaines. Ainsi, fallait-il amener ces dernières à pouvoir prendre part, dans les meilleurs délais et avec un haut degré de qualification et de professionnalisme, aux opérations de maintien de la paix. L'initiative s'inscrivait également dans l'optique de permettre aux États du continent de « constituer une force multinationale à partir des armées nationales africaines, de la commander avec des états-majors multinationaux africains et d'assurer

⁴⁴³ Gabriel de Bellescize, « Le maintien de la paix en Afrique : la France et le programme Recamp », *Afrique contemporaine* 191 (1999), 12.

⁴⁴⁴ France. Ministère de la Défense. État-major des Armées. Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), Fiche N° 970/DEF/EMA/EMP.1/NP (21-09-2004), 5.

le contrôle et la direction de l'opération à partir des structures politico-militaires africaines »⁴⁴⁵.

5.3.2.3. Une initiative fondée sur le multilatéralisme

Né et développé dans le cadre franco-africain, le programme RECAMP s'inscrit principalement dans une démarche multilatérale. Cette démarche est notamment fondée sur une volonté partagée de renforcer, avec l'implication et l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, les capacités africaines de maintien de la paix.

Dès 1995, la France a en effet engagé avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, une série de consultations portant sur la meilleure manière d'apporter une contribution concertée et efficace aux efforts africains de prévention et de règlements des conflits. Ces consultations se sont poursuivies tout au long de l'année 1996 et les résultats ont été exposés le 22 mai 1997 à New-York. Elles ont notamment connu la participation de l'Organisation des Nations unies et de celle de l'Unité africaine. La première, pour être intervenue à plusieurs reprises en Afrique au début des années quatre-vingt-dix, avait continuellement souligné la nécessité d'une plus grande implication des États africains à la stabilité du continent et un soutien accru et une harmonisation des initiatives nationales, sous-régionales et internationales au maintien de la paix. La seconde avait quant à elle identifié, lors de son 29^e sommet tenu au Caire en 1993, la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique comme un préalable à la paix

⁴⁴⁵ *Id.*

et au développement du continent. En collaboration avec ces instances et avec ses partenaires Américain et Britannique, la France chercha alors à travailler à la promotion d'une initiative conjointe destinée à renforcer les moyens des États africains à participer au maintien de la paix. En 1996, les États-Unis ont mis sur pied un programme d'assistance militaire (le plan ACRI - African crisis response initiative) doté de vingt millions de dollars et destiné au profit du Sénégal, de l'Ouganda, du Malawi, du Mali et du Ghana. À travers l'initiative BPST (British Peace Support Team), la Grande-Bretagne apportait déjà elle aussi son soutien au fonctionnement de plusieurs écoles militaires africaines, notamment au Ghana, au Zimbabwe et en Afrique du sud⁴⁴⁶. Ainsi, les trois pays ont-ils reconnu la nécessité de coordonner leurs programmes de coopération en Afrique afin d'optimiser leurs actions⁴⁴⁷. À Saint-Malo en décembre 1998, la France s'est une nouvelle fois engagée aux côtés de la Grande-Bretagne, dans une déclaration commune, à harmoniser toutes les deux leurs politiques à l'égard de l'Afrique. Les deux pays ont en effet choisi de travailler ensemble dans tous les forums internationaux, incluant l'Union européenne, à la promotion de positions communes au sujet des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, mais aussi à œuvrer à la stabilité du continent. Joignant le geste à la parole, les ministres de la Défense des deux pays ont à cette occasion signé une lettre d'intention définissant les conditions et les contours d'une coopération entre les deux

⁴⁴⁶ Voir Jacques Isnard, « La France réduit sa coopération militaire », *Le Monde* (Paris), 28 novembre 1998, 3.

⁴⁴⁷ France. Ministère des Affaires étrangères et Ministère de la Défense, *Dossier de presse. Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Cycle Recamp 5* (Paris : Dicod, 2006), 11.

pays dans la gestion des crises sur des terrains extérieurs, notamment dans les Balkans et en Afrique⁴⁴⁸

Pour la France, cette collaboration revêtait un intérêt tout à fait particulier. Elle évitait d'abord à l'ancienne métropole les dangers d'un face à face militaire avec les rebellions africaines et, surtout, d'un isolement diplomatique en cas d'intervention directe et unilatérale. Elle lui permettait ensuite de partager avec d'autres puissances les responsabilités et les risques financiers liés à une éventuelle décision d'intervenir⁴⁴⁹. À travers l'initiative RECAMP, la France entendait enfin faire valoir que « le domaine de la prévention des conflits ou du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix n'était pas un domaine de concurrence ou de compétition, mais au contraire, un domaine de concertation et d'actions complémentaires au bénéfice, et selon les vœux des partenaires africains »⁴⁵⁰. Sous l'angle franco-africain, l'objectif de la France n'était plus de se substituer aux armées africaines, mais davantage, avec l'appui et le soutien de la communauté internationale, de les aider et de les accompagner. Comme l'a somptueusement résumé Nadège Cauchois,

il n'est plus question d'une coopération de substitution, notamment dans les pays d'Afrique francophone, mais de partenariat sous forme de projets. Ceux-ci concernent la formation, le maintien de la paix et le renforcement de l'État de droit. L'idée étant, qu'à terme, ces pays deviennent autonomes et

⁴⁴⁸ Voir « Europe: À Saint-Malo, Paris et Londres calment le jeu fiscal et progressent sur la défense », *Les Échos* (Paris), 7 décembre 1998, 9.

⁴⁴⁹ Tony Chafer, « Franco-African Relations: No Longer So Exceptional? », *African Affairs* 101 (2000), 349.

⁴⁵⁰ Gabriel de Bellescize, « Le maintien de la paix en Afrique : la France et le programme Recamp », 22.

règlent les problèmes de sécurité à l'échelon régional avec l'appui de nations extérieures, le cas échéant⁴⁵¹.

C'est à cette ambition que participait également la mise en place d'un vaste réseau d'Écoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR). Ces dernières ont été mises en place et se sont développées à la suite de la réforme de la coopération militaire entamée en 1995. En 2009, le réseau comprenait un ensemble de quatorze établissements d'enseignement et de formation. Neuf autres projets d'établissements étaient en cours ou à l'étude⁴⁵². À l'instar de l'école de maintien de la paix de Bamako au Mali, du Centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre d'Awaé au Cameroun, du Centre de perfectionnement de police judiciaire de Porto-Novo au Bénin ou de l'école du service de santé de Lomé au Togo, l'ensemble de ces structures de perfectionnement étaient destinées à former aux actions de restauration de l'État de droit, aux opérations de maintien de la paix, aux actions post-confliktuelles de déminage humanitaire et à la réflexion aux questions stratégiques et de sécurité des forces de sécurité à statut civil et militaire. Cette nouvelle approche était également destinée à réduire la formation des élites militaires africaines en France au bénéfice d'une africanisation de l'enseignement à travers le transfert progressif de celui-ci vers les États du continent qui disposaient de centres d'instruction pouvant accueillir des stagiaires des pays de la sous-région.

⁴⁵¹ Nadège Cauchois, « La coopération militaire et de défense », *Armées d'aujourd'hui* 270 (2002), 38.

⁴⁵² Voir France. Ministère des Affaires étrangères et européennes. Direction de la coopération de sécurité et de défense, *Réseau des écoles nationales à vocation régionale* (Paris : Direction de la coopération de sécurité et de défense, 2009).

Ce rapide survol des ajustements apportés à l'approche militaire française à l'égard de l'Afrique peut légitimement être interprété comme témoignant de l'existence d'une nouvelle feuille de route africaine élaborée au lendemain de la tragédie rwandaise et des controverses qui l'ont suivie. En effet, il y a d'abord eu la rhétorique politique et une volonté d'étendre le domaine de la coopération au-delà de la sphère traditionnelle de l'Afrique francophone. Il y a ensuite eu un processus de modernisation de l'appareil administratif et institutionnel de la coopération. Il y a enfin et surtout eu le projet ambitieux et novateur d'un nouveau type d'engagement militaire français, visant à une plus grande implication des nations africaines dans la gestion des problèmes de défense et de sécurité sur leur continent. La tentation ainsi exprimée de renoncement à la coopération de substitution qui était caractéristique de l'interventionnisme classique de la France en Afrique se déclinait ainsi en refus d'engagement unilatéral dans les conflits africains et en l'africanisation de leur solution. Avec la nouvelle doctrine, il ne semblait apparemment plus envisageable, comme l'a rappelé Hewan Serequeberhan, « que la France intervienne unilatéralement en Afrique, comme du temps de la □Françafrique»⁴⁵³. Elle se devait dorénavant « d'inscrire son implication dans un cadre multilatéral »⁴⁵⁴.

⁴⁵³ Hewane Serequeberhan, « La politique de la France à l'égard des conflits en Afrique. Depuis 2002, une politique à tâtons », *Annuaire Français des Relations Internationales* 7 (2006), 427.

⁴⁵⁴ *Id.*

Depuis 1997, les autorités françaises ont à quelques reprises essayé de mettre en application cette exigence multilatérale qui s'est souvent traduite sur le terrain par l'appui aux médiations africaines. Les cas les plus représentatifs de cette tendance ont été les opérations menées en République centrafricaine (1997), celle conduite en Ituri à l'Est de la République Démocratique Congo (2003) et *l'opération Licorne* en cours depuis 2002 en Côte-d'Ivoire. Si en République centrafricaine et au Congo la nouvelle doctrine s'est avérée opérante et a permis, dans le cas centrafricain le déploiement d'une force multinationale africaine capable de stabiliser la situation intérieure du pays et d'ouvrir la voie à une solution politique de la crise⁴⁵⁵, dans le cas congolais à engager la France via *l'opération Artémis* dans la voie d'une européanisation de son intervention militaire en Afrique⁴⁵⁶, en Côte-d'Ivoire par contre, elle a montré une France employée à revenir à des pratiques d'intervention directe auxquelles les administrations Chirac et Jospin s'étaient pourtant publiquement engagées à renoncer⁴⁵⁷.

Au total, la critique externe de la coopération militaire française née de la crise rwandaise et largement amplifiée par les collectifs citoyens alliés de *Survie* a provoqué l'émergence d'un phénomène nouveau consistant pour les acteurs publics de la coopération franco-africaine à pratiquer désormais une sorte d'autocritique de moins en moins déguisée. Les changements de

⁴⁵⁵ Voir Hugo Sada, « La MISAB : une mission efficace en République centrafricaine », *Défense nationale* (1998), 186.

⁴⁵⁶ Voir Alexis Vahlas, « Le prototype Artémis d'agencement multinational et la diversification de l'action militaire européenne », *Annuaire Français de Relations Internationales* 6 (2005), 262-275.

⁴⁵⁷ Sur la Côte-d'Ivoire, voir Antoine Glaser et Stephen Smith, *Comment la France a perdu l'Afrique* (Paris : Hachette, 2005), 11-24; Hewane Serequerberhan, « La politique de la France à l'égard des conflits en Afrique. Depuis 2002, une politique à tâtons », 424-441.

majorité qui s'ensuivront vont permettre d'altérer certains aspects de la politique militaire africaine de la France, notamment ceux relatifs au mode et au niveau d'utilisation des instruments d'action de ce programme politique. Ils ne réussiront cependant pas à éliminer les composantes centrales de cette politique, la présence et l'interventionnisme qui lui sont restés immanents. Entre 1997 et 2002, la France a en effet mené pas moins de 34 opérations militaires en Afrique dont huit seulement sous le mandat ou l'égide des Nations unies. Ce qui, selon l'observation de Bruno Charbonneau, suggère une continuité de sa politique de présence et d'intervention en Afrique⁴⁵⁸. La dynamique observée depuis 1997, on peut en convenir, reflète cependant une modification progressive des systèmes de croyances gouvernementales, essentiellement ceux aux niveaux les plus bas, c'est-à-dire les moins normatifs et les moins conflictuels. Elle confirme également l'autre argument de l'ACF, lequel rappelle que la grande majorité des changements se produit d'abord dans les aspects secondaires, ceux pour lesquels les croyances sont supposées être facilement ajustables à la lumière de nouvelles données ou d'expériences stratégiques changeantes.

Dans le cas de la politique militaire africaine de la France, la démarche de *Survie* et de l'ensemble de la société civile ne s'est cependant pas limitée à la seule interpellation non violente des dirigeants politiques. La défaillance face à la sanction du génocide va donner à cette association et à

⁴⁵⁸ Bruno Charbonneau, *France and the New Imperialism : Security Policy in Sub-Saharan Africa* (Burlington : Ashgate Publishing Company, 2008), 77.

ses partenaires matière à renforcer leur attitude dénonciatrice qui passera désormais par une exigence de justice.

Chapitre VI : L'activisme judiciaire de *Survie* et la mobilisation de l'élite militaire et des milieux proches de l'armée

Dès les premiers instants après le génocide rwandais, *Survie* a maintenu une relation très intime entre une attitude dénonciatrice et l'idée d'entreprendre des actions en justice contre les responsables politiques et militaires français. Au départ, son approche a consisté à révéler comment le gouvernement rwandais a bénéficié avant, pendant et après le génocide, du soutien diplomatique et militaire de la France. En même temps qu'elle s'appliquait ainsi à faire passer dans l'opinion publique l'idée d'une complicité active de la France dans la tragédie de 1994, elle chercha également à contribuer à la sanction pénale des actes posés. Un engagement auquel ses entrepreneurs ont obéi de manière soutenue, notamment après 2004, et qui aura pour effet d'entraîner une riposte de l'élite militaire ainsi que des milieux proches de l'armée française.

6.1. Engagements et mobilisations en faveur de la sanction du génocide rwandais et de ses commanditaires

Le travail de *Survie* a en ce sens consisté dans un premier temps à soutenir les initiatives nationales et internationales de revendication de la justice et, ensuite, à effectuer par elle-même un travail d'enquête pré-judiciaire visant à recueillir des « preuves » et à établir des chefs d'accusation contre des éléments de *l'Opération Turquoise*. Cette opération a conduit plus tard l'association à déposer des plaintes avec constitution de partie civile auprès des juridictions nationales françaises. Avant d'arriver à cette étape, *Survie* s'était également jointe à d'autres forces afin de contraindre les

autorités françaises à revenir sur les tragiques événements survenus au Rwanda et à s'interroger sur le rôle que la France y avait ponctuellement joué.

6.1.1. Le soutien aux initiatives nationales et internationales

En matière judiciaire, le premier soutien de *Survie* est allé à la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) qui, en juin 1994, a créé le Groupement d'Appui Juridique contre l'impunité au Rwanda (GAJ). Celui-ci se voulait une équipe internationale de projets, de propositions et d'action juridique et judiciaire destinée à lutter contre le phénomène de l'impunité au Rwanda. La nouvelle institution s'était donnée pour mandat de veiller à l'identification des auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme au Rwanda, à leur localisation et au dépôt à l'encontre de ces derniers de plaintes pour génocide et crimes contre l'humanité. Ainsi dès le mois de Juillet 1994, une première plainte avec constitution de partie civile sera instruite auprès des tribunaux français. Déposée par Maîtres William Bourdon, Daniel Jacoby et Éric Gillet, elle était faite au nom « de personnes de nationalité rwandaise, se trouvant sur le territoire français au moment où leur famille a péri dans le cadre des massacres opérés par les milices hutus [ou] récemment arrivés sur le territoire français [...] et qui, en général, ont été témoins directs de l'assassinat de leur famille »⁴⁵⁹.

En guise de contribution et d'appui à l'initiative de la FIDH, *Survie* va publier dans l'édition de septembre 1994 de son mensuel *Billet d'Afrique* un

⁴⁵⁹ *Survie*, « Plainte avec constitution de partie civile pour génocide et crimes contre l'humanité », *Billet d'Afrique* 12 (1994), 5.

encadré appelant toute personne ayant des informations concernant la localisation des auteurs présumés de violations graves des droits de l'Homme au Rwanda à les transmettre à la FIDH⁴⁶⁰.

Le besoin de justice a par la suite amené *Survie* à apporter son soutien à Amnesty international. Le 1^{er} septembre 1994, l'organisme international de défense des droits de l'homme a passé un « appel à tous les gouvernements afin qu'ils s'engagent publiquement à garantir que les auteurs de graves violations de droits de l'homme au Rwanda et au Burundi soient jugés »⁴⁶¹. L'appel était principalement dirigé contre les personnalités politiques rwandaises soupçonnées de crimes contre l'humanité. Seules ces dernières étaient visées par la démarche d'Amnesty International qui, dans la foulée, s'insurgeait également contre le fait qu'aucun État membre de l'ONU n'ait jusqu'à cette date déclaré publiquement qu'il allait traduire en justice les responsables de ces violations⁴⁶².

Quelques jours avant la déclaration d'Amnesty International, un autre appel, cette fois national, a été lancé pour que ce soit la France qui désormais compare devant le Tribunal pénal international institué par l'ONU. La déclaration a recueilli l'appui de nombreuses personnalités du monde politique et des milieux académiques. Parmi la centaine de signataires, on retrouvait notamment Pierre Bourdieu, Jean Ziegler et René Dumont.

⁴⁶⁰ Voir *Survie*, *Billets d'Afrique* 14 (1994), 4.

⁴⁶¹ Voir « Amnesty International lance un appel à la justice de tous les pays à propos du Rwanda », *Le Monde* (Paris), 5 septembre 1994, 22.

⁴⁶² *Id.*

Le texte rappelait tout d'abord, en le soulignant, que la France a gravement été impliquée dans la tragédie rwandaise en étant le principal soutien au régime génocidaire du président Habyarimana : elle

a soutenu ce régime dans sa lutte meurtrière pour conserver le pouvoir, a tenté de le sauver en occupant une partie du Rwanda grâce à « l'opération Turquoise » et ses commandos de choc, a assuré dans ladite « zone humanitaire sûre » le refuge à un grand nombre d'assassins et aux cadres de ce régime, a accueilli en France des dignitaires de ce régime, a conservé des liens avec des dirigeants de ce régime qui réorganisent leurs bandes armées au Zaïre [...], a réhabilité Mobutu en s'appuyant sur son régime pour mener son opération, affaiblissant gravement par la même occasion son opposition démocratique [...], a trompé l'opinion publique sur son propre rôle, notamment par la voix de messieurs Juppé, Balladur et Mitterrand, en présentant comme un modèle de dévouement humanitaire une opération de nature néocoloniale [...], a aggravé à chaque étape une tragédie dont elle contrôlait les paramètres dès le début, au lieu d'en inverser le cours, illustration aberrante et ultime de la « politique africaine »⁴⁶³.

Le document implorait ensuite de saisir « l'occasion de cet immense désastre pour demander solennellement la comparution du gouvernement français devant le tribunal international que l'ONU a institué pour déterminer les responsabilités dans le drame rwandais »⁴⁶⁴. Il exigeait ensuite,

l'abandon de la « politique africaine » de la France, lourde d'autres Rwanda, et notamment : le dessaisissement de la France de toute responsabilité dans la solution de cette tragédie; le retrait immédiat des troupes françaises de cette région et du reste de l'Afrique; la fin de toute relation de la France avec les potentats de ce continent; la mise sous séquestre de

⁴⁶³ Voir « Appel Rwanda – Pour que la France comparaisse devant le Tribunal international institué par l'ONU », En ligne : <http://www.voltairenet.org/article6842.html> (Page consultée le 22 avril 2010).

⁴⁶⁴ *Id.*

leurs fortunes déposées dans les banques occidentales⁴⁶⁵.

L'appel fut envoyé, accompagné de la liste des signataires, à une quarantaine de médias français et étrangers pour qu'ils informent leurs lecteurs. L'opération s'est déroulée à l'approche et en prélude au sommet franco-africain de Biarritz. Elle fut aussi pour *Survie* l'occasion d'exiger des autorités françaises qu'elles définissent quelle attitude fut celle de la France par rapport aux événements de 1994 et, aussi, « comment le pays des droits de l'homme compte-t-il contribuer à la sanction du génocide »⁴⁶⁶. Là précisément, pour les membres de *Survie* et leurs alliés, une enquête s'imposait. Pour ces derniers,

les soupçons de fautes lourdes (aide à l'organisation et instruction des milices, formation de commandos pratiquant la torture et des exécutions massives, sabotage des partis d'opposition...) demeurent dès lors suffisamment vraisemblables pour qu'une enquête approfondie soit nécessaire, permettant d'établir les responsabilités ou de lever les soupçons⁴⁶⁷.

L'enquête voulue par la société civile française va finalement mener à la création d'une Mission d'information parlementaire chargée de faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda.

⁴⁶⁵ *Id.*

⁴⁶⁶ *Survie*, France-Rwanda: l'avis de l'Observatoire permanent de la coopération française, *Le Point* 55 (1994), 2.

⁴⁶⁷ *Id.*

6.1.2. Campagne pour une Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda

Elle a rondement été menée par les éléments de la société civile appuyés par les intellectuels et les partis politiques. Elle va cependant aboutir à la mise sur pied d'une Mission d'information, le président de la Commission de la défense à l'Assemblée nationale ayant fait valoir qu'il n'était pas possible de mettre en place une Commission d'enquête dans la mesure où les faits concernés par l'enquête donnaient déjà lieu à des poursuites judiciaires, en particulier devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda⁴⁶⁸.

6.1.2.1. Mobilisation et mise sur pied d'une Mission d'information parlementaire

Du 12 au 15 janvier 1998, pour l'exact centenaire du *J'accuse* d'Émile Zola, Patrick de Saint-Exupéry publie en effet une série de quatre articles, dans le *Figaro*, portant sur les responsabilités directes de la France dans le génocide rwandais⁴⁶⁹. À Paris, une soixantaine de responsables d'associations humanitaires saisissent l'occasion pour lancer un appel à la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur le rôle, entre 1990 et 1994, de la France au Rwanda. William Bourdon, secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'Homme, Philippe Biberson, président de

⁴⁶⁸ Voir « Rwanda. Création d'une 'mission d'information' », *Le Figaro* (Paris), 4 mars 1998, 4.

⁴⁶⁹ Voir Patrick de Saint-Exupéry et Charles Lambroschini, « France-Rwanda : un génocide sans importance », *Le Figaro* (Paris), 12 janvier 1998, 4; Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : le syndrome de Fachoda », *Le Figaro* (Paris), 13 janvier 1998, 4; Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : des silences d'État », *Le Figaro* (Paris), 14 janvier 1998, 4; Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie », *Le Figaro* (Paris), 15 janvier 1998, 5.

Médecins Sans Frontières, Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, José Bidegain, président d'Action contre la faim, Marc Pilon président de l'OPCF, Marie-Line Ramackers d'*Agir Ici* figurent parmi les premiers signataires de cet appel. Jean-François Bayart, Alfred Grosser, Alain Joxe, Élikia M'bokolo et plusieurs autres universitaires se sont également joints à l'initiative⁴⁷⁰.

Du côté politique, les députés communistes ont également annoncé qu'ils allaient demander « à brève échéance » la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda. En février 1995, ces derniers avaient déjà formulé une telle demande mais sans succès. Cette fois, ils entendaient s'appuyer sur l'initiative des intellectuels et, plus particulièrement, sur le travail des élus Belges qui, selon le député communiste Jean-Claude Lefort « avaient accompli un travail exemplaire » en créant leur propre Commission d'enquête, pour exiger la mise en place d'un comité parlementaire chargé d'enquêter sur la part des responsabilités françaises dans le génocide perpétré au Rwanda à partir du mois d'Avril 1994⁴⁷¹. Chez les Verts, le député Noël Mamère s'est lui aussi prononcé en faveur d'une telle initiative en affirmant :

⁴⁷⁰ Voir Jean Dominique Merchet, « Rwanda : appel pour une enquête en France. Humanitaire et universitaires la réclament pour clarifier les responsabilités françaises », *Libération* (Paris), 28 février 1998, 7. Voir aussi « Pour une commission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France entre 1990 et 1994. Au Rwanda, quelle France? », *Libération* (Paris), 3 mars 1998, 6.

⁴⁷¹ Voir Jean Dominique Merchet, « Rwanda : appel pour une enquête en France. Humanitaire et universitaires la réclament pour clarifier les responsabilités françaises », 7.

« bien sûr il faut une commission d'enquête sur le rôle de la France et des militaires français sur le génocide »⁴⁷².

Malgré les hésitations et quelques réticences des partis de droite à l'Assemblée nationale⁴⁷³, le président de la Commission de la Défense, Paul Quilès annonce la mise en place le 3 mars 1998 d'une *Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*. L'initiative est par la suite approuvée par le gouvernement Jospin⁴⁷⁴. Elle a pour objectif de « faire la lumière sur le rôle qu'ont pu jouer les différentes forces militaires étrangères dans la crise rwandaise entre 1990 et 1994 et de lever toute ambiguïté à ce propos »⁴⁷⁵.

La Mission a notamment souhaité établir « quel a été le rôle de la France dans les événements rwandais »⁴⁷⁶, mais aussi de « comprendre l'enchaînement des événements, replacer dans leur contexte les faits les plus graves, définir le rôle des uns et des autres, essayer d'identifier les responsables et proposer des remèdes »⁴⁷⁷. Pour atteindre cet objectif, elle s'est donnée des moyens presque illimités. Elle a ainsi souhaité entendre :

les ministres successifs des Affaires étrangères, de la défense et de la coopération et leurs conseillers techniques, les ambassadeurs en poste au Rwanda, dans la région et à l'ONU, les chefs de missions de

⁴⁷² Cité par Pascal Virot, « La France réticente pour une enquête parlementaire. Les députés hésitent à examiner les responsabilités de Paris dans le génocide rwandais », *Libération* (Paris), 27 février 1998, 10.

⁴⁷³ *Id.*

⁴⁷⁴ Voir « Le Quai d'Orsay appuie la mission parlementaire sur le Rwanda », *La Croix* (Paris), 6 mars 1998, 2.

⁴⁷⁵ Propos de Président Paul Quilès. Voir « Rwanda : création d'une mission d'information », *Le Figaro* (Paris), 4 mars 1998, 4.

⁴⁷⁶ Patrick de Saint-Exupéry, « Paul Quilès : “nous voulons comprendre” ». *Le Figaro* (Paris), 12 mars 1998, 5.

⁴⁷⁷ *Id.*

coopérations civile et militaire, les conseillers techniques concernés de l'Élysée, les chefs d'état-major du président de la République, les commandants des différentes opérations, certains responsables des services d'analyse et de renseignement, les ONG présentes au Rwanda et dans la région – dont les églises – les responsables des Nations unies, les autorités rwandaises actuelles, les experts et journalistes spécialistes des questions rwandaises⁴⁷⁸.

Paul Quilès et son équipe ont également déclaré vouloir « entendre Jean-Christophe Mitterrand ou d'autres »⁴⁷⁹. Ils ont précisé que les auditions et séances de la mission seront publiques, sauf exception, à la demande des personnes auditionnées. Ce qui, de l'avis du président de la Commission, n'interdisait cependant pas de faire état des informations qui auront été communiquées durant les interrogatoires. Ce dernier a également voulu rassurer au sujet de la transparence de la Commission en annonçant qu'il demanderait la levée du secret-défense si les autorités gouvernementales venaient à le lui opposer⁴⁸⁰.

6.1.2.2. Résultats, conclusions et réactions à la suite du rapport de la Mission d'information parlementaire

Au terme de neuf mois d'auditions et d'analyses, la Mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda a rendu son rapport le 15 décembre 1998. Elle a tenu 41 séances d'audition - dont 20 à huis clos - au cours desquelles elle a entendu 88 personnes dont 34 militaires, 21 diplomates et fonctionnaires de la coopération, 20 responsables politiques

⁴⁷⁸ *Id.*

⁴⁷⁹ *Id.*

⁴⁸⁰ Jean-Dominique Merchet, « Mise en place de la mission d'information sur le Rwanda », *Libération* (Paris), 12 mars 1998, 9.

et 13 experts et témoins divers. Les rapporteurs Pierre Brana et Bernard Cazeneuve ont également effectué de nombreux voyages à l'étranger, notamment au siège des Nations-unies à New-York, à Washington, en Ouganda, au Burundi, au siège du Tribunal pénal international et au Rwanda⁴⁸¹.

En quatre cent treize pages de synthèse, le rapport Quilès renvoie tout particulièrement à leurs crimes, les dirigeants rwandais au pouvoir au moment du génocide. « Ce sont bien des Rwandais qui, pendant plusieurs semaines, ont tué d'autres Rwandais, dans les conditions d'atrocité que l'on sait »⁴⁸². Le rapport pointe ensuite du doigt la passivité et l'inertie de la Communauté internationale. Il rappelle qu'à la suite des accords d'Arusha en 1993, la France a passé le relais aux Nations Unies lesquelles ont été incapables de prévenir, d'empêcher et d'enrayer la montée des violences puis de mettre fin aux massacres. Leur défaillance à cet égard fut particulièrement évidente⁴⁸³.

S'il fut particulièrement critique et même sévère à l'égard du rôle joué par la France dans ce pays depuis le début des années quatre-vingt-dix, le document exonère cependant celle-ci de toute implication et de toute responsabilité dans le déchaînement de violence qui a fait près d'un million de morts au Rwanda. Le récit méticuleux des événements reconstitués par les députés français souligne amèrement l'échec de la France au Rwanda. Il

⁴⁸¹ Voir Frédéric Fritscher et Rémy Ourdan, « Erreurs et incohérences de la politique française au Rwanda. Neuf mois d'études et d'auditions », *Le Monde* (Paris), 17 décembre 1998, 2.

⁴⁸² Voir « Génocide rwandais : la France se blanchit », *Le Devoir* (Montréal), 16 décembre 1998, A6.

⁴⁸³ France. Assemblée nationale, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 368 et 373.

rappelle la nocivité de sa politique à l'égard de Kigali, son aveuglement face aux signaux annonciateurs du carnage et sa coopération militaire par trop engagée auprès d'un régime qui pratiquait des atteintes répétées aux droits de l'homme. Le rapport précise également que « tout le monde s'accorde à dire que les risques d'un déchaînement de la violence se trouvaient réunis. La France, comme les autres, les a parfaitement perçus. Elle n'a pas su tirer de cette appréciation les enseignements adaptés »⁴⁸⁴. Il tempère toutefois en ajoutant que « face à la monstruosité des événements, il est certain qu'aucun esprit doué de raison, même des plus pessimistes et des plus connaisseurs de l'Afrique, ne pouvait envisager ce qui dépasse l'entendement »⁴⁸⁵. Au final soutiennent les députés, « la France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide et l'ont déclenché dans les jours qui ont suivi l'attentat »⁴⁸⁶.

Dans la presse, l'unanimité était par contre que si la Mission parlementaire a effectué un travail approfondi et éclairé bien des aspects sur le rôle joué par la France au Rwanda entre 1990 et 1994, elle n'a cependant su lever tous les doutes, mais en revanche laissé bien des questions ouvertes⁴⁸⁷. Déjà le 10 juillet 1998, au lendemain de la clôture des auditions de témoins par cette Mission, le journaliste Rémy Ourdan du quotidien *Le Monde* dressait un bilan quelque peu amer de l'opération :

⁴⁸⁴ *Ibid.*, 363.

⁴⁸⁵ *Id.*

⁴⁸⁶ *Ibid.*, 368.

⁴⁸⁷ Voir Laurent D'Ersu, « La mission sur le Rwanda n'avait pas levé tous les doutes », *La Croix* (Paris), 27 décembre 2005, 4; Jacques Amalric, « Ellipses », *Libération* (Paris), 16 décembre 1998, 2; Frédéric Pons, « France-Rwanda: on connaît les responsables », *Valeurs Actuelles* (Paris), 19 décembre 1998, 4.

Les auditions furent décevantes, voire pathétiques [...] Des députés supposés chercher la vérité ont critiqué ouvertement des universitaires qui, fort d'années de recherches, exposaient des vues non conformes à la ligne officielle française. D'anciens ministres sont venus témoigner ensemble, ce qui réduit considérablement les chances d'entendre d'éventuelles contradictions. Des officiers et des diplomates ont été remerciés après trente minutes sans avoir été précisément déstabilisés par des questions gênantes. Il n'y eut d'ailleurs guère de questions musclées durant quatre mois, sauf pour les insolents des universités et des ONG qui critiquaient la France; il y eut en revanche beaucoup de sourires de connivence. Il y eut des témoins ayant d'étonnants trous de mémoires. Il y eut Édouard Balladur réclamant plutôt une commission d'enquête sur la presse coupable de salir la France et de participer à un complot de l'étranger, et Michel Rocard partant précipitamment à une remise de décorations pendant son audition. Il y eut une atmosphère générale, une désinvolture, des déclarations, des silences, des incidents peu propices à l'examen objectif des faits et à la découverte des secrets [...]. Il est difficile d'arriver à des conclusions sérieuses sans plonger dans cet univers secret. Or les députés s'y sont refusé. Le monde de la «*Françafrique*» n'a pas été sondé⁴⁸⁸.

6.1.3. Dix ans après : la résurrection de la mémoire du génocide

Malgré l'importante couverture médiatique et les critiques assez nombreuses exprimées contre l'exonération de la France des accusations de soutien aux forces génocidaires, l'intérêt de la presse pour le Rwanda s'évanouit cependant, et ce pour longtemps. Les préoccupations quotidiennes semblaient ouvertement l'emporter sur les considérations internationales et, du coup, la mise en cause de la politique militaire africaine de la France et plus particulièrement celle au sujet de son implication dans les événements du

⁴⁸⁸ Rémy Ourdan, « Le Parlement peine à éclaircir le rôle de la France au Rwanda », *Le Monde* (Paris), 10 juillet 1998, 2.

Rwanda n'émouvait guère plus que dans les cercles militants habituels⁴⁸⁹. Il a fallu attendre 2004 et la commémoration du dixième anniversaire du génocide rwandais pour que soient relancées les accusations sur rôle de la France au Rwanda.

6.1.3.1. Retour sur le passé et création d'une Commission d'Enquête Citoyenne

Pour leur dixième anniversaire, l'association *Survie* a choisi de se remémorer plutôt que de commémorer les tragiques événements survenus en 1994 au Rwanda. Entre émotion et recueillement, l'événement fut au Rwanda le lieu du souvenir, le moment de partager la douleur des survivants et de rendre hommage aux victimes qu'on n'a pas pu ou su sauver. Il fut également l'occasion d'une thérapie collective organisée autour de plusieurs cérémonies publiques destinées à atténuer la rancœur des uns et la peur permanente des autres⁴⁹⁰. *Survie* pour qui le temps était encore à la recherche des responsabilités et à la justice a pour sa part fait le choix de revenir sur le passé et de se donner les moyens d'une Commission d'Enquête Citoyenne (CEC) à partir de laquelle elle a voulu poser, du Rwanda et de l'attitude des autorités politiques et militaires françaises, un diagnostic politique et moral aux visées spécifiquement judiciaires.

Le modèle de la Commission d'Enquête Citoyenne est en effet né à la fois du constat d'échec exprimé par les entrepreneurs de *Survie* au sujet de la

⁴⁸⁹ Claudine Vidal, « Du soupçon civique à l'enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 », 73.

⁴⁹⁰ Voir Francesco Fontemaggi, « Rwanda le massacre en face », *Libération* (Paris), 14 avril 2004, 29-30.

Mission d'information parlementaire et de la volonté de ces derniers de reprendre le dossier des complicités françaises là où les députés l'avaient laissé.

l'une des raisons d'être de cette Commission d'Enquête Citoyenne, c'est qu'une Mission d'information parlementaire (MIPR) s'est tenue en 1998 pour examiner le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, mais que cette Mission s'est comme arrêtée, sous divers arguments, chaque fois qu'elle touchait à des points qui pouvaient déboucher sur l'idée d'une complicité active de la France, a indiqué François-Xavier Verschave⁴⁹¹.

Il était clair, comme nous l'a signifié Emmanuel Cattier, « qu'il fallait aller au-delà et enquêter un peu plus »⁴⁹². L'ambition selon ce dernier était de réagir aux défaillances des institutions démocratiques et de faire la lumière sur tous les points non éclaircis par les parlementaires.

Quatre associations ont porté ce projet : l'Association internationale de recherches sur les crimes contre l'humanité et les génocides (Aircrige) créée en 1997; la Cimade, importante association de solidarité œcuménique créée en 1939 et impliquée dans l'accueil des immigrants, des réfugiés et les demandeurs d'asile; l'Observatoire des transferts d'armements (Obsarm), issu en 1994 du Centre de documentation et de recherche sur la paix; et *Survie*, cheville ouvrière du projet, dont trois des membres (Emmanuel Cattier, Sharon Courtoux et François-Xavier Verschave) se sont constitués Commissaires. S'y sont également joints à titre d'experts ou de témoins, des

⁴⁹¹ Voir Laure Coret et François-Xavier Verschave (dirs), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda* (Paris : Karthala, 2005), 19.

⁴⁹² Emmanuel Cattier est président de *Survie* Bas-Rhin et membre de la Commission d'Enquête Citoyenne. Entretien réalisé à Paris le samedi 20 juin 2009.

juristes, des universitaires, des médecins, des journalistes, des cinéastes, des critiques littéraires, des philosophes, des psychanalystes et des citoyens indépendants. La Commission a également souhaité la participation de personnes de nature institutionnelle, toutes actrices plus ou moins majeures de la relation franco-rwandaise à l'époque du génocide. En dehors de Pierre Brana - l'un des rapporteurs de la Mission d'information parlementaire - et Jean-Christophe Ruffin - fonctionnaire au ministère de la Défense - qui ont bien voulu témoigner devant la Commission, celle-ci n'a généralement reçu que des non-réponses ou des refus des officiels français⁴⁹³.

La Commission d'Enquête Citoyenne (de son intitulé précis, *la Commission d'Enquête Citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994*) s'est tenue à Paris du 22 au 26 mars 2004. Elle s'est réunie dans une salle associative où pendant cinq jours elle a examiné un ensemble de rapports écrits et de documents audio portés à sa connaissance. La commission a particulièrement eu recours aux annexes du rapport de la Mission d'information parlementaire, plus de 1600 documents et témoignages qui, comme l'a souligné Laure Coret, se sont révélées d'une richesse inattendue⁴⁹⁴. Les commissaires ont également pu entendre et voir des témoignages filmés au Rwanda, réalisés pour la Commission par le cinéaste Georges Kapler de l'association Appui Rwanda.

⁴⁹³ Laure Coret et François-Xavier Verschave (dirs), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*, 11. Cet ouvrage tient également lieu de rapport de la CEC.

⁴⁹⁴ Laure Coret, *Rwanda 1994-2004 : des faits, des mots, des œuvres* (Paris : L'Harmattan 2005), 14.

Après cinq jours de travaux répartis sur six thèmes (présomptions de complicités militaires; présomptions de complicités financières; présomptions de complicités diplomatiques; rôle des médias et présomptions de complicité idéologiques; opération Turquoise; hiérarchie des responsabilités), la Commission a fait état de ses conclusions qui, comme l'a souligné Claudine Vidal, semblaient connues d'avance tant elles avaient été énoncées et maintes fois répétées par la suite :

le récit initial de la machination qui constituait depuis 1994 la trame des accusations [a] été purement et simplement reproduit dans les conclusions des travaux de la Commission : même personnes incriminées, mêmes séquences de révélations et, à quelques exceptions près, recours aux mêmes sources et aux mêmes documents. À vrai dire, le rapport de la CEC n'apportait rien de neuf quant au fond; il rassemblait seulement et suturait des séquences jusqu'alors éparées, traitées par des auteurs divers et insérées dans des types de documents différents⁴⁹⁵.

Sur le plan militaire, le rapport de la Commission constatait à nouveau que les troupes spéciales françaises ont formé de 1991 à 1993 et ce dans plusieurs camps d'entraînement, des milliers d'hommes qui pour la plupart, allaient devenir les encadreurs du génocide. Il faisait également état de livraisons d'armes par la France aux Forces Armées Rwandaises en violation de l'embargo sur les armes voté le 17 mai 1994 par les Nations unies. Dans un témoignage filmé réalisé au Rwanda, deux rescapés du génocide accusaient les militaires français d'avoir participé à livrer des Tutsi aux miliciens Hutu :

⁴⁹⁵ Claudine Vidal, « Du soupçon civique à l'enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 », 77.

quand les français sont arrivés, ils nous appelaient par microphone en nous demandant de nous montrer et de sortir de nos cachettes – on se cachait dans les trous des mines qui sont à Bisesero. Ils nous disaient qu’il fallait qu’on se montre parce qu’ils venaient nous sauver, qu’ils avaient l’intention de nous transporter à l’abri, dans les zones occupées par le Front patriotique, là où il n’y avait aucun risque d’être tué [...]. Et une fois que les gens sortaient de leurs cachettes, on les tuait tous⁴⁹⁶.

Sur les plans diplomatiques, financiers, et à propos des autres thèmes abordés au cours des travaux, les commissaires sont arrivés aux mêmes conclusions suggérant que l’État français et certains de ses représentants officiels ou officieux ont été complices du génocide de 1994 :

les membres de la CEC, même ceux qui connaissaient très bien le sujet, ont été saisis d’effroi et de dégoût devant ce qui ressort d’un tel faisceau de preuves et d’informations : leur pays est inextricablement mêlé à un génocide. Réfléchissant, décidant et agissant comme si ce génocide n’était qu’un phénomène collatéral d’une guerre civile, les responsables civils et militaires de la France ont favorisé de fait son accomplissement. Notre pays ne veut toujours pas le savoir, ni assumer ses responsabilités, ni demander des comptes à ses plus hauts dirigeants⁴⁹⁷.

La Commission d’Enquête Citoyenne a achevé ses travaux par un colloque le 27 mars 2004 à l’Assemblée nationale, opération au cours de laquelle les « conclusions provisoires » des cinq journées publiques de débat ont solennellement été présentées⁴⁹⁸. L’événement a connu un écho médiatique jusqu’alors inhabituel. Le jour après l’ouverture des travaux de la Commission, *Le Figaro* titrait en effet : « la polémique est relancée sur le

⁴⁹⁶ Laure Coret et François-Xavier Verschave (dirs), *L’horreur qui nous prend au visage. L’État français et le génocide au Rwanda*, 90-91.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, 4^e de couverture.

⁴⁹⁸ Le colloque était parrainé et présidé par le député Vert Noël Mamère.

massacre des Tutsi en 1994 »⁴⁹⁹. Plus sentencieux, le quotidien *L'Humanité* a d'abord parlé « des doctrines militaires françaises sur la sellette »⁵⁰⁰ avant de conclure à « l'épouvantable responsabilité de la diplomatie française ». Le titre de l'article était à lui seul assez évocateur : « Rwanda. Une commission d'enquête citoyenne révèle les éléments établissant la complicité de Paris avec le gouvernement génocidaire »⁵⁰¹. Dans un ton aussi tranchant, Colette Braeckman du quotidien bruxellois *Le Soir* convenait elle aussi, à la lumière du rapport de la CEC, que « Turquoise était complice des tueurs hutus »⁵⁰².

6.1.3.2. L'offensive judiciaire de la CEC et accusations contre l'armée française

La Commission ne s'est pas seulement donné les moyens d'une enquête. Elle ne s'est pas limitée à délivrer des conclusions passagères, à dépouiller des documents et à réunir des faits en vue d'une simple information. Suite aux témoignages enregistrés au Rwanda et après la publication du rapport de la Commission d'Enquête Citoyenne, l'organisme *ad hoc* a immédiatement porté son action en justice, en déposant des plaintes contre l'armée française, puis en se constituant partie civile dans des plaintes déposées par d'autres Rwandais.

⁴⁹⁹ Thierry Oberle, « La polémique relancée sur le massacre des Tutsis en 1994 », *Le Figaro* (Paris), 23 mars 2004, 3.

⁵⁰⁰ Emmanuel Chicon, « Des doctrines militaires françaises sur la sellette », *L'Humanité* (Paris), 27 mars 2004, 17.

⁵⁰¹ Benjamin Bibas, « Rwanda. Une commission d'enquête citoyenne révèle les éléments établissant la complicité de Paris avec le gouvernement génocidaire », *L'Humanité* (Paris), 1^{er} avril 2004, 11.

⁵⁰² Colette Braeckman, « Turquoise était complice des tueurs hutus », *Le Soir* (Bruxelles), 27 mars 2004 : 3.

Aussitôt après les travaux de la Commission et s'appuyant sur la gravité des aveux et témoignages recueillis au Rwanda, *Survie* et ses partenaires de la CEC ont en effet dépêché, et ce à deux reprises – avril et mai 2004 - la médecin humanitaire Annie Faure⁵⁰³ afin de recueillir à Kigali des plaintes contre les militaires de *l'opération Turquoise*. En juin 2004, cette dernière va communiquer à la justice française trois plaintes pour viol et torture déposées par trois Rwandaises contre les soldats de *l'opération Turquoise*. Les plaintes sont déposées au Tribunal aux Armées à Paris (TAP), instance militaire créée en 1999 et destinée à juger en temps de paix les infractions commises à l'étranger par les éléments de l'armée française.

Le 3 février 2005, six autres personnes - cinq hommes et une femme - vivant au Rwanda et qui s'estiment victimes d'actes accomplis en 1994 annoncent publiquement le dépôt d'autres plaintes auprès du Tribunal aux Armées de Paris. Les plaintes sont dirigées contre X et portent cette fois sur la « complicité de génocide et/ou complicité de crime contre l'humanité ». Les faits dénoncés concernent des plaignants qui se trouvaient dans la Zone Humanitaire Sûre (ZHS) instaurée dans l'ouest du Rwanda par les Français afin de protéger les Tutsis. Dans une des plaintes, un des plaignants affirme en effet que « les militaires français laissaient les miliciens Interahamwe (hutus) pénétrer dans le camp et désigner les réfugiés tutsis à emmener [...] Placés dans des sacs, des opposants étaient jetés dans le vide après avoir été

⁵⁰³ Membre de la Commission d'Enquête Citoyenne, Annie Faure que nous avons rencontrée à Paris le 20 juin 2009 était médecin au Rwanda pendant le génocide pour le compte de Médecins du Monde.

emmenés dans des hélicoptères »⁵⁰⁴. Des faits similaires se seraient également produits dans d'autres localités durant l'intervention française. Pendant la cérémonie de présentation des chefs d'accusation, les avocats des parties civiles – Maitres Antoine Comte et William Bourdon – ont à cet effet indiqué que les « suspects n'étaient pas désignés nommément [et que] c'est au juge qu'il reviendra de déterminer le spectre des responsabilités qui peut être très large »⁵⁰⁵.

Le 16 février 2005, la juge Brigitte Raynaud est saisie du dossier. Trois semaines plus tard, le 7 juillet 2005, le parquet militaire fait également connaître son avis. Il trouve les témoignages peu fiables et les accusations insuffisantes. Conformément aux dispositions du code de procédure pénale, il exige qu'avant toute ouverture de l'instruction, la juge entende au préalable les plaignants pour s'assurer de leur crédibilité.

Remontée contre le refus du procureur d'ouvrir une information judiciaire tant que les plaintes n'étaient pas plus étayées, la Juge Brigitte Raynaud se transporte plus tard le 20 novembre 2005 au Rwanda pour entendre sur place les plaignants à l'origine de la procédure contre les soldats français de l'*Opération Turquoise*. Constitués partie civile au dossier, ces derniers se trouvent en effet dans l'impossibilité de se rendre en France, démunis qu'ils sont de moyens financiers.

⁵⁰⁴ Cité par Piotr Smolar, « Rwanda : six plaintes contre l'armée française », *Le Monde* (Paris), 18 février 2005, 5.

⁵⁰⁵ Cité par Tanguy Berthemet, « Six plaintes contre des militaires français », *Le Figaro* (Paris), 17 février 2005, 4.

Le déplacement de la juge d'instruction à Kigali va aussi donner lieu à une passe d'armes feutrée d'abord entre la magistrate et le ministère de la Défense, puis entre la juge d'instruction et le parquet militaire. Dans une lettre adressée à Maître Raynaud le 27 octobre 2005, le ministère de la Défense a en effet cherché dans un premier temps à dissuader la magistrate de se rendre au Rwanda, mettant en garde cette dernière contre les risques liés à un tel déplacement. Signée de la Directrice des affaires juridiques du ministère de la Défense, la lettre indique précisément : « j'attire votre attention sur le fait que nous ne disposons pas dans cet État [le Rwanda] des moyens militaires de protection que nous avons pu vous assurer en Côte-d'Ivoire »⁵⁰⁶. La missive était également accompagnée d'une note blanche des services de renseignement. Celle-ci mentionnait explicitement que « le déplacement de la juge d'instruction dans le courant du mois de novembre pourrait s'avérer inopportun du fait de l'actualité médiatique et judiciaire. Il risquerait de radicaliser la position des autorités rwandaises et d'entraîner des pressions importantes, voire des menaces »⁵⁰⁷.

Malgré les avertissements et mises en garde des autorités militaires et du renseignement français, la Juge Raynaud s'est rendue au Rwanda comme prévu. Sur la base des auditions et témoignages recueillis sur place et transmis au tribunal, le procureur des armées Jacques Baillet a rendu son réquisitoire

⁵⁰⁶ Cité par Piotr Smolar, « Enquête sur le génocide rwandais : le ministère de la défense met en garde la juge Raynaud », *Le Monde* (Paris), 5 novembre 2005, 11. La Juge Raynaud était également en charge du dossier des bombardements en Côte-d'Ivoire qui avaient coûté la vie à neuf soldats français en 2004. Elle s'occupait également d'un cas de meurtre, toujours en Côte-d'Ivoire, d'un civil ivoirien (Firmin Mahé) tué par les soldats français de l'*Opération Licorne*.

⁵⁰⁷ Cité par Piotr Smolar, « Enquête sur le génocide rwandais : le ministère de la défense met en garde la juge Raynaud », 11.

introductif le 23 décembre 2006. Ce dernier acceptait l'ouverture d'une information judiciaire contre l'armée française pour « complicité de génocide »⁵⁰⁸. Le magistrat s'est cependant prononcé contre la recevabilité de quatre des six plaintes, considérant que les personnes ainsi déboutées « ne peuvent se prévaloir d'un préjudice personnel et direct, d'après l'exposé qu'elles ont fait devant la juge »⁵⁰⁹. Les plaintes jugées recevables étaient celles d'Aurélia Mukakalisa, 27 ans et Innocent Gisanura qui avait 14 ans au moment des faits. La première a assuré à la juge d'instruction « avoir vu des militaires français tuer eux-mêmes des Tutsis en utilisant des couteaux brillants d'une grande dimension »⁵¹⁰, tandis que le second a affirmé avoir été assailli lui et d'autres Tutsis par des miliciens hutus, alors que « les militaires français assistaient dans leurs véhicules à la scène sans rien faire »⁵¹¹.

Le réquisitoire de maître Baillet sera à l'origine d'un nouvel affrontement entre le parquet militaire de Paris et la juge Raynaud. Par Ordonnance du 16 février 2006, cette dernière s'est en effet prononcée pour la recevabilité de l'ensemble des six plaintes déposées en février 2005, passant ainsi outre les recommandations du Parquet militaire. Immédiatement après cette décision, le procureur militaire a fait appel et demandé, en plus de l'arrêt de toutes les procédures contre l'armée française, l'invalidation des auditions

⁵⁰⁸ Tanguy Berthemet, « Rwanda : l'armée française dans le collimateur de la justice », *Le Figaro* (Paris), 26 décembre 2005, 6.

⁵⁰⁹ *Id.*

⁵¹⁰ Cité par Laurent D'Ersu, « Rwanda: l'armée française accusée de complicité de génocide », *La Croix* (Paris), 26 décembre 2005, 13.

⁵¹¹ *Id.*

menées par la Juge Raynaud au Rwanda. Suite à la décision du Parquet militaire de porter en appel l'ordonnance du 16 février 2006, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et la Ligue des Droits de l'Homme ont les premières réagi le 10 mai 2006 en se constituant parties civiles aux côtés des six plaignants rwandais. Le 24 mai 2006, la CEC a à son tour émis un communiqué de presse dans lequel elle s'élevait contre l'attitude du Parquet :

à la suite des avocats des parties civiles, la CEC dénonce le comportement du Parquet militaire qui cherche à empêcher l'instruction de ces affaires [...]. Elle voit donc, dans le comportement du Parquet militaire, une reproduction de l'attitude officielle consistant à nier purement et simplement, contre toute évidence, l'implication française dans le génocide⁵¹².

Saisie en délibéré, la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel du Tribunal aux Armées de Paris a finalement rendu le 29 mai 2006 un premier arrêt confirmant la recevabilité de toutes les plaintes et constitutions de partie civile au dossier⁵¹³. Cinq jours plus tard, le 3 juillet 2006, elle confirme dans un second arrêt la validité des auditions menées par la Juge Raynaud à Kigali, autorisant ainsi cette dernière à instruire les six plaintes et à enquêter sur les accusations contre l'armée française durant le génocide au Rwanda.

Suite à ces évolutions, *Survie* et la CEC qui n'avaient jusque-là qu'un rôle de conseiller juridique dans les procédures devant le Tribunal aux Armées à Paris se sont, à l'été 2006, elles aussi constituées parties civiles aux côtés des six plaignants rwandais. Il faut dire qu'entre temps, les trois

⁵¹² En ligne: <http://cec.rwanda.free.fr/pilotage/ConfPresse-2006-05/ConfPresseFIDH-2006-05-communiqueCEC.pdf> (Page visitée le 10 décembre 2009).

⁵¹³ Voir Nathalie Guibert, « Rwanda : la chambre de l'instruction valide les auditions de la juge Raynaud », *Le Monde* (Paris), 17 juillet 2006, 8.

plaintes déposées en juin 2004 par ces deux associations pour viol et torture contre les militaires français avaient, pendant des mois et années, erré de tribunaux en avocats, dans une sorte de brouillard juridique sans jamais aboutir. Ces trois plaintes faisaient partie d'une procédure différente des six autres. Jusqu'à l'été 2006, elles n'avaient toujours pas été considérées par les magistrats comme justifiant une instruction et donc un procès⁵¹⁴.

Depuis le début de la mobilisation et bien avant que la justice française ne soit saisie des accusations contre les militaires de *l'Opération Turquoise*, l'association *Survie* et ses partenaires n'avaient rencontré aucune résistance sérieuse. Les travaux universitaires qui auraient pu infirmer ou confirmer la thèse de l'implication voire de la complicité directe de la France dans le génocide rwandais étaient pratiquement inexistantes. Seules quelques personnalités de monde politique, notamment de droite, ont souvent cherché à critiquer cette position, vilipendant très souvent « ces idiots utiles manipulés par des intérêts étrangers »⁵¹⁵. Mis à part ces quelques objecteurs, la situation est restée telle, jusqu'à ce qu'à la suite des plaintes contre les soldats de *Turquoise*, l'élite militaire et les milieux proches de l'armée française décident de sortir de leur réserve et de se mobiliser pour défendre l'honneur de la France et celui de son armée⁵¹⁶.

⁵¹⁴ Voir « Les nouvelles des trois plaintes déposées en 2004 contre des soldats de Turquoise ». En ligne : <http://cec.rwanda.free.fr/pilotage/plaintes-viol-turquoise.html> (Page consultée le 25 août 2010).

⁵¹⁵ Propos tenus par le député RPR Jacques Myard et parus dans *La lettre de votre député Jacques Myard*. Cité par : François-Xavier Verschave, « Une Mission sous haute surveillance ». Dans Observatoire permanent de la coopération française. *Rapport 1999* (Paris : Karthala, 1999), 184.

⁵¹⁶ Tel était le principal objectif de l'Association France-Turquoise créée par les militaires français ayant servi au Rwanda. Nous en parlerons plus amplement plus bas. Voir

6.2. La mobilisation de l'élite militaire et des milieux proches de l'armée française

La nouvelle offensive judiciaire de la société civile française a en effet amené l'armée française à réagir à son tour et à travailler à défendre, « par tous les moyens appropriés, la mémoire et l'honneur de l'armée et des militaires français ayant servi au Rwanda »⁵¹⁷. Leur combat se fera d'abord au niveau de la rhétorique avant d'être porté au niveau politique et, accessoirement, judiciaire.

6.2.1. Le travail discursif de l'élite militaire et des milieux proches de l'armée

La principale réaction contre la campagne de mobilisation mettant en accusation la France et son armée est d'abord venue des militaires eux-mêmes et, ensuite, du milieu du renseignement.

6.2.1.1. La mobilisation de l'élite militaire

Le premier à réagir a été le Colonel Jacques Hogard, Commandant en chef de l'un des trois groupements opérationnels de l'*Opération Turquoise*. En octobre 2005, il publie *Les larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, ouvrage dans lequel il plaide pour que « le dixième anniversaire du génocide rwandais ne soit pas l'occasion d'une nouvelle mise

<http://www.france-turquoise.fr/Creation-d-une-section-Assemblee-nationale.html> (Page consulté le 27 août 2009).

⁵¹⁷ *Id.*

en cause aveugle de l'armée française»⁵¹⁸. Dans une note à l'ouvrage, l'éditeur Hugo et Compagnie a ainsi expliqué :

de retour du Rwanda, en poste à Aubagne près de Marseille, Jacques Hogard tombe par hasard, en octobre 1994, sur le livre de François-Xavier Verschave : « *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda* » qui le révolte alors par ce qui lui semble une présentation partielle, erronée et malhonnête des événements auxquels il a participé.

Cette indignation s'accroît lorsqu'il découvre, sous la plume de Patrick de Saint-Exupéry, une série d'articles du même genre parus dans *le Figaro*, fin mars et début avril 1995.

La lecture des livres de Colette Braeckmann, *Rwanda, histoire d'un génocide* (Fayard, 1994), de Jean-Paul Gouteux, *La Nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle* (L'Esprit frappeur, 2002) le laisse pantois!

Mais c'est lors de la parution, en avril 2004, de *l'Inavouable, la France au Rwanda* de Patrick de Saint-Exupéry, que l'auteur décide de sortir de sa réserve et d'aider à l'établissement de la vérité. La parution de l'ouvrage de Bernard Lugan *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda* (éditions du Rocher, 2005) à la rédaction duquel il a participé, le conforte dans le besoin de raconter ce qu'il a lui-même vu, vécu et ressenti, pour à ses yeux, rétablir l'Histoire⁵¹⁹.

À ce témoignage l'auteur a bien voulu apporter d'autres précisions :

quand j'ai écrit ce livre, c'est parce qu'il m'avait été dit - on était en début 2005 - qu'il y avait six survivants Tutsis du génocide qui entendaient porter plainte contre l'armée française. Quand on m'a dit porter plainte pour complicité de génocide, crime contre l'humanité, meurtre, viol, barbarie, torture [...] quand on se retrouve accusé de toutes les saloperies de la terre, c'est abominable⁵²⁰.

⁵¹⁸ Voir Étienne de Montety, « Les larmes de l'honneur, 60 jours dans la tourmente du Rwanda », *Le Figaro Magazine* (Paris), 19 novembre 2005, 88.

⁵¹⁹ Voir Jacques Hogard, *Les larmes de l'Honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda* (Paris : Éditions Hugo et Compagnie, 2005), note 7, p.25.

⁵²⁰ Entretien réalisé avec l'auteur à Paris le 16 juillet 2009.

Dans *Les larmes de l'honneur*, Jacques Hogard raconte d'abord comment il fut désigné pour prendre le commandement de l'un des trois groupements opérationnels de *l'Opération Turquoise* et comment il a exécuté avec fermeté, humanisme et diplomatie la mission qui lui a été confiée. « À aucun moment écrit-il, ne nous a échappé la noblesse de l'opération entreprise par la France avec le seul soutien de quelques-unes de ses anciennes colonies africaines »⁵²¹. L'auteur s'est par la suite appesanti sur le sens de son engagement et les attaques dont *l'opération Turquoise* a été l'objet. Il a ainsi pu réaffirmer, avec force et en réponse aux détracteurs de *Turquoise* que « outre le fait que l'opération a permis de mettre un terme aux massacres et de sauver d'une mort atroce des dizaines de milliers de vies, il ne faut pas oublier qu'elle a aussi permis au Rwanda de ne pas se vider à un moment capital de son histoire d'une fraction importante de sa population »⁵²². D'après le Colonel Hogard, « il fallait intervenir au Rwanda en 1994, non seulement parce que la résolution 929 des Nations Unies en confiait le mandat à la France, mais aussi, pour cette immense fierté d'apporter, en imposant même, parfois, la paix et la sécurité dans une parcelle d'un pays ravagé par la haine et la folie meurtrière »⁵²³. Allant plus loin qu'une simple description et un simple énoncé de son action, le militaire s'est également permis une considération très politique :

Personnellement, cette opération m'a convaincu plus fortement que jamais de l'importance du rôle de la France en Afrique, de la responsabilité de notre pays,

⁵²¹ Jacques Hogard, *Les larmes de l'Honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, 130.

⁵²² *Ibid.*, 131-132.

⁵²³ *Ibid.*, 131.

de ses devoirs, vis-à-vis des pays liés à la France par l'Histoire, la civilisation, la culture, la langue. J'ai pu constater une fois encore le formidable rayonnement moral et intellectuel de notre pays sur le continent noir. J'ai aussi réalisé à quel point, en ayant simplement la volonté de faire quelque chose, tout en tenant compte de moyens de plus en plus comptés, de plus en plus limités, il était possible à la France d'être vraiment à la hauteur de sa mission, de sa vocation, de l'attente qui est celle des nations amies d'Afrique »⁵²⁴.

La deuxième réaction du côté de l'armée est venue du Général Lafourcade, Commandant des Forces françaises au Rwanda durant l'*Opération Turquoise*. En janvier 2006, le 5 plus précisément, il publie une tribune dans le quotidien *Le Monde* où il réagit en contre-feu aux accusations de complicité de génocide qui pèsent sur l'armée française :

l'action de la France au Rwanda, et particulièrement l'opération «Turquoise» menée de juin à août 1994, a fait récemment l'objet d'une grave mise en cause. Commandant cette opération, je ne peux laisser sans réponse cette accusation, en particulier pour les militaires qui y ont participé auprès de moi [...]. Non seulement l'armée française se voit reprocher d'avoir assisté passivement à des exactions à l'encontre des Tutsis, mais surtout elle est accusée de «complicité de génocide» et de «complicité de crimes contre l'humanité»⁵²⁵.

Soulignant à grand trait le fait que la mission française a sauvé des dizaines de milliers de vies alors que les organisations humanitaires ne pouvaient faire face aux événements, l'officier-Général conclut « qu'accuser

⁵²⁴ *Ibid.*, 130.

⁵²⁵ Général Jean-Claude Lafourcade, « L'honneur des soldats de l'opération «Turquoise» », *Le Monde* (Paris), 5 janvier 2006, 21.

aujourd'hui ces soldats de crimes contre l'humanité est inacceptable et sans fondement »⁵²⁶.

6.2.1.2. La réaction du milieu du renseignement

La principale riposte contre la campagne de mobilisation mettant en accusation la France et l'armée française au Rwanda est notamment venue de Pierre Péan. Journaliste-enquêteur très proche des milieux politiques et militaires français, il publie en novembre 2005 un ouvrage dans lequel il entreprend en effet de reconstituer l'histoire des événements qui ont mené au génocide rwandais. Dans son livre *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, l'auteur entend principalement mettre un terme à l'ensemble des accusations, injustifiées selon lui, portées à la fois contre la politique de la France au Rwanda entre 1990 et 1994 et contre l'armée française. Il y dénonce tout d'abord le mauvais procès fait à la France accusée, à tort à son avis, de complicité de génocide et s'en prend également à ceux qui dénoncent la responsabilité française et qu'il voit comme des « blancs menteurs » et des « professionnels de l'anti-France »⁵²⁷. De l'action de la France, Pierre Péan affirme tout d'abord :

mon enquête montre que l'opération [*Turquoise*], lancée à l'initiative d'Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, obéissait à un dessein humanitaire. Et que, globalement, l'armée française ne peut être accusée de complicité de génocide. C'est un procès ignominieux. L'attitude de la France a été respectable. Elle a légitimé le FPR comme force

⁵²⁶ *Id.*

⁵²⁷ Voir Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994* (Paris : Mille et une nuits, 2005). Lire notamment l'interview accordée par l'auteur à Vincent Hugué, « Rwanda : la face cachée », *L'express* (Paris), 1^{er} décembre 2005, 60.

politique et a vraiment pesé sur Habyarimana dans le sens de l'ouverture et de la démocratisation. Voilà au moins ce qu'était sa stratégie⁵²⁸.

L'auteur donne par la suite son avis sur l'origine et le déroulement des violences. Il soutient ainsi que Kagamé a planifié et donné l'ordre d'abattre l'avion du président Habyarimana, ce qui a donné le signal départ du génocide⁵²⁹. Il affirme également que « les Inkotanyi du FPR prenaient plus plaisir à massacrer la population parce que c'était l'ordre de leur chef Kagamé »⁵³⁰. Évoquant l'idée d'un double génocide, l'auteur réaffirme que « depuis 1990, le nombre de Hutus assassinés par les policiers ou les militaires obéissant aux ordres de Kagamé est bien supérieur à celui des Tutsis tués par les miliciens et les militaires gouvernementaux »⁵³¹.

L'enquête de Péan reprend tout particulièrement des propos racistes à l'égard des Tutsis. Ainsi déclare-t-il,

la culture du mensonge et de la dissimulation domine toutes les autres chez les Tutsis et, dans une moindre part, par imprégnation, chez les Hutus [...]. Cette culture du mensonge s'est particulièrement développée dans la diaspora tutsie. Les associations de Tutsis hors du Rwanda ont fait ainsi un très efficace lobbying pour convaincre les acteurs politiques du monde entier de la justesse de leur cause. Elles ont infiltré les principales organisations internationales et d'aucuns, parmi leurs membres, ont su garder de belles femmes tutsies vers des lits appropriés⁵³².

⁵²⁸ *Id.*

⁵²⁹ Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, 19.

⁵³⁰ *Ibid.*, 67.

⁵³¹ *Ibid.*, 20.

⁵³² *Ibid.*, 41 et 44.

Pierre Péan ne ménage surtout pas à ses adversaires qu'il n'hésite souvent pas à insulter. C'est ainsi qu'il s'en prend tout particulièrement aux « fables de Jean Carbonare, président de *Survie* », qu'il qualifie de « vieux monsieur aigri et méchant [...] qui déteste tant la France que l'armée française »⁵³³. Dans l'interview accordée plus tard à Vincent Hugeux qui lui demandait « pourquoi vous attardez-vous tant sur Jean Carbonare, ancien président de l'association *Survie*? », Pierre Péan déclare : « parce que son impact, celui de ses larmes télévisées au 20 Heures, a été bien plus important qu'on ne l'imagine. Jusqu'à déstabiliser alors l'entourage de François Mitterrand »⁵³⁴.

De Jean-Pierre Chrétien qu'il qualifie « d'idéologue pro-Tutsi » et de « cachet universitaire des sornettes du FPR », il dira également : « lui m'importe dès lors qu'il passe pour la référence absolue, invoquée dans tous les rapports de toutes les missions. Depuis onze ans, pas un livre sur le sujet qui ne s'inspire des travaux de cet universitaire militant, enclin à mélanger les casquettes »⁵³⁵. Parlant « d'élucubrations de mythomanes et de militants hystériques », il associe William Bourdon, l'un des avocats des plaignants rwandais, à « un enragé de la cause »⁵³⁶ et traite Colette Braeckman de « groupie de Kagamé »⁵³⁷. Il qualifie François-Xavier Verschave - décédé juste avant la sortie de *Noires fureurs* - de « paranoïaque »⁵³⁸ et se demande si

⁵³³ *Ibid.*, 145, 158 et 542.

⁵³⁴ Voir Vincent Hugeux, « Rwanda : la □face cachée? », 60.

⁵³⁵ *Id.*

⁵³⁶ Pierre Péan, 424.

⁵³⁷ *Ibid.*, 341.

⁵³⁸ *Ibid.*, 356.

RFI (Radio France Internationale) est toujours « la voix de la France ou voix de Kagamé? »⁵³⁹. Même le Général Dallaire y passe, lui de qui Péan insinue qu'il ne serait pas resté insensible au charme des femmes tutsies⁵⁴⁰.

Noires fureurs, blancs menteurs fut particulièrement mal accueilli dans la presse et fera même l'objet d'un procès pour « diffamation raciale et provocation à la discrimination raciale »⁵⁴¹. Dans *l'Humanité*, Jean Chatain parlera d'un « exemple caricatural de 'négationnisme' »⁵⁴². Laurent D'Ersu de *La Croix* dira du livre qu'il est « un pamphlet sans nuances »⁵⁴³ et Jean-Pierre Chrétien « d'un pamphlet teinté d'africanisme colonial »⁵⁴⁴. Même le prix Nobel de la Paix Élie Wiesel s'exprimera plus tard sur le sujet, qualifiant le livre de Péan de « moralement déplorable et historiquement regrettable »⁵⁴⁵.

Ce pavé dans la mare dont le contenu semble avoir consterné l'opinion publique a toutefois été salué avec enthousiasme dans les milieux militaires français⁵⁴⁶ qui, à la suite d'une Ordonnance du juge Bruguière, ont immédiatement porté leur combat au niveau politique.

⁵³⁹ *Ibid.*, 376.

⁵⁴⁰ Voir Jean Chatin, « Un exemple caricatural de 'négationnisme' », *L'Humanité* (Paris), 26 décembre 2005, 12.

⁵⁴¹ Pierre Péan sera relaxé de toutes ces accusations le 7 novembre 2008 par le tribunal correctionnel de Paris devant lequel il était poursuivi.

⁵⁴² Jean Chatin, « Un exemple caricatural de 'négationnisme' », 12.

⁵⁴³ Laurent D'Ersu, « Un livre réécrit l'histoire du génocide ». *La Croix* (Paris), 12 décembre 2005, 8.

⁵⁴⁴ Jean-Pierre Chrétien, « Un pamphlet teinté d'africanisme colonial », *Le Monde* (Paris), 9 décembre 2005, 23.

⁵⁴⁵ Élie Wiesel, « Moralement déplorable et historiquement regrettable », *Le Nouvel Obs* (Paris), 21 septembre 2009, 10.

⁵⁴⁶ Voir « Pierre péan relaxé en appel ». En ligne <http://www.france-turquoise.fr/Creation-d-une-section-Assemblee-nationale.html> (Page consulté le 27 avril 2010).

6.2.2. L'Ordonnance du juge Bruguière et la traduction politique du combat de l'armée

Contre les accusations mettant directement en cause leur engagement au Rwanda, les soldats français ont par la suite entrepris de porter leur combat au niveau politique et, accessoirement au niveau judiciaire, en se constituant tout d'abord en association, l'*Association France-Turquoise*, puis en procédant à des citations directes pour diffamation. Ils auront dans leur démarche, auparavant, bénéficié d'un appui indirect, celui du juge Jean-Louis Bruguière.

6.2.2.1. L'Ordonnance du juge Bruguière

En 1998, à la demande des familles des trois membres de l'équipage français du Falcon 50 du président rwandais Juvénal Habyarimana, le juge anti-terroriste Jean Louis Bruguière a été chargé d'une instruction sur l'attentat du 6 avril 1994 qui, au Rwanda, fut l'événement déclencheur d'un génocide qui fit près d'un million de morts en trois mois.

En huit ans d'enquête, le juge a procédé à une cinquantaine d'auditions dont il livre la synthèse dans un document de 64 pages où il met en évidence l'implication directe du président Kagamé dans l'assassinat de son prédécesseur. Dans l'ordonnance transmise au parquet de Paris le 17 novembre 2006 et recommandant des poursuites contre neuf personnalités liées au pouvoir rwandais et accusées d'avoir sciemment déclenché le génocide, le juge écrit :

l'ordre final d'abattre l'avion présidentiel avait été donné par Paul Kagamé lui-même lors d'une réunion

qui s'était tenue à Mulindi le 31 mars 1994, la planification et la phase opérationnelle étant confiée au Colonel Kabarebe qui avait été notamment chargé de constituer une équipe spécialisée dans l'utilisation de missiles sol-air fournis par l'Ouganda⁵⁴⁷.

En choisissant l'option de l'attentat,

le Général Kagamé avait délibérément opté pour un *modus operandi* qui, dans le contexte particulièrement tendu régnant tant au Rwanda qu'au Burundi entre les communautés Hutu et Tutsi, ne pouvait qu'entraîner en réaction des représailles sanglantes envers la communauté Tutsi qui lui offrirait le motif légitime pour reprendre les hostilités et s'emparer du pouvoir avec le soutien de l'opinion internationale⁵⁴⁸.

Le raisonnement du Juge Bruguière tient principalement en trois points. D'abord Paul Kagamé est le principal commanditaire de l'attentat du 6 avril qui a coûté la vie à Juvénal Habyarimana et à son homologue Burundais Cyprien Ntaryamira. Ensuite cet attentat est l'événement déclencheur des massacres de 1994. En faisant abattre l'avion présidentiel, le président rwandais se trouve enfin à être le principal responsable du génocide⁵⁴⁹.

Parmi les personnalités visées par l'ordonnance du juge Bruguière, se trouvent James Kabarebe, chef d'État major des Forces rwandaises; Faustin Nyamwasa-Kayumba, ambassadeur du Rwanda en Inde; Charles Kayonga Chef d'État major de l'Armée de terre; Jackson Nkurunziza de la Garde

⁵⁴⁷ France. Tribunal de Grande Instance de Paris. Cabinet de Jean-Louis Bruguière Premier Vice-président. *Délivrance de mandats d'arrêt internationaux. Ordonnance de soit-communiqué*. En ligne : <http://lanuitrwandaise.net/IMG/pdf/ordonnance-bruguiere.pdf> (Page consultée le 17 janvier 2010), 60.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, 61-64.

⁵⁴⁹ Voir les analyses de Claudine Vidal, « L'enquête du juge Bruguière dans l'espace public ». *L'Afrique des grands lacs-Annuaire* (2007) En ligne : <http://www.ua.ac.be/objs/00178895.pdf> (Page visitée le 12 mai 2010), 32 et de Colette Braeckman, « Paris et Kigali rompent leurs relations. Accusations suspectes contre le régime rwandais », *Le Monde diplomatique* (Paris), janvier 2007, 6-7.

présidentielle, Samuel Kanyemera, député du FPR; Rose Kabuye, directrice générale du protocole d'État; Jacob Tumwine, Lieutenant-colonel démobilisé; Franck Nziza, Capitaine à la Garde présidentielle et Éric Hakizimana des services de renseignement. Les inculpés devaient ainsi se voir imposer des restrictions sur leurs déplacements à l'étranger et plus particulièrement dans les pays européens. Entendu par contre qu'il bénéficiait, à titre de Président de la République d'une immunité accordée en France aux présidents en exercice, le juge Bruguière a, dans son rapport, rappelé que le Général Kagamé ne pouvait être poursuivi dans le cadre de cette procédure. Le magistrat a cependant informé le Secrétaire général des Nations Unies des éléments de l'enquête et des charges recueillies à l'encontre du Président Rwandais, enjoignant celui-ci de saisir le procureur près le Tribunal pénal international pour le Rwanda aux fins d'engager des poursuites contre le chef de l'État rwandais pour sa participation présumée à l'attentat du 6 avril 1994⁵⁵⁰.

L'ordonnance du juge Bruguière et l'ouverture d'une information judiciaire contre neuf membres de l'entourage du président Kagamé furent, comme on pouvait s'y attendre, le fait déclencheur d'une violente crise diplomatique entre la France et le Rwanda. Après douze années de relative retenue « dissimulant mal la méfiance sinon la détestation »⁵⁵¹, le gouvernement rwandais a réagi en annonçant dès le 24 novembre 2006, la

⁵⁵⁰ France. Tribunal de Grande Instance de Paris. Cabinet de Jean-Louis Bruguière Premier Vice-président. *Délivrance de mandats d'arrêt internationaux. Ordonnance de soit-communié*, 60.

⁵⁵¹ Colette Braeckman, « Paris et Kigali rompent leurs relations. Accusations suspectes contre le régime rwandais », 6.

rupture de ses relations diplomatiques avec la France. Cette décision a été suivie d'effets immédiats avec l'expulsion de l'ambassadeur de France, Dominique Decherf, de ses collaborateurs, ainsi que la fermeture de toutes les institutions françaises (école, centre culturel) et le gel de tous les projets de coopération financés par la France. Le Rwanda a ensuite annoncé son intention d'entreprendre une riposte judiciaire, une Commission d'enquête rwandaise ayant été créée en avril 2006 pour déterminer le rôle de la France pendant et après le génocide. Le Président rwandais a également indiqué que des Français impliqués dans le génocide de 1994 pourraient aussi faire l'objet de poursuites judiciaires. Dans un entretien diffusé le 25 novembre 2006 sur les ondes de la chaîne de télévisions française i-Télé, il a ainsi affirmé : « maintenant nous allons jouer sur le même terrain que la France. Ce que les Français font contre nous, nous le ferons contre eux »⁵⁵².

Si du côté du gouvernement français l'on a affirmé regretter les représailles du Rwanda et assuré que la décision du juge Bruguière de lancer neuf mandats d'arrêt internationaux contre des proches du Président Kagamé n'avait rien à voir avec une décision politique⁵⁵³, chez les militaires par contre, on sembla vraisemblablement satisfait des conclusions du magistrat français. « Enfin la vérité! » s'est exclamé le Colonel Hogard à la suite de l'annonce du juge Bruguière⁵⁵⁴. Se gardant toutefois de pavoiser, les

⁵⁵² Cité par Philippe Bernard, « Kigali □fera face à la France », affirme le président Kagamé », *Le Monde* (Paris), 28 novembre 2006, 7.

⁵⁵³ Voir la déclaration du ministre français des Affaires étrangères dans Philippe Bernard, « Kigali □fera face à la France », affirme le président Kagamé », *Le Monde* (Paris), 28 novembre 2006, 7.

⁵⁵⁴ Cité par P. de Saint-Exupéry, « La véritable enquête sur l'assassinat du président rwandais Habyarimana reste à faire », *Le Figaro* (Paris), 25 novembre 2006, 19.

militaires français ont exprimé le sentiment à l'effet que l'enquête du juge Bruguière sur le rôle du président Kagamé dans l'assassinat de son prédécesseur confortait précisément leur position. S'ils reconnaissaient que les événements sur lesquels s'était prononcé le juge n'étaient pas ceux sur lesquels se fondaient les accusations de complicité de génocide contre l'armée française, ils ont cependant souligné que ces dernières perdent de leur crédibilité dès lors que la responsabilité du pouvoir de Kigali était engagée : « cela permet de réétudier plus sereinement l'histoire récente du Rwanda, et non plus à sens unique comme c'était le cas jusqu'à présent », a ainsi affirmé le Général Lafoucarde⁵⁵⁵.

6.2.2.2. L'Association France-Turquoise et la riposte politique de l'armée

En décembre 2006, les militaires, anciens de l'*Opération Turquoise*, mais aussi ceux des précédentes missions militaires de la France au Rwanda, ainsi que les anciens coopérants civils et militaires et leurs sympathisants se sont constitués en association pour, autour des objectifs suivants,

Défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires français ayant servi au Rwanda,

Participer, par tous les moyens appropriés, à l'établissement ou au rétablissement de la vérité sur l'action de l'armée française et des militaires français au Rwanda,

Défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, les intérêts moraux, juridiques et sociaux de ces militaires, de leurs familles et ayant droits⁵⁵⁶.

⁵⁵⁵ Cité par Laurent Zecchini, « Satisfaction chez les militaires français », *Le Monde* (Paris), 23 novembre 2006, 6.

⁵⁵⁶ En ligne : <http://www.france-turquoise.fr/Qui-sommes-nous/> (Page consultée le 27 août 2009).

L'association était présidée par le Général Jean-Claude Lafoucarde. Le colonel Jacques Hogard en était le vice-président. Deux autres officiers de l'armée française et un avocat complétaient l'équipe dirigeante.

D'emblée après la constitution de leur organisation, les militaires ont immédiatement cherché des appuis auprès des autorités politiques françaises :

Nous avons contacté les hommes politiques qui sont quand même responsables de notre engagement au Rwanda. On a vu tous les hommes politiques qui comptent. Avec le général Lafourcade on est allé voir Hubert Védrine, Édouard Balladur, Bernard Debré, etc. Qu'ils soient de droite ou de gauche, nous sommes allés leur dire que nous sommes indignés d'être aux premières loges d'une attaque qui est dirigée contre notre pays, mais aussi contre son armée⁵⁵⁷.

Le Colonel Hogard a ajouté à ce sujet : « nous sommes allés les voir pour avoir des explications, mais aussi pour les obliger à prendre partie, à exprimer publiquement leur soutien à l'action des militaires envoyés au Rwanda dans le cadre de la formation des soldats rwandais ou dans celui de l'*Opération Turquoise* »⁵⁵⁸. Le reste fut par la suite une histoire de réseau et de lobbying, a-t-il indiqué. Il était important, de l'avis de ce dernier, « que la représentation nationale de la France à l'Assemblée et au Sénat nous connaisse et dise □Nous, élus du peuple français, Nous pensons que...□ »⁵⁵⁹.

Le 6 décembre 2006, à l'initiative de l'ancien ministre de la Coopération Bernard Debré, la défense de l'armée française mobilisa à nouveau à l'Assemblée nationale un groupe de plusieurs députés, de toutes

⁵⁵⁷ Colonel Jacques Hogard. Entretien réalisé à Paris le 16 juillet 2009.

⁵⁵⁸ *Id.*

⁵⁵⁹ *Id.*

les tendances, parmi lesquels Henri Emmanuelli (PS) et Jacques Myard (UMP). Quelques jours après la rupture par le Rwanda de ses relations diplomatiques avec la France, toutes ces personnalités, auxquelles se sont joints le journaliste Pierre Péan et l'historien Bernard Lugan, ont ainsi souhaité, devant la presse, « rétablir les faits et dénoncer une manipulation épouvantable qui fait que l'on accuse l'armée française alors qu'elle a été là-bas [au Rwanda] pour mettre fin au génocide, sauver aussi bien les Hutus que les Tutsis »⁵⁶⁰.

L'*Opération Turquoise* et l'armée française venaient ainsi de trouver leurs avocats, et ce jusqu'au sein de la représentation nationale⁵⁶¹. Deux mois plus tard, le 20 février 2007, ce fut au tour du député UMP de l'Ain, Michel Voisin d'annoncer la création d'une « section locale » de l'*Association France-Turquoise* à l'Assemblée nationale. Cette dernière était composée de quelques députés - représentant la droite comme la gauche - dont Paul Quilès du Parti socialiste et président de la Mission d'information parlementaire et Jacques Myard, UMP, et vice-président de la même Mission. La branche locale de l'*Association France-Turquoise* à l'Assemblée nationale avait été créée en présage au printemps électoral de 2007 et s'était fixée pour objectif de revenir sur les événements du Rwanda et « d'établir la vérité sur l'action de l'armée française lors du génocide au Rwanda en 1994 »⁵⁶².

⁵⁶⁰ Bernard Debré, cite par Philippe Bernard, « L'opération □Turquoise" au Rwanda a trouvés ses avocats », *Le Monde* (Paris), 8 décembre 2006, 6.

⁵⁶¹ *Id.*

⁵⁶² Voir « Création d'une section □Assemblée nationale□ ». Agence France Presse (Paris), 20 février 2007. Tirée de la Page <http://www.france-turquoise.fr/Creation-d-une-section-Assemblee-nationale.html> (Page visitée le 27 août 2009).

Un temps mis entre parenthèse, le débat sur le rôle de la France au Rwanda est ouvertement relancé, dès 2004, par la multiplication en France d'informations judiciaires et de citations directes pour complicité de génocide et/ou de diffamation contre différentes personnalités politiques, militaires et civiles françaises et rwandaises. Le 13 février 2007 le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) avec qui *Survie* travaillait en étroite collaboration déposait au parquet d'Évry une plainte contre Agathe Kanziga, épouse du président Habyarimana. À cette même date, d'autres plaintes étaient en cours d'instruction et de nouveaux dossiers judiciaires étaient en préparation. Au devoir de mémoire, les animateurs de *Survie* ont ainsi voulu ajouter un devoir de justice. Ces affaires ont donné lieu à la constitution d'une coalition adverse, la coalition *Pro-Turquoise*, laquelle était opposée à l'*Anti-Turquoise* sur l'imputation des responsabilités dans le génocide rwandais. Aux demandes de la coalition anti-Turquoise, s'est opposée une réaction de la coalition pro-Turquoise. Se sont alors ainsi développés en France deux récits de ce « drame africain » qui, selon l'expression de Laurent D'Ersu, « n'en finissait plus de tourmenter la conscience nationale française »⁵⁶³. Sur le plan analytique, ce mouvement vient à nouveau valider l'idée et le processus d'apprentissage qui sous-tendent ce travail. L'*Advocacy Coalition Framework* propose en effet que de nombreux acteurs s'inscrivent généralement en alliés dans une compétition politique visant à orienter les actions publiques dans un sens voulu. Ils font en cela plusieurs propositions

⁵⁶³ Laurent D'Ersu, « La mission sur le Rwanda n'avait pas levé tous les doutes », 4.

afin de voir réaliser leurs objectifs politiques. Ceux qui se sentent lésés ou affectés par ces propositions entreprennent généralement de se mobiliser à leur tour en créant une coalition opposée ou en élargissant celle déjà existante. Un défi auquel répond normalement le groupe ou la coalition originale⁵⁶⁴. Ainsi à l'approche des échéances électorales d'avril et de mai 2007, la relation tendue par les affaires judiciaires entre les coalitions pro et anti Turquoise sera à nouveau l'occasion d'une mobilisation de *Survie* et de ses partenaires dans le but d'interpeller les futurs candidats afin qu'ils s'engagent dans leurs programmes, et une fois élus, en faveur d'une autre relation de la France avec l'Afrique.

⁵⁶⁴ Hank C. Jenkins-Smith and Paul A. Sabatier, « The Dynamics of Policy-Oriented Learning », dans Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, eds., *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach* (Boulder: Westview Press, 1993), 45-47.

Chapitre VII : Mobilisations et engagements de campagne électorale

En Afrique comme en France, la perspective des élections d'avril et mai 2007 a donné lieu à une série de mobilisations visant à faire de l'Afrique et de la politique africaine de la France un enjeu du débat électoral français. La campagne a été menée par différents collectifs d'associations militantes françaises et africaines, les mêmes qui en réalité ont toujours milité pour la rénovation des relations avec le continent. Leur démarche s'inscrivait dans la continuité du travail de recherche et d'analyse mené collectivement depuis plusieurs années. À l'approche des échéances électorales du printemps 2007, ces derniers ont à nouveau souhaité saisir cette occasion afin d'introduire l'Afrique et la politique africaine de la France dans le débat public français. Ces organisations se sont ainsi attachées à organiser des rencontres et des sommets citoyens, ainsi que différentes autres activités à l'issue desquelles étaient proposées des alternatives concrètes destinées à alimenter le débat électoral. Toutes ces entreprises d'interpellation ne resteront pas sans réponse.

7.1. Mobilisations et interpellations en vue des élections de 2007

L'ensemble de cette opération a principalement été le fait des collectifs d'associations civiles africaines puis françaises.

7.1.1. Le plaidoyer des cercles associatifs africains

Les premières mobilisations sont d'abord venues des africains. Elles ont eu pour cadre le septième rendez-vous annuel du Forum social mondial qui s'est tenu du 20 au 25 janvier 2007 à Nairobi au Kenya. Pour sa première

édition en terre africaine, les mouvements sociaux, les ONG, les syndicats, les universitaires et les églises qui composent cet espace d'échanges et de débats ont bien voulu placer la rencontre sous le signe de la diversité et de la solidarité. Pendant une semaine, les participants ont d'abord réitéré leur opposition à la mondialisation néolibérale et examiné d'autres alternatives de développement⁵⁶⁵.

Pour la société civile africaine, la rencontre de Nairobi a été l'occasion de formuler et de finaliser un *Appel des organisations de la société civile africaine aux candidats français aux élections présidentielles et législatives* afin qu'ils s'engagent pour un nouveau contrat avec l'Afrique. Intitulé « pour une autre relation de la France avec l'Afrique », l'Appel a été rédigé par huit personnalités du milieu associatif africain. Il s'agissait de : Jean-Marc Bikoko du Collectif Dynamique citoyennes (Cameroun), Delphine Djiraibe du Comité de suivi paix et réconciliation (Tchad), Dimas Dzikodo de l'association des journalistes (Togo), Solange Koné du Forum national dette et pauvreté (Côte-d'Ivoire), Léopold Mamtsai directeur de Caritas, Christian Mounzé, coordinateur de la campagne publiez ce que vous payez (Congo-Brazzaville), Aminata Touré, Présidente du Comité d'action pour le développement (Mali)⁵⁶⁶. Le document a par la suite été signé par 152

⁵⁶⁵ Voir Camille Bauer, « L'Afrique au carrefour des luttes », *L'Humanité* (Paris), 22 janvier, 2007, 2.

⁵⁶⁶ Pour le texte et les signataires, voir « Refonder la relation France-Afrique », *Le Monde* (Paris), 13 février 2007, 19; Plateforme citoyenne France-Afrique, *Livre blanc : pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente* (Paris : L'Harmattan, 2007), 134-137; « Pour une autre relation de la France en Afrique » *Politique Africaine* 105 (2007), 142-144; Comité catholique contre la faim et pour le développement. 2007. « Pour une autre relation de la France avec l'Afrique ». En ligne : http://ccfd-teresolidaire.org/e_upload/pdf/appel-osc-africaines-

organisations et réseaux d'associations de 21 pays du continent. En France, il est soutenu par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), le Centre de recherche et d'information sur le développement (CRID) Agir-Ici, *Survie* et dix autres organisations de solidarité internationale. Ce sont ces dernières qui se chargeront de le relayer auprès des candidats aux élections présidentielles et législatives de 2007⁵⁶⁷.

Les revendications portées par les associations civiles africaines prônaient principalement la nécessité de « construire, sur la base de la vérité, de la justice, de la légalité et de la liberté, un nouveau contrat de générations entre la France et l'Afrique »⁵⁶⁸. En particulier, elles demandaient aux différents candidats de poser des actes forts, dès le début de leur mandat, pour marquer l'entrée des relations franco-africaines dans une ère nouvelle. Ceci supposait :

- de reconnaître les responsabilités de la France dans les dégâts et les traumatismes causés par la colonisation et la politique néocoloniale, en particulier dans le génocide au Rwanda;
- de publier les accords militaires et de coopération qui lient la France et certains pays;
- de saisir et restituer les biens mal acquis et les avoirs détournés par nos dirigeants et leurs complices;
- de régler l'industrie extractives et obliger les entreprises françaises opérant dans ce secteur à respecter les normes environnementales et sociales et à publier ce qu'elles versent aux États africains;

[nairobi.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13](#) (Page visitée le 25 juin 2010).

⁵⁶⁷ Pour la liste des organisations et réseaux signataires de l'appel ainsi que des associations françaises qui l'ont relayé, voir Comité catholique contre la faim et pour le développement, « Pour une autre relation de la France avec l'Afrique ».

⁵⁶⁸ Voir « Refonder la relation France-Afrique », 19.

d'accroître l'effort de solidarité de la France avec l'Afrique, notamment en appui aux initiatives concourant à la démocratisation, au renforcement de l'État de droit et au respect des principes universels des droits de l'homme en Afrique;

d'instaurer des règles commerciales et économiques internationales transparentes et qui bénéficient à toutes les populations africaines⁵⁶⁹.

L'appel sera rendu public le 12 février 2007 en ouverture du sommet citoyen France-Afrique qui s'est tenu à Paris du 11 au 13 février 2007. Celui-ci s'est déroulé en amont du XXIV^e sommet des chefs d'États et de Gouvernements de France et d'Afrique prévu à Cannes les 14, 15 et 16 février 2007. Saisissant l'occasion de cet autre rendez-vous qui marquait également les adieux de Jacques Chirac à ses pairs africains, les organisations de la société civile africaine ont ainsi choisi d'interpeller les candidats à la succession de ce dernier afin qu'ils s'engagent, une fois élus, à conduire la France vers une autre approche avec les peuples africains, ce qui à leur avis renvoyait à une remise en cause des outils traditionnels de coopération monétaire, économique, linguistique, politique et militaire de la France à l'égard du continent⁵⁷⁰.

7.1.2. La mobilisation des organisations de la société civile française.

L'action menée et les revendications portées par les organisations de la société civile française en vue des échéances électorales printanières ont généralement été le reflet des préoccupations exprimées par les ONG africaines avec qui elles sont parvenues à créer au fil du temps des espaces

⁵⁶⁹ *Id.*

⁵⁷⁰ *Id.*

communs de mobilisation. Dans le prolongement de la dynamique créée par l'Appel des organisations de la société civile africaine aux candidats à l'élection présidentielle de 2007, un collectif d'associations françaises a ainsi décidé de se mobiliser et d'organiser, en marge du XXIV^e Sommet France-Afrique des chefs d'État et de Gouvernement, un *Contre-sommet citoyen pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente*. L'événement a été organisé par l'organisme ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens), le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, le CEDETIM, Greenpeace-France, le Secours Catholique, Agir-Ici et *Survie*. Il s'est étalé sur plusieurs jours et a rassemblé plus de deux cents participants parmi lesquels plusieurs responsables d'associations civiles, des syndicalistes, de nombreux chercheurs, des journalistes ainsi que diverses personnalités du monde politique.

Le premier temps fort de ce rendez-vous citoyen a été l'organisation le 11 février 2007 d'un forum associatif, ouvert au public, et auquel ont participé de nombreuses associations africaines et françaises. Les principaux thèmes abordés lors de cette rencontre ont été l'immigration, le soutien de la France aux dictatures, la responsabilité des entreprises françaises en Afrique, le financement du sous-développement et les nouveaux espaces de coopération France-Afrique. Ces activités ont eu pour cadre la salle Belle-Étoile du 14, allée Saint-Just à Saint-Denis en banlieue parisienne. Elles seront ponctuées par la présentation de plusieurs stands associatifs, des

expositions photos, des projections cinématographiques et documentaires, d'intermèdes musicaux et de performances artistiques.

Le forum associatif sera suivi les 12 et 13 février 2007 par un colloque international de deux jours à l'ouverture duquel sera rendu public *l'Appel des organisations de la société civile africaine aux candidats à l'élection présidentielle française*. L'événement sera en effet l'occasion de présenter au public français le manifeste élaboré au Forum social mondial. Il sera lu en présence de ses co-auteurs, et envoyé le même jour avec signatures reçues à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle. Le texte sera le lendemain publié dans les colonnes du quotidien *Le Monde*, ce qui lui permet une large diffusion ainsi qu'une plus grande visibilité aux revendications et préoccupations exprimées par une part importante de la société civile africaine et française concernant le renouveau des relations franco-africaines.

Ouvert à la presse et limité à des invités triés sur le volet, le colloque international des 12 et 13 février a permis aux participants de revenir sur les thèmes majeurs de la diplomatie française en Afrique : le respect des aspirations démocratiques des peuples africains, la problématique du franc CFA, les flux financiers, les droits économiques et sociaux des peuples africains, le nouveau multilatéralisme, l'immigration et les bases militaires françaises en Afrique. Il s'est déroulé au foyer international d'accueil de Paris, au 30, Rue Cabanis dans le 14^e arrondissement. En plus des invités membres de la société civile française et africaine, des représentants de

candidats à la Présidentielles ont aussi été invités à assister aux travaux et à rencontrer la délégation africaine présente sur place⁵⁷¹.

Au fil des interventions, les contributeurs au colloque ont successivement prôné la mise en œuvre d'une politique africaine de la France au service de la démocratie et plus respectueuse des droits économiques, sociaux et politiques des Africains. Ils ont notamment insisté sur le choix d'une approche nouvelle de l'immigration, plus respectueuse des droits des migrants et une meilleure utilisation de la coopération multilatérale. Ces derniers ont à nouveau souhaité la remise en cause des outils traditionnels de coopération monétaire, linguistique, économique et militaire de la France à l'égard de l'Afrique et proposé, en guise d'alternatives concrètes, d'arrêter le soutien aux dictateurs, de soutenir les peuples africains, d'œuvrer contre la *Françafrique*.

Ces réflexions collectives seront par la suite relayées aux candidats aux élections présidentielles et législatives. Des rendez-vous seront à cet effet pris avec les principaux candidats et partis politiques en lice. Cette opération d'interpellation et de plaidoyer directs menée le 14 février par une délégation de représentants d'organisations françaises et africaines auprès des partis politiques et candidats aux élections de 2007 permettra de transmettre de vive voix à ces derniers les revendications et propositions de réforme de la politique africaine de la France élaborées au cours du Colloque international. Elle constituera le deuxième temps fort du contre-sommet citoyen. Ce dernier a également été marqué par une autre initiative, particulièrement symbolique,

⁵⁷¹ Voir C.B, « Un contre-sommet France-Afrique », *L'Humanité* (Paris), 10 février 2007, 7.

menée le soir du 14 février 2007. Elle a porté sur la visite des « hauts lieux de la *Françafrique* » à Paris. L'activité a consisté à faire le tour en bus de la ville, en montrant du doigt les propriétés et immeubles des beaux quartiers résidentiels dont sont détenteurs des chefs d'États et autres dignitaires africains⁵⁷². Cette opération n'avait pas qu'une visée didactique ou informative. Elle s'est déroulée dans une perspective judiciaire, destinée à préparer et plus tard engager des actions en justice contre les détenteurs de ces « Biens mal acquis ».

Le troisième temps fort a été marqué par des mobilisations (rassemblements, conférences de presse, actions de rue) menées à Cannes pendant le Sommet officiel France-Afrique. Après Paris, la campagne des militants associatifs franco-africains s'est en effet transportée à Cannes où étaient rassemblés les dignitaires français et africains. Là, ces derniers se sont prêtés à plusieurs activités marquantes, dont la plus flamboyante a consisté à décerner « les palmes de la Françafric ». Dans une parodie plutôt humoristique du festival de cinéma qui se tient généralement dans cette ville balnéaire, plusieurs personnages arborant des masques des chefs d'États d'Afrique francophone se sont vus décernés, le 15 février, des « prix Françafric », le tout sous une pluie de faux billets de banque et de huées de plusieurs centaines de manifestants et de curieux. Les récompenses étaient destinées aux personnalités ainsi qu'aux entreprises marquantes de la *Françafrique*. Le prix du « meilleur espoir masculin » est ainsi allé au jeune

⁵⁷² Voir « Sommet de Cannes: des militants décernent les 'palmes de la Françafric' », *Le Monde* (Paris), 17 février 2007, 6.

président togolais Faure Eyadema qui s'est vu remettre la « matraque d'or ». La compagnie pétrolière Total-Fina s'est distinguée dans la catégorie « entreprise » et s'est vu décerner le prix de « la meilleure société d'exploitation ». La plus attendue des récompenses, la « palme d'or de la Françafric », est revenue à Jacques Chirac, « l'ami des dictateurs et pas de l'Afrique »⁵⁷³.

7.1.3. Voter pour une France solidaire

L'ensemble de cette opération inscrivait en effet dans le cadre d'une démarche plus large d'interpellation des candidats aux échéances électorales et intitulée : « 2007, état d'urgence planétaire : votons pour une France solidaire! ». Lancée par *Survie*, Agir-Ici, le CCFD, le Secours catholique, et cordonnée par le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), cette campagne se voulait une plateforme d'échanges et d'interactions entre la société civile et le monde politique. Constituée de façon informelle, elle a notamment permis à un groupe d'associations de travailler sur le contenu d'une fiche de revendications intitulée « Pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente ». Parmi les thèmes clés mis de l'avant, figurait précisément la nécessité de rendre la politique de la France en Afrique transparente, démocratique et responsable. Cela devait se traduire par un rôle et un contrôle accrus et plus effectifs du Parlement en matière de coopération économique, financière, et surtout militaire, une consultation des organisations de la

⁵⁷³ *Id.*

société civile à l'occasion des débats parlementaires sur l'aide et la coopération avec l'Afrique, une clarification des prérogatives des acteurs de la politique de la France en Afrique, notamment entre la Présidence de la République et la cellule africaine de l'Élysée, le ministère des Affaires étrangères, le ministère délégué à la Coopération, ceux de la Défense et des Finances en matière de politique extérieure. Le texte proposait également de lancer un audit parlementaire sur la coopération française depuis les indépendances⁵⁷⁴.

Les participants à cette plateforme citoyenne ont par la suite défendu l'idée d'une présence militaire française en Afrique multilatéralisée. Cela impliquait d'inscrire cette dernière dans la politique africaine de l'Union européenne, de suspendre les interventions armées unilatérales de la France en Afrique et de déployer les moyens militaires français uniquement sur sollicitation des Nations unies ou de l'Union africaine. Ils ont également prôné la suppression de la coopération militaire avec les armées africaines qui bafouent les droits de l'Homme et préconisé la fermeture des bases militaires françaises en Afrique, à l'exception de celles prévues dans le cadre du programme RECAMP ou établies dans le cadre d'opérations des Nations unies. Prônant au passage le respect de la souveraineté militaire propre à chaque État, ces derniers ont notamment proposé de publier tous les accords de défense et tout autre document relatif à la coopération militaire et exigé qu'au-delà du contenu de ces ententes, toute prise de décision en matière

⁵⁷⁴ Voir Plateforme citoyenne France-Afrique, *Livre blanc : pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente*, 127-128.

d'opération extérieure, notamment dans le cadre africain, doive faire l'objet d'une autorisation préalable du Parlement⁵⁷⁵.

Rédigé conjointement par *Survie*, le Secours Catholique, le CCFD et le CEDETIM, le document « pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente » qui a par la suite été signé par une vingtaine d'organisations regroupées sous la « plateforme citoyenne France-Afrique » a évoqué la coopération franco-africaine sous ses différents aspects politiques, économiques, financières, culturelles, militaires et migratoires. En interpellant directement chacun des aspirants à l'Assemblée nationale ou à la Présidence de la République, l'intention de ces associations était de faire en sorte qu'un maximum d'entre eux intègrent la coopération avec l'Afrique dans leur programme et adoptent des propositions concrètes en vue d'une politique de la France en Afrique responsable et transparente.

7.2. Discours et engagements de campagne électorale

Les engagements des candidats se sont notamment exprimés en deux temps, d'abord à travers les discours de campagne où chacun a présenté la vision de sa politique africaine, puis en réponse à l'Appel des organisations de la société civile africaine sur lequel tous ont été interpellés. Sur le fond, les principaux candidats partagent la même analyse. Ils dénoncent pour la plupart une politique dépassée et discréditée par des relations par trop souvent personnalisées entre les dirigeants français et africains. Tous estiment

⁵⁷⁵ *Ibid.*, 80.

également que le système actuel a vécu et appellent à une refondation des relations franco-africaines.

7.2.1. Discours et prises de position officielles

Au départ, la campagne présidentielle d'avril 2007 a porté sur la paire immigration et sécurité à partir de laquelle les différents candidats ont cherché à redéfinir leur approche à l'égard de l'Afrique. Entre compassion humanitaire et obsession sécuritaire, chacun a manifesté une prévenance absolue à l'égard de l'Afrique et reconnu que la façon dont la France gère ses relations avec le continent doit évoluer. Ainsi dans leurs programmes, ils se sont pour la plupart engagés, « dans de véritables discours de rupture »⁵⁷⁶, à un certain nombre de changements dans la façon dont la France conduira sa politique africaine, et promis de repenser les relations franco-africaines sur des bases différentes, plus harmonieuses et plus respectueuses des préoccupations de chaque partie. Dans l'impossibilité cependant de reprendre ici les promesses de tous les candidats et partis politiques en lice pour les élections de 2007, cette section va se limiter à présenter les engagements des trois prétendants les plus en vue de la présidentielle : François Bayrou de l'Union pour la Démocratie Française (UDF), Ségolène Royale du Parti Socialiste (PS) et Nicolas Sarkozy de l'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP).

⁵⁷⁶ La Rédaction, « France-Afrique. Sortir du pacte colonial », *Politique africaine* 105 (2007), 9.

7.2.1.1. François Bayrou

Les engagements de François Bayrou se sont principalement limités aux questions économiques et sur l'immigration que le président de l'UDF a sensiblement voulu lier. À Lille le 14 décembre 2006, ce dernier a prononcé son premier discours de campagne portant sur sa vision des relations avec l'Afrique. Au cours de son exposé, le candidat centriste a d'abord prôné de « garantir aux africains qu'ils peuvent vivre convenablement en Afrique de leur travail »⁵⁷⁷. Pour cela, il a souhaité que l'activité économique des pays africains soit tournée vers la satisfaction des besoins de leurs habitants, et que les pays européens et les États-Unis cessent leur politique de subvention qui déverse sur l'Afrique des produits agricoles, à prix bradés, artificiellement effondrés qui arrachent à leurs terres les paysans africains pour les perdre en quelques mois dans des bidonvilles insalubres des grandes cités africaines. Une politique sérieuse, a-t-il insisté, doit ainsi avoir pour but « que les africains se voient garantir qu'ils pourront eux-mêmes nourrir et équiper l'Afrique, avec aide et protection internationale, comme les Européens l'ont fait, après la Guerre, en recevant l'aide du plan Marshall et la protection du marché commun »⁵⁷⁸.

Cette exigence, François Bayrou l'a liée à la nécessité d'adopter des politiques d'immigration qui permettent aux diplômés africains des grandes écoles françaises et européennes de pouvoir faire des allers-retours illimités entre leur pays d'origine et les pays où ils ont été formés. Pour les pays

⁵⁷⁷ François Bayrou, « Garantir aux Africains qu'ils peuvent vivre convenablement en Afrique de leur travail », *Politique africaine* 105 (2007), 153.

⁵⁷⁸ *Id.*

européens, ceci reviendrait à permettre aux ingénieurs, aux médecins et aux techniciens africains de faire des allers et retours à volonté entre leur pays d'origine et les pays européens où ils ont acquis leurs diplômes. Le candidat Bayrou voulait fonder son analyse sur le fait que la plupart des étudiants africains restent en effet en Europe après leurs études par peur de ne pouvoir obtenir à nouveau un visa de retour une fois retournés dans leur pays d'origine. En facilitant le va-et-vient des étudiants africains formés en Europe, on permettrait ainsi, selon ce dernier, de donner la chance aux diplômés africains de réussir dans leur propre pays, d'aider leurs congénères, mais aussi de prendre à contre-pied la politique d'immigration choisie proposée par Nicolas Sarkozy alors ministre de l'intérieur et candidat de la majorité présidentielle. En axant son programme autour d'une politique de co-développement avec les pays africains, François Bayrou a ainsi souhaité que « les meilleurs des pays africains, nous devons les encourager à porter le développement des pays africains. Les aider et non les trier »⁵⁷⁹.

7.2.1.2. Ségolène Royal

Contrairement au candidat de l'UDF qui a concentré sa campagne africaine sur deux thèmes majeurs, le co-développement économique et l'immigration, Ségolène Royal du Parti social a élargi ses horizons en y incluant les aspects politiques. Sur le thème de l'immigration, la candidate socialiste a d'abord proposé de permettre aux travailleurs étrangers saisonniers de revenir plusieurs années de suite en France sans avoir à

⁵⁷⁹ Cité dans « Ce que proposent les candidats », *La Croix* (Paris), 20 février 2007, 16.

demander à chaque fois un nouveau visa ou une nouvelle autorisation de travail. Elle a ensuite suggéré de mettre en place un système personnalisé d'accompagnement des étrangers arrivant en France, à travers un projet migratoire individuel. Pour la candidate socialiste, ces mesures visaient principalement à encourager une immigration équitable, davantage respectueuse des personnes et profitable à la fois aux immigrants, à leurs familles, au pays d'accueil et à celui d'origine⁵⁸⁰.

En matière de co-développement, Ségolène Royal a proposé de mettre en place un grand plan européen à destination de l'Afrique. C'était lors d'une visite centrée sur la coopération et le développement effectuée les 26 et 27 septembre 2006 au Sénégal, son pays natal. Elle a également proposé d'encourager le microcrédit afin de « permettre aux Africains de financer leur projet de développement »⁵⁸¹.

En matière politique, la candidate socialiste a exposé sa pensée le 11 février 2007 à Villepinte, dans un discours consacré à la place de la France dans le monde et particulièrement en Afrique. Elle l'a ensuite développée quelques jours plus tard dans une tribune parue dans l'hebdomadaire parisien *Témoignage Chrétien*. Dès les premières lignes de ce texte, Ségolène Royal présente un bilan particulièrement sévère de la politique africaine de la France, qu'elle juge « figée dans une coupable immobilité [alors] que l'Afrique, dans l'extrême diversité des situations qui la caractérise, est en

⁵⁸⁰ *Id.*

⁵⁸¹ *Id.*

pleine mutation »⁵⁸². La candidate socialiste y est par la suite allée d'une charge singulièrement lourde contre la Droite française qui, selon son affirmation, est « depuis bientôt cinq ans [...] à l'origine de désordres sans précédent sur le continent africain »⁵⁸³. Ses critiques se sont notamment portées contre le président Jacques Chirac. Pointant nommément du doigt le Chef de l'État français, elle écrit : « la conception de la Présidence de la République de Jacques Chirac y est pour beaucoup. En privilégiant systématiquement les amitiés personnelles au détriment de l'intérêt général, la pratique présidentielle a terni l'image de notre pays, qui se trouve associée dans l'esprit des Africaines et des Africains aux régimes les plus contestables du continent »⁵⁸⁴. À la charge la politique africaine de la France, Ségolène Royal ajoute :

les Africains sont malheureusement les premières victimes de cette politique de la *Françafrique*. La multiplication des interventions militaires improvisées au profit de régimes réputés amis au Tchad ou en Centrafrique, nous détourne des objectifs de développement qui devraient être prioritaires. Faute d'avoir incité les régimes les plus fermes à s'engager dans la voie de la démocratisation et du respect des droits humains, nous nous trouvons réduits à intervenir militairement dans la précipitation pour éviter des prises de pouvoir par la force⁵⁸⁵.

Pour ainsi rompre avec ce cycle infernal et mettre fin aux désordres créés par des décennies d'une politique clientéliste, la candidate socialiste

⁵⁸² Ségolène Royal, « Mon projet pour l'Afrique », *Politique africaine* 105 (2007), 144.

⁵⁸³ *Id.*

⁵⁸⁴ *Id.*

⁵⁸⁵ *Ibid.*, 145.

s'est ensuite prise à promettre plus de transparence dans la politique africaine de la France.

D'une part, les termes de nos accords de défense et de coopération militaire avec plusieurs pays africains devront être clarifiés et si besoin renégociés. Notre politique étrangère doit être conduite dans la transparence. Je propose donc que nos accords de coopération, et notamment nos accords de défense et de coopération militaire soient examinés par le Parlement. Il s'agit d'un engagement nouveau mais nécessaire. Les citoyens français ont le droit d'être informés des buts poursuivis par nos programmes de coopération et des raisons de l'engagement de nos forces armées sur le continent africain⁵⁸⁶.

Elle s'est par la suite engagée à introduire plus de contrôle démocratique en suggérant que chaque intervention militaire française en Afrique ne puisse désormais se faire qu'à la suite d'un débat préalable au Parlement français. « Je propose, a-t-elle affirmé, qu'un débat à l'Assemblée nationale soit obligatoire en cas d'intervention armée dans un conflit sur le continent africain »⁵⁸⁷. Dans un système jusqu'alors dominé par l'exécutif et le Chef de l'État en particulier, Ségolène Royale entendait à travers cette mesure donner plus de pouvoir à la représentation nationale. Dans son discours de Villepinte, elle avait déjà pris de tels engagements en promettant une vision des relations franco-africaines faites non plus de « manifestations éphémères, de cérémonies d'un jour, de tournées à bride abattue, mais d'un effort opiniâtre sur pied égal avec les Africains, dirigeants ou non »⁵⁸⁸.

⁵⁸⁶ *Id.*

⁵⁸⁷ *Id.*

⁵⁸⁸ Cité par Isabelle Mandraud, « Mme Royal et les 'désordres' africains », *Le Monde* (Paris), 15 février, 2007, 4.

7.2.1.3. Nicolas Sarkozy

L'Afrique a également fait irruption dans la campagne électorale de Nicolas Sarkozy, révélant deux tendances lourdes : la volonté proclamée de contrôler les pressions migratoires et le désir exprimé de « nettoyer » définitivement la page controversée de la *Françafrique*⁵⁸⁹. Dans un discours prononcé à Cotonou le 19 mai 2006 et qui apparaît comme le condensé de la nouvelle politique qu'il entendait mener à l'égard de l'Afrique, le candidat de L'UMP s'est d'abord engagé à poursuivre et à renforcer la politique « d'immigration choisie », un concept qu'il a présenté la veille à Bamako au Mali et qui faisait, en Afrique, la quasi unanimité contre elle⁵⁹⁰. À travers différentes lois présentées à l'assemblée nationale française, le ministre de l'intérieur et candidat de la Majorité entendait alors adapter les flux d'immigration aux capacités d'accueil de la France mais, surtout, à contrôler les pressions migratoires, essentiellement africaines, qui s'accroissaient aux portes de l'Europe⁵⁹¹.

Après l'immigration, Nicolas Sarkozy a ensuite ciblé les relations politiques entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique. Là, le ministre a principalement prôné l'abolition de la politique des réseaux incarnée, à son avis, par les administrations antérieures. Refusant ce qu'il a appelé « le poids des habitudes », le candidat Sarkozy s'est d'abord livré à un vif et passionnant plaidoyer en faveur de la réforme de la politique africaine de la

⁵⁸⁹ Vanessa Schneider, « Sarkozy veut nettoyer la 'Françafrique' », *Libération* (Paris), 20 mai 2006, 10.

⁵⁹⁰ Voir Philippe Bernard et Philippe Ridet, « La visite en Afrique de Nicolas Sarkozy minée par la loi sur l'immigration », *Le Monde* (Paris), 19 mai 2006, 12.

⁵⁹¹ Voir « Ce que proposent les candidats », 16.

France : « il nous faut construire une relation nouvelle, assainie, décomplexée, équilibrée, débarrassée des scories du passé et de ses obsolescences, il nous faut débarrasser notre relation des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent »⁵⁹². Il s'est ensuite engagé à rompre avec un système de relations personnalisées dans lequel on traite indistinctement avec les démocraties et avec les dictatures. Devant la classe politique béninoise réunie pour la circonstance, Nicolas Sarkozy a enfin plaidé pour une plus grande transparence et un respect mutuel entre la métropole et ses anciennes colonies. À ce chapitre, il s'en est à nouveau pris aux fameux *réseaux* puis au caractère personnalisé de la coopération franco-africaine :

le fonctionnement normal des institutions politiques et diplomatiques doit prévaloir sur les circuits officieux qui ont fait tant de mal par le passé [...] Les relations entre des États modernes ne doivent pas seulement dépendre de la qualité des relations personnelles entre les chefs d'État, mais d'un dialogue franc et objectif, d'une confrontation des intérêts respectifs, du respect des engagements pris⁵⁹³.

Sur un ton vindicatif, Nicolas Sarkozy s'est également promis de « briser les tabous »⁵⁹⁴. Après avoir imploré les Africains et les Français à « définitivement tourner la page des complaisances, des secrets, et des ambiguïtés »⁵⁹⁵, il a ensuite plaidé pour une rupture d'avec les clichés culpabilisants de part et d'autre de la méditerranée : « notre relation doit être

⁵⁹² Cité dans « Au Bénin, Sarkozy veut rompre avec la Françafrique », *Le Figaro* (Paris) : 19 mai 2006, 5.

⁵⁹³ Cité par Assane Thiam, « La politique africaine de Nicolas Sarkozy : rupture ou continuité? », *Politique Étrangère* 4 (2008), 875.

⁵⁹⁴ Vanessa Schneider, « Sarkozy veut nettoyer la 'Françafrique' », 10.

⁵⁹⁵ *Id.*

décomplexée, sans sentiment de supériorité ni d'infériorité, sans sentiment de culpabilité d'un côté, ni soupçon d'en jouer de l'autre, sans tentation de rendre l'autre responsable de ses erreurs »⁵⁹⁶. Avant de quitter Cotonou, le candidat de l'Union pour la Majorité Présidentielle a également pris acte du changement de génération en cours en Afrique et les conclusions que cela impose : « je crois indispensable de faire évoluer, au-delà des mots, notre relation. L'immense majorité des Africains n'ont pas connu la période coloniale. 50% des Africains ont moins de 17 ans. Comment peut-on imaginer continuer avec les mêmes reflexes? », a-t-il conclu⁵⁹⁷.

Nicolas Sarkozy s'est ensuite longuement prononcé sur sa vision des relations militaires avec l'Afrique dans son discours de campagne du 28 février 2007. Des objectifs assignés à sa politique étrangère et, singulièrement africaine, le candidat de l'UMP s'est prioritairement engagé à promouvoir les libertés et les droits de l'homme sur la scène internationale ce qui, de son propre aveu, pose en toute logique la question des bases militaires en Afrique. Ainsi a-t-il déclaré :

Leur présence est de moins en moins bien comprise par la jeunesse africaine. La première mission de ces bases, c'est d'aider l'Union africaine à construire une architecture de paix et de sécurité régionale, qui permettra au continent de disposer d'un outil pour mieux assurer, solidairement, sa stabilité. Mais aujourd'hui, elles conduisent parfois la France à devoir s'impliquer dans une crise, à titre humanitaire, pour préserver la sécurité des populations civiles et des ressortissants étrangers. Ces interventions sont parfois mal comprises, en Afrique comme en France.

⁵⁹⁶ Cité par Assane Thiam, « La politique africaine de Nicolas Sarkozy : rupture ou continuité? », 875.

⁵⁹⁷ *Id.*

Ce sont toujours des décisions difficiles, que l'on est contraint de prendre dans l'urgence, qui consistent à choisir entre deux mauvaises solutions. Soit la France n'intervient pas, et on l'accuse de manquer à ses engagements bilatéraux et d'abandonner des gouvernements souverains et des peuples en détresse! Soit elle intervient et on lui reproche de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un État souverain!

On peut reprocher à la France son interventionnisme, mais je constate que rares sont les candidats pour venir en aide à des États d'Afrique en proie à une crise politico-militaire. Sans doute devons nous réfléchir davantage aux moyens d'anticiper ces crises, aux moyens de les prévenir avec l'Union africaine. Cela passe par le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, auquel la présence militaire française doit aider. Mais à mon sens, cette présence devra être limitée au strict minimum lorsque l'Union africaine se sera dotée d'une capacité stratégique et militaire de rétablir elle-même la légalité internationale sur le continent. Je souhaite donc que l'armée française reste au service de la sécurité de l'Afrique, mais sous mandat de l'Onu et de l'Union africaine⁵⁹⁸.

À la prédominance militaire française en Afrique, Nicolas Sarkozy proposait ainsi une nouvelle solution. Mettre à disposition les bases militaires françaises en Afrique au service du programme RECAMP et de l'Union africaine. Ce choix donnerait ainsi à la présence militaire française en Afrique une tonalité multilatérale et agirait comme une alternative aux interventions militaires directes de la France sur le continent. Dans le fond comme sur la forme, le candidat Sarkozy se voulait en rupture réelle avec « l'Afrique de papa »⁵⁹⁹. L'immobilisme, a-t-il affirmé, « n'est pas une politique, c'est un

⁵⁹⁸ Nicolas Sarkozy, « Mes objectifs en matière de politique internationale », *Politique africaine* 105 (2007), 151.

⁵⁹⁹ L'expression est d'Élise Colette, « Royal/Sarkozy : rupture et continuité ». *Jeune Afrique* (Paris), 13 février 2007. En ligne :

renoncement. Je ne veux pas de la stabilité pour la stabilité. Car elle peut correspondre à un statu quo cruel et injuste »⁶⁰⁰.

7.2.2. Réponses des candidats à l'Appel des organisations des sociétés civiles française et africaine

Le document élaboré lors du Forum social mondial en janvier 2007 et envoyé un mois plus tard à chacun des candidats à l'élection présidentielle n'est pas resté sans réponse, bien que les différents prétendants au poste de Président de la République française se soient montrés très peu volubiles dans leurs réactions. À la sollicitation du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement qui s'était fait le porte-parole des autres associations, les candidats ont fait parvenir des lettres-réponses qui, pour la plupart, reprenaient ou endossaient officiellement les témoignages et positions formulés antérieurement.

7.2.2.1. Nicolas Sarkozy

Dans l'accusé de réception qu'il fait parvenir le 7 mars 2007 à Joël Thomas le président du CCFD, Nicolas Sarkozy a principalement renvoyé ce dernier à ses discours de campagne prononcés plus tôt et qui portaient sur les orientations qu'il s'était engagées à mettre en œuvre au sujet de l'Afrique. Du point de vue des relations avec cette dernière, le candidat de l'UMP a ainsi écrit : « comme je l'ai à nouveau affirmé dans mon discours de politique internationale le 28 février dernier, l'Afrique, jeune, diverse et au potentiel

<http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN11027royaltiunit0/Actualite-Afrique--royal-sarkozy-rupture-et-continuite..html> (Page visitée le 14 avril 2010).

⁶⁰⁰ Nicolas Sarkozy, « Mes objectifs en matière de politique internationale », 150-151.

immense, doit être au cœur de notre politique étrangère. Je l'avais déjà exprimé lors de mes discours à Bamako, à Cotonou et à Dakar »⁶⁰¹. Nicolas Sarkozy a par la suite ajouté : « j'ai pris connaissance avec un grand intérêt de votre appel *pour une autre relation de la France avec l'Afrique*. Le destin de l'Europe et celui de l'Afrique sont intimement liés »⁶⁰². C'est à cet effet, devait-il conclure, que « nous devons notamment bâtir ensemble une grande politique de co-développement »⁶⁰³.

7.2.2.2. François Bayrou

La réponse de François Bayrou à la sollicitation des organisations françaises et africaines de solidarité internationale s'est également située dans le prolongement des positions auparavant exprimées par le candidat. Au nom de ce dernier, Marielle de Sarnez, sa directrice de campagne a à nouveau fait part de l'engagement de son candidat à faire de l'Afrique une priorité : « sachez que François Bayrou est convaincu qu'il y a urgence à instaurer une autre relation de la France avec l'Afrique. À l'occasion de son discours de Lille du 14 décembre 2006, il a évoqué l'Afrique comme un grand sujet de politique internationale qui devra exiger du courage de la part des gouvernants »⁶⁰⁴. Dans la lettre-réponse envoyée le 16 février 2007 au

⁶⁰¹ La lettre est disponible sur le site internet du CCFD à l'adresse http://ccfd-teresolidaire.org/e_upload/pdf/reponse-appel-sarkozy.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13 (Page visitée le 10 juillet 2010).

⁶⁰² *Id.*

⁶⁰³ *Id.*

⁶⁰⁴ La lettre datée du 16 février 2007 est disponible sur le site internet du CCFD à l'adresse http://ccfd-teresolidaire.org/e_upload/pdf/reponse-appel-bayrou.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13 (Page consultée le 10 juillet 2010).

président du CCFD, elle a encore insisté sur les questions de développement et la nécessité que les Africains se voient garantir qu'ils pourront eux-mêmes nourrir et équiper l'Afrique, si possible avec l'aide et la protection internationales. Elle a aussi appelé à une relation faite de respect et de solidarité avec le continent noir. À cet effet, madame de Sarnez a réaffirmé que « maintenir les vingt pays les plus pauvres de la planète dans leur dénuement, déverser sur l'Afrique des produits agricoles à prix bradés, artificiellement effondrés par des subventions américaines et européennes sont des attitudes criminelles et suicidaires auxquelles il faut mettre un terme »⁶⁰⁵. Faisant à nouveau écho au discours de Lille, elle a poursuivi en affirmant qu'« il faut en effet être conscient de l'incidence de l'action de la France et de la communauté internationale sur la vie de dizaine de millions de personnes en Afrique, et ne plus d'inscrire (sic) cette dernière dans une relation de dépendance, mais en faire un partenaire à part entière »⁶⁰⁶. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, selon Marielle de Sarnez, « François Bayrou a fait le choix d'une relation de respect et de solidarité avec l'Afrique et saura prendre les mesures fortes que l'Afrique attend »⁶⁰⁷.

⁶⁰⁵ *Id.*

⁶⁰⁶ *Id.*

⁶⁰⁷ *Id.*

7.2.2.3. Ségolène Royal

Suite à une lettre ouverte de Jean-Marie Fardeau, le Secrétaire général du CCFD à Ségolène Royal le 14 décembre 2006⁶⁰⁸, la candidate socialiste a fait connaître ses orientations le 7 février 2007 dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'organisme de la rue Lantier à Paris. C'est ce même texte qui sera repris puis publié à l'intégral dans l'hebdomadaire *Témoignage Chrétien* du 15 février 2007. Avant la parution du texte, la profession de foi de Ségolène Royal - qui visait nommément le président Jacques Chirac - avait déclenché une vive polémique qui, selon Mathieu Castagnet était la preuve que « le sujet des relations entre la France et l'Afrique demeure hautement sensible »⁶⁰⁹. En réaction à la controverse suscitée par la charge par trop directe de la candidate socialiste, Christophe Chantepy le directeur de cabinet de Ségolène Royal a dans un premier temps fait parvenir, le 13 février 2007, à tous les quotidiens français une mise au point précisant que le texte avait été envoyé « par erreur sans avoir été aucunement validé dans cette forme par Ségolène Royal qui s'est toujours gardée de toute attaque personnelle au cours de cette campagne »⁶¹⁰. Sitôt le démenti publié, et après une valse-hésitation et quelques moments de confusion, le Parti socialiste a immédiatement émis un nouveau communiqué reprenant à l'identique les

⁶⁰⁸ Voir « Lettre ouverte à Ségolène Royal ». Disponible sur le site internet du CCFD à l'adresse : http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/d/doc_893.php (Page visitée le 5 juillet 2010).

⁶⁰⁹ Mathieu Castagnet, « Les candidats promettent la fin de la 'Françafrique' », *La Croix* (Paris), 15 février 2007, 3.

⁶¹⁰ Cité dans « Royal s'emmêle dans les critiques de Chirac », *Libération* (Paris), 14 février 2007, 12.

termes de la tribune publiée comme prévu le 15 février 2007⁶¹¹. Dans sa lettre réponse, la candidate socialiste s'y propose en effet de revoir dans le détail l'ensemble du mécanisme de coopération avec l'Afrique. En ce domaine, comme dans bien d'autres,

je crois [écrit-elle] possible de mettre fin au désordre créé par des décennies de politique clientélistes en Afrique, des politiques bien peu responsables au regard des besoins des sociétés africaines et des volontés de solidarité des citoyennes et citoyens français. Pour cela, nous devons être fermes sur la défense des droits de la personne humaine, innovants en matière de développement. Nos objectifs doivent être explicites et nos méthodes transparentes. Ce sont les positions que je défendrai au cours de cette campagne pour rénover la politique de la France aux côtés de l'Afrique. Ce sont les orientations que je mettrai en œuvre si je suis élue⁶¹².

7.2.2.3. Les autres candidats

Par-delà les favoris, les autres candidats ont également répondu à l'Appel des organisations de la société civile française et africaine et ont exprimé leur vision des relations entre la France et l'Afrique. Du côté des Verts, la candidate Dominique Voynet s'est limitée à proposer « l'annulation immédiate et inconditionnelle de la dette et la mise en place d'une commission d'historiens avec audit public sur les responsabilités de la France en Afrique »⁶¹³. Dans la lettre adressée le 7 mars 2007 à Joël Thomas, Philippe de Villiers a pour sa part proposé une approche qui « consiste à

⁶¹¹ Voir « PS : cafouillage autour de la politique africaine de Chirac », *Les Echos* (Paris), 15 février 2007, 16.

⁶¹² Document disponible sur le site internet du CCFD à l'adresse http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/reponsesroyal.pdf (Page visitée le 5 juillet 2010).

⁶¹³ Lettre-réponse datée du 22 mars 2007 et disponible sur le site internet du CCFD. En ligne : http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/reponse-appel-voynet.pdf (Page visitée le 7 juillet 2010).

enraciner les populations africaines sur leur territoire en leur proposant une vraie politique de coopération de proximité, une relation de ‘visage à visage’ »⁶¹⁴.

L’‘Appel de Nairobi’ a aussi été l’occasion pour la candidate communiste Marie-Georges Buffet de partager ses préoccupations concernant l’Afrique et d’exprimer ses aspirations sur l’avenir de la coopération avec le continent noir. Elle a été la plus explicite et celle qui le plus est allée dans le détail. Répondant à la sollicitation des associations africaines et françaises, elle est d’abord revenue sur l’épisode du Rwanda et affirmé qu’« il est temps qu’une véritable enquête internationale, diligentée de façon indépendante, sous l’égide de l’ONU, fasse toute la lumière »⁶¹⁵. La vérité, a-t-elle indiqué,

doit être établie sur ce génocide, sur toutes les responsabilités, en particulier celles de la France et de la Communauté internationale, sur le processus de préparation de ce génocide, sur l’attentat contre l’avion qui transportait le Président Habyarimana. Et la France doit assumer cette vérité et sa responsabilité dans ce qui restera certainement comme la page la plus tragique de cette ‘Françafrique’ et de ses pratiques de plus en plus rejetées par les peuples⁶¹⁶.

Sur les accords de défense, la candidate communiste a à nouveau proposé que « les accords particuliers en matière de défense et de matières premières signés au lendemain des indépendances, quand ce n’était pas le jour même, doivent être rendus publics dans leur intégralité. Ils doivent aussi

⁶¹⁴ Document disponible sur le site Internet du CCFD à l’adresse http://ccfd-teresolidaire.org/e_upload/pdf/reponse-appel-villiers.pdf.

⁶¹⁵ Lettre-réponse datée du 14 mars 2007 et disponible sur le site internet du CCFD. En ligne : http://ccfd-teresolidaire.org/e_upload/pdf/reponse-appel-buffet.pdf?PHPSESSID=1932c5452962fccfef2a11f22d892e36 (Page consultée le 7 juillet 2010).

⁶¹⁶ *Id.*

être abrogés car ils institutionnalisent et perpétuent la dépendance et la domination »⁶¹⁷. Elle s'est ensuite prononcée pour « une toute autre politique de la France en Afrique, pour une politique qui ne soit plus l'affaire d'une cellule opaque de l'Élysée, où les décisions sont le domaine réservé du Président de la République »⁶¹⁸. Pour conclure son propos, elle s'est engagée à « en finir avec cette Françafrique » en procédant, « dès le début du mandat présidentiel, [à] un bilan complet, objectif, sans complaisance » de la coopération avec l'Afrique⁶¹⁹. La France, a-t-elle souligné, « se grandirait en appuyant toutes les initiatives concourant [à] la transparence, la démocratie, le respect des souverainetés avec comme objectif l'émancipation humaine »⁶²⁰.

À l'approche des échéances électorales du printemps 2007, *Survie* et ses partenaires ont ainsi une nouvelle fois entrepris de faire rentrer dans l'air du temps les idées et propositions continuellement défendues au sujet de la politique militaire africaine de la France. Cette attitude reste en accord avec le cadre théorique présenté dans ce travail, lequel rappelle que la coalition originale va normalement répondre, lorsque ses propositions sont mises en cause par une coalition concurrente, en initiant un débat politique ou analytique sur la validité de ses hypothèses⁶²¹. Profitant de l'opportunité qui leur était ainsi offerte par la campagne de 2007, les collectifs citoyens menés

⁶¹⁷ *Id.*

⁶¹⁸ *Id.*

⁶¹⁹ *Id.*

⁶²⁰ *Id.*

⁶²¹ Hank C. Jenkins-Smith and Paul A. Sabatier, « The Dynamics of Policy-Oriented Learning », 47.

par *Survie* ou auquel l'association appartenait ont à nouveau réitéré leurs arguments à l'effet qu'il était plus que jamais nécessaire d'apporter des réformes à l'approche militaire africaine de la France. Au cours de cette campagne, la plupart des candidats ont bien voulu reconnaître la nécessité d'un tel changement et ont souvent repris et intégré dans leurs programmes politiques ou électoraux les propositions et revendications de ces groupes de pression réformateurs. Ce chapitre a bien voulu décrire ce mouvement. S'il est cependant difficile de déterminer avec exactitude l'ensemble des causes entre-croisées qui tentent ou qui voudraient rendre compte de ce changement, on constate en revanche que c'est le débat autour des attributs de base du programme politique militaire de la France en Afrique qui a rendu possible cette transformation.

Conclusion

Nous sommes ainsi arrivé au terme de notre travail. Le but de celui-ci était d'examiner les raisons de l'évolution récente de la politique militaire de la France en Afrique. Pour cela, nous avons passé en revue l'histoire récente de la relation politique et militaire entre la France et l'Afrique à travers l'action de l'association *Survie*. De cette exploration il ressort des enseignements sur le plan théorique et analytique. Avant de discuter de ces derniers, il convient tout d'abord de revenir sur les paramètres centraux de l'argument présenté dans cette thèse.

Les paramètres centraux de l'argument présenté dans la thèse

Nous sommes parti d'un engagement du Président Nicolas Sarkozy, pris le 28 février 2008 lors d'un voyage d'État en Afrique du Sud. Devant les élus sud-africains, le Chef de l'État français s'était en effet proposé de revoir dans le détail les principaux paramètres de la politique militaire africaine de la France. De cet engagement pris en terre africaine, nous avons cherché à examiner les facteurs à l'origine des réformes promises ou entreprises au sujet de la politique de sécurité de la France en Afrique.

Ce choix a découlé d'une première observation : l'unanimité à l'effet que la politique militaire africaine de la France était clairement en mutation. Dans les cercles politiques et académiques, il ne semble désormais y avoir aucun doute à ce sujet. Et même si l'actualité vient périodiquement rappeler que les enjeux traditionnels de la politique militaire africaine de la France

n'ont pas totalement disparu, l'émergence de réformes dans cette sphère d'activité ne peut totalement être contestée.

Nous avons ensuite observé que dans l'analyse générale de la politique étrangère de la France et singulièrement africaine, les acteurs publics ainsi que les chercheurs, journalistes et universitaires ont généralement privilégié une approche stato-centrée, voire élitiste, qui consiste à considérer les évolutions en la matière comme émanant essentiellement du jeu politique au niveau des échelons supérieurs du pouvoir, si ce n'est de la simple volonté de l'autorité présidentielle. Du rôle et des pouvoirs de celle-ci, Christian de Brie écrivait ainsi :

ceux que [lui] attribue la Constitution ne sont pas de gouvernement mais très clairement d'arbitrage (le principe en est posé dès les dispositions de l'article 5), de garant des institutions et de la continuité de l'État, en particulier dans des situations de crise exceptionnelles (articles 16). Mais l'arbitre s'est dès le début mêlé du jeu, enfilant sur sa tenue le maillot de capitaine de l'équipe gagnante. Il s'est d'abord taillé, en toute illégalité, un domaine réservé, comme une chasse : défense, politique extérieure, Afrique, que gouvernement et représentation nationale lui abandonnent d'autant plus volontiers que l'illégalité est devenue coutume constitutionnelle⁶²².

Nous avons enfin considéré les arguments classiques, développés par différents commentateurs et observateurs de la relation franco-africaine pour proposer une explication alternative au sujet de l'évolution de la politique militaire africaine de la France. Longtemps, les auteurs ont abondamment privilégié les facteurs conjoncturels et structurels. Ils ont d'abord voulu voir dans l'esquisse d'un nouvel ordre militaire franco-africain, la conséquence

⁶²² Christian de Brie, « En finir avec le gouvernement de l'Élysée », 9.

des changements induits par la fin de la rivalité Est/Ouest, laquelle a enlevé à la présence militaire française en Afrique le rôle de rempart contre l'influence soviétique au sud du Sahara. À cela, se sont ajoutés l'intégration européenne et le renforcement croissant des institutions d'une Europe qui s'élargissait désormais vers l'Est. Pour plusieurs, cette nouvelle donne a progressivement favorisé la dimension communautaire au détriment du maintien d'une relation étroitement bilatérale entre la France et les pays d'Afrique francophone. Symbole récent de cette évolution, la participation en 2007 de la Chancelière allemande Angela Merkel et du Commissaire européen au développement Louis Michel au XXIV^e Sommet France-Afrique de Cannes. Cette double présence, comme l'a noté Alain Barluet, a pris des allures de passage de témoins, en installant solidement l'Europe dans ce qui fut longtemps un tête-à-tête exclusif franco-africain⁶²³.

Pour d'autres auteurs, l'environnement africain n'a été étranger à la reconstitution du cadre de coopération militaire entrepris par la France. Au plan économique tout d'abord, depuis le début des années 1990, l'Afrique ne serait en effet plus la principale préoccupation économique de la France. En 1996, elle représentait moins 5% de son commerce extérieur et recevait moins de 20% des investissements directs de Paris, loin derrière l'Europe de l'Est et les pays asiatiques⁶²⁴. Au niveau politique, le constat était également que l'Afrique de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècles était profondément

⁶²³ Alain Barluet, « Cannes entérine la fin de la Françafrique », *Le Figaro* (Paris), 16 février 2007, 2.

⁶²⁴ Voir Jacques Alibert, « Le commerce extérieur de la France en 1996 et la part de l'Afrique », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* (Paris), 14 mars 1997, 19-21.

ravagée par des conflits armés aux dimensions souvent régionales que ne parvenaient toujours pas à résoudre par eux-mêmes les États du continent. Ce contexte de conflictualité et de sous-développement économique aurait alors amené la France à se poser de manière ouverte la question de la légitimité du maintien d'un face-à-face privilégié avec le continent.

À ces facteurs, d'autres ont voulu adjoindre la disparition d'élites dirigeantes françaises et africaines et l'avènement d'une nouvelle classe d'hommes politiques. Pour ne prendre que deux exemples, on pourrait ainsi citer cette phrase d'Antoine Glaser et de Stephen Smith qui, faisant allusion à la journée des obsèques du président ivoirien Félix Houphouët-Boigny, ont écrit : « le 7 février 1994, la 'Françafrique' est enterrée à Yamoussoukro »⁶²⁵. On pourrait ensuite rappeler ce commentaire de Pascal Blanchard qui, à propos du discours de Nicolas Sarkozy à Dakar, affirmait sur un plateau de télévision :

Sarkozy, c'est la génération d'après [...]. Cette génération est moins concernée par la question. Je ne pense pas que Sarkozy ait une problématique sur cette question là. Ça l'intéresse moins. Il n'est pas né dedans. Il n'a pas les mêmes mécanismes. Il n'est pas issu du même sérail politique. Ce n'est pas la génération des Giscard et Foccart. C'est un autre temps. Et quelque part les mécanismes il ne les a pas. Il n'a pas gagné grâce aux outre-mer comme d'autres ont pu le faire. Il n'a pas gagné grâce aux cassettes de Bongo comme d'autres ont pu l'avoir ou les diamants. C'est une autre génération politique, qui ne pense pas que la grandeur de la France passe par ces outre-mer là comme le pensait Giscard, Chirac ou de Gaulle. Il a un autre rapport... Le discours de Dakar est plus ambigu. Il ne sait pas comment faire. Il n'est pas encore stabilisé sur ces questions. Le meilleur

⁶²⁵ Antoine Glaser et Stephen Smith, *Comment la France a perdu l'Afrique*, 117.

exemple c'est qu'il n'aime pas y passer une nuit. Il aime y passer en coup de vent et n'aime pas y rester. Ce n'est pas un univers qu'il maîtrise. Ce n'est pas son monde. Ce n'est pas ses codes⁶²⁶.

Ces arguments, nous avons essayé de les nuancer tout en reconnaissant cependant qu'ils ont pu jouer un rôle particulier dans les changements annoncés ou observés. Notre opinion sur le sujet diffère malgré tout de ces perspectives qui voient le changement comme le produit de développements conjoncturels et structurels. En intégrant la dimension humaine, nous avons voulu montrer qu'il s'agissait davantage et d'abord de résultats politiques. Nous avons à cet effet pu voir, d'abord, que dans le cadre de la réforme de la politique de coopération militaire africaine de la France, de nombreux acteurs se sont inscrits en alliés ou en opposants dans une compétition politique visant à réorienter les actions publiques dans un sens voulu. Nous avons ensuite soutenu que l'avènement des changements dans l'action ou les perceptions gouvernementales a été conditionné par l'ouverture de fenêtres d'opportunité marquées d'abord par la tragédie rwandaise que Bruno Charbonneau qualifie à juste titre de « point tournant majeur »⁶²⁷, puis ensuite par les reconfigurations ou les alternances au sommet de l'État. De notre analyse, il ressort enfin que les principales mesures prises ou envisagées par les décideurs politiques ont nécessairement été l'aboutissement d'une confrontation politique initiée, animée et soutenue par des acteurs externes, plutôt que le résultat de processus bureaucratiques

⁶²⁶ Interview diffusée le 25 Juin 2009 sur BFM TV

⁶²⁷ Bruno Charbonneau, *France and the New Imperialism : Security Policy in Sub-Saharan Africa*, 76.

ou la contribution voulue des décideurs politiques eux-mêmes. Un aspect qui a longtemps été négligé par les recherches antérieures.

Depuis plus de trente ans en effet, une production institutionnelle constituée de rapports commandés par le gouvernement français a aussi et continuellement préconisé une réforme de la coopération française avec l'Afrique. Ces rapports se sont succédé depuis le début des années soixante : le rapport Pignon (1961), le rapport Jeanneney (1963), le rapport Gorse (1971), le rapport Abelin (1975), le rapport Vivien (1982), le rapport Samuel-Lajeunesse (1989), le rapport Hessel (1990), le rapport Michaïlof (1993), le rapport Marchand (1996). Ces travaux se rejoignent sur un même point, la critique incessante et sans discontinuer de la politique française de coopération.

En 1994, ces critiques vont acquérir une nouvelle vigueur. La participation du personnel politique et militaire français dans le génocide rwandais joue ici un rôle capital. À la faveur de ce dernier, plusieurs acteurs venus des milieux associatifs se mobilisent et stigmatisent le rôle de la France à qui ils imputent la responsabilité de cette tragédie. Des actions et une publication militantes s'expriment à cet égard à travers l'activisme de *Survie*. Avec plusieurs autres associations de solidarité internationale, elle se mobilise autour de la problématique de la *Françafrique*. De la réforme du cadre de coopération militaire franco-africaine, elles font un enjeu permanent de la politique africaine de la France. Au moyen de conférence, d'actions de rue, de démonstrations et publications diverses, elles ont ainsi entrepris de

critiquer l'action de la France en Afrique et d'interpeler les dirigeants politiques afin qu'ils s'engagent à mettre à l'agenda les réformes dans ce domaine. Leur rapport à ces derniers n'a pas toujours été linéaire. Il a souvent impliqué l'intervention d'autres acteurs, notamment institutionnels, comme les partis politiques et les députés. De la même façon que ces mouvements ont contribué à légitimer de nouvelles idées et à faire connaître une nouvelle approche du problème, nous avons également pu voir que les alternances et reconfigurations des cohabitations politiques ont joué un rôle éminemment central dans les résultats de ces campagnes.

Pour les besoins de notre analyse, nous nous sommes appuyé sur l'*Advocacy Coalition Framework*, le cadre d'analyse développé par Paul A. Sabatier et ses collègues. Ce dernier s'intéresse tout particulièrement aux interactions entre coalitions de cause, lesquelles se définissent comme un ensemble constitué d'une variété d'acteurs (leaders de groupe d'intérêt, journalistes, universitaires, hommes politiques), provenant d'institutions différentes, qui partagent un système de croyances lié à l'action publique et qui s'engagent dans un effort concerté afin de traduire des éléments de leur système de croyance en une politique publique. L'une des hypothèses centrales de l'ACF est que les changements de l'action publique dans un secteur politique donné sont fonction, d'une part, de la compétition entre les coalitions de ce sous-système et, d'autre part, de facteurs perturbateurs externes, non cognitifs, comme les infléchissements importants des conditions socio-économiques, les alternances politiques ou les effets produits

dans d'autres sous-systèmes politiques. L'ACF propose également un modèle précis de la structure du système de croyances des élites sous la forme de trois niveaux définis selon leur ampleur et leur étendue : le noyau central ou *deep core*, le noyau propre à la politique (*policy core*) et les aspects secondaires. Ce découpage pourrait correspondre à celui opéré par Peter A. Hall pour qui un programme d'action politique se compose de trois variables centrales : les buts, les instruments d'action et le niveau ou le mode d'utilisation de ces instruments⁶²⁸.

L'ACF formule également l'hypothèse d'une plus grande stabilité des politiques. Il rappelle que les changements radicaux et profonds sont plutôt rares à court ou à moyen terme. Il souligne à cet effet que le noyau central (*deep core*), composé de croyances fondamentales voire ontologiques ne varie ainsi pratiquement pas, tout changement de ce type s'apparentant à une conversion religieuse⁶²⁹. Cette hypothèse amène dès lors à porter l'attention sur les deux autres dimensions du système de croyances, le noyau propre (*policy core*) et les aspects secondaires. Ici également, Sabatier rappelle que le noyau et les attributs propres d'une politique ont peu de chances d'être significativement modifiés, tant et aussi longtemps que la coalition qui a institué ce programme politique reste au pouvoir⁶³⁰.

S'agissant plus précisément de la politique militaire africaine de la France, nous avons pu observer que celle-ci s'inscrit dans la longue durée.

⁶²⁸ Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain », 278.

⁶²⁹ Paul A. Sabatier, « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe », voir tableau page 112.

⁶³⁰ *Ibid.*, 106.

Elle a été mise en place par le Général de Gaulle au lendemain des indépendances africaines en se fondant sur une croyance normative selon laquelle la position de la France dans le monde passe nécessairement par le maintien de son influence en Afrique⁶³¹. Ce désir de puissance africaine est resté prégnant de tous les volets de la coopération franco-africaine. Dans sa dimension militaire, il s'est traduit par la mise en place d'un programme de coopération fondé sur deux principes, la présence et l'intervention, ainsi que sur un système institutionnel et administratif chargé de le conduire. Il s'est également distingué par son intangibilité à travers le temps, au point d'avoir structuré en profondeur l'histoire des relations franco-africaines, de de Gaulle à ses successeurs⁶³².

En 1994, les critiques suite à l'intervention militaire française au Rwanda ont accentué la pression en vue de revoir les paramètres de base de la politique militaire africaine de la France. L'élection d'un nouveau gouvernement conduit par le Président Jacques Chirac et le premier ministre Alain Juppé a permis de percevoir l'amorce d'un changement dans la rhétorique. Sans vouloir une nouvelle fois rentrer dans les détails, l'année 1997 et l'arrivée des socialistes au pouvoir ont entraîné à leur tour la mise en place d'une série de réformes qui se sont traduites d'abord par la « neutralisation », par dissolution au sein du ministère des Affaires

⁶³¹ Franck Petiteville, « Quatre décennies de “coopération franco-africaine” : usages et usure d'un clientélisme », 597.

⁶³² Voir Jean-François Bayart, *La politique africaine de François Mitterrand* (Paris : Karthala, 1984), 52.

étrangères, du ministère de la Coopération⁶³³. À la faveur de la réforme administrative de 1998, il est ainsi revenu au ministère des Affaires étrangères la tâche exclusive de conduire désormais les relations de coopération. C'est également à son budget qu'étaient désormais inscrits, dès la loi de finances 1999, les crédits qui dépendaient jusqu'alors du ministère de la Coopération. Il lui est également échu le mandat d'assurer la gestion directe des opérations relevant des secteurs institutionnels et de souveraineté comme la justice, l'État de droit, la police, la défense, ainsi que des actions de développement culturel autrefois dévolues au 20, rue Monsieur⁶³⁴. Toujours au niveau institutionnel, la Mission Militaire de Coopération, jadis grande institution de la coopération militaire franco-africaine a été remplacée par la Direction de la Coopération Militaire et de Défense, désormais rattachée au ministère des Affaires étrangères. La réforme tend aussi à supprimer une culture institutionnelle ancienne, en modifiant le mode de nomination des 31 chefs de mission de coopération et d'action culturelle, antennes extérieures du ministère de la Coopération et qui géraient à l'étranger l'assistanat technique militaire et civil. Jusque-là nommés par décret du Président de la République, ces chefs de mission deviennent de simples « conseillers » désignés par arrêté du ministère des Affaires étrangères⁶³⁵.

⁶³³ L'expression est de Julien Meimon, « Que reste-t-il de la coopération française ? », *Politique Africaine* 105 (2007), 37.

⁶³⁴ Il s'agit de l'adresse civique du ministère de la Coopération.

⁶³⁵ Voir Julien Meimon, « Que reste-t-il de la coopération française ? », 40. Pour une analyse exhaustive des réformes administratives et institutionnelles de la coopération militaire franco-africaine, voir Tibault Stéphane Possio, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique* (Paris : Éditions Publibook, 2007).

Sur le terrain, la grande réforme entreprise à partir de 1997 a porté sur une plus grande responsabilisation des Africains dans la gestion de leur défense et de leur sécurité à travers la mise en place du programme de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). Cette nouvelle approche suppose une africanisation des solutions aux problèmes de sécurité pouvant survenir en Afrique, mais n'exclut cependant pas la possibilité et l'opportunité offertes aux forces armées françaises, grâce à leur présence sur le continent et aux accords de défense, d'intervenir en faveur d'un État africain pour assurer sa défense intérieure et/ou extérieure. En tant que programme conçu et parrainé par la France, RECAMP répond notamment

aux mêmes principes que ceux qui guident l'emploi des forces françaises. Leur concept d'emploi, de portée très générale, définit trois options stratégiques fondamentales, dans lesquelles les forces françaises peuvent se trouver engagées : le soutien à la prévention et à la sécurité, la maîtrise de la violence et les opérations de force⁶³⁶.

Pour les autorités françaises, RECAMP se voulait d'abord une des réponses à apporter lorsque la France est sollicitée pour participer aux opérations conduites sous l'égide de l'Onu. L'aspect essentiel de son engagement et ses différents modes d'action s'inscrivent en priorité sur les opérations de soutien à la paix, lesquelles correspondent davantage à la mise en œuvre d'accords de défense. De ce point, on constate ainsi que l'introduction de ce nouvel outil maintient intact le fondement principal de la politique militaire africaine de la France, lequel se résume à la possibilité de

⁶³⁶ Cité par Niagale Bagayoko-Panone, *Afrique : les stratégies française et américaine*, 479.

mettre en jeu l'intervention d'une unité militaire française en cas de trouble ou de menace à la sécurité d'un État africain. Elle apporte cependant une nouvelle dimension, laquelle exclut les possibilités d'un engagement militaire isolé.

Enseignements et perspectives

En 1978, Pierre Grémion rappelait la pauvreté de la vie associative en France. Celle-ci, écrivait-il, était directement mise en rapport avec l'intervention de l'État dans la structuration de l'action collective⁶³⁷. À l'époque et ce depuis le XIX^e siècle, l'État se faisait partout l'instigateur du social. Désormais le monde associatif est partout en expansion. Sa visibilité s'est considérablement accrue dès les années 1980, grâce notamment à la publication des premières évaluations chiffrées mesurant leur poids économique et leur influence dans les politiques d'emploi, d'insertion sociale, de gestion des services de proximité et « dans le drainage de la générosité publique pour des causes humanitaires »⁶³⁸. Plusieurs livres, articles et journaux leur sont désormais consacrés, détaillant leur rôle et leurs efforts en vue d'influencer l'opinion et les politiques publiques en France. Particulièrement présentes dans le champ de l'action sociale, les associations y sont toujours majoritaires parmi les structures gestionnaires. Elles ont comme le souligne Robert Lafore « joué un rôle historique de médiateur en exprimant les besoins des populations qu'elles représentent et en élaborant

⁶³⁷ Pierre Grémion, « Les associations et le pouvoir », 19.

⁶³⁸ Emmanuel Marchal, « L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement » *Revue française de sociologie* 33 (1992), 365.

des problématiques sociales »⁶³⁹. Peu de recherches ont cependant été menées au sujet de leur place et de leur fonction dans la formulation de la politique étrangère de la France et plus particulièrement envers l'Afrique. De la société civile, l'on a souvent évoqué le rôle joué dans la dé-légitimation de la politique française de défense et de sécurité en Afrique, notamment après l'épisode tragique du Rwanda⁶⁴⁰. Aucune étude systématique sur son influence n'a cependant été conduite à ce jour.

Dans ce travail, nous avons été amené à reconnaître la diversité des facteurs qui influent sur l'évolution de la politique militaire africaine de la France. Nous reconnaissons nous aussi que l'évolution ici décrite découle sûrement de causes multiples et beaucoup plus complexes. Sans chercher à mettre en doute la valeur de l'un ou l'autre des autres facteurs, nous nous sommes plutôt proposé de mettre en évidence le rôle auparavant négligé du facteur sociétal dans la reformulation de la politique militaire africaine de la France. Ce travail a voulu combler ce manque. Plus qu'une évocation, il a cherché à faire valoir dans une étude systématique le poids considéré comme significatif de la société civile dans l'émergence des réformes dans le domaine de la politique militaire franco-africaine.

Dans cette thèse, nous avons voulu montrer que la réforme de la politique militaire africaine de la France a d'abord été le fruit de représentations et d'interactions de différents acteurs du sous-système de la

⁶³⁹ Robert Lafore, « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'actions sociale ». *Informations Sociales* 6 (2010), 64.

⁶⁴⁰ Voir Bruno Charbonneau, *France and the New Imperialism : Security Policy in Sub-Saharan Africa*, 76; Richard Banégas, et al. « La fin du Pacte colonial ? », 25.

politique militaire africaine de la France, notamment, qu'elle a été le résultat d'une interprétation et de réactions devant les effets des politiques déjà mises en œuvre.

Nous avons ainsi entrepris à mettre en lumière la série d'actions ponctuelles d'associations de solidarité internationale qui, au lendemain de la tragédie rwandaise, ont voulu poser avec plus d'insistance le problème de la coopération militaire africaine de la France. Ces critiques, comme l'a mentionné Julien Meimon, n'étaient certes pas nouvelles. Elles ont cependant gagné en acuité et acquis une nouvelle force avec l'ouverture de « fenêtres d'opportunité » pour forcer le changement⁶⁴¹. L'action des associations dans cette opération a consisté en un questionnement sur la manière d'améliorer l'action politique et de choisir des solutions différentes dans l'approche militaire africaine de la France. Cette dynamique a permis de promouvoir une nouvelle vision et de répandre de nouvelles idées dont certaines ont germé et d'autres non.

Notre étude a dans un premier temps voulu rappeler le rôle central et déterminant des médias dans la thématization des problèmes politiques. En mettant l'accent sur le rôle et l'implication présumés de la France dans les événements du Rwanda, les médias ont directement contribué à influencer l'opinion publique et à amener la question de la relation militaire franco-africaine au devant de la scène.

Il a ensuite cherché à souligner l'importance de la mobilisation des réseaux et groupes sociaux intéressés à la relation militaire franco-africaine.

⁶⁴¹ Julien Meimon, « Que reste-t-il de la coopération française ? », 34.

En mettant l'accent sur les événements tragiques du Rwanda, nous avons suggéré que l'activité de ces groupes a incité les acteurs publics mais aussi les partis politiques à se réapproprier les thèmes de discussion, à lancer les débats politiques et souvent à intégrer les nouvelles idées dans leurs programmes respectifs. Les principales ressources mobilisées par ces acteurs extra-étatiques ont généralement été l'information et les infrastructures de communication. L'accès à ces ressources et la mobilisation de celles-ci ont permis de porter le problème de la politique militaire de la France, telle qu'elle a jusqu'ici été menée en Afrique à la connaissance du public et se sont avérés comme des leviers décisifs à la mise à l'agenda politique.

C'est à partir de cette perspective que nous est apparue toute la valeur interprétative de *l'Advocacy Coalition Framework*. Tout d'abord, ce modèle nous permet de dépasser les schémas d'analyse classiques qui, longtemps mis de l'avant, privilégient l'étude de la politique étrangère aux niveaux structurels et systémiques. Il permet de dépasser l'approche matérialiste et de ramener l'action humaine dans l'analyse. Il permet ensuite et surtout de mieux saisir le schéma interactionniste qui, à l'opposé de l'approche intentionnaliste rattachée aux analyses élitistes, est à la base de notre travail. Il met enfin l'accent sur « le caractère diffus et compensé du pouvoir et, corrélativement, sur la *précarité du leadership* politique »⁶⁴².

Dans son analyse sur les déterminants de la politique étrangère, Marcel Merle affirmait en effet que l'approche traditionnelle en politique

⁶⁴² Henri Bergeron, Yves Surel et Jérôme Valluy, « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques? », 220-221. Souligné dans le texte.

étrangère a souvent favorisé la primauté de l'exécutif en matière de formulation, d'exécution et de conduite des affaires étrangères. La règle du monopole imposait dès lors que ce champ de la politique d'un État doive rester du ressort exclusif du pouvoir exécutif, autrement dit qu'il demeure un privilège du souverain. Les agents et responsables de sa conduite devaient en cela bénéficier d'une compétence et d'un monopole exclusifs dans l'exercice de leurs attributions. Cette règle supposait également l'existence d'une cloison étanche entre l'interne et externe⁶⁴³. Or c'est l'existence de cette même séparation qui est remise en cause dans cette thèse.

À la différence des conceptions traditionnelles, nous avons voulu montrer que l'évolution de la politique militaire africaine de la France ne procède pas uniquement d'un calcul rationnel décidé au sommet de l'État, mais davantage d'un marchandage complexe entre des acteurs hétérogènes poursuivant leurs intérêts propres. Plusieurs auteurs ont souvent classé la France parmi les pays non démocratiques ou possédant un État fort, des pays où le degré de consensus nécessaire pour instituer un changement de politique majeur est relativement faible. Du point de vue institutionnel, elle n'a pas besoin de majorité pour procéder, contrairement aux pays comme la Suisse et les Pays Bas où le consensus est indispensable⁶⁴⁴. Malgré ces paramètres institutionnels, il ressort que l'évolution de la politique militaire africaine de la France ne peut simplement être présentée comme une décision réfléchie de

⁶⁴³ Marcel Merle, *La politique étrangère* (Paris : Presses Universitaires de France, 1984), 20 et 34.

⁶⁴⁴ Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », 148.

décideurs politiques, isolés de toute contrainte externe, et proportionnant le choix des objectifs et des moyens aux coûts et bénéfices escomptés. Il s'agit plutôt du résultat d'une dynamique politique impliquant divers services administratifs, les acteurs politiques, l'opinion publique, les groupes de pression et les coalitions de cause.

Au cœur de ce débat, se pose la question de la problématique État-Société en politique étrangère. Dans un monde de plus en plus intégré et au fur et à mesure que ce dernier devient un faisceau complexe de relations interdépendantes, autant l'économique, le social, le culturel et même l'ethnique s'imposent de plus en plus dans les décisions de politique étrangère. Autant également le nombre d'agents intervenant dans leur conception, leur élaboration et leur exécution devient à la fois important, complexe et interdépendant. Il est dans ce contexte désormais difficile d'imputer la responsabilité ou l'origine d'une décision de politique étrangère à un acteur singulier. De ce constat, se pose avec insistance le problème de la reconnaissance du fait qu'au lieu de constituer des éléments d'une relation à somme nulle, les élites et les masses sont en un sens des paramètres interdépendants, dynamiques et inter-reliés dont on ne saurait parler de l'un sans invoquer l'autre. L'*Advocacy Coalition Framework* nous permet de faire ce rapprochement.

En étudiant le passage des politiques macro-économiques keynésiennes aux politiques aux politiques néolibérales en Grande-Bretagne, Peter Hall a montré comment les idées keynésiennes ont été remises en cause

par de nombreuses anomalies entraînées par l'application des recettes habituelles, puis progressivement délégitimées par les débats soulevés dans l'espace public. Bien que le mouvement selon l'auteur ait débuté autour de 1976, le grand changement est intervenu avec l'arrivée en 1979 de Margaret Thatcher au pouvoir. Hall rappelle que ce changement est resté tributaire des résultats électoraux. Une fois le nouveau paradigme adopté par le parti conservateur, son destin s'est trouvé assujéti à la chance que ces derniers s'emparent du pouvoir⁶⁴⁵.

Cet exemple rappelle une nouvelle fois la centralité de celui qui détient les rênes du pouvoir politico-administratif dans le processus général de changement des politiques. Comme le soulignent Yves Surel et ses collègues il laisse entendre que « le jeu politique se déroule alors essentiellement aux échelons supérieurs du pouvoir où les protagonistes agissent en fonction de visions du monde généralement conformes à leurs intérêts respectifs »⁶⁴⁶. Le modèle développé par l'approche dite des Communautés épistémiques se rapproche visiblement de cette perspective. Elle sous-tend que la position privilégiée occupée par les acteurs publics est déterminante pour initier un processus politique. Ainsi selon Haas,

epistemic communities can insinuate their views and influence national governments and international organizations by occupying niches in advisory and regulatory bodies. This suggests that applicability of consensual knowledge to policymaking depends on

⁶⁴⁵ Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain », 287.

⁶⁴⁶ Henri Bergeron, Yves Surel et Jérôme Valluy, « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques? », 222.

the ability of the groups transmitting this knowledge to gain and exercise bureaucratic power⁶⁴⁷.

Postulant que l'agenda politique se constitue également en réponse à des demandes sociétales clairement articulées et exprimées à l'extérieur de l'appareil politico-administratif, l'*Advocacy Coalition Framework* permet de mettre en lumière le poids déterminant de l'activité des groupes de pression et des mouvements sociaux qui agissent communément à l'extérieur du cadre institutionnel de l'État. Il s'intéresse au rôle de ces acteurs organisés qui cherchent, en recourant à des moyens souvent extra-institutionnels, à attirer l'attention de l'opinion publique et des acteurs politiques et administratifs sur un problème politique donné. Compte tenu du fonctionnement actuel des démocraties occidentales, ce modèle selon Peter Knoepfel et ses collègues apparaît très plausible et proche de la réalité⁶⁴⁸. C'est en cela notamment qu'il nous est apparu comme le mieux adapté à notre étude.

⁶⁴⁷ Peter Haas, « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination ». *International Organization* 46 (1992), 30.

⁶⁴⁸ Peter Knoepfel, Corrinne Larrue et Frédéric Varon. *Analyse et pilotage des politiques publiques* (Zürich : Verlag Rüegger, 2006), 155.

Bibliographie générale

Monographies, articles de périodiques spécialisés, articles de journaux

- Adjovi, Roland. 2001. « La politique africaine de la France », *Annuaire Français des Relations Internationales* 2 (2001), 426-437.
- “Allumons l’espoir” contre la grande pauvreté. 1988. *Le Monde* (Paris), 21 avril : 23.
- Afrique : Jacques Chirac contre la suppression du ministère de la Coopération. *Les Échos* (Paris), 4 décembre : 10.
- Afsane, Bassir Pour. 1994. « La proposition d’une intervention armée à but humanitaire au Rwanda. Le projet français se heurte à de nombreux obstacles ». *Le Monde* (Paris), 23 juin : 3.
- Agir Ici et Survie. 1995. *L’Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française (Biarritz 8 et 9 novembre 1994)*. Paris : Karthala.
- Agir Ici et Survie. 1995. *Les candidats à la présidentielles de 1995 et l’Afrique : le dire et le faire*. Paris : L’Harmattan.
- Agir Ici et Survie. 1996. *France Cameroun, croisements dangereux!*. Paris : L’harmattan.
- Agir Ici et Survie. 1996. *Les dossiers noirs de la politique africaine de la France n° 1 à 5*. Paris : L’Harmattan.
- Alibert, Jacques. 1997. « Le commerce extérieur de la France en 1996 et la part de l’Afrique ». *Marchés Tropicaux et Méditerranéens* (Paris), 14 mars : 19-21.
- Amalric, Jacques. 1994. « Les raisons d’un revirement français ». *Libération* (Paris), 22 juin : 13
- Amalric, Jacques. 1998. « Ellipses ». *Libération* (Paris), 16 décembre : 2.

- Ammi-Oz, Moshé. 1977. « Les impératifs de la politique militaire française en Afrique noire à l'époque de la décolonisation ». *Revue Française d'Études Politiques Africaines* 134 (Février), 65-89.
- Amnesty International lance un appel à la justice de tous les pays à propos du Rwanda. *Le Monde* (Paris), 5 septembre : 22.
- Au Bénin, Sarkozy veut rompre avec la Françafrique. 2006. *Le Figaro* (Paris) : 19 mai : 10.
- Ba, Mehdi. 1997. *Rwanda, un génocide français*. Paris : l'Esprit frappeur.
- Bach, Daniel C. 1982. « Dynamique et contradictions dans la politique africaine de la France », *Politique Africaine* 5 (Mars), 47-74.
- Bagayoko-Panone, Niagale. 2003. *Afrique : les stratégies française et américaine*. Paris : L'Harmattan.
- Bakong, Patrice Emery et Mamoudou Gazibo. 2005. « Les nouveaux conflits d'Afrique subsaharienne ». Dans Jocelyn Coulon, dir., *Guide du maintien de la paix*. Montréal : Athéna Éditions, 99-124.
- Banégas, Richard, Roland Marchal et Julien Meimon. 2007. « La fin du Pacte colonial ? ». *Politique Africaine* 105 (Mars), 7-26.
- Bardout, Jean-Claude. 1991. *Les libertés d'association. Histoire étonnante de la loi 1901*. Lyon : Éditions Juris-Service
- Barluet, Alain. 2007. « Cannes entérine la fin de la Françafrique ». *Le Figaro* (Paris), 16 février : 2.
- Barthélemy, Martine. 2000. *Associations : un nouvel âge de la participation?*. Paris : Presses de sciences Po.

- Battistella, Dario. 2003. *Théories des Relations internationales*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Bauer, Camille. 2007. « L'Afrique au carrefour des luttes ». *L'Humanité* (Paris), 22 Janvier : 2.
- Bayart, Jean-François. 1984. *La politique africaine de François Mitterrand*. Paris : Karthala.
- Bayart, Jean-François. 1990. « France-Afrique : la fin du pacte colonial ». *Politique africaine* 39 (Octobre), 47-53.
- Bayrou, François. 2007. « Garantir aux Africains qu'ils peuvent vivre convenablement en Afrique de leur travail ». *Politique africaine* 105 (Mars), 153.
- Belgique. Sénat. 1997. *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*. Bruxelles : Sénat.
- Bellescize, Gabriel de. 1999. « Le maintien de la paix en Afrique : la France et le programme Recamp ». *Afrique contemporaine* 191 (Juillet/Septembre), 7-28.
- Bergeron, Henri, Yves Surel et Jérôme Valluy. 1998. « L'Advocacy Coalition Framework. Une contribution au renouvellement des études de politiques publiques? ». *Politix* 11 (41), 195-223.
- Bernard, Philippe et Philippe Ridet. 2006. « La visite en Afrique de Nicolas Sarkozy minée par la loi sur l'immigration ». *Le Monde* (Paris), 19 mai : 12.
- Bernard, Philippe. 2006. « Kigali □ fera face à la France », affirme le président Kagamé ». *Le Monde* (Paris), 28 novembre : 7.
- Bernard, Philippe. 2006. « L'opération □ Turquoise » au Rwanda a trouvés ses avocats ». *Le Monde* (Paris), 8 décembre : 6.

- Berthemet, Tanguy. 2005. « Rwanda : l'armée française dans le collimateur de la justice ». *Le Figaro* (Paris), 26 décembre : 6.
- Berthemet, Tanguy. 2005. « Six plaintes contre des militaires français ». *Le Figaro* (Paris), 17 février : 4.
- Bibas, Benjamin. 2004. « Rwanda. Une commission d'enquête citoyenne révèle les éléments établissant la complicité de Paris avec le gouvernement génocidaire ». *L'Humanité* (Paris), 1^{er} avril : 11.
- Birkland, Thomas A. 1997. *After Disaster: Agenda Setting, Public Policy and Focusing Events*. Washington, DC. : Georgetown University Press.
- Birkland, Thomas A. 2005. *An Introduction to the Policy Process. Theory, Concepts, and Models of Public Policy Making*. New-York: M.E Sharp.
- Boigallais, Anne-Sophie et Jean-Marie Fardeau. 1994. *La mouche du coche. Groupes de pression et changement social : l'expérience d'agir ici*. Lausanne : Fondation pour le progrès de l'homme.
- Boisgallais, Anne-Sophie. 1998. « La coopération militaire sous le feu des critiques ». Dans *La coopération française en questions* (Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou), 237-246.
- Bonavita, Michel. 1997. « La coopération militaire française. Aujourd'hui et demain ». *Tribune du CID* 9 (Janvier), 58-60.
- Boumediene, Malik. 2003. *La place de la loi et du contrat dans la garantie du droit à la protection sociale de 1945 à nos jours*. Tome 1. Paris : Publibook.
- Bourgi, Albert. 1979. *La politique française de coopération en Afrique. Le cas du Sénégal*. Paris : LGDJ.

- Bourmaud, Daniel. 1996. « La politique africaine de Jacques Chirac : les anciens contre les modernes ». *Modern and Contemporary France* 4 (4), 431-442.
- Braeckman, Colette. 1994. « Sommet et contre-sommet à Biarritz ». *Le Soir* (Bruxelles), 10 novembre : 5.
- Braeckman, Colette. 1994. *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Paris : Fayard.
- Braeckman, Colette. 2004. « Turquoise était complice des tueurs hutus ». *Le Soir* (Bruxelles), 27 mars : 3.
- Braeckman, Colette. 2007. « Paris et Kigali rompent leurs relations. Accusations suspectes contre le régime rwandais ». *Le Monde diplomatique* (Paris), janvier : 6-7.
- Braeckman, Colette. 2008. « La France va réduire sa présence ». *Le Soir* (Bruxelles), 29 février : 15.
- Brysk, Alison. 1995. « Hearts and Minds : Bringing Symbolic Politics Back In ». *Polity* 27 (Summer), 559-585.
- C.B. 2007. « Un contre-sommet France-Afrique ». *L'Humanité* (Paris), 10 février : 7.
- Carbonare, Jean. 1994. « Rwanda : notre responsabilité ». *Le Point*, Supplément numéro 52 (mai), 1-2.
- Carlnaes, Walter. 2005. « Foreign Policy », dans Walter Carlnaes, Thomas Risse and Beth A. Simmons, dir., *Handbook of International Relations* (London : SAGE Publications), 331-349.
- Castagnet, Mathieu. 2007. « Les candidats promettent la fin de la 'Françafrique' ». *La*

- Croix* (Paris), 15 février : 3.
- Cattier, Emmanuel. 2009. « Le chiffon de papier. Du premier accord d'Arusha à la rébellion des autorités de la France au Rwanda ». *La Nuit Rwandaise* 3 (Avril), 337-396.
- Cauchois, Nadège. 2002. « La coopération militaire et de défense ». *Armées d'aujourd'hui* 270 (Mai), 35-47.
- Ce que proposent les candidats. 2007. *La Croix* (Paris), 20 février : 16.
- Chafer, Tony. 2000. « Franco-African Relations : No Longer So Exceptional? ». *African Affairs* 101 (2000), 343-363.
- Chaigneau, Pascal. 1984. *La politique militaire de la France en Afrique*. Paris : CHEAM.
- Charbonneau, Bruno. 2008. *France and the New Imperialism : Security Policy in Sub-Saharan Africa*. Burlington : Ashgate Publishing Company.
- Chatin, Jean. 2005. « Un exemple caricatural de 'négationnisme' ». *L'Humanité* (Paris), 26 décembre : 12.
- Chicon, Emmanuel. 2004. « Des doctrines militaires françaises sur la sellette ». *L'Humanité* (Paris), 27 mars : 17.
- Chipman, John. 1989. *French Power in Africa*. Oxford and Cambridge : Basil Blackwell.
- Chrétien, Jean-Pierre. 1991. « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda ». *Politique Africaine* 42 (juin), 109-120.
- Chrétien, Jean-Pierre. 1995. *Rwanda. Les médias du génocide*. Paris : Karthala.
- Chrétien, Jean-Pierre. 2005. « Un pamphlet teinté d'africanisme colonial ». *Le Monde*

- (Paris), 9 décembre : 23.
- Cinq millions de condamnés à mort ». 1981. *Le Nouvel observateur* (Paris), 21 novembre : 55.
- Cissé, Mbaye. 1999. « L'Afrique et les défis de la sécurité collective ». *Frères d'Armes* 216 (Janvier/Février), 22-29.
- Colette, Élise. 2007. « Royal/Sarkozy : rupture et continuité ». *Jeune Afrique* (Paris), 13 février.
- Constantin, François et Bernard Contamin. 1990. « Perspectives africaines et bouleversements internationaux ». *Politique Africaine* 39 (Octobre), 55-67.
- Coquet, Bruno, Jean-Marc Daniel et Emmanuel Fourmann. 1993. « L'Europe et l'Afrique : flux et reflux ». *Politique Africaine* 49 (Mars), 6-30.
- Coret, Laure et François-Xavier Verschave (dirs). 2005. *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*. Paris : Karthala.
- Coret, Laure. 2005. *Rwanda 1994-2004 : des faits, des mots, des œuvres*. Paris : L'Harmattan.
- D'Ersu, Laurent. 2005. « La mission sur le Rwanda n'avait pas levé tous les doutes ». *La Croix* (Paris), 27 décembre : 4.
- D'Ersu, Laurent. 2005. « Rwanda: l'armée française accusée de complicité de génocide ». *La Croix* (Paris), 26 décembre : 13.
- D'Ersu, Laurent. 2005. « Un livre réécrit l'histoire du génocide ». *La Croix* (Paris), 12 décembre : 8.
- Dalloz, M. D. 1847. *Répertoire méthodique et alphabétique de législation et de*

jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public. Tome cinquième. Paris : Bureau de la jurisprudence générale.

Dans la presse : la France et le Rwanda. 1994. *Le Monde* (Paris), 23 juin : 13.

De Brie, Christian. 1995. « En finir avec le gouvernement de l'Élysée ». *Le Monde Diplomatique* (Paris), Avril : 8-9.

Debbasch, Charles et Jacques Bourdon. 1985. *Les associations.* Paris : Presses Universitaires de France.

Dévernois, Guy. 1959. « Chronique d'outre-mer ». *Revue de Défense nationale* 15 (Mars), 1499-1511.

Domergue, Manuel. 2005. « Blanc combat. Recomposition d'un cadre d'injustice anticolonialiste français par l'association Survie : le cadre Françafrique », *Mémoire de maîtrise.* Paris : Institut d'Études Politiques de Paris.

Domergue-Cloarec, Danielle. 1994. *La France et l'Afrique après les indépendances* (Paris : SEDES.

Dominici, Louis et Francis Dominici. 2005. *France Afrique. Échecs et renouveau.* Paris : L'harmattan.

Du Roy, Albert. 2000. *Domaine réservé. Les coulisses de la diplomatie française.* Paris : Éditions du Seuil.

Dupont, Stéphane. 1995. « Développement : l'aide française remise à plat ». *Les Échos* (Paris), 8 juin : 4.

Dupont, Stéphane. 1995. « L'Angola aiguise les appétits de la France ». *Les Échos* (Paris), 20 Octobre : 7.

Dupont, Stéphane. 1995. « La disparition programmée du ministère de la Coopération ».

Les Échos (Paris), 1^{er} septembre : 5.

Ela Ela, Emmanuel. 2001. « Les mécanismes de prévention des conflits en Afrique centrale ». *Guerres mondiales et conflits contemporains* 202 (2-3), 227-239.

Europe : À Saint-Malo, Paris et Londres calment le jeu fiscal et progressent sur la défense » 1998. *Les Échos* (Paris), 7 décembre : 9.

Farnel, Serge. 2009. « Hommage à Jean Carbonare ». *La Nuit Rwandaise* 3 (Avril), 475-482

Faure, Michel. 2009. « La Françafrique est de retour ». *L'Express* (Paris), 30 mai : 105.

Fedorovsky, Constantin. 1994. « Le désastre franco-africain ». *Vert Contact* (Paris), 12-18 novembre : 1-2.

Ficartier, Julia. 1995. « France-Afrique. Vive la maison commune ». *La Croix* (Paris), 30 septembre : 5.

Fillion, Catherine. 2006. « Les projets de réforme des gardes des sceaux de Vichy, ou les rêveries judiciaires du régime de Vichy ». Dans Bernard Durand, Jean-Pierre Le Crom et Alessandro Somma, dirs., *Le droit sous Vichy*. Frankfurt : Vittorio Klostermann GmbH, 231-252.

Fomunyoh, Christopher. 2001. « Democratization in Fits and Starts ». *Journal of Democracy* 12 (July), 37-50.

Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme. 1996. *À la recherche du*

citoyen perdu. Un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud. Dix ans de campagnes de l'association Survie. Paris : La librairie FPH.

Fontemaggi, Francesco. 2004. « Rwanda le massacre en face ». *Libération* (Paris), 14 avril : 29-30.

Fottorino, Éric. 1997. « L'aventure ambiguë d'un empire en usufruit ». *Le Monde* (Paris), 22 juillet : 10.

Fottorino, Éric. 1997. « La démocratie à contre-cœur ». *Le Monde* (Paris), 24 Juillet : 14.

Frachon, Alain et Frédéric Fritscher. 1995. « Le président de la République fait sa première visite en Afrique ». *Le Monde* (Paris), 20 juillet : 2.

Fritscher, Frédéric et Rémy Ourdan. 1998. « Erreurs et incohérences de la politique française au Rwanda. Neuf mois d'études et d'auditions ». *Le Monde* (Paris), 17 décembre : 2.

Fritscher, Frédéric. 1995. « Le président français termine son périple par le Sénégal ». *Le Monde* (Paris), 24 juillet : 4.

Fritscher, Frédéric. 1998. « Au menu du sommet de Paris : les guerres qui touchent un quart de l'Afrique ». *Le Monde* (Paris), 27-28 novembre : 2.

Génocide rwandais : la France se blanchit. 1998. *Le Devoir* (Montréal), 16 décembre : A6

Gepeyre, Emmanuel. 1980. « La 11^e Division Parachutiste ». *Défense Nationale* 36 (novembre), 156.

Glaser, Antoine et Stephen Smith. 2005. *Comment la France a perdu l'Afrique.* Paris : Hachette.

Goldstein, Judith. 1993. *Ideas, Interests, and American Trade Policy.* Ithaca : Cornell

University Press.

- Gordon, Philip H. 1993. *A Certain Idea of France. French Security Policy and the Gaullist Legacy*. Princeton: Princeton University Press.
- Gounin, Yves. 2009. *La France en Afrique. Le combat des Anciens et des Modernes*. Bruxelles : De Boeck.
- Gregory, Shaun. 2000. « The French Military in Africa : Past and Present », *African Affairs* 99 (July), 435-448.
- Grémion, Pierre. 1978. « Les associations et le pouvoir », *Esprit* 6 (Juin), 19-31.
- Grémion, Pierre. 2005. *Modernisation et progressisme. Fin d'une époque 1968-1981*. Paris : Éditions Esprit.
- Gros, Jean-Germain. 1998. « Les relations franco-africaines à l'âge de la globalisation ». *African Sociological Review* 2 (2), 1-19.
- Grosser, Alfred. 1965. *La politique extérieure de la V^e République*. Paris : Éditions du Seuil.
- Guerivière, Jean de la. 1994. « Prudente approbation et réserves des partenaires européens ». *Le Monde* (Paris), 23 juin : 4.
- Guibert, Nathalie. 2006. « Rwanda : la chambre de l'instruction valide les auditions de la juge Raynaud ». *Le Monde* (Paris), 17 juillet : 8.
- Guillemin, Jacques. 1981. « L'importance des bases dans la politique militaire de la France en Afrique Noire francophone et à Madagascar ». *Le Mois en Afrique* 188-189 (Août-Septembre), 31-44.
- Haas, Peter. 1992. « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination ». *International Organization* 46 (Winter), 1-35.

- Hall, Peter A. 1989. « Conclusion : The Politics of Keynesian Ideas », dans Peter A. Hall, dir., *The Political Power of Economic Ideas: Keynesianism Across Nations*. Princeton: Princeton University Press, 361-391.
- Hall, Peter A. 1993. « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain », *Comparitive Politics* 25 (April), 275-296.
- Hélène, Jean, 1990. « Rwanda. Venus d'Ouganda, des réfugiés armés envahissent le nord-est ». *Le Monde* (Paris), 4 octobre 1990 : 7.
- Henning, Christophe. 2002. *Vous, c'est la charité! Biographie de Mgr Jean Rodhain fondateur du Secours catholique*. Paris : Éditions Le Sarment.
- Hessel, Stéphane. 1987. « La France de Mitterrand et le tiers-monde », dans George Ross, Stanley Hoffmann, Sylvia Malzacher dirs., *L'expérience Mitterrand : continuité et changement dans la France contemporaine*. Paris : Presses Universitaires de France, 411-428.
- Hogard, Jacques. 2005. *Les larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*. Paris : Éditions Hugo et Compagnie.
- Hugeux, Vincent. 1994. « Dans les ténèbres franco-rwandaïses ». *L'Express* (Paris), 10 novembre : 5.
- Hugeux, Vincent. 1994. « France : opération rachat ». *L'Express* (Paris), 23 juin : 51.
- Hugeux, Vincent. 1997. « Afrique centrale : l'épouvantail américain ». *Politique Internationale* 77 (Automne), 156-168.
- Hugeux, Vincent. 1997. « Lionel Jospin : l'écueil africain ». *L'Express* (Paris), 19 juin : 94.
- Hugeux, Vincent. 2005. « Rwanda : la "face cachée" ». *L'express* (Paris), 1^{er} décembre : 60.

- Human Rights Watch et Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. 1999
Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda. Paris : Karthala.
- Isnard, Jacques. 1993. « Rwanda : selon les services de renseignement français, les rebelles bénéficieraient du soutien de l'armée ougandaise ». *Le Monde* (Paris), 15 février : 5.
- Isnard, Jacques. 1998. « La France réduit sa coopération militaire ». *Le Monde* (Paris), 28 novembre : 3.
- Jacques Chirac affirme que le ministère de la Coopération restera 'indépendant'. 1995. *Le Monde* (Paris), 4 décembre : 5.
- Jenkins-Smith, Hank C. et Paul A. Sabatier. 1994. « Evaluating the Advocacy Coalition Framework ». *Journal of Public Policy* 14 (2), 175-203.
- Jenkins-Smith, Hank C. et Paul A. Sabatier. 1994. « Evaluating the Advocacy Coalition Framework ». *Journal of Public Policy* 14 (2), 175-203.
- Jospin, Lionel. 1997. « Déclaration de politique générale ». *Le Monde* (Paris), 21 juin : 8.
- Jospin, Lionel. 1997. « Le discours de Jospin ». *Libération* (Paris), 20 juin : 11.
- Kaïdi, Hamza. 1993. « Rwanda. La paix dans les limbes ». *Jeune Afrique* (Paris), 18-24 mars 1993 : 34.
- Keck, Margaret E. et Kathryn Sikkink. 1998. *Activists Beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca : Cornell University Press).
- Keck, Margaret E. et Kathryn Sikkink. 2006. « Transnational Advocacy Networks in International and Regional Politics ». Dans Friedrich Kratochwil et Edward D. Mansfield, dirs., *International Organization and Global Governance*. New-York : Pearson Longman, 162-176.

- Kegley, Charles W. Jr. 1993. « The neoidealist Moment in International Studies?: Realist, Myths and the New International Realities ». *International Studies Quarterly* 37 (June), 131-146.
- Knoepfel, Peter Corinne Larrue et Frédéric Varon. 2006. *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Zürich : Verlag Rüegger, 2006.
- Krasner, Stephen D. 1978. *Defending the National Interest. Raw Materials Investments and U.S. Foreign Policy*. Princeton: Princeton University Press.
- Krop, Pascal. 1994. *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand?*. Paris : J-C Lattès.
- L'Afrique prend son destin en main. 1998. *Frères d'Armes* 211 (Mars), 38-41.
- La mort des présidents du Burundi et du Rwanda dans un accident d'avion. 1994. *Le Monde* (Paris), 8 avril : 3.
- Lafore, Robert. 2010. « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'actions sociale ». *Informations Sociales* 6 (162), 64-71.
- Lafourcade, Jean-Claude. 2006. « L'honneur des soldats de l'opération "Turquoise" ». *Le Monde* (Paris), 5 janvier : 21.
- Langellier, Jean-Pierre. 1995. « France-Afrique : le temps des réformes ». *Le Monde* (Paris), 7 novembre : 1.
- Laniray, Pierre. 2006. *François-Xavier Verschave, l'homme qui voulait soulever les montagnes*. Paris : Les Arènes.
- Le projet d'intervention française au Rwanda. La majorité divisée. 1994. *Le Monde* (Paris), 23 juin : 4.
- Le Quai d'Orsay appuie la mission parlementaire sur le Rwanda ». *La Croix* (Paris), 6 mars 1998 : 2.

Lellouche, Pierre et Dominique Moïsi. 1979. « French Policy in Africa : A Lonely Battle Against Destabilization ». *International Security* 3 (Spring), 108-133.

Lertzman, Ken, Jeremy Rayner and Jeremy Wilson. 1996. « Learning and Change in the British Columbia Forest Policy Sector : A Consideration of Sabatier's Advocacy Coalition Framework ». *Canadian Journal of Political Science* 29 (March), 111-133.

Les maires de France unis contre le génocide silencieux de la faim. 1984. *Le Monde* (Paris), 22 juin : 9.

Les nouvelles des trois plaintes déposées en 2004 contre des soldats de Turquoise. 2010.
En ligne : <http://cec.rwanda.free.fr/pilotage/plaintes-viol-turquoise.html>

Les troubles au Rwanda et l'intervention de parachutistes belges et français. *Le Monde* (Paris), 6 octobre : 4.

Ligot, Maurice. 1963. « La coopération militaire dans les accords passés entre la France et les États africains et malgaches d'expression française ». *Revue Politique et Juridique d'Outre-mer* (Octobre-Décembre), 517-532.

Ligot, Maurice. 1964. *Les accords de coopération entre la France et les États africains et malgache d'expression française*. Paris : la Documentation Française.

M. de Charette annonce la suppression du ministère de la Coopération en 1997. 1995. *Le Monde* (Paris), 31 août : 22.

Mabille, François. 1999. *Émergence et histoire du CCFD. 1959-1969*. Paris : Éditions du CCFD.

Mabille, François. 2004. *Les catholiques et la paix au temps de la guerre froide*. Paris : L'Harmattan.

- Mandraud, Isabelle. 2007. « Mme Royal et les ‘désordres’ africains ». *Le Monde* (Paris), 15 février : 4.
- Marchal, Emmanuel. 1992. « L’entreprise associative entre calcul économique et désintéressement ». *Revue française de sociologie* 33 (3), 365-390.
- Marchal, Roland. 1996. « La France en quête d’une politique africaine? ». *Politique Étrangère* 60 (Hiver), 903-916.
- Marchal, Roland. 2002. « France and Africa : the emergence of essential reform? ». *International Affairs* 74 (2), 355-372.
- Marchant, Claude. 1991. *Nord-Sud : Pour un développement équitable. De l’aide au contrat*. Paris : Syros-Alternatives.
- Marchesin, Philippe. 1995. « Mitterrand l’Africain ». *Politique Africaine* 58 (Juin), 5-24.
- Marchesin, Philippe. 1998. « La politique africaine de la France en Transition ». *Politique africaine* 71 (Octobre), 91-106.
- Martin, Guy. 1995. « Continuity and Change in Franco-African Relations ». *The Journal of Modern African Studies* 33 (1), 1-20.
- McElroy, Robert W. 1992. *Morality and American Foreign Policy: The Role of Ethics in International Affairs*. Princeton: Princeton University Press.
- Meimon, Julien. 2007. « Que reste-t-il de la coopération française ? ». *Politique Africaine* 105 (Mars), 27-50.
- Melvern, Linda. 2007. « Missing the Story: the Media and the Rwanda Genocide ». Dans Allan Thomson, dir., *The Media and the Rwanda Genocide* (Ottawa: International Development Research Center, 2007), 198-211.
- Merchet, Jean Dominique. 1998. « Rwanda : appel pour une enquête en France.

- Humanitaire et universitaires la réclament pour clarifier les responsabilités françaises ». *Libération* (Paris), 28 février : 7.
- Merchet, Jean-Dominique. 1998. « Mise en place de la mission d'information sur le Rwanda ». *Libération* (Paris), 12 mars : 9.
- Merle, Marcel. 1984. *La Politique étrangère*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Merlet, Jean-François. 2001. *Une grande loi de la Troisième République : La loi du 1^{er} juillet 1901*. Paris : L.G.D.J.
- Michelet, Jules. 1879. *Le banquet. Papiers intimes*. Paris : Calmann Lévy.
- Montety, Étienne de. 2005. « Les larmes de l'honneur, 60 jours dans la tourmente du Rwanda ». *Le Figaro Magazine* (Paris), 19 novembre : 88.
- Mwayila Tsiyembé. 1998. « La coopération militaire française en Afrique : la fin d'une politique de puissance ». Dans *La coopération française en questions* (Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou), 247-260.
- Naomi Chazan et. Al. 1999. *Politics and Society in Contemporary Africa*. Boulder, Colorado : Lynne Rienner.
- Nation Unies. Conseil de Sécurité. *Résolution 929 du 22 juin 1994*. En ligne <http://www.un.org/french/docs/sc/1994/94s929.htm>
- Nous avons retrouvé manifeste-appel des Prix Nobel sur l'internet. Il comprenait le corps du texte ainsi que les signataires. Voir <http://servizi.radicalparty.org/documents/index.php?func=detail&par=45>
- Oberle, Thierry. 2004 « La polémique relancée sur le massacre des Tutsis en 1994 ». *Le Figaro* (Paris), 23 mars : 3.
- Objectif Élysée. 1995. *La Croix* (Paris), 23 février : 5.

- Observatoire Permanent de la Coopération Française. 1995. *Rapport 1995*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Observatoire Permanent de la Coopération Française. 1996. *Rapport 1996*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Observatoire Permanent de la Coopération Française. 1998. *La coopération française en questions*. Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou.
- Observatoire Permanent de la Coopération Française. 1998. *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997*. Paris : Karthala.
- Organisation des Nations Unies. Conseil économique et social. 1993. *Rapport présenté par M. B.W. Ndiaye, rapporteur spécial, sur la mission qu'il a effectuée au Rwanda, du 8 au 17 avril 1993*. New-York : Organisation des Nations Unies.
- Organisation Mondiale du Commerce, *Statistiques du commerce international* (Genève : Organisation Mondiale du Commerce, 2001), 11-14. En ligne http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2001_f/stats2001_f.pdf
- Ourdan, Rémy. 1998. « Le Parlement peine à éclaircir le rôle de la France au Rwanda ». *Le Monde* (Paris), 10 juillet : 2.
- Page, Benjamin I. 1994. « Democratic Responsiveness ? Untangling the links Between Public Opinion and Policy ». *PS: Political Science and Politics* 27 (March), 25-29.
- Palier, Bruno. 2002. *Gouverner la sécurité sociale : les réformes du système français de sécurité sociale depuis 1945*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Paris maintient la priorité à l'Afrique francophone. *Le Monde* (Paris), 9 juin : 5.

- Pascallon, Pierre. 2004. « Quelle évolution pour la politique de sécurité de la France en Afrique ? ». Dans Pierre Pascallon, dir., *La politique de sécurité de la France en Afrique*. Paris : L'Harmattan, 15-36.
- Paul Leroy-Beaulieu. 1882. *De la colonisation chez les peuples modernes. Tome 1*. Paris : Guillaumin et Compagnie.
- Péan, Pierre. 2005. *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*. Paris : Mille et une nuits.
- Peter A. Hall. 1993. « Policy Paradigms, Social Learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain ». *Comparitive Politics* 25 (April), 275-296.
- Petiteville, Franck. 1996. « Quatre décennies de “coopération franco-africaine” : usages et usure d'un clientélisme ». *Études Internationales* 27 (septembre), 571-601.
- Pilon Marc. 1998 « Présentation ». Dans *La coopération française en questions* (Paris : Bibliothèque Publique d'information – Centre Georges Pompidou), 9-14.
- Pilon, Marc. 1998. « Introduction ». Dans *La politique africaine au parlement français. Journée-débat du 30 septembre 1997*. Paris : Karthala, 5-10.
- Plateforme citoyenne France-Afrique. 2007. *Livre blanc : pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente*. Paris : L'Harmattan.
- Pons, Frédéric. 1998. « France-Rwanda : on connaît les responsables ». *Valeurs Actuelles* (Paris), 19 décembre : 4.
- Possio, Tibault Stéphane. 2007. *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*. Paris : Éditions Publibook.
- Pour une autre relation de la France en Afrique. 2007. *Politique Africaine* 105 (Mars), 142-144.

Pour une commission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France entre 1990 et 1994.

Au Rwanda, quelle France?. *Libération* (Paris), 3 mars 1998 : 6.

Prudhomme, Claude. 2007. « De la mission aux ONG de solidarité internationale. Quelle continuité? ». Dans Bruno Duriez et al. *Les ONG confessionnelles. Religions et action internationale* (Paris : L'Harmattan, 2007), 55-69.

PS : cafouillage autour de la politique africaine de Chirac. 2007. *Les Echos* (Paris), 15 février : 16.

Quarante mille bougies à Paris. 1988. *Le Monde* (Paris), 19 janvier : 11.

Refonder la relation France-Afrique. 2007. *Le Monde* (Paris), 13 février : 19.

Rich, Andrew and R. Kent Weaver. 2000. « Think Tanks and the U.S. Media ». *The Harvard International Journal of Press/Politics* 5 (81), 81-103.

Rich, Andrew. 2001. « The Politics of Expertise in Congress and the News Media ». *Social Science Quarterly* (September), 583-601.

Richard Banégas et al. 2007. « La Fin du pacte colonial? La politique africaine de la France sous J. Chirac et après ». *Politique Africaine* 105 (Mars), 7-26.

Rigot, Michel. 1996. « Priorité à la prévention : la Mission Militaire de Coopération » *Le Casoar* (octobre), 35-40.

Rosanvallon, Pierre. 2004. *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Éditions du Seuil.

Rothstein, Bo. 1992. « Labor-Market Institutions and Working-Class Strength ». Dans Sven Steinmo, Kathleen Thelen and Frank Longstreth, dir., *Structuring Politics. Historical Institutionalism in Comparative Analysis*. Cambridge : Cambridge University Press, 33-56.

- Rouard, Danielle. 1985. « La marche de M. le maire ». *Le Monde* (Paris), 20–21 octobre : 16.
- Rousseau, Jean-Jacques. *Du contrat social et autres œuvres politiques*. Paris : Éditions Garnier Frères.
- Royal s’emmêle dans les critiques de Chirac. 2007. *Libération* (Paris), 14 février : 12.
- Royal, Ségolène. 2007. « Mon projet pour l’Afrique ». *Politique africaine* 105 (Mars), 144-148.
- Rwanda. Création d’une ‘mission d’information’. *Le Figaro* (Paris), 4 mars 1998 : 4.
- Sabatier, Paul A. et Hank C. Jenkins-Smith. 1999. « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment ». Dans Paul A. Sabatier, dir., *Theories of the Policy Process*. Boulder, Colorado: Westview Press), 117-166.
- Sabatier, Paul A. 1988. « An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein ». *Policy Sciences* 21, 129-168.
- Sabatier, Paul A. 1993. « Policy Change Over a Decade or More ». Dans Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith, dirs., *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*. Boulder: Westview Press, 13-39.
- Sabatier, Paul A. 1998. « The Advocacy Coalition Framework: Revision and Relevance for Europe ». *Journal of European Public Policy* 5 (March), 98-130.
- Sabatier, Paul A. et Edella Schlager. 2000. « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines ». *Revue Française de Science Politique* 50 (avril), 209-234.
- Sada, Hugo. 1998. « La MISAB : une mission efficace en République centrafricaine ». *Défense nationale* 40 (Juin), 185-187.

- Saint-Exupéry, Patrick de et Charles Lambroschini. 1998. « France-Rwanda : un génocide sans importance ». *Le Figaro* (Paris), 12 janvier : 4.
- Saint-Exupéry, Patrick de. 1998. « France-Rwanda : des silences d'État ». *Le Figaro* (Paris), 14 janvier : 4.
- Saint-Exupéry, Patrick de. 1998. « France-Rwanda : le syndrome de Fachoda ». *Le Figaro* (Paris), 13 janvier : 4.
- Saint-Exupéry, Patrick de. 1998. « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie ». *Le Figaro* (Paris), 15 janvier : 5.
- Saint-Exupéry, Patrick de. 1998. « Paul Quilès : “nous voulons comprendre” ». *Le Figaro* (Paris), 12 mars : 5.
- Saint-Exupéry, P. de. 2006. « La véritable enquête sur l'assassinat du président rwandais Habyarimana reste à faire ». *Le Figaro* (Paris), 25 novembre : 19.
- Saint-Martin, Denis. 2002. « Apprentissage social et changement institutionnel : la politique de l'investissement dans l'enfance au Canada et en Grande-Bretagne ». *Politique et Sociétés* 21 (3), 41-67.
- Sarkozy, Nicolas. 2007. « Mes objectifs en matière de politique internationale ». *Politique africaine* 105 (Mars), 149-152.
- Schlosser, François. 1985. « Vingt centimes contre la faim ». *Le Nouvel Observateur* (Paris), 22 mars : 30.
- Schneider, Vanessa. 2006. « Sarkozy veut nettoyer la 'Françafrique' ». *Libération* (Paris), 20 mai : 10.
- Schraeder, Peter J. 2000. « Cold War to Cold Peace : Explaining U.S-French Competition in Francophone Africa ». *Political Science Quarterly* 115 (3), 395-419.

- Serequerberhan, Hewane. 2006. « La politique de la France à l'égard des conflits en Afrique. Depuis 2002, une politique à tâtons ». *Annuaire Français des Relations Internationales* 7, 424-441.
- Servranckx, Jacques. 1980. « Les actions récentes de la France en Afrique », *Défense Nationale* 36 (novembre), 33-40.
- Siméant, Johanna. 1998. *La cause des sans-papiers*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Simon, Catherine. 1993. « Rwanda : selon la Fédération internationale des droits de l'homme près de trois cents personnes auraient été victimes de récents affrontements tribaux ». *Le Monde* (Paris), 5 février : 4.
- Smith, Stephen et Antoine Glaser. 1995. « Deux lignes africaines pour la France. Alain Juppé cherche à limiter l'influence des "réseaux Foccart" en Afrique ». *Libération* (Paris), 25 mai : 6-7.
- Smith, Stephen. 1995. « La doctrine africaine de Chirac, l'amie intime. Les mots-clés du nouveau discours présidentiel ». *Libération* (Paris), 25 juillet : 7.
- Smolar, Piotr. 2005. « Enquête sur le génocide rwandais : le ministère de la défense met en garde la juge Raynaud ». *Le Monde* (Paris), 5 novembre : 11.
- Smolar, Piotr. 2005. « Rwanda : six plaintes contre l'armée française ». *Le Monde* (Paris), 18 février : 5.
- Soixante-quinze Prix Nobel à l'Élysée. 1988. *Le Monde* (Paris), 17-18 janvier : 6.
- Sommet de Cannes : des militants décernent les 'palmes de la Françafric'. *Le Monde* (Paris), 17 février 2007 : 6.
- Soudan, François. 1992. « France-Afrique : le bateau ivre ». *Jeune Afrique* (Paris), du 13 au 19 février : 20-23.

- Soudan, François. 2001. « La France lâche l'Afrique ». *Jeune Afrique* (Paris), du 27 mars au 2 avril : 20.
- Subtil, Marie Pierre. 1994. « Dans l'attente d'une décision des Nations unies. Le projet d'intervention française au Rwanda suscite de plus en plus de critiques ». *Le Monde* (Paris), 23 juin : 1.
- Subtil, Marie Pierre. 1994. « L'ouverture du 18^e Sommet franco-africain à Biarritz. Paris souhaite évoquer la création d'une force interafricaine de maintien de la paix ». *Le Monde* (Paris), 9 novembre : 3.
- Survie. 1990. « Le serment de l'Arche du 6 juin 1990 : naissance d'une coalition civique ». *Le point* 30 (juin), 1-4.
- Survie. 1992. « Engagement en faveur d'une loi pour la Survie et le Développement signé par 470 parlementaires ». *Le point* 36 (février), 3.
- Survie. 1992. « Organisation soutenant la loi ». *Le point* 36 (février), 4.
- Survie. 1992. « Pourquoi l'armée française combat-elle aux côtés d'une armée rwandaise coupable de multiples exactions? ». *Le Point* 40 (juin), 1.
- Survie. 1993. « Appel des footballeurs en faveur de la loi pour la survie et le développement ». *Le Point* 47 (octobre), 2.
- Survie. 1993. « Rwanda, cimetière des valeurs républicaines ... ». *Le Point* 42 (mars), 1-2.
- Survie. 1994 « Qui veut de la loi Survie? ». *Le Point* 51 (Avril), 2.
- Survie. 1994. « France-Rwanda : l'avis de l'Observatoire permanent de la Coopération française ». *Le Point* 55 (Septembre/Octobre), 1-2.
- Survie. 1994. « France-Rwanda: l'avis de l'Observatoire permanent de la coopération

- française. *Le Point* 55 (Septembre/Octobre), 2.
- Survie. 1994. « La clef de l'ordre du jour ». *Le Point* 51 (avril), 1.
- Survie. 1994. « Les footballeurs ». *Le Point* 51 (avril), 2.
- Survie. 1994. « Mise à l'ordre du jour de la "loi Survie": 96 députés envoient la clef au Premier Ministre ». *Le point* 53 (juin), 1.
- Survie. 1994. « Naissance d'un Observatoire permanent de la Coopération française ». *Le Point* 50 (Mars), 1.
- Survie. 1994. « Plainte avec constitution de partie civile pour génocide et crimes contre l'humanité ». *Billet d'Afrique* 12 (Juillet), 5.
- Survie. 1994. « Spécial Rwanda ». *Billet d'Afrique* 12 (juillet), 1-5.
- Survie. 1994. « *Survie* précise ses objectifs ». *Le point* 55 (septembre-octobre), 1.
- Survie. 1994. *Billets d'Afrique* 14 (septembre), 4.
- Théry, René. 1969. « L'octroi d'un monopole à une association ». *Droit social* (juillet-août), 26-53.
- Thiam, Assane. 2008. « La politique africaine de Nicolas Sarkozy : rupture ou continuité? ». *Politique Étrangère* 4 (Hiver), 873-884.
- Thomson, Kenneth W. and Roy C. Macridis, « The Comparative Study of Foreign Policy ». Dans Roy C. Macridis, dir., *Foreign policy in World Politics* (New-Jersey: Prentice-Hall, 1976), 1-31.
- Tocqueville, Alexis de. 1961. *De la démocratie en Amérique II*. Paris : Gallimard.
- Tocqueville, Alexis de. 1986. *De la démocratie en Amérique I*. Paris : Gallimard.
- Tocqueville, Alexis de. 1988. *L'ancien régime et la révolution*. Paris : Flammarion.
- True, James L., Bryan D. Jones and Frank R. Baumgartner. 1999. « Punctuated-

Equilibrium Theory. Explaining Stability and Change in American Policymaking » dans Paul A. Sabatier, dir., *Theories of the Policy Process*. Boulder, Colorado: Westview Press, 97-115.

- Tuquoi, Jean-Pierre. 1994. « Sommet de Biarritz. La politique de la France “mise en examen” ». *Le Monde* (Paris), 11 novembre : 7.
- Vahlas, Alexis. 2005. « Le prototype Artémis d’agencement multinational et la diversification de l’action militaire européenne ». *Annuaire Français de Relations Internationales* 6, 262-275.
- Vergiat, Marie-Christine. 2001. « Introduction ». *Après-demain* 439 (décembre), 3.
- Vernet, Henri. 1994. « Pourquoi Paris s’engage ». *Le Quotidien* (Paris), 26 juin : 4.
- Verschave, François-Xavier. 1994. *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda*. Paris : La Découverte.
- Verschave, François-Xavier. 1998. *La françafrique. Le plus long scandale de la République*. Paris : Éditions Stock.
- Verschave, François-Xavier. 1999. « Une Mission sous haute surveillance ». Dans Observatoire Permanent de la Coopération Française. *Rapport 1999*. Paris : Karthala, 181-202.
- Vial, Charles. 1988. « Réunis par MM Élie Wiesel et François Mitterrand soixante-quinze Prix Nobel étudient les grands enjeux de la planète ». *Le Monde* (Paris), 19 janvier : 11.
- Vidal, Claudine. 2007. « Du soupçon civique à l’enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 ». *Critique Internationale* 36 (3), 71-84.
- Vidal, Claudine. 2007. « L’enquête du juge Bruguière dans l’espace public ». *L’Afrique*

des Grands Lacs (Annuaire 2006-2007), 31-40.

Villepreux, Olivier. 1993. « Les footballeurs chez Balladur ». *L'Équipe* (Paris), 19 novembre : 5.

Viratel, Gérard. 1984. « La X^e conférence du Conseil mondial de l'alimentation », *Le Monde* (Paris), 26 juin : 19.

Virot, Pascal. 1995. « Jospin : un avant-goût de programme en attendant l'intégral ». *Libération* (Paris) 6 mars : 16.

Virot, Pascal. 1998. « La France réticente pour une enquête parlementaire. Les députés hésitent à examiner les responsabilités de Paris dans le génocide rwandais ». *Libération* (Paris), 27 février : 10.

Ward, Thomas. 2001. *The Ethics of Destruction. Norms and Force in International Relations*. Ithaca : Cornell University Press.

Wauthier, Claude. 1994. « Le dahu au sommet ». *Jeune Afrique* (Paris), 17-23 novembre : 11.

Wauthier, Claude. 1997. « La politique africaine de Jacques Chirac ». *Relations Internationales et Stratégiques* 25 (Printemps), 121-128.

Wiesel, Élie. 2009. « Moralement déplorable et historiquement regrettable ». *Le Nouvel Obs* (Paris), 21 septembre : 10.

Zecchini, Laurent. 2006. « Satisfaction chez les militaires français ». *Le Monde* (Paris), 23 novembre : 6.

Documents gouvernementaux, organisations internationales et autres

Comité catholique contre la faim et pour le développement. 2007. « Pour une autre

relation de la France avec l’Afrique ». En ligne : [http://ccfd-](http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/appel-osc-africaines-nairobi.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13)

[terresolidaire.org/e_upload/pdf/appel-osc-africaines-](http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/appel-osc-africaines-nairobi.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13)

[nairobi.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13](http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/appel-osc-africaines-nairobi.pdf?PHPSESSID=a50c2e24ddf2e9235fecca9e45539d13)

Conférence de presse conjointe de M. Jacques Chirac, président de la République, et de

Monsieur Maaouya Ould Sid’ahmed Taya, Président de la République Islamique

de Mauritanie. Nouakchott (Mauritanie), le vendredi 5 septembre 1997. En ligne

[http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences_et_points_de_presse/1997/septembre/conference_de_presse_conjointe_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_maaouya_ould_sid_ahmed_taya_president_de_la_republique_islamique_de_mauritanie-nouakchott.1156.html)

[et_points_de_presse/1997/septembre/conference_de_presse_conjointe_de_m_jacq](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences_et_points_de_presse/1997/septembre/conference_de_presse_conjointe_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_maaouya_ould_sid_ahmed_taya_president_de_la_republique_islamique_de_mauritanie-nouakchott.1156.html)

[ues_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_maaouya_ould_sid_ahmed_tay](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences_et_points_de_presse/1997/septembre/conference_de_presse_conjointe_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_maaouya_ould_sid_ahmed_taya_president_de_la_republique_islamique_de_mauritanie-nouakchott.1156.html)

[a_president_de_la_republique_islamique_de_mauritanie-nouakchott.1156.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais_archives/interventions/conferences_et_points_de_presse/1997/septembre/conference_de_presse_conjointe_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_et_de_m_maaouya_ould_sid_ahmed_taya_president_de_la_republique_islamique_de_mauritanie-nouakchott.1156.html)

Fédération internationale des droits de l’homme et al. 1993. *Rapport de la Commission*

internationale d’enquête sur les violations des droits de l’Homme au Rwanda

depuis le 1^{er} octobre 1990 (7-21 janvier 1993). Paris : Fédération internationale

des droits de l’homme.

France, Assemblée nationale. 1989. *Proposition de loi n° 758 relative à la contribution*

de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très

défavorisées. Paris : Assemblée nationale.

France, Assemblée Nationale. 2000. *Rapport d’information sur le contrôle parlementaire*

des opérations extérieures. Paris : Assemblée Nationale.

France, Présidence de la République, *Discours de M. le Président de la République*

devant le Parlement Sud-Africain. (2008), 5. En ligne :

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cview&press_id=1106&cat_id=7&lang=fr

- France. Assemblée Nationale 2001. *Rapport d'information sur la réforme de la coopération militaire.* Paris : Assemblée Nationale.
- France. Assemblée nationale. 1989. *Deuxième séance du 20 avril 1989, compte rendu intégral.* Paris : Assemblée nationale.
- France. Assemblée nationale. 1989. *Proposition de loi n° 758 relative à la contribution de la France à la lutte contre la faim et pour le développement des régions très défavorisées.* Paris : Assemblée nationale.
- France. Assemblée nationale. 1989. *Seconde session ordinaire de 1988-1989, compte rendu intégral, séance du mercredi 14 juin 1989.* Paris : Assemblée nationale.
- France. Assemblée nationale. 1998. *Rapport d'information sur les opérations militaires menées pas la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.* Paris : Assemblée nationale.
- France. Assemblée nationale. 2008. *Rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères sur « la politique de la France en Afrique.* Paris : Assemblée nationale.
- France. Conseil Constitutionnel « Loi complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ». En ligne
<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/depuis-1958/decisions-par-date/1971/71-44-dc/decision-n-71-44-dc-du-16-juillet-1971.7217.html>

- France. Journal Officiel de la République française. 1959. *Décision du 14 avril 1959 relative aux principes généraux de l'action commune en matière de défense. Article Premier.* (Paris : Assemblée Nationale, 18 avril.
- France. Journal Officiel de la République française. 1960. *Décret n° 60-1231 du 23 novembre pourtant publication des accords particuliers conclus le 17 août 1960 entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et le Gouvernement de la République gabonaise, d'autre part.* Paris : Assemblée nationale.
- France. Journal officiel de la République française. 1997. *Décret n° 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la bibliothèque publique d'information.* Paris : Journal Officiel, 29 janvier.
- France. Journal Officiel de la République française. 1998. *Arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.* Paris : Journal Officiel.
- France. Journal Officiel de la République française. 1998. *Décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.* Paris : Journal Officiel.
- France. Ministère de la Défense. État-major des Armées. 2004. *Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), Fiche N° 970/DEF/EMA/EMP.1/NP.*
- France. Ministère des Affaires étrangères et européennes. Direction de la coopération de sécurité et de défense. 2009. *Réseau des écoles nationales à vocation régionale.* Paris : Direction de la coopération de sécurité et de défense.

France. Ministère des Affaires étrangères et Ministère de la Défense. 2006. *Dossier de presse. Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Cycle Recamp 5*. Paris : Dicod.

France. Présidence de la République. 2008. *Discours de M. le Président de la République devant le Parlement Sud-Africain. Le Cap- Jeudi 28 février 2008*. En ligne.

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cvview&press_id=1106&cat_id=7&lang=fr

France. Tribunal de Grande Instance de Paris. Cabinet de Jean-Louis Bruguière Premier Vice-président. *Délivrance de mandats d'arrêt internationaux. Ordonnance de soit-communicé*. En ligne : <http://lanuitrwandaise.net/IMG/pdf/ordonnance-bruguiere.pdf>.

Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071212&dateTexte=20090926#LEGIARTI000006530176>

